This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

119
Per 3977 d. 120/68.78

Digitized by Google

Digitized by Google

119
Pr 3977 d. 120/6S78

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

L'administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

FOREIGN
BODL: LIBR
PERIODICALS

SIXIÈME SÉRIE.

TOME VIII.

ANNÉE 1878. — 2e SEMESTRE.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

FOREIGN BODLEIAN PERIODICALS

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE JUILLET-AOÛT 1878.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 6 mai, 3 juin et 1er juillet 1878, par M. Hippeau, secrétaire, p. 1 à 10.

Section d'archéologie. — Séances des 13 mai, 11 juin et 8 juillet 1878, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 11 à 26.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur le Recueil de l'Académie des Jeux floraux, p. 27 à 31.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, p. 31 à 34.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur les Mémoires de la Société d'émulation du Jura, p. 34 à 36.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, p. 36 à 39.

Rapport, par M. Anatole de Barthélemy, sur le Bulletin et les Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 39 à 41.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société éduenne, p. 41 à 48.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Lectures et Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans, p. 48 à 50.

Rapport, par M. C. Hippeau, sur les Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, p. 50 et 51.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 51 à 53.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur le Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 54 et 55.

Rapport, par M. L. Delisle, sur le Cartulaire de la Manche, publié par M. Dubosc, p. 55 à 57.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. R. de Lasteyrie, sur les Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, p. 58 à 63.

Rapport, par M. P. Charles Robert, sur le Bulletin de la Société académique du Var, p. 63 à 66.

Digitized by Google

Rapport, par M. le comte Édouard de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 66 à 69.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur les Mémoires de la Société éduenne, p. 70 à 73.

Rapport, par M. Chabouillet, sur les Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, p. 73 à 81.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Paul Meyer, sur les communications de MM. Belton, J. Finot et A. Gabaldo, p. 82 et 83.

Note sur le pont de Sotis, mentionné dans le testament de Jean d'Oucques. Communication de M. L. Belton, p. 84.

Affranchissement des habitants de Rupt par Jehan, seigneur dudit lieu et d'Ottricourt (20 juin 1443). Communication de M. J. Finot, p. 85 à 95.

Rapport, par M. J. de Laborde, sur une charte donnée par Thibaut IV, roi de Navarre (1247). Communication de M. Quantin, p. 95.

Texte de cette communication, p. 96.

Rapport, par M. J. de Laborde, sur un contrat pour l'établissement d'une fontaine à Béziers en 1247. Communication de M. Soucaille, p. 96 et 97.

Texte de cette communication, p. 97 à 101.

Rapport, par M. Jules Tardif, sur des communications de MM. Alart, de Lamothe, Dupré et de la Bigne-Villeneuve, p. 101 et 102.

Certificats de conversion et de bonne conduite de divers juifs (1371-1377). Communication de M. Alart, p. 102 et 103.

Règlement des indemnités dues aux sujets du comte de Blois pour les réquisitions de guerre qu'ils avaient supportées à l'occasion de la bataille de Poitiers. Communication de M. Dupré, p 104 et 105.

Fondation de l'abbaye de Locmaria. Communication de M. de la Bigne-Villeneuve, p. 105 à 107.

Rapport, par M. Chéruel, sur une lettre du prince de Condé, Henri II de Bourbon, à son fils Louis II, duc d'Enghien. Communication de M. de Lamothe, p. 107 et 108.

Texte de cette communication, p. 108.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur des communications de MM. de Sourdeval et Dugast, p. 109 et 110.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Edmond Le Blant, sur des communications de MM. Vallentin et Cherbonneau, p. 111 à 113.

Rapport, par M. L. Douët d'Arcq, sur deux empreintes de sceaux du XIIe siècle. Communication de M. Pottier, p. 113 à 116.

Rapport, par M. J. Quicherat, sur un marché conclu pour l'achèvement de l'église de Saint-Gilles, en Languedoc (1261). Communication de M. de Lamothe, p. 116 à 121.

Texte de cette communication, p. 121 à 123.

Rapport, par M. L. Douët d'Arcq, sur des communications de sceaux faites par MM. Doublet, Barbier de Montault et Hucher, p. 123 à 126.

Digitized by Google

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur une étude iconographique sur saint Louis. Communication de M. G. Le Breton, p. 126 à 128.

Rapport, par M. Chabouillet, sur des monnaies modernes trouvées à Aime (Savoie) et sur un plat d'étain aux armes d'une famille du Breuil, de Brolio ou de Broglio. Communication de M. l'abbé Tremey, p. 128 à 130.

Rapport, par M. Charles Robert, sur une fouille aux environs de Sisteron (Basses-Alpes), p. 131.

Rapport, par M. L. Douët d'Arcq, sur des empreintes de neuf matrices de sceaux en cuivre. Communication de M. Barbier de Montault, p. 132 à 135.

Rapport, par M. A. de Montaiglon, sur une note de M. Ambroise Tardieu, relative à l'acteur Mondory, p. 135 et 136.

Rapport, par M. A. de Montaiglon, sur les comptes des trésoriers de la paroisse de Piré (évêché de Rennes). Communication de M. Ed. Quesnet, p. 136 et 137.

Texte de cette communication, p. 137 à 145.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur une épée gauloise à antennes. Communication de M. Morel, p. 145.

Texte de cette communication, p. 145 et 146.

La mosaïque du moine Albéric, à Saint-Denis. Communication de M. A. Ramé, p. 146 à 155.

Nécrologie. — Notice sur M. Théry, par M. C. Hippeau, p. 156 à 161.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, p. 162 et 163.

Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, p. 164 et 165.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 165 et 166.

Société d'émulation de Montbéliard, p. 166.

Société des archives historiques de la Gironde, p. 167.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, p. 167 et 168.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 168.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, p. 168 et 169.

Académie nationale de Reims, p. 169 et 170.

Comité archéologique et historique de Noyon, p. 170.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, p. 170 à 172.

Société éduenne, p. 172.

Société académique du Var, p. 173.

Société archéologique et historique du Limousin, p. 173 et 174.

CHRONIQUE.

Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle. Nomination de deux secrétaires perpétuels, p. 175.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Programme des concours pour l'année 1879, p. 175 à 178.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. Bureau pour 1879-1880, p. 178.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 1878.

ACTE OFFICIEL.

Nomination du Secrétaire et du Secrétaire adjoint du Comité, p. 181.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 4 novembre et 2 décembre 1878, par M. Hippeau, secrétaire, p. 182 à 188.

Section d'archéologie. — Séances des 11 novembre et 9 décembre 1878, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 189 à 197.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Léon Gautier, sur le Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, p. 198 et 199.

Rapport, par M. Léon Gautier, sur le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 199 et 200.

Rapport, par M. G. Desjardins, sur les Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, p. 201 et 202.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur le Bulletin de la Société historique de Compiègne, p. 202 à 207.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Arras, p. 207 à 210.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur le Nécrologe de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, publié pour la première fois, au nom de l'Académie d'Arras, par M. le chanoine Van Drival, p. 210 à 212.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson, p. 212 à 215.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis, p. 215.

Rapport, par M. J. Tardif, sur l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, p. 215 à 217.

Rapport, par M. Anatole de Barthélemy, sur les Mémoires de la Société acadé-

Digitized by Google

mique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, p. 217 et 218.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société académique de Brest, p. 218 à 220.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur le Bulletin de la Société académique de Brest, p. 220 à 222.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur les Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 222 et 223.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, p. 223 à 225.

Rapport, par M. Aurélien de Courson, sur le Bulletin de la Société d'archéologie, des sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, p. 226 à 228.

Rapport, par M. Francis Wey, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, p. 228 à 231.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Clément de Ris, sur le Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, p. 232 et 233.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur le Bulletin archéologique et historique publié sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 234 et 235.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur le Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, p. 235 à 237.

Rapport, par M. Edmond Le Blant, sur les Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, p. 237 à 240.

Rapport, par M. P. Charles Robert, sur le Recueil de mémoires et documents sur le Forez publiés par la Société de la Diana, p. 240 à 244.

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société d'archéologie, lettres, sciences et arts du département de Seine-et-Marne, p. 244 à 250.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. A. Chéruel, sur des documents historiques extraits des archives d'Espagne. Communication de M. de Lamothe, p. 251 et 252.

Texte de cette communication, p. 253 à 256.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur la liste des protestants de Nîmes, émigrés à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Communication de M. de Lamothe, p. 256 et 257.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur une lettre inédite de Fléchier. Communication de M. de Lamothe, p. 257 et 258.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur le péage du sel à Aramon, sur le Rhône, en 1218. Communication de M. de Lamothe, p. 258.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur des lettres de divers rois aux consuls d'Orange. Communication de M. Duhamel, p. 258 et 259.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur des lettres de Corisande d'Andouins. Communication de M. Tartière, p. 259.

Texte de cette communication, p. 259 et 260.

Digitized by Google

Rapport, par M. Ludovic Lalanne, sur trois lettres écrites en 1578 par le prince de Condé. Communication de M. de Montégut, p. 260.

Rapport, par M. Ludovic Lalanne, sur une communication de M. de Richemond p. 261.

Rapport, par M. G. Desjardins, sur la liste des abbés de l'abbaye de Beaume, p. 261.

Rapport, par M. G. Desjardins, sur une omission signalée dans la liste des archevêques de Bénévent. Communication de M. Brun-Durand, p. 261 et 262.

Rapport, par M. Anatole de Barthélemy, sur des documents relatifs aux serfs de la baronnie de Sully en 1498. Communication de M. Imbert, p. 262 et 263.

Rapport, par M. Anatole de Barthélemy, sur des Documents concernant l'histoire maritime de la France aux XIVe et XVe siècles. Communication de M. Le Men, p. 263.

Rapport, par M. Francis Wey, sur deux chartes du XIVe siècle. Communication de M. Jules Finot, p. 263 à 266.

Texte de cette communication, p. 266 à 271.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur le procès fait à des pourceaux, aux assises tenues par le bailly d'Orléans. Communication de M. Boucher de Molandon, p. 271 à 275.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur une Note relative à Jean-François Lefebvre de la Barre. Communication de M. Prarond, p. 275 et 276.

Texte de cette communication, p. 276 et 277.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur des Documents relatifs à Sedan et communiqués par M. Nozot, p. 277 à 279.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Chabouillet, sur le projet de publication de la Monographie numismatique de Verdun, p. 280 à 282.

Rapport, par M. Douët-d'Arcq, sur l'empreinte du sceau de Jean de Saint-Denis. Communication de M. Pouy, p. 282 et 283.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur des fouilles et découvertes d'objets antiques dans l'Aveyron. Communication de M. l'abbé Cérès, p. 283 à 286.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur des découvertes d'objets antiques dans la plaine de Lens. Communication de M. de Terninck, p. 286 et 287.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur l'épitaphe du duc de Saint-Simon. Communication de M. Th. Bustin, p. 288 et 289.

Rapport, par M. Robert de Lasteyrie, sur la découverte de la première pierre de la cathédrale de Nîmes. Communication de M. Revoil, p. 289 et 290.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur diverses communications, p. 291 à 297.

Tumulus de Montabout, commune de Pamproux (Deux-Sèvres). Communication de M. Babert de Juillé, p. 297 à 304.

Nécrologie. — M. le baron Ferdinand de Guilhermy, par M. Alfred Darcel, p. 305 à 314.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, p. 315.

Société archéologique et historique de la Charente, p. 315 et 316.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, p. 316 et 317.

Digitized by Google

Société académique de Brest, p. 317 et 318.
Société nationale académique de Cherbourg, p. 318.
Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, p. 319.
Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, p. 319.
Société historique de Compiègne, p. 319 et 320.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, p. 320.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 320 et 321.

CHRONIQUE.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt. — Programme du Concours de 1879, p. 322.

CORRECTIONS ET ADDITIONS, p. 323.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE VIIIe VOLUME, p. 325 à 344.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JUILLET-AOÛT 1878.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 6 MAI 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. J. Tardif annonce que le manuscrit de M. Brièle (*Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*) a été soumis à un nouvel examen et que l'impression peut en être reprise.

M. Octave Tessier, membre non résidant, à Marseille, adresse une copie de l'acte de naissance de Louis Chénier (1722).

Renvoi à M. de Mofras.

M. de Lamothe, correspondant à Nîmes, adresse :

1° La copie d'un document manuscrit contenant la liste authentique des protestants de Nimes qui s'expatrièrent à la suite de la révocation de l'édit de Nantes;

2° La copie d'un autre document intitulé : *Péage du sel à Aramon sur le Rhône en 1218.*

Renvoi à M. de Boislisle.

Digitized by Google

M. de Sourdeval, correspondant à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée), adresse un document tiré des archives de la Vendée, intitulé : *Accord fait entre Pierre, seigneur de la Garnache, et les moines de Sallartaine, 1218.*

Renvoi à M. Léon Gautier.

M. Barrès, bibliothécaire à Carpentras, adresse la copie d'un manuscrit de la bibliothèque de cette ville, relatif aux états généraux de 1614-1615, ainsi qu'une suite à la liste qu'il a adressée des pièces imprimées concernant les états généraux, que possède la bibliothèque.

Renvoi à M. Georges Picot.

Les documents suivants, non accompagnés de lettres d'envoi, sont soumis à l'examen de M. Chéruel :

1° *Notice sur la bataille de Pavie d'après le manuscrit d'un page du marquis de Pescaire, écrit en 1544 ;*

2° Copie de lettres de Turenne, Condé, Gaston d'Orléans, le prince de Conti, le duc de Guise, les duchesses de Chevreuse, de Longueville, Marie-Thérèse, Louis XIV, Philippe II, etc. etc.

Il est fait hommage au Comité des ouvrages suivants :

Textes originaux de la charte en langue vulgaire abolissant le rachat à merci des fiefs du Poitou, par M. Marchegay, membre non résidant, aux Roches-Baritaud (Vendée)[1].

La ville de Crest (Drôme), sa tour et ses illustrations, résumé historique par J. Brun Durand[2].

Les fieus de monseigneur l'évêque et conte al Chastel de Crest, document du XIIIe siècle, commenté et annoté par M. J. Brun Durand[3].

La Champagne à l'Académie française; NICOLAS BOURBON (*1574-1644*). *Étude sur sa vie et ses travaux*, par M. René Kerviler, correspondant à Saint-Nazaire[4].

L'Université de Nantes et ses facultés (*1460-1790*), par Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure (extraits de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, années 1876, 1877 et 1878)[5].

[1] 1878, brochure in-8° de 14 pages.
[2] Vienne, 1877, 12 pages in-8°.
[3] Valence, 1878, 26 pages in-8°.
[4] Paris, 1877, 67 pages in-8°.
[5] Nantes, 1878, 180 pages in-8°.

Digitized by Google

Vie de Jean Pierre de Mesmes, par Guillaume Colletet, publiée par Ch. Tamizey de Larroque, correspondant à Gontaud[1].

Un cantique inédit de Charles Sevin, chanoine d'Agen, publié par Ch. Tamizey de Larroque et précédé d'une introduction sur l'auteur par L. Jarrey[2].

Un ancien maire de Poitiers, maître de la monnaie, soumis à la torture sous le règne de Louis XII, discours par M. Th. Ducrocq, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, in-8°, 22 pages (extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*[3]).

Ces différents ouvrages seront déposés à la bibliothèque et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

M. Hippeau donne lecture de la notice nécrologique sur M. Théry, membre de la section d'histoire, qui, dans la dernière séance avait été confiée à sa rédaction.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

M. le Président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. de Mofras, Marty-Laveaux, le comte de Luçay, Léon Gautier et Bellaguet.

M. Marty-Laveaux lit un rapport sur le *Recueil de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse*[4].

Renvoi à la commission de la *Revue*.

M. Hippeau remet le volume publié par l'Académie des sciences, lettres et arts de la Rochelle (*Notices historiques sur les Sociétés des lettres, sciences et arts de la Rochelle*, 1 vol. in-8°), déjà signalé dans un de ses précédents rapports.

M. Bellaguet lit un rapport sur les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*[5].

M. de Rozière fait un rapport verbal sur deux documents qui

[1] Paris, 1878, 28 pages in-8°.
[2] Auch, 1878, 105 pages in-8°.
[3] 2e série, tome I, 1877.
[4] Année 1877.
[5] Tome VII, 1877.

Digitized by Google

avaient été renvoyés par la commission des missions à l'examen de la section d'histoire, le premier : *Le livre rouge ou Coutumes de Bonifacio au XIIIe siècle*, le deuxième : *Description de la Corse au XVIe siècle, composée par l'évêque de Nebbio, Giustiniani*, présentant un grand intérêt. Le premier, n'a aucun rapport avec les Statuts publiés par M. Grégori, comme on aurait pu le craindre; M. de Rozière propose en conséquence la publication de ces deux documents.

Renvoi à la commission des *Mélanges*.

M. Paul Meyer lit un rapport sur les communications suivantes :

1° De M. Belton, membre de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher : *Note sur le pont de Sotis*, mentionné dans le testament de Jean d'Ouques (Pr.-v. 5 novembre 1877, n° 12);

2° De M. Jules Finot, correspondant à Vesoul : *Affranchissement des habitants de Rupt par Jehan, seigneur dudit lieu et d'Ottrecourt* 1443 (Pr.-v. 4 février 1878);

3° De M. l'abbé Gabaldo, chargé des archives du château de Leran : *Tarifs de péages, leudes et tonlieux de Mirepoix, XIIIe et XIVe siècles.*

Les deux premiers documents sont renvoyés, sur la proposition du rapporteur, à la commission de la *Revue*, et le troisième à la commission des *Mélanges*.

M. de Laborde lit un rapport sur les communications suivantes :

1° De M. Quantin, correspondant à Auxerre : copie d'une charte en français de Thibaud, roi de Navarre, comte de Champagne (1247);

2° De M. Soucaille, correspondant à Béziers : copie d'un document intitulé : *Accord entre les consuls de Béziers et plusieurs particuliers, pour l'établissement d'une fontaine dans la ville de Béziers (1247)*.

Ces deux documents sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Paul Meyer signale à la section l'utilité qu'il y aurait à rédiger des instructions précises sur les travaux dont peuvent s'occuper avec le plus d'utilité et de succès les correspondants du Ministère et les membres des Sociétés savantes. En indiquant les méthodes à suivre, les principes qui sont généralement admis, et les écueils qu'il faut éviter, le Comité rendrait de grands services et contribuerait au progrès des études historiques et philologiques. Entre les sujets qui

Digitized by Google

pourraient donner lieu à des instructions de ce genre, M. Meyer signale : la publication des chartes et des autres textes du moyen âge; la rédaction des tables; la description des collections de manuscrits; la composition des dictionnaires des patois; la détermination des anciens noms de lieu, etc.

Les idées exprimées par M. P. Meyer reçoivent l'assentiment des membres de la section, et M. le Président invite ses collègues à choisir, chacun suivant son genre d'études, les matières qu'il pourrait traiter avec le plus de compétence.

La question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 3 JUIN 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse, adresse un relevé du prix de certaines denrées pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, d'après les minutes d'un notaire de Lagnes (Vaucluse).

Renvoi à M. de Boislisle.

M. de Lamothe, correspondant à Nimes : copie d'une lettre de Henri de Bourbon au grand Condé, son fils (11 septembre 1644).

Renvoi à M. Chéruel.

M. de Marsy, correspondant à Compiègne : copie d'une lettre de Catherine de Médicis.

Renvoi à M. le comte de la Ferrière.

M. Matton, correspondant à Laon : trois documents établissant que, jusqu'à la réforme du calendrier grégorien, il était d'usage, dans le diocèse de Laon, de faire partir le commencement de l'année de la Bénédiction du cierge pascal.

Renvoi à M. J. Tardif.

Digitized by Google

M. Mignard, correspondant à Dijon : copie d'une pièce datée de 1468, faisant partie de lettres patentes qui réglaient l'exécution de divers articles du traité de Péronne entre Louis XI et Charles le Téméraire.

Renvoi à M. de Laborde.

M. Prarond, correspondant à Abbeville : copie d'une note écrite sur un exemplaire imprimé de l'arrêt du Parlement du 4 juin 1766 qui confirme la sentence rendue contre le chevalier de la Barre.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. le marquis de Castelnau d'Essenault, correspondant au château de Paillet, par Langoiran (Gironde) : copie du testament en gascon de Bertrand de Lahet, évêque de Bayonne, en date du 2 août 1519. Cette copie est accompagnée d'une traduction et d'une notice.

Renvoi à M. P. Meyer.

M. Nozot, correspondant à Sedan : quatre documents relatifs à l'ancienne principauté de Sedan (*Ordonnances touchant les taux des vivres en temps de siège, ordonnance concernant le charriage du bois de chauffage, etc. etc.*).

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Ch. Féraud, correspondant à Alger : copie d'une lettre du chevalier de Gurat, commandant de la frégate *la Fleur de lis*, relative au retour de Napoléon de l'île d'Elbe et à son débarquement au golfe Juan.

Renvoi à M. de Mofras.

M. le Président de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne (Savoie) appelle l'attention du Ministre sur un projet de congrès délibéré par les huit Sociétés savantes de la Savoie et qui prendrait le titre de *Congrès scientifique savoisien*. La première de ces réunions aurait lieu le 12 août prochain; un subside est demandé, à cet effet, par les Sociétés savoisiennes.

Le Comité pense qu'il n'a pas à intervenir dans ces réunions purement locales et passe à l'ordre du jour.

Digitized by Google

Il est fait hommage au Comité des ouvrages suivants :

L'Hôtel de Ville de Compiègne, extrait du compte rendu du Congrès tenu à Senlis par la Société française d'archéologie, en mai 1877, par le comte de Marsy [1].

Abel Servien, négociateur du traité de Westphalie, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française, étude sur sa vie politique et littéraire, par René Kerviler [2].

Le comté de Clermont en Beauvaisis, étude pour servir à son histoire, par le comte de Luçay, membre du Comité des travaux historiques [3].

Notice sur un manuscrit mérovingien de la bibliothèque d'Épinal, communiquée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 14 septembre 1877, par M. Léopold Delisle [4].

Remerciements et dépôt à la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. Parmentier, professeur au lycée de Grenoble, propose la publication dans la collection des Documents inédits du *Supplément des Mémoires de Richelieu*, resté inédit et conservé à la Bibliothèque nationale.

Après quelques observations de M. Servaux sur le grand nombre de publications qui sont en ce moment en voie d'impression et sur les inconvénients qu'il y aurait à en entreprendre d'autres, la section, tout en partageant cet avis, renvoie néanmoins la proposition de M. Parmentier à l'examen de MM. de Boislisle, Chéruel et Marty-Laveaux.

La section décide en même temps qu'il sera écrit à M. le Ministre des affaires étrangères pour que les manuscrits relatifs à la publication proposée qui se trouvent dans les archives de son département soient communiqués à cette commission.

M. Miot Frochot, demeurant à Paris, rue de Rome, n° 99, écrit au Comité pour lui proposer de rendre compte dans le *Journal officiel* des travaux des Sociétés savantes. La section décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette proposition.

M. le Président désigne pour rendre compte des publications des

[1] Tours, brochure in-8° de 58 pages.
[2] Le Mans, 1878; 1 vol. in-8° de 216 pages.
[3] Paris, 1878; 1 vol. in-8° de 331 pages.
[4] Paris, 1878; in-4° de 19 pages de texte et 3 *fac-simile*.

Digitized by Google

Sociétés savantes : MM. Léon Gautier, Bellaguet, Desnoyers, Marty-Laveaux, Jourdain et Hippeau.

M. Marty-Laveaux, au nom de la commission chargée de la proposition de M. Nuitter (*Publication d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale relatif à l'histoire de la décoration théâtrale*), lit un rapport qui conclut à l'impression de ce document.

Quelques observations sont faites à ce sujet par MM. de Boislisle, Alfred Maury, de Laborde, et la section décide que le vote sur la proposition de cette publication sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Léon Gautier lit un rapport :

1° Sur le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* [1];

2° Sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* [2].

Renvoi à la commission de la *Revue*.

MM. Léon Gautier et Léopold Delisle donnent lecture de projets d'instructions à adresser aux correspondants :

Le premier, sur *la recherche des documents liturgiques du moyen âge*;

Le deuxième, sur *la transcription et la publication des textes diplomatiques du moyen âge*.

Ces projets d'instructions, accueillis par la section avec le plus grand intérêt, seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 1er JUILLET 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. l'abbé Arbellot, correspondant honoraire à Limoges, adresse

[1] Année 1876. XXXe volume, Xe de la 2e série.

[2] Tome XXV, IIIe de la 2e série; Limoges, 1877.

Digitized by Google

la copie d'un acte de vente du IXe siècle avec un *fac-simile* de l'écriture.

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. Imbert, correspondant à Thouars (Deux-Sèvres) : quatre documents des XVe et XVIe siècles, provenant du chartrier de Thouars et relatifs aux serfs de la baronnie de Sully (Loiret); *Lettre missive de Louis Ier de la Trémoille, vicomte de Thouars, à Jean de la Mothe, procureur au Parlement (1470); Trois rôles de la taille des serfs de Sully 1498, 1515 et 1530.*

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. de Marsy, correspondant à Compiègne, signale une copie du mémoire dressé à la fin du XVIIe siècle sur l'Artois, et faisant partie des *Mémoires des intendants*, publiés par M. de Boislisle. Cette copie, qui porte de nombreuses additions, est mise à la disposition de l'éditeur.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Mathon, correspondant à Beauvais, adresse, comme complément de sa notice sur Molière, le *fac-simile* des armes des Poquelin de Beauvais.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

Il est fait hommage au Comité des ouvrages suivants :

1° *Histoire de la Calle et des anciennes possessions françaises d'Afrique*[1], par L.-C. Féraud, interprète principal de l'armée;

2° *Instruction de la reine Marie de Médicis à la reine d'Angleterre Henriette-Marie de France, sa fille (15 juin 1625)*[2], éditée et annotée par F. Pouy;

3° *Assemblées du diocèse de Castres*[3], par Élie Rossignol;

4° *La Musique au Japon*[4], par Alexandre Kraus fils;

5° *Catalogue des instruments de musique du musée Kraus, à Florence*[5].

Remerciements et dépôt à la bibliothèque.

[1] Alger, 1878, 1 vol. in-8°, 639 pages.
[2] Amiens, 1878, brochure in-8°, 19 pages.
[3] 1878, 1 vol. in-8°, 236 pages.
[4] Florence, 1878, 1 vol. 83 pages, fig. photogr.
[5] Florence, 1878, brochure in-8°, 29 pages.

Digitized by Google

Une commission, composée de MM. Chéruel, Desnoyers et Jourdain, est désignée par la section à l'effet d'établir une liste préparatoire de candidats en remplacement de MM. Boutaric et Théry.

M. Servaux donne lecture des propositions faites par la commission chargée de dresser la liste des Sociétés savantes auxquelles pourront être accordées des subventions. Ces propositions sont adoptées, et la section décide, à ce propos, que les Sociétés ayant obtenu des prix à la Sorbonne seront de droit classées dans la première catégorie, l'année où elles auront été récompensées.

M. le Président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. Jourdain, Desjardins, Marty-Laveaux, Paul Meyer, Chéruel et A. Lefèvre-Pontalis.

Des rapports sur les Mémoires des Sociétés savantes sont lus par :

MM. Marty-Laveaux, A. de Barthélemy, Bellaguet, Hippeau et Mofras.

M. J. Tardif lit un rapport sur des communications manuscrites de MM. Alart, de Lamothe, Dupré, de La Bigne-Villeneuve;

M. Chéruel, sur une communication de M. de Lamothe;

M. de Mofras, sur des communications de MM. Octave Teissier et Féraud;

M. A. de Barthélemy, sur des communications de MM. de Sourdeval et Dugast.

Ces différents rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 13 MAI 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président annonce ou plutôt mentionne la mort de M. de Guilhermy, survenue le 29 avril dernier, et exprime au sujet de cette perte douloureuse des regrets que la section partage unanimement.

En la personne du baron de Guilhermy, nous perdons un excellent collègue et un savant que d'importants ouvrages avaient placé dès longtemps au premier rang parmi les maîtres de l'archéologie nationale. Sans négliger ses devoirs de magistrat, M. de Guilhermy sut trouver le moyen de prendre une part active aux travaux du Comité, où il ne comptait que des amis. Mais ce n'est pas dans un procès-verbal que l'on pourrait rendre la justice qui lui est due, à la mémoire de notre éminent collègue. Son savoir, les services signalés qu'il a rendus, seront prochainement appréciés, comme ils méritent de l'être, par M. Darcel, qui, à la demande de la section, a promis de rédiger une notice nécrologique sur Ferdinand de Guilhermy. Cette notice sera imprimée dans la *Revue des Sociétés savantes* et dans le tome V^e^ du *Recueil des Inscriptions de la France*, ce monument national, malheureusement entrepris trop tard, mais dont il a solidement posé les premières assises.

M. Marchegay, membre non résidant du Comité, aux Roches-Baritaud (Vendée), adresse la copie de deux inscriptions de cloches du xve siècle.

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. Hucher, membre non résidant, à la Renardière, près le Mans,

Digitized by Google

adresse le dessin du sceau de Jehan de Bueil, Ve du nom, comte de Sancerre, amiral de France (1445).

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Alart, correspondant à Perpignan, adresse : 1° un acte du 10 avril 1421, en catalan, contenant une convention pour la confection d'un orgue; 2° un acte du 3 mars 1410, relatif à la remise d'un letteur en buis, contenant les lettres de l'alphabet gothique; 3° un acte du 20 février 1422, relatif à la refonte d'une cloche.

Renvoi à M. Gustave Bertrand.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, adresse trois empreintes de sceaux des XIIe et XIIIe siècles qu'il croit inédits.

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. l'abbé Baudry, correspondant au Bernard (Vendée), adresse la photographie d'une statuette en bronze qui lui a été demandée de la part de M. Charles Robert, membre de la section.

M. Doublet, secrétaire général de l'Académie d'Hippone, adresse :

1° L'empreinte et la description d'un sceau épiscopal du XIIIe siècle conservé dans le musée de l'Académie, et en même temps fait connaître les légendes de sept autres sceaux.

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

2° L'estampage de trois inscriptions romaines qui se trouvent l'une sur la colline des Santons, les autres dans le musée.

Dans une autre lettre, M. Doublet signale une fois de plus, et après bien d'autres de nos correspondants, l'état d'abandon regrettable dans lequel sont laissés les monuments antiques en Algérie.

La seconde partie des communications de M. Doublet est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Pouy, correspondant à Amiens, adresse :

1° La copie d'une requête présentée en 1772 à l'échevinage d'Amiens, par Joachim Boyeldieu, «Roy des violons du Royaume,» ainsi que des notes concernant ce document.

Renvoi à M. Gustave Bertrand.

Digitized by Google

2° Extrait d'un recueil composé aux XVIIe et XVIIIe siècles de documents et notes par Vauban sur diverses places de guerre.

Renvoi à M. Charles Robert.

M. Guégan, correspondant de la commission de la topographie des Gaules, adresse les vues cavalières de deux dolmens du département de Seine-et-Oise (à l'Étang-la-Ville et Conflans) et une carte des monuments dits mégalithiques du même département.

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Gaston Lebreton, membre de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, adresse une étude iconographique sur saint Louis, accompagnée de cinq dessins.

Renvoi à M. Darcel.

La section d'histoire renvoie à la section d'archéologie un document transmis par M. Ch. de Beaurepaire, membre non résidant du Comité, à Rouen : acte de renonciation par François et Michel Anguier, sculpteurs, en faveur de leur sœur (1652).

Renvoi à M. de Montaiglon.

M. l'abbé Tremey, à Aime (Savoie), adresse : 1° le dessin d'un plat aux armoiries d'une famille de Broglio ou du Breuil; 2° l'empreinte de deux monnaies.

Renvoi à M. Chabouillet.

Notre collègue M. Darcel, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, présente un fragment d'une ancienne tapisserie qui lui a été confié par le musée d'art et d'industrie de Lyon. Ce fragment, acquis de M. l'abbé Bock, qui en a cédé un autre, d'importance supérieure, au musée germanique de Nuremberg, proviendrait de l'église de Saint-Géréon, de Cologne. C'est le plus ancien exemple de tapisserie connu, mais il est difficile de fixer la date de sa fabrication. Son ornementation accuse deux influences distinctes, orientale dans les grands médaillons circulaires où un griffon combat un lion, occidentale dans les agrafes des cercles qui les enveloppent et dans les bordures où des têtes à peu près humaines mordent de courtes tiges formant rinceaux. La juxtaposition de ces deux influences pourrait servir à donner une date approximative à ce précieux monument. M. A. Essenwein, qui a publié

Digitized by Google

dans l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeite* le fragment qui appartient au musée qu'il dirige, le croit du xe siècle et de fabrication byzantine. M. Darcel inclinerait plutôt vers une origine occidentale et pour une date moins reculée, la fin du xie siècle.

C'est une véritable tapisserie tissée partie par partie, comme le sont toutes celles qui se font aujourd'hui; seulement la chaîne en est très grosse, étant formée de vraies ficelles au nombre de 55 par décimètre, tandis qu'il y a 90 fils de chaîne dans les tapisseries actuelles des Gobelins. Les couleurs employées sont au nombre de sept: le blanc pour le fond général et les animaux, le rouge, le brun et le noir pour les traits, le bleu, le vert et le noir déjà indiqué pour les petits triangles qui forment comme une mosaïque, et un rouge vif pour le galon qui sépare la bordure du fond. M. Darcel annonce qu'il fait exécuter par les élèves de l'école de tapisserie de la manufacture une copie en fac-simile de ce fragment, ce qui permettra de conserver dans les archives des Gobelins un souvenir de ce vénérable spécimen de l'art du xe au xie siècle.

M. Thuot, de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, fait hommage de son ouvrage intitulé : « La forteresse vitrifiée du Puy-de-Gaudy et la ville de Guéret, par J. B. Thuot [1]. »

M. Julliot, président de la Société archéologique de Sens, des ouvrages suivants :

1° « Inventaire des saintes reliques et thrésor de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens du 25 mai 1660, publié d'après la pièce originale, par M. G. Julliot [2]. »

2° « Inventaire des reliques et reliquaires, joyaux et ornements qui se trouvaient dans le trésor de l'église métropolitaine de Sens en 1653-1654, publié d'après la pièce originale par M. G. Juliot [3]. »

M. Lacroix, membre de l'Académie de Mâcon, de sa « Notice archéologique sur quelques objets antiques du musée de Mâcon [4]. »

[1] Paris, 1878, 1 vol. in-8°.
[2] Sens, 1877, in-8°.
[3] Sens, 1877, in-8°.
[4] Mâcon, 1878.

Digitized by Google

M. Hucher, membre non résidant du Comité, à la Renardière, près le Mans, de sa «Sigillographie du Maine, ouvrage publié par la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe [1].»

M. Leprévote, à Nancy : «Note sur un bronze antique [2].»

M. le docteur Ernest Guéroult, de la Société havraise d'études diverses, de ses ouvrages dont les titres suivent :

1° «Notes sur les antiquités gauloises de Caudebec-en-Caux [3] ;»

2° «Calidu, fief [4].»

M. Cazalis de Fondouce, secrétaire général de l'Académie de Montpellier, de son travail intitulé : «Les temps préhistoriques dans le sud-est de la France, etc.,» suivi d'une «Étude sur les mollusques trouvés dans les allées du Castellet, par M. Nicolas [5].»

M. Morel, correspondant à Châlons-sur-Marne, de son ouvrage : «La Champagne souterraine, etc.,» p. 72 à 108 [6].

Des remerciements seront adressés aux auteurs de ces divers ouvrages, qui seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. le Président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. Clément de Ris, Léon Renier, A. Bertrand et Ed. de Barthélemy.

Après délibération et conformément à l'avis des membres présents de la section, M. le Président désigne M. Robert de Lasteyrie pour veiller à la publication du IVe volume des Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle, laissé manuscrit par notre regretté collègue, M. le baron de Guilhermy.

M. Charles Robert lit un rapport sur le *Bulletin de la Société académique du Var* [7].

[1] Le Mans, 1871, in-8°.
[2] Nancy, 1876, in-8°.
[3] Le Havre, 1875, in-8°.
[4] Le Havre, 1877, in-8°.
[5] Montpellier et Paris, 1878, petit in-fol.
[6] Album in-4° oblong, Châlons, 1878.
[7] Nouv. série, t. VIII, 1877-1878.

Digitized by Google

M. Robert de Lasteyrie, sur les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre* [1].

M. de Montaiglon, sur une communication de M. Terninck, correspondant à Boisbernard (Pas-de-Calais), *Recherches sur l'ancien Arras*, puis sur un mémoire de M. Armand Parrot, correspondant à Angers, *Sur l'abbaye royale de Saint-Florent de Saumur*.

M. Douët d'Arcq, sur une communication de M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne : «Empreinte du double sceau de Jeanne d'Angleterre, comtesse de Toulouse, XIIe siècle.»

M. Edmond Le Blant : 1° sur une communication de M. Vallentin, correspondant à Montélimart : Inscription chrétienne datée du 17 janvier 503 sous le consulat de Flavius Volusianus; 2° sur une communication de M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger : «Estampage et fac-simile d'un monogramme chrétien. Note explicative.» Il s'agit d'un monogramme qui a déjà été publié par M. Héron de Villefosse.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 11 JUIN 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Paul Durand, correspondant du Ministère, qui assiste à la séance, donne des explications au sujet des lenteurs regrettables qu'a subies la publication du texte de la monographie de la cathédrale de Chartres, dont il est chargé depuis de longues années. M. Durand affirme que la correction des épreuves de ce travail, qui, dit-il, est enfin terminé, ne subira plus désormais le moindre retard.

[1] VIe volume, 1875-1876.

Digitized by Google

M. Hucher, membre non résidant, à la Renardière, près le Mans, adresse la photographie du retable découvert à Douillet (Sarthe), dont il avait envoyé la description en 1875.

Renvoi à M. de Montaiglon.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, adresse la description et les empreintes de neuf matrices de sceaux appartenant au R. P. de la Croix, à Poitiers.

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Clément Simon, correspondant à Aix (Bouches-du-Rhône), adresse une notice sur une statue mithriaque découverte en 1868 à Saint-Clair, arrondissement de Lectoure. Cette notice a été mentionnée à la Sorbonne cette année, mais n'a pu y être lue pour n'avoir pas été adressée au Ministère en temps utile.

Renvoi à M. Quicherat.

M. Duhamel, correspondant à Avignon, adresse la copie de l'Inventaire du trésor de l'église métropolitaine d'Avignon (1546).

Renvoi à M. Darcel.

M. de Lhôtellerie, correspondant à Alexandrie d'Égypte, adresse une notice sur des terres cuites sigillées, sur des estampilles de potiers, des inscriptions gravées en creux sur des disques en os, la description et l'empreinte d'une médaille représentant le buste de Sérapis et enfin une notice sur un monument épigraphique qui se trouve à Alexandrie.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. Quantin, correspondant à Auxerre, adresse divers extraits des Comptes généraux du duché de Bourgogne, de la deuxième moitié du XIVe siècle. Les comptes concernant les payements faits à des musiciens, ménestrels, ménestriers, etc. sont renvoyés à M. Gustave Bertrand, les autres à M. Robert de Lasteyrie.

M. Tholin, correspondant à Agen, adresse une notice sur quelques objets découverts dans une sépulture antique du département du Gers.

Renvoi à M. Quicherat.

Digitized by Google

M. Guégan, correspondant de la commission de la topographie des Gaules, adresse trois dessins complétant sa description des dolmens de Seine-et-Oise dont il a transmis les vues cavalières.

Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Pardigon, employé des ponts et chaussées et M. G. Tardieu, pharmacien à Sisteron, demandent une subvention pour continuer des fouilles qu'ils ont commencées aux environs de cette ville. Ces messieurs donnent le détail des résultats déjà obtenus.

Renvoi à M. Ch. Robert.

M. Vaurabourg, architecte, chargé d'une mission en Algérie, adresse l'estampage d'une inscription découverte à Philippeville par suite des travaux de la construction du nouveau palais de justice.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. G. Tholin adresse divers écrits dont il est l'auteur : 1° Aperçus généraux sur le régime municipal dans la ville d'Agen au XVIe siècle, extrait des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts de cette ville [1]; 2° Notes sur la chasse dans l'Agenois [2]; 3° Notes sur les *oppidum*, les camps et les refuges du département de Lot-et-Garonne [3].

M. Allmer, membre non résidant du Comité, correspondant de l'Institut, à Vonne (Isère), adresse la *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 1, janvier-février-mars 1878, in-8°.

M. l'abbé Cerf adresse une notice sur la relique du Saint Lait, conservée autrefois dans la cathédrale de Reims (extrait du *Bulletin monumental* n° 1, 1878).

M. E.-L. Lory, adresse une notice biographique sur Victor Chapluet, bibliothécaire archiviste de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or [4].

Des remerciements seront adressés à MM. Tholin, Allmer, abbé Cerf et Lory.

[1] Agen, 1877.
[2] Extrait de la *Revue de l'Agénois*, juin 1877.
[3] Agen, in-8°, 1877.
[4] Dijon, in-8°, 1872.

Digitized by Google

M. Join-Lambert, vice-président de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Bernay, adresse différents essais de reproductions de vases de la célèbre trouvaille de monuments d'argent, faite en mars 1830, au Villeret, près Berthouville, arrondissement de Bernay. Au nom de la Société, M. Join-Lambert demande une subvention afin de couvrir en partie les frais de la publication projetée des principaux monuments de cette mémorable découverte.

Les membres de la section qui apprécient l'importance de l'entreprise de la Société de Bernay et ont tous admiré les nombreux monuments trouvés près de cette ville en 1830 qui remplissent une grande vitrine au Cabinet des médailles, ne sont cependant pas d'avis de recommander ce projet au Ministre. Il n'est question que de reproductions par l'un des procédés de photogravure, et non d'une description scientifique desdits monuments; cette entreprise rentre donc dans les attributions de la direction des beaux-arts et non dans celles de la section d'archéologie; en conséquence, elle décide le renvoi de la proposition de M. Join-Lambert à la direction des beaux-arts.

M. Robert de Lasteyrie, chargé de terminer la publication du recueil des *Inscriptions de la France* commencé par M. de Guilhermy, expose la situation de la partie concernant le diocèse de Paris, dont l'impression a été si tristement interrompue par la mort de notre collègue. Le tome IVe du prieuré de Paris comprendra 75 feuilles environ et se terminera par le diocèse de Lagny. Le tome V^e^, qui comprendra le prieuré de Champeaux, la table et une notice nécrologique sur M. de Guilhermy, se composera de 50 à 60 feuilles.

L'attention de la section est de nouveau appelée sur les débris du musée des Petits-Augustins qui, amoncelés dans un hangar des dépendances de la basilique de Saint-Denis, devraient être distribués dans nos musées, suivant une décision de Mgr Maret, évêque de Sura *in partibus infidelium*, primicier du chapitre de Saint-Denis.

La section, ne se trouvant pas suffisamment renseignée à ce sujet, décide que MM. Alfred Ramé et du Sommerard seront adjoints à M. Barbet de Jouy, précédemment chargé de suivre cette opération, et prie nos collègues de réunir les plus exactes informations sur l'état actuel de cette question.

Digitized by Google

Les membres de la commission des subventions aux Sociétés savantes sont désignés par M. le Président. Cette commission se réunira prochainement.

M. Éd. de Barthélemy lit un rapport sur le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*[1].

M. Quicherat lit un rapport sur une communication de M. de Lamothe, correspondant à Nimes : « Marché conclu pour l'achèvement de l'église de Saint-Gilles en Languedoc, 1261. »

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur les communications de MM. Doublet, Barbier de Montault et Hucher, sur des sceaux du moyen âge.

M. Darcel lit un rapport sur une communication de M. Gaston Le Breton, conservateur du musée céramique de Rouen : *Étude iconographique sur saint Louis.*

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Léon Renier place sous les yeux de la section l'inscription romaine adressée par M. Vaurabourg, dont il a été parlé plus haut[2]; le président de la section fait ressortir l'importance de ce monument au point de vue historique et archéologique, et annonce qu'il sera publié dans les *Archives des Missions scientifiques et littéraires.*

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, adresse : 1° une notice sur l'inscription en vers latins de la mosaïque d'un lavacrum

[1] Année 1877, tome XXXII.
[2] Page 18.

Digitized by Google

trouvé dans une ruine des Attaf (province d'Alger); 2° sur la topographie de *Castra Severiana*, avec deux photographies des ruines de Hadjar-er-Roum; 3° sur le minaret d'Agadir (ancienne Pomaria), avec une photographie.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. Hucher, membre non résidant, à la Renardière, près le Mans, adresse trois communications : 1° rapport sur la découverte d'un tombeau du XIe siècle, portant deux inscriptions, avec un dessin; 2° notice avec dessin relative à deux estampilles de fabricants d'amphores du IIe au IIIe siècle de notre ère; 3° notice, avec dessin, sur un jeton de compte vénitien avec légende française.

Renvoi à M. R. de Lasteyrie.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, adresse deux inscriptions funéraires des XIe et XVe siècles, et trois inscriptions de cloches des XVe, XVIIe et XVIIIe siècles, avec trois estampes et une photographie.

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. Duhamel, correspondant à Avignon, adresse une nouvelle copie de l'Inventaire du trésor de la cathédrale d'Avignon. Ce dernier, rédigé en 1511, paraît plus complet que celui qui avait été communiqué précédemment par M. Duhamel.

Renvoi à M. Darcel.

M. Pouy, correspondant à Amiens, adresse l'empreinte d'un sceau en bronze du XIIIe siècle.

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Doublet, secrétaire général de l'Académie d'Hippone, adresse : 1° les estampages de deux inscriptions carthaginoises rapportées de Tunis; 2° deux estampages d'une inscription romaine relevée à Hippone en 1863.

Renvoi de la seconde de ces communications à M. Léon Renier, et de la première à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. de Lhôtellerie, correspondant à Alexandrie (Égypte), adresse une notice sur une petite amulette de bronze.

Renvoi à la même savante compagnie.

Digitized by Google

M. Paul Guégan, correspondant de la commission de la topographie des Gaules, adresse les plans, coupes et élévation du menhir de Jancy, arrondissement de Pontoise.

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Lory, bibliothécaire-archiviste de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, adresse une notice sur différents objets antiques de Dijon.

Renvoi à M. Barbet de Jouy.

M. l'abbé Hamard, curé à Hermes (Oise), adresse une note sur le résultat des fouilles qu'il a exécutées à Hermes, et demande une subvention qui lui permette de les continuer. Les fouilles dont il s'agit sont connues des membres de la section, qui n'ont pas oublié la séance de la Sorbonne où il en a été question [1]; en conséquence, il est décidé que la demande de M. l'abbé Hamard sera recommandée à M. le Ministre de l'instruction publique.

M. Donnadieu, demeurant à Paris, rue de Sèvres, n° 70, adresse une boucle de l'époque mérovingienne trouvée dans des fouilles exécutées à Tressan (Hérault) au mois d'avril dernier.

Renvoi à M. du Sommerard.

M. Hucher fait hommage de l'*Histoire du jeton au moyen âge* qu'il a publiée en 1858 avec M. Jules Rouyer. C'est la première partie de cet ouvrage; elle comprend dix-sept planches et 177 pages.

M. le chanoine Barbier de Montault adresse une brochure intitulée : *Une tabagie transformée en font baptismal*, dont il est l'auteur. Poitiers, 1878, in-8°, 11 pages (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*).

M. J.-M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais, une brochure intitulée : *Le trésor de la collégiale de Notre-Dame de Lens au IVe siècle*, dont il est l'auteur. Arras, 1876, in-8°, 42 pages.

M. Edmond Blanc, une brochure dont il est l'auteur, intitulée :

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. VII, p. 246, dans le compte rendu des séances de la Sorbonne d'avril 1878.

Digitized by Google

La cathédrale de Vence. Notes historiques et archéologiques. Tours (sans date), in-8°, 65 pages. (Extrait du *Bulletin monumental*, 1877-1878.)

M. G. Gouellain : 1° la réimpression avec une préface et des notes dont il est l'auteur, du *Mémoire historique sur la manufacture nationale de porcelaine de France*, rédigé en 1781 par Bachelier. Paris, 1878, in-8°, 57 pages.

2° Étude céramique sur une vue du port de Rouen, d'après une plaque de faïence de la collection de M. le baron de Gerycke, par M. Gouellain. Rouen, 1872, petit in-4°, 32 pages;

3° L'assiette dite *à la Guillotine*, par le même. Paris, 1872, petit in-4°, 44 pages;

4° Manufacture nationale des Gobelins; catalogue des tapisseries exposées dans les galeries le 15 juin 1878. Paris, 1878, in-18; 30 pages.

Des remerciements seront adressés à MM. Hucher, chanoine Barbier de Montault, Edmond Blanc et G. Gouellain.

M. Charles Robert propose pour le volume des *Mélanges* un travail dont il est l'auteur, sur la numismatique de Verdun.

La section prend en considération le projet de M. Charles Robert, et nomme une commission de trois membres pour examiner cet ouvrage.

M. Servaux, sous-directeur, donne lecture des propositions de la commission des subventions à accorder aux Sociétés savantes des départements.

La liste de la commission est adoptée par la section, mais avec des modifications en faveur de trois Sociétés proposées par divers membres.

M. Léon Renier commente l'importante inscription romaine découverte par M. l'abbé Hamard dans les fouilles mentionnées ci-dessus; M. A. Bertrand donne aussi quelques informations sur ces fouilles.

M. A. Bertrand met sous les yeux des membres de la section le dessin de deux épées de l'époque mérovingienne trouvées dans le

Digitized by Google

cimetière d'Arcy-Sainte-Restitue (Aisne), par M. Frédéric Moreau, l'habile et l'heureux explorateur de Caranda et de Sablonnières. M. Bertrand donne d'intéressantes explications sur la découverte d'Arcy-Sainte-Restitue.

M. Alfred Ramé, membre honoraire du Comité, chargé avec MM. du Sommerard et Barbet de Jouy de poursuivre la répartition des débris du musée des Petits-Augustins et autres, conservés dans l'une des dépendances de la basilique de Saint-Denis, rend compte d'une visite qu'il y a faite récemment. Il résulte de l'examen de M. Ramé que ces débris sont dignes de l'attention des archéologues, mais qu'il ne paraît pas possible de donner dès à présent suite au projet de leur translation dans un des musées nationaux. Il faut avant tout que M. l'architecte de la basilique de Saint-Denis ait fait un choix des fragments ou des morceaux entiers qui devront être utilisés dans la restauration encore inachevée de ce vénérable édifice. Dans le nombre de ces débris, il en est qui proviennent de la basilique et qui devront naturellement y reprendre leur place.

M. Servaux, sous-directeur, rappelle à la section qu'en exécution de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 21 février 1874 il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. le baron de Guilhermy, que nous avons eu la douleur de perdre au mois d'avril dernier[1]. En conséquence, M. le Président désigne les trois membres qui, avec ceux qui composent le bureau, devront former une liste de trois candidats. Cette liste sera soumise à la section après les vacances du Comité.

M. de Montaiglon annonce que le manuscrit de MM. Giry et Aimé Girard, chargés de la publication d'une nouvelle édition de la *Schedula diversarum artium* du moine Théophile, sera complètement terminé et en état d'être livré à l'impression vers la fin de l'année. Les éditeurs ont en ce moment entre les mains un manuscrit de la Bibliothèque de Vienne qu'ils collationnent avec leur copie.

Notre collègue, M. Barbet de Jouy, conservateur de la sculpture du moyen âge et de la renaissance au musée du Louvre, annonce que dans les terres remuées pour l'établissement du ballon captif

[1] Le baron de Guilhermy est mort le 27 avril 1878, à l'âge de soixante-neuf ans.

Digitized by Google

dans la cour des Tuileries, des fragments de poteries émaillées du meilleur temps de Bernard Palissy ont été mis à découvert. Soixante morceaux (l'un d'eux entier) ont été portés à la direction des musées nationaux au Louvre. Ces morceaux, qui sont numérotés, étaient évidemment destinés à être juxtaposés et réunis pour former le revêtement d'une grotte rustique. Cette communication a vivement excité l'intérêt des membres de la section.

M. le Président désigne pour rendre compte des publication des Sociétés savantes : MM. A. de Montaiglon, Alex. Bertrand et Henri Martin.

M. A. Bertrand lit un rapport sur les *Mémoires de la Société éduenne* [1].

M. Chabouillet sur ceux de la *Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher* [2].

Ces deux rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue*.

M. A. Bertrand lit un rapport sur une communication de M. Morel, correspondant à Châlons-sur-Marne : Dessins d'une épée en fer et d'un poignard avec fourreau en fer provenant du cimetière gaulois de Charvais (Marne).

Renvoi à la commission de rédaction de la *Revue*.

Le même membre fait un rapport verbal sur une communication de M. Guégan : « Vue cavalière de deux dolmens du département de Seine-et-Oise, et carte des monuments mégalithiques de ce département. » Le rapporteur propose le dépôt aux archives de ces dessins et de cette carte.

M. Ch. Robert lit un rapport sur une communication de MM. Pardigon et Tardieu : « Fouilles aux environs de Sisteron. » Les conclusions du rapport sont qu'il y aurait lieu de donner une subvention aux auteurs de ces fouilles, lesquelles offrent beaucoup d'intérêt.

La section accueille favorablement les propositions de M. Robert, dont le rapport est renvoyé à la commission de la *Revue*.

[1] Nouvelle série, t. VI, 1877.
[2] Tome IX, 2e partie, 1876-1877.

Digitized by Google

Le même membre fait un rapport verbal sur deux communications : l'une, de M. Pouy, correspondant à Amiens, est relative à divers plans de guerre d'après Vauban; l'autre, de M. l'abbé Baudry, correspondant au Bernard (Vendée), est la photographie d'une statuette antique de bronze trouvée au Bernard. Le rapporteur propose le dépôt aux archives de ces deux communications.

M. de Montaiglon lit un rapport sur deux communications : l'une de M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, est une note sur l'acteur Mondory; la seconde de M. Quesnet, correspondant à Rennes, est relative au « Déal de la paroisse de Piré » (évêché de Rennes).

Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. Chabouillet lit un rapport sur deux communications de M. l'abbé Tremey, à Aime (Savoie) : la première est relative à des manuscrits trouvés à Aime; la seconde à un plat d'étain aux armes d'une famille de Breuil, de Brolio ou de Broglio.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur une communication de M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers : Description et empreintes de dix-neuf matrices de bronze.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

MM. Robert de Lasteyrie et Gustave Bertrand présentent, de concert, des observations verbales sur le projet de publication présenté par M. Quantin, correspondant à Auxerre, « Documents relatifs aux arts, extraits des Comptes généraux du duché de Bourgogne pendant la seconde moitié du XIVe siècle. »

Nos collègues pensent qu'il y a lieu de craindre que ces documents, dont l'intérêt est incontestable, n'aient été déjà publiés, au moins en grande partie. On sait, en outre, que M. Pinchart, archiviste à Bruxelles, prépare pour la Société de l'Histoire de l'art français, un travail d'ensemble analogue qui doit paraître dans les *Nouvelles archives de l'art français*, et que ce savant a puisé, non seulement aux sources belges, mais aussi à celles qui ont été mises à contribution par M. Quantin; il serait donc inutile de favoriser une publication qui ferait très probablement double emploi.

Digitized by Google

M. le Président, en levant la séance, ajourne ses collègues au mois de novembre.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux.

1876, 1877.

(Séance du 15 avril 1878.)

En abordant pour la première fois le compte rendu des publications d'une société qui, par la nature de ses travaux, me fournira une matière fort peu abondante, je rencontre, par un heureux hasard, dans un des volumes que j'ai sous les yeux, l'indication très fidèle du but auquel elle tend et des dangers qui la menacent.

Il m'est fort agréable, je l'avoue, tout en constatant la justesse de cette appréciation, d'en faire remonter la première responsabilité à son auteur, M. le comte Fernand de Rességuier, secrétaire perpétuel de la Compagnie.

« Il est à remarquer, dit-il, que nos Jeux floraux ne ressemblent en rien aux académies ordinaires qui vivent de science, de découvertes, de faits positifs, de chiffres ou de problèmes. Ces dernières se défendent par leur côté pratique. Ce sont des académies utiles et par conséquent indispensables. Nous qui ne vivons que de forme, que de goût, que d'élégance, que de mesure, que de convenances respectées, et qui habitons les nuages au-dessus desquels s'étend l'idéal, nous sommes une académie d'agrément; or, dans ce siècle utilitaire, nous pourrions bien, à un moment donné, si nous cessions d'être agréables, devenir parfaitement indifférents et dès lors parfaitement inutiles. »

Il est évident qu'en présence d'une société qui se définit elle-même une « académie d'agrément », notre tâche est fort simplifiée.

Le recueil se compose, d'une manière presque exclusive, des

Digitized by Google

ouvrages de poésie couronnés ou distingués dans le concours annuel, et il échappe ainsi précisément par son côté principal à notre examen; l'éloge périodique de Clémence Isaure ne peut guère non plus être considéré sérieusement comme une étude historique.

Les *discours*, *rapports et travaux divers des mainteneurs et maîtres* ne donnent lieu qu'épisodiquement à quelques remarques utiles. Nous nous arrêterons toutefois un instant à une *semonce*, dans laquelle M. Jules David propose le rajeunissement et l'emploi actuel de certaines expressions du XVIe siècle et notamment de quelques termes qui se trouvent dans le prologue du tiers livre du roman de Rabelais.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter le plus ou moins d'opportunité de ces propositions un peu hasardées, auxquelles l'auteur lui-même n'attache peut-être pas au fond beaucoup plus d'importance que nous, mais il n'est pas sans utilité de relever au passage les erreurs de fait qu'elles renferment.

« Pourquoi, jusqu'à nos jours, dit M. Jules David, avoir repoussé *outrecuidance*, substantif plus fin que *présomption*; *forysser*, verbe simple, bien plus élégant que *faire sortir*;... *poigner*, faire souffrir? »

Outrecuidance est un mot qui n'a jamais cessé d'être en usage, qui, noté comme vieux par les auteurs du dictionnaire de Trévoux, était employé sans scrupule par Voltaire; rajeuni déjà depuis longtemps, il figure, sans aucune note d'ancienneté, dans tous les dictionnaires du commencement de ce siècle.

Quand à *forysser*, je ne pense pas qu'on l'ait jamais vu ailleurs que dans le mémoire de M. Jules David qui, lisant dans Rabelais : *forissu d'intelligence*, a créé imprudemment *forysser* au lieu de *forissir* véritable infinitif de ce verbe; *poigner*, au lieu de *poindre*, est un autre barbarisme en faveur duquel on pourrait du moins invoquer quelques apparentes autorités. Il se trouve dans le *glossaire* de Roquefort, où, bien entendu, il n'est accompagné d'aucun exemple. M. Littré l'a de plus relevé dans *les Mémoires du diable*, où Frédéric Soulié a dit : « L'effroi avait *poigné* son cœur; » mais le savant lexicographe a remarqué fort judicieusement que « *poignant* vient de *poindre* » et qu'« il n'y a pas de verbe *poigner*. »

L'*Étude sur Alfred de Musset*, par M. Ant. Camus, est toute littéraire et ne touche que fort peu à la biographie proprement dite.

L'histoire a eu cependant, en 1876 et en 1877, une place officielle dans les concours des Jeux floraux.

Digitized by Google

Le conseil général de la Haute-Garonne ayant voté un crédit de 500 francs en faveur de l'Académie, elle a décidé qu'une nouvelle fleur, l'immortelle d'or, serait accordée à l'auteur du meilleur discours en prose sur des sujets historiques. Dans les deux premiers concours, la Compagnie avait récompensé des études sur les beaux-arts et la poésie dans le Midi; en 1876, le prix a été décerné à un discours de M. Benezet intitulé : *Les comtes de Toulouse aux croisades.*

Quatre concurrents s'étaient présentés, mais, comme on pouvait s'y attendre, trois d'entre eux s'étaient contentés de rechercher dans Michaud et dans Dom Vaissette tout ce qui était relatif aux comtes de Toulouse; le quatrième, mieux inspiré, renouvela son sujet en profitant des récentes publications de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et surtout des relations des historiens orientaux. Raymond IV, comte de Toulouse, et ses successeurs, et ceux qui combattaient sous leurs ordres prennent, grâce à ces nouveaux documents, une importance fort légitime qui ne devait nulle part être mieux appréciée qu'à l'Académie des Jeux floraux.

Pour l'année 1877, l'Académie avait mis au concours un sujet moins brillant, mais qui pouvait donner lieu à des recherches locales plus curieuses, à une investigation plus personnelle : *Étude littéraire sur les historiens du Languedoc, en particulier sur les deux religieux bénédictins Dom Vaissette et Dom Devic.* N'ayant pas eu à décerner de récompense, elle a prorogé le concours à l'année 1878, en ayant soin de mentionner que le prix pourra être double. On ne saurait trop louer l'Académie de compléter ainsi le cercle de ses études et de donner à son tour une place à ces monographies locales, dans lesquelles les Sociétés savantes de province montrent une incontestable supériorité.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

RECUEIL DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX.

1878.

(Séance du 1er juillet 1878.)

Nous avons fort peu de chose à dire de ce volume.

Mentionnons toutefois un excellent *Éloge de M. Charles de Ré-*

Digitized by Google

musat, par M. Gatien Arnout. Il abonde en faits curieux, en détails intéressants. C'est une biographie attachante et non un panégyrique officiel et froid. Les modifications partielles d'opinion de M. de Rémusat y sont finement indiquées, mais la constance de sa foi politique et la devise, le symbole, si l'on osait le dire, de cette foi, y est signalé avec évidence. Le lendemain de Waterloo, Charles de Rémusat, alors âgé de dix-huit ans, écrivait une étude intitulée : *De l'intérêt de la France au 20 juin 1815*. Il y proclamait fort nettement qu'en tout état de cause « l'intérêt de la France était l'établissement de la liberté politique par le régime représentatif. »

Tel fut le dogme qu'il défendit jusqu'à la fin de sa vie. Les réactions qui en retardaient l'avènement définitif lui causaient un chagrin qui n'était pas exempt de colère, et il était animé à ce sujet d'une ardeur qui se manifestait même dans des discussions d'apparence purement littéraire, et qui, ainsi que nous le raconte M. Gatien-Arnout, semble avoir causé sa mort.

« Il assistait, suivant son habitude, à la séance hebdomadaire de l'Académie française, où, suivant l'habitude aussi, l'on s'occupa du dictionnaire. L'ordre du jour amenait la discussion sur le mot *réaction*. M. de Rémusat prit la parole à plusieurs reprises et la garda longtemps à chaque fois, étudiant le mot dans son étymologie, dans son histoire, dans ses divers sens, physique, moral, politique, politique surtout, et spécialement dans la langue d'aujourd'hui. Sa discussion était vive, animée, passionnée même et éloquente. On le remarqua. Il ne cessa pas, même après la séance. Il continua d'en parler avec quelques-uns de ses confrères jusqu'au milieu d'un couloir, où soudain, dans la chaleur de la discussion, il se sentit pris de froid. Il rentra chez lui tout frissonnant. Il se remit pourtant assez vite, et croyant que ce ne serait rien, il alla passer la soirée dehors. Mais là encore, le froid le reprit. Rentré chez lui, il se mit au lit d'où il ne se releva plus, martyr indirect de son opinion. »

Le concours, dont nous avons déjà parlé, et qui a pour objet une *Étude littéraire sur les historiens du Languedoc, et, en particulier, sur Dom Vaissette et Dom Devic*, est, cette fois encore demeuré sans résultat. Le comte Charles de Montalembert n'a pas trouvé non plus, au jugement de l'Académie, de panégyriste digne de lui.

Nous ne saurions trop féliciter cette compagnie de la prudente sévérité qu'elle apporte dans la distribution de ses récompenses dont elle augmente ainsi la valeur.

Digitized by Google

Du reste une fondation toute récente va étendre le champ, jusqu'ici un peu restreint, de ses travaux. Une nouvelle fleur, un jasmin de 1,000 francs, sera attribuée tous les deux ans à une étude philosophique.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

3e série, t. III et IV, années 1875-1877.

(Séance du 1er juillet 1878.)

Ces deux volumes contiennent des travaux intéressants et variés.

D'abord un long mémoire intitulé : *Théodore Jouffroy. Sa vie et ses écrits*, composé par un de ses contemporains, M. Tissot, qui avait vécu avec lui dans une étroite intimité, et qui, depuis le moment où cette biographie a paru, a été enlevé aux études philosophiques qu'il cultivait encore avec ardeur et succès.

Nous trouvons ici l'histoire des idées de Jouffroy, plus encore que celle de ses actions; des portions importantes de son enseignement y sont heureusement complétées, un cours de psychologie, demeuré jusqu'ici inédit, y est analysé pour la première fois. C'est le récit de la vie philosophique d'un philosophe éminent.

Le travail du docteur L. Marchant : *De Candolle en Bourgogne, son séjour à Saint-Seine-en-Bache, sa correspondance botanique avec le docteur Lorey*, a été, à juste titre, placé dans la série scientifique du recueil, à cause de cette dernière partie, mais il appartient aussi très légitimement à l'histoire par les documents curieux et peu connus qu'il fournit pour la biographie d'un savant si illustre. Nous y trouvons le récit détaillé, attachant, de son séjour dans cette localité où il avait acquis une ancienne habitation seigneuriale entourée de cultures importantes, et où il passa de délicieux instants jusqu'au moment où la mort d'un fils de treize ans, tendrement chéri, qui repose dans le cimetière du village, le décida à n'y plus revenir. Beaucoup de ses lettres qui se rattachent aux heureux moments de sa vie, sont d'un vif intérêt et nous peignent les paysans de Saint-Seine sous les plus riantes couleurs : «Dans ce bon village, écrit-il vers 1820, se trouvait une jeune fille, nommée

Digitized by Google

Benoite, qui, avec une charmante figure, avait le malheur d'être estropiée d'une jambe; elle avait été un peu protégée dans son enfance par les propriétaires du château, et en avait gardé du goût pour la lecture. Chaque soir, après leurs travaux rustiques, une partie des paysans venaient chez elle écouter des lectures, et que lisait-on? la *Henriade*, Boileau, Racine! «Quoi, disais-je, toujours des poètes? — Oh! monsieur, me répondaient-ils, nous ne sommes pas assez riches pour lire de la prose, il faut trop souvent changer de livre; mais des vers, nous pouvons les entendre toujours avec plaisir!» On devine avec quel empressement je leur apportais à chaque voyage de nouveaux livres pour leur petite bibliothèque; je leur donnai Molière! «Oh! me disaient-ils, il y avait si longtemps que nous avions envie de lire M. Molière!»

Aujourd'hui que les conférences littéraires sont à la mode, mais qu'on a quelque peine à les acclimater en dehors des grands centres de population, il est curieux de relever au passage ce témoignage piquant au sujet de celles que dirigeait avec tant de succès, il y a une soixantaine d'années, la pauvre estropiée de Saint-Seine!

Les Maures de Constantine en 1840, par M. Morelet, tel est le titre d'un mémoire très sincèrement écrit, tout rempli de détails intéressants auxquels il manque peu de chose pour être pittoresques. Ce qui leur fait défaut de ce côté ne nous inspire d'ailleurs aucune espèce de regrets et nous rassure au contraire pleinement quant à l'exactitude de cette narration, dont la sobriété même donne confiance. D'ailleurs il ne s'agit pas ici d'Arabes ayant gardé leurs habitudes primitives. Ces populations, déjà profondément modifiées, ont échangé les hasards de la vie nomade contre la sécurité des villes où ils mènent une existence sédentaire et monotone, fort bien caractérisée dans ce passage :

«La triste Constantine, au sein de ses montagnes, ne présente jamais qu'un même et uniforme tableau. Du haut de la galerie qui domine la cour intérieure, on a pour toute perspective un lambeau de ciel bleu, les tuiles grises des toits où joue un rayon de soleil, et quelques graminées qui végètent dans leurs interstices. Quelquefois une cigogne s'abat sur la maison voisine, ou bien une hirondelle, dont le nid est respecté, voltige d'arcade en arcade à la poursuite des insectes ailés. Ce sont les seules distractions qui viennent du dehors, avec le chant du *mouedden*, dont la voix lente et grave se fait entendre cinq fois par jour à des intervalles régu-

Digitized by Google

liers. Chaque maison peut être comparée à une sorte de petit cloître où les bruits du dehors n'arrivent que d'une manière confuse; et, dans certains quartiers que la population européenne n'a pas encore envahis, le calme est si profond à l'intérieur qu'on pourrait se croire seul au monde. »

La *Correspondance des Saulx-Tavannes au XVIe siècle* a été réunie avec beaucoup d'exactitude et de soin par M. L. Pingaud. Elle ne forme pas moins de 360 pages, et est presque entièrement inédite. Bien datée, elle renseigne d'une manière exacte et précise sur une grande quantité de petits faits de guerre et sur un nombre considérable de mesures de police et d'administration militaire. Dans une lettre du 1er février 1560, Gaspard de Saulx-Tavannes se plaint à la reine mère, comme tous les capitaines, tous les savants, tous les poètes de cette époque, de ne toucher qu'avec une extrême difficulté les sommes qui lui ont été promises, ou même celles qui lui sont rigoureusement dues :

« Au demeurant, madame, il advoit pleu au feu roy me donner x^m livres pour estre recompancez de tant de voyages que j'avoie supportté coup sur coup; et m'a l'on tousjours remys à treuver quelque chose pour cella. Mays il ne m'est possible d'en rien treuver. Je vous supplie très humblement, madame, sy ce n'est la commoditez du Roy à ceste heure, estre oquasion que je soye assigné pour en estre païé quelque temps. Il m'est pareillement deu quelques anneez de mon estat et penssion du temps du roy Henry et du roy Françoys : vous savez, madame, que estant honorez et chargé d'ugne telle charge que celle de sce pays, je ne puis estre sinon ruyné, si cella contignues gueres. » A quoi Catherine de Médicis ne trouve rien à répondre que : « Pour ce qui vous est du, la nécessité nous force de vous demander de prendre patience. »

Il exerce, comme c'était son devoir, une surveillance parfois fort rigoureuse contre les réformés, cependant sa fermeté est tempérée par beaucoup de prudence et par ce qu'on pourrait appeler, si ce n'était pour l'époque un anachronisme, une tolérance relative. Voici en quels termes il écrit au baron des Adrets, qui dut assurément être surpris de ce ton de modération : « Puisque les armes trettent ainsi, il s'en fault résoudre, et ne fault poinct que soubz ce manteau de religion, où je trouve si peu de différend, puisque tous voulons Jésus-Christ, que nous noz coppions ainsi la gorge les ungs aux aultres. Quant à moy je n'ay point de masque, passion.

Digitized by Google

ny rien de caché, et suis résolu de faire du tout la guerre et du tout la paix, ou, pour ne sçavoir servir mon maistre avec dissimulation, ne m'en mesler plus. »

Nous ne multiplierons pas ces citations. Celles qui précèdent suffisent pour faire au moins pressentir l'importance et l'intérêt de cette publication qui fait également honneur à l'éditeur qui l'a entreprise et à l'Académie qui l'a accueillie favorablement.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA.

2e série, t. I et II, 1875, 1876.

(Séance du 1er juillet 1878.)

Cette société est de celles qui accordent avec raison une large place aux textes originaux et aux recherches d'histoire locale.

Nous signalerons d'abord la 4e et la 5e série des *Documents inédits relatifs à la Franche-Comté*, publiées dans ces deux volumes par M. Bernard Prost, archiviste du Jura.

Nous y trouvons :

1° Les choses mémorables (de 1535 à 1559), chronique franc-comtoise inédite, par le sieur Godard, procureur d'office de la baronnie de Chevreaux (Jura);

2° Des *Annales de Franche-Comté* (1582-1739) extraites d'une *Histoire* manuscrite *des Capucins de Franche-Comté*, appartenant aux archives des Clarisses de Poligny. Cette histoire a été rédigée en 1768, par un religieux anonyme, d'après des recueils des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles;

3° Six *chartes de franchises communales.*

Ce sont là des travaux qu'on ne saurait trop encourager. M. Prost y a joint deux notices qui intéressent à peu près également l'archéologie et l'histoire. L'une, relative à *Jean de Vitry, auteur des stalles de l'église Saint-Claude*, établit, à l'aide de pièces originales tirées des archives de l'abbaye de Saint-Claude, que ce sculpteur était génevois; l'autre, concernant *trois dalles funéraires franc-comtoises* et accompagnée de lithographies, est le commencement d'une galerie des anciennes tombes de la Franche-Comté.

Digitized by Google

Nous rapprocherons tout naturellement de ce travail l'*Obituarium abbatiæ Castri-Caroli ou Notice des abbesses, religieuses et bienfaiteurs de l'abbaye noble de Château-Châlon*, publiée par M. A. Vayssière, archiviste de l'Ain.

Le Jura français, par M. de Salis, document d'un ordre tout différent, nous montre le pays apprécié, à une époque assez récente, par un étranger bienveillant et impartial.

M. de Salis-Marschlins, issu d'une noble famille du pays des Grisons, arrêté le 2 avril 1799 sur l'ordre du général Masséna et déporté à Salins jusqu'au 28 août 1800, utilisa le temps de cette espèce de captivité fort douce à visiter le pays et à le décrire. Sa relation, publiée en allemand, a paru à juste titre un piquant chapitre d'histoire locale. M. Ed. Toubin l'a traduite en en retranchant les morceaux assez nombreux et assez étendus qui n'étaient pas le fruit d'observations personnelles et avaient été eux-mêmes extraits et traduits de divers ouvrages français.

L'*Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, par M. le président Clerc, est une excellente étude qui a le mérite d'être faite d'après les documents originaux et d'indiquer fort nettement où ils se trouvent.

On y voit les États se constituer définitivement au XIVe siècle, arriver à leur apogée au XVIe sous Charles-Quint et Philippe II, puis décliner sous leurs successeurs et succomber enfin lors de la conquête de la province par Louis XIV.

Les récits de cette cruelle guerre tiennent nécessairement une grande et légitime place dans les *Mémoires de la Société du Jura*. Nous y trouvons une *Notice sur le baron d'Arnan, accompagnée de quarante lettres inédites*, par M. le président Clerc, et un *Document sur Lacuson* publié par M. Ch. Parraud et servant d'appendice à une étude sur ce chef de partisans franc-comtois imprimée dans le recueil de 1866.

L'ancienne province peut à bon droit vanter le courage de ses défenseurs d'autrefois; mais, aujourd'hui française, elle doit apporter dans ses jugements beaucoup de modération et de mesure. Nous avons été choqué plus d'une fois de voir que les auteurs de quelques-unes de ces études s'étendaient avec une certaine complaisance sur la barbarie des ennemis, c'est-à-dire des Français, et employaient le mot *patriotisme* dans un sens qui a été juste jadis pour la petite patrie, mais qui est aujourd'hui blessant pour la

Digitized by Google

grande. Sans rien sacrifier de la vérité historique, sans rien changer surtout aux textes contemporains, on pourrait, je crois, apporter dans les appréciations modernes cet esprit de tolérance et d'apaisement qui est un des mérites de notre époque et qui doit surtout exister, même quant au passé, entre ceux qui ont désormais le même pays et le même drapeau.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Tome VII, 1877.

(Séance du 15 juin 1878.)

Il y a, dans ce volume, quatre sujets d'histoire locale, dont l'examen appartient à notre section :

Les comtes de Chiny et *la ville de Montmédy*, par M. Bonnabelle;

Recherches historiques et biographiques sur les châtelains de Bar, par M. Servais;

Saint-Dizier. L'incendie du 19 août 1775, par M. l'abbé Fourot;

Assistance à domicile dans la ville de Bar-le-Duc, par M. le docteur Baillot.

La notice de M. Bonnabelle est un résumé des renseignements qu'il a recueillis dans les chroniques et les histoires locales sur les comtes de Chiny et sur Montmédy. Il paraît avoir peu consulté les sources originales.

Ces renseignements, en ce qui concerne les comtes de Chiny, sont très sommaires. Ils se bornent à la mention des circonstances dans lesquelles ils fondèrent Montmédy, au XIIIe siècle, ainsi que des premières chartes qu'ils octroyèrent aux habitants, et à leur ordre de succession, jusqu'à l'extinction de leur lignée, en 1364, époque à laquelle le comté fut vendu au grand-duc de Luxembourg, pour passer ensuite aux mains des ducs de Bourgogne, être incorporé, plus tard, aux États de la maison d'Autriche et enfin réuni à la couronne de France.

Quant aux renseignements sur Montmédy, ils sont pour la plupart topographiques et statistiques, et ne portent guère, historiquement,

Digitized by Google

que sur la famille d'Allamont, qui, sous le régime espagnol, conserva pendant près de deux siècles le gouvernement de Montmédy, et sur les sièges que cette ville eut à soutenir à diverses époques, y compris celui qu'elle soutint en 1870 au moment de l'invasion allemande.

M. Servais, dans son mémoire sur *les châtelains de Bar*, après quelques notions générales sur leur origine, sur la nature de leurs fonctions et sur la durée de leur existence, a donné une liste chronologique de ces officiers de 1022 à 1421, accompagnée des détails biographiques qu'il a pu puiser soit dans les histoires imprimées, soit dans les archives du pays. Cette liste est suivie d'une nomenclature des villes, bourgs et villages de l'ancien duché de Bar, qui ont eu des châtelains au moyen âge. Les renseignements biographiques fournis par M. Servais sont généralement empruntés à des actes où figurent les châtelains et consistant presque tous en donations à des établissements religieux, couvents, églises ou hôpitaux, en contrats de vente ou d'échange de propriétés, en transactions ou en contestations survenues à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, et malgré l'incertitude de certains points, qui ne sont pas suffisamment éclaircis et qui ne reposent que sur des conjectures, il ressort des recherches de M. Servais que les châtelains de Bar étaient primitivement des gouverneurs institués par les souverains du Barrois pour la garde et la défense du château de cette ville, où ils commandaient en leur absence; qu'ils partageaient avec eux le soin d'administrer et de rendre la justice; que leur pouvoir se maintint longtemps après la création des bailliages, mais avec modifications dans leurs attributions, particulièrement en ce qui touchait à l'exercice de la justice, qui appartenait au comte ou duc, au bailli et aux prévôts; qu'enfin cette institution subsista jusqu'au commencement du xve siècle.

Le but principal de M. Servais, en entreprenant ce travail, a été de combler une lacune qui lui a paru regrettable dans les publications de Bermann et de M. Henri Lepage, qui n'ont pas compris les châtelains de Bar, le premier dans sa *dissertation historique sur l'ancienne chevalerie et la noblesse de Lorraine*, publiée en 1863, et le second dans son étude sur les *offices des deux duchés*, publiée en 1869.

Les détails insérés par M. l'abbé Fourot dans le tome VII des *Mémoires de la Société de Bar-le-Duc* sur l'incendie de Saint-Dizier en 1775 sont tirés de deux documents où le souvenir en a été

Digitized by Google

conservé; l'un est un mandement de M. de Juigné, évêque de Châlons, pour faire appel à la charité de ses diocésains en faveur des victimes; l'autre, une lettre d'un témoin dans laquelle sont relatées toutes les circonstances du désastre. Ces documents constatent l'étendue des pertes causées par cet incendie, qui détruisit en quelques heures l'église de Notre-Dame, le palais de justice, l'hôtel de ville, la halle aux blés, les prisons et leurs chapelles, le corps de garde et son mobilier, le collège et quatre-vingt-quatre maisons, et qui réduisit à la dernière misère cent trente familles composées de cinq cent huit habitants.

Nons avons lu avec beaucoup d'intérêt la notice de M. le docteur Baillot, sur l'*Assistance à domicile dans la ville de Bar-le-Duc*. L'origine de la première institution de ce genre est inconnue. M. Baillot l'attribue, sans dire sur quels témoignages s'appuie son opinion, à l'association d'une jeune fille et d'une femme veuve qui se réunirent pour visiter et soigner les malades indigents, et qu'on désignait sous le nom de *Béguines*, et plus tard, sous celui de *sœurs grises*. Leur maison, appelée *Béguinage*, puis *petit-couvent*, était placée sous la surveillance de la Chambre des comptes.

On ignore à quelle époque fut fondée cette maison; on sait seulement qu'elle existait déjà au commencement du xve siècle, le cardinal Louis de Bar l'ayant autorisée, par lettres patentes du 11 janvier 1418, à élever une chapelle sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Marie-Madeleine; ces Béguines se trouvaient au nombre de trois en 1522, et de quatre peu de temps après. La maison fut abandonnée par elles en 1565, et convertie en une infirmerie jusqu'en 1590. Elle fut mise, en 1597, à la disposition des Capucins, puis occupée successivement par les Jésuites et les religieux de l'ordre des Bernardins, de l'abbaye de Lisle-en-Barrois, et enfin vendue en 1622, sous la réserve qu'une partie du produit de la vente serait consacrée aux besoins de la ville. Mais les ressources provenant de cette vente étaient bien insuffisantes pour soulager la misère de la population, et la ville dut s'imposer de nouveaux sacrifices. Grâce à des dons et au dévouement de quelques habitants, l'Assistance put revivre dans des conditions meilleures. Nous ne pouvons suivre M. Baillot dans les détails où il est entré pour nous faire connaître l'histoire de cette institution. Après en avoir retracé les débuts et les premières vicissitudes, il la suit dans ses nombreuses transformations, indiquant son mode d'administration,

Digitized by Google

son fonctionnement et l'état de ses ressources à diverses époques, jusqu'au temps, plus rapproché de nous, où elle fut complètement régularisée et constituée en bureau de bienfaisance sous l'autorité municipale.

Cet article de M. Baillot, aussi bien que ceux qu'il a insérés dans d'autres volumes de la Société de Bar-le-Duc sur les établissements charitables du département de la Meuse, témoigne de ses connaissances spéciales et de sa compétence en ces matières.

Nous mentionnerons, en terminant ce rapport, une étude d'un intérêt plus général sur *la condition des étrangers en France depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours*, par M. Bonne, docteur en droit, juge suppléant au tribunal de Bar-le-Duc. L'auteur a divisé son travail en quatre époques: la première, comprenant les neuf premiers siècles; la seconde, du xe au xve; la troisième, de 1500 à 1789, et la quatrième, les dispositions transitoires et le droit actuel. Le tome VII contient les deux premiers chapitres, le tome suivant doit contenir les deux autres.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Tome XI, 1877.

(Séance du 1er juillet 1878.)

Une partie de ce volume est occupée par une longue étude de M. A. André, conseiller honoraire à la cour d'appel, sur le serment judiciaire et le serment promissoire, suivant l'ancien droit coutumier de la province de Bretagne. Le travail se divise en trois chapitres : les temps antérieurs à la *très ancienne coutume;* la période pendant laquelle cette coutume servit de règle; les modifications apportées par l'influence des légistes français.

Durant la première période, on voit le serment judiciaire, acte essentiellement religieux, prêté sur les Évangiles et les reliques par l'intéressé accompagné de conjurateurs d'une intégrité avérée qui, plus tard, devinrent des pleiges. Le serment était alors quelquefois confirmé par les ordalies, ou jugement de Dieu, d'où procéda le

Digitized by Google

duel judiciaire. M. André donne plusieurs exemples qui permettent de penser que, le plus souvent, les parties reculaient devant ces moyens extrêmes. Les ordalies, déjà interdites par Robert d'Arbriselle, dans sa règle, furent condamnées en 1215 par le quatrième concile de Latran qui s'éleva aussi contre le duel judiciaire laissé exclusivement à la justice séculière.

Au commencement du XIVe siècle, les légistes bretons, en rédigeant la très ancienne coutume, conservèrent au serment son caractère religieux, mais en firent une formalité civile; on reconnaît alors la tendance à séparer la juridiction religieuse de la juridiction civile, avec un mouvement marqué de la seconde pour se substituer à la première. Il y avait alors deux serments : l'un, purement civil, qui pouvait se prêter par mandataire; l'autre, religieux, prêté sur les reliques, mais exclusivement personnel. — Le juge civil, comme moyen suprême, avait recours au duel judiciaire. — La réunion de la Bretagne à la France modifia la législation; le duel judiciaire disparut; on voit, un moment, la jurisprudence du Parlement supprimer le serment sur les reliques et le *Corpus Domini;* il reparut après les guerres de la Ligue et fut maintenu jusqu'à la déclaration royale du 20 février 1696, qui défendit définitivement le serment sur les Évangiles et le Saint-Sacrement.

M. André a compulsé avec soin les nombreux textes publiés par les Bénédictins, pour relever toutes les circonstances dans lesquelles le serment fut prêté, soit dans des circonstances particulières, soit à propos de faits politiques.

Un savant breton, dont la mort récente et imprévue laisse un vide regrettable dans la Société d'archéologie, a donné dans ce même volume une étude très intéressante sur la Journée des barricades et la Ligue à Rennes; elle est rédigée à propos de la réimpression d'un pamphlet ligueur très rare. Par le fait, ce pamphlet n'est qu'un prétexte pour donner, d'après des notes prises dans les registres du Parlement et dans les archives municipales, un travail historique sérieux dans le fond et d'une lecture attachante. A l'époque où se passent les faits relatés par M. Ropartz, l'auteur eût été du parti des royalistes; il semble dominé par une certaine antipathie contre le duc de Mercœur et contre les tendances de quelques ligueurs, plutôt que frappé par ce fait que, sans la Ligue jusqu'en 1594, telle que la comprenait la grande masse des Bretons, la conversion de Henri IV eût été, peut-être, très compromise.

Digitized by Google

M. Lucien Decombe a donné la relation de deux fêtes à Rennes, en 1744 et en 1769 : la première, à propos du rétablissement de la santé du roi et de ses succès militaires ; la seconde, en l'honneur de la duchesse de Duras, à l'occasion du retour du Parlement qui avait encouru la disgrâce du roi par son refus d'enregistrer un édit ordonnant la création de nouveaux impôts.

Le volume est terminé par une histoire du canton de Louvigné-du-Désert, due à M. Léon Maupillé. L'auteur, comme il l'a fait déjà pour d'autres cantons, réunit tous les souvenirs historiques et archéologiques qui se rattachent à chacune des huit communes ; et, dans les chapitres préliminaires, il cherche à établir l'origine de la baronnie de Fougères, comme fief, et celle de ses premiers seigneurs.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE.

Nouvelle série, t. VI, 1877.

(Séance du 1er juillet 1878.)

Ce volume, dont les trois quarts sont occupés par des sujets historiques, ne présente pas moins d'intérêt que les précédents. Nous suivrons, pour rendre compte de chacun de ces sujets, l'ordre dans lequel ils ont été publiés.

Le collège d'Autun sous les Oratoriens, 1786-1792, par M. E. Roux.

Les Jésuites, qui avaient dirigé le collège d'Autun de 1618 à 1763, furent remplacés par des prêtres séculiers, qui y professèrent les humanités et la philosophie sous la surveillance d'un bureau d'administration. Napoléon, placé par son père dans cette maison le 1er janvier 1779, y resta environ trois mois avant d'être envoyé à l'école de Brienne. Son frère, Lucien Bonaparte, y passa près de vingt-deux mois, de novembre 1782 au mois d'août 1784. Le collège prospérant peu sous ce régime, M. de Marbeuf, évêque d'Autun, président du bureau d'administration, demanda et obtint, en 1786, d'accord avec les officiers municipaux, que la direction en fût confiée aux pères de l'Oratoire. Cette autorisation fut accordée par lettres patentes de Louis XVI en date du 22 septembre de la même année.

Digitized by Google

M. Roux a recueilli, dans les archives de la ville et du collège, un certain nombre de renseignements sur cet établissement pendant le court espace de temps qu'il demeura entre les mains des Oratoriens. Il nous en fait connaître l'organisation, les revenus et les charges, le règlement, la composition du personnel des professeurs, le nombre des élèves, les matières de l'enseignement, les examens et les exercices auxquels ils étaient assujettis, les sujets des discours prononcés par les professeurs dans les solennités annuelles. Il suit, année par année, les événements intérieurs du collège.

M. Roux signale, entre autres, une visite faite au collège par Mgr de Talleyrand-Périgord, qui ne séjourna guère plus d'un mois dans son diocèse, en mars et en avril 1789, et il fait remarquer que le professeur de rhétorique, le père Mathé, chargé de prononcer un discours à cette occasion, y traitait *de l'influence de la morale des chefs sur l'esprit des peuples.*

En 1790, la municipalité d'Autun ayant dû mettre sous les yeux du Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale la situation financière du collège, on procéda à l'inventaire du mobilier. La bibliothèque, dont il fallut dresser le catalogue, contenait plus de 8,000 volumes. Il y avait, en outre, un médaillier qui renfermait un assez grand nombre de pièces rares que la Révolution a malheureusement dispersées. Ce médaillier avait été formé par le P. Chapet, oratorien attaché au collège comme suppléant des classes, numismatiste distingué, qui contribua à répandre à Autun le goût de la science archéologique et dont les disciples devinrent plus tard les fondateurs de la Société éduenne.

Cependant la plupart des Oratoriens du collège d'Autun ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé, il résulta des changements survenus dans le personnel, et des préoccupations qui agitaient alors tous les esprits, des inconvénients préjudiciables à la marche des études, jusqu'au moment où un décret de l'Assemblée législative supprima les congrégations religieuses et mit fin à l'administration du collège par les Oratoriens.

La dernière année scolaire 1791-1792 fut marquée par quelques incidents curieux :

A l'approche du 14 juillet, les élèves du collège adressèrent au corps municipal d'Autun une pétition, singulièrement empreinte du goût littéraire de l'époque, pour demander quinze jours de

Digitized by Google

congé afin de fêter le troisième anniversaire de la prise de la Bastille. Le corps municipal accorda quatre jours.

Le 30 du même mois, peu de jours après la publication du fameux manifeste du duc de Brunswick, chef des armées coalisées, une députation des élèves se présenta devant la municipalité, et l'un d'entre eux, dans un discours dont M. Roux a reproduit le texte, offrit, au nom de ses camarades, l'abandon de la somme destinée à l'acquisition des prix, pour être consacrée aux frais de la guerre. Cette offrande fut agréée et la municipalité décida que le discours du jeune orateur serait transmis à l'Assemblée nationale. Il n'y eut, cette année, qu'une distribution de couronnes, qui, en vertu d'une décision du conseil général de la commune, eut lieu sur l'autel de la patrie.

Le prieuré de Saint-George-des-Bois, près Autun, par M. A. de Charmasse.

Ce monastère de religieuses bénédictines était situé à peu de distance de l'ancienne route d'Autun à Montcenis. Son origine est inconnue et on ignore d'où lui vient son vocable. M. de Charmasse émet, sur ce point, diverses conjectures, dont aucune ne paraît suffisamment fondée. Le monastère est cité, pour la première fois, dans une charte de 1225, par laquelle Renard de Laisy, chevalier, constitue une petite rente en faveur des religieuses. Le nom du prieuré figure également dans un grand nombre de testaments du XIIIe et du XIVe siècle. Au commencement de ce dernier siècle, il fut placé sous la dépendance du monastère des Bénédictines de Saint-Julien-sur-Dheune. Cette union ne semble pas avoir amélioré sa situation, car les religieuses étaient presque réduites à la mendicité, et les pieuses donations qui étaient faites au prieuré, et qui sont à peu près les seuls témoignages de son existence, ne l'arrêtèrent pas sur la pente de la décadence. Guillaume d'Auxonne, évêque d'Autun, par une ordonnance du 21 août 1343, prononça la dispersion de la communauté. Sur les neuf religieuses qui occupaient alors le prieuré, quatre seulement furent autorisées à y continuer leur résidence pour la célébration de l'office divin. En 1422, Béatrix de Rabutin, prieure de Saint-Julien, amodiait tout ce qui composait le domaine de Saint-Georges. Le rôle de ce prieuré fut dès lors réduit à celui d'une simple ferme. La chapelle, qui dépendait de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Grotte, a subsisté jusqu'à la Ré-

Digitized by Google

volution. Il n'en reste plus aujourd'hui que deux faibles vestiges : une croix sculptée en relief sur une pierre de grès, qui est encastrée au pignon de la ferme, et une statue, jadis équestre, affreusement mutilée et vermoulue, dans laquelle on a peine à reconnaître saint Georges sous le costume de chevalier[1].

Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les États généraux de 1789.

Ces cahiers sont la suite de ceux qui ont été publiés dans les tomes III, IV et V des *Mémoires de la Société éduenne*, et qui sont reproduits par M. A. de Charmasse d'après les minutes appartenant à M. Léopold Repoux, juge au tribunal d'Autun. Nous en avons fait mention dans nos précédents rapports à la section d'histoire.

Compte de la gruerie des bailliages d'Autun et de Montcenis pour l'année 1419, par E. Picard, garde général des forêts.

Dans un mémoire, qui fait partie du tome V et qui est intitulé : *Les forêts du Charolais sous les ducs de Bourgogne de la race royale*, M. Picard a montré comment les comptes des receveurs de la gruerie permettent de reconstruire l'histoire forestière d'un pays. En cherchant les éléments d'un travail semblable sur les forêts de l'Autunois, il a trouvé, dans les archives départementales de la Côte-d'Or, le compte, pendant l'année 1419, de Pierre de la Couldre, procureur du duc de Bourgogne, et son receveur des deniers de la gruerie dans les bailliages d'Autun et de Montcenis. M. Picard, en publiant ce document, a voulu aujourd'hui prouver qu'un compte de gruerie, tel qu'il était compris au xve siècle, peut non seulement servir à l'histoire des forêts, mais contribuer utilement à l'histoire d'une localité. Son observation, toutefois, ne s'applique qu'à un intervalle de temps assez restreint, qui s'étend du commencement du xve siècle au milieu du xvie, parce que, antérieurement à cette époque, la comptabilité forestière était insuffisamment organisée et qu'il n'en reste que peu de traces, et que postérieurement la centralisation royale a réduit les comptes à un simple alignement

[1] Les documents qui ont servi de base à cette notice appartiennent à M. Rabuteau, curé de Vandenesse-sur-Arroux, et M. A. de Charmasse, ainsi qu'il le déclare lui-même, en a dû la communication à l'obligeante intervention de M. l'abbé Lacreuze, membre titulaire de la Société éduenne.

Digitized by Google

de chiffres, dans lequel il est difficile de retrouver des renseignements historiques.

M. Picard s'est peut-être un peu exagéré l'importance, à son point de vue, de cette sorte de documents. Il n'en est pas moins vrai qu'on peut en tirer des notions utiles dans le sens qu'il indique. Il en cite, d'ailleurs, plusieurs exemples desquels il résulte que les comptes de Pierre de la Couldre et d'autres agents forestiers peuvent fournir des commentaires pour la publication des cartulaires de l'Autunois, et servir à l'histoire des châtellenies, aux recherches sur les feux et la population, sur les constructions importantes qui furent faites à Autun, sur l'alimentation, sur les épidémies et même sur certains faits de guerre.

Le document publié par M. Picard est accompagné d'un assez grand nombre de notes explicatives et topographiques, et suivi de pièces annexes, parmi lesquelles nous avons remarqué un relevé des propriétés forestières appartenant aux communes de l'arrondissement d'Autun à deux siècles d'intervalle : en 1666, d'après l'enquête faite par les ordres de l'intendant Bouchu, et, en 1876. d'après les archives de l'inspection d'Autun.

Annales historiques du prieuré de Mesvres en Bourgogne et de ses dépendances.

La première partie de cette notice, que nous devons encore à M. de Charmasse, a été insérée dans le tome IV, nouvelle série, des *Mémoires de la Société éduenne.* Elle comprenait l'histoire du prieuré de Mesvres [1]; celle-ci contient l'histoire de la paroisse et de ses dépendances. M. de Charmasse a essayé de reconstituer, comme il l'avait fait pour les prieurs, mais également avec de nombreuses lacunes, la succession des desservants de la cure. Il y a joint quelques détails sur une chapelle fort ancienne, dépendant de Mesvres, et connue sous le nom de Notre-Dame-de-Certenue, sur laquelle il existe de curieuses légendes et qui est encore aujourd'hui un lieu de pèlerinage très fréquenté. Au XVIIe siècle, Françoise de Rabutin, fille de sainte Jeanne de Chantal, comtesse de Toulongeon, qui l'avait fait reconstruire, s'y rendait souvent à pied de son château. C'est à la suite d'un de ces pèlerinages qu'elle contracta la maladie dont elle mourut peu de jours après en 1684, à l'âge de quatre-vingt-cinq

[1] Voy. notre compte rendu dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. IV, 6e série, p. 53.

Digitized by Google

ans. Nous trouvons aussi dans cette notice un tableau statistique, dressé année par année, qui constate que la population de Mesvres, depuis l'époque où ce village devint chef-lieu de canton, n'a pas cessé de s'accroître dans une notable proportion. Elle était, en 1792, de 496 habitants; à la date du recensement de 1876, elle s'élevait à 1,195.

La société d'Autun au milieu du XVIIIe siècle, d'après les mémoires de Crommelin, de Saint-Quentin, et autres documents inédits, par M. Harold de Fontenay.

Les mémoires dont il est ici question forment un volume très rare in-8° de 218 pages, sans nom d'imprimeur. On n'en connaît plus aujourd'hui que deux exemplaires, dont un appartient à M. le baron Pichon, qui a bien voulu le communiquer à M. Harold de Fontenay.

Isaac-Mathieu Crommelin, né à Saint-Quentin en 1730, et mort à Saint-Germain-en-Laye en 1825, âgé de quatre-vingt-quinze ans, avait obtenu, en 1760, l'entrepôt des tabacs à Autun; il y résida pendant environ dix-huit ans. La seconde partie de ses mémoires contient le récit de son séjour dans cette ville. M. de Fontenay l'a reproduite presque intégralement. Nous en citerons quelques passages afin de donner une idée du ton et de la manière de l'auteur. Voici comment il s'exprime au sujet de son entrée en fonctions: «J'obtins un canonicat financier, c'est-à-dire un entrepôt de tabac, place honnête dont une servante pouvait remplir les détails, et qui ne demandait que quatre à cinq heures par mois pour former les états; n'ayant d'ailleurs que des rapports accidentels avec les brigades, les saisies et tout ce qui pouvait être désagréable dans la carrière de la finance.»

«Pour dépenser mille écus à Autun, dit-il un peu plus loin, en menant une excellente vie de garçon, il aurait fallu que je jetasse vingt-cinq louis par la fenêtre. Le bois valait huit francs la cordo, le vin d'ordinaire deux sols la bouteille; un logement meublé, commode, moins de cinquante écus de location; les déjeuners, dîners, soupers, ensemble trente-six francs par mois; le taux des jeux, dans les meilleures sociétés, était un liard la fiche. Je me croyais dans le pays de Cocagne[1].»

[1] Il était marié, mais il n'avait pas amené sa femme à Autun, parce que, dit-il, sa mère, très délicate, et sa tante, âgée, avaient besoin de ses soins.

Digitized by Google

Malheureusement les détails futiles, les petits faits personnels à l'auteur, les anecdotes ou les aventures plus ou moins dénuées d'intérêt dans lesquelles il joue un rôle qu'il croit être à son avantage, tiennent plus de place dans ces mémoires que les observations sérieuses sur les mœurs et sur l'état de la société d'Autun. Nous pourrions cependant citer encore, à cet égard, quelques remarques curieuses. Ainsi, en parlant des habitudes de simplicité de ce qu'il appelle la bonne compagnie dans les premiers temps de son séjour à Autun, il nous dit « que les mères de familles filaient, le soir, de la laine rousse ou noire, les servantes du chanvre, et que l'on faisait tous les ans une pièce d'étoffe qui servait à habiller le père, la mère et les enfants des deux sexes ; que, dans les veillées, les jeunes gens dansaient, voltigeaient, jouaient à des jeux innocents, tandis que les mères plumaient leur dindon, leur oie, et en entassaient les plumes dans un sac de toile; que dans les beaux jours de l'été, plusieurs voisins réunissaient leurs soupers dans la rue et appelaient les passants pour trinquer avec eux. » Il ajoute qu'une année suffit pour opérer le passage de ce bon temps au luxe le plus effréné. Ce fut en 1763, à la suite de la tenue des États de Bourgogne à Autun. Des logements y furent meublés magnifiquement; on y donna des repas splendides. « Quand les États finirent, les seigneurs retournèrent à leurs châteaux; mais le luxe resta; les femmes des riches prirent le plus grand essor; de proche en proche elles furent imitées ; les galons, les broderies, les dentelles succédèrent à la simplicité; on voulut avoir de la vaisselle plate. Les revenus ne suffisant pas, on vendit des fonds ; alors une multitude de citoyens qui vivaient avec aisance se trouvèrent au-dessous de la médiocrité. »

On rencontre aussi dans ces mémoires quelques indications sur les antiquités d'Autun, à la connaissance desquelles Crommelin paraît avoir eu de grandes prétentions; mais elles fourmillent d'erreurs, qui ont été relevées par M. H. de Fontenay.

En somme, cette œuvre, dans laquelle il n'est possible de signaler que peu de renseignements réellement dignes d'attention, dénote un esprit superficiel, naïvement vaniteux et vantard, plutôt qu'un observateur sérieux, et n'emprunte guère sa valeur qu'à la rareté des documents de cette nature. M. Harold de Fontenay, dans son introduction à ces mémoires, nous donne une analyse et des extraits d'un journal inédit, écrit de 1759 à 1765 par M. de

Digitized by Google

Fontenay, alors lieutenant général au bailliage d'Autun, qui, bien que très succint, contient sur le même sujet des renseignements beaucoup plus caractéristiques et plus instructifs que ceux de Crommelin, et dont M. Harold de Fontenay a rehaussé l'intérêt par un grand nombre de notes biographiques, généalogiques, historiques et autres.

Il ne nous reste plus, pour terminer ce rapport, qu'à mentionner un article de M. Ch. Bigarne sur la famille de Nicolas Rolin, chancelier du duc de Bourgogne, Philippe le Bon. M. Ch. Bigarne avait déjà publié sur ce sujet une *étude historique* en 1860. Sa nouvelle étude est le résultat de plus récentes recherches, accompagnées de quelques documents inédits ou peu connus, puisés à différentes sources et destinés à servir de matériaux pour une histoire complète du chancelier et de sa famille.

Les autres matières, contenues dans le tome VI des *Mémoires de la Société éduenne*, sont du ressort de la section d'archéologie ou de la section des sciences.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Académie de Sainte-Croix d'Orléans. — Lectures et Mémoires.

Tome III, 1877.

(Séance du 1er juillet 1878.)

Il s'est écoulé un assez long intervalle entre le deuxième volume de ce recueil, qui a paru en 1872, et celui-ci, qui est de 1877. Cela tient-il à la modicité des ressources de cette académie ou à l'insuffisance de ses travaux? Nous n'avons pu nous renseigner à cet égard; car elle n'a publié aucun compte rendu de ses séances ou de sa situation financière. Peut-être faut-il en attribuer la cause à la coexistence à Orléans de deux autres compagnies savantes plus anciennes, la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts et la Société archéologique et historique de l'Orléanais, cette dernière très active et très laborieuse, dont les moissons ne laisseraient plus que quelques épis à glaner à l'Académie de Sainte-Croix; c'est ce que donnerait lieu de supposer son troisième volume, dont le retard ne semble pas compensé par l'importance des matières. On y trouve des essais littéraires sur deux épîtres d'Horace et de Boileau,

Digitized by Google

sur la personnalité d'Homère, sur Euripide et Racine et sur la chanson de Roland, une dissertation sur la liberté de tester, une étude sur l'état de la philosophie à l'heure présente, et deux mémoires seulement qui se rapportent à l'histoire, et qui sont intitulés, l'un : *L'église et l'école dans une commune du Loiret pendant la Révolution*, par M. Maxime de la Rocheterie; l'autre : *Micy, son histoire, son influence sociale au VIe siècle*, par M. l'abbé Th. Cochard.

La commune dont il s'agit dans le premier de ces deux mémoires est celle de Dry, canton de Cléry, arrondissement d'Orléans. Les renseignements que M. de la Rocheterie a tirés des archives de cette commune se réduisent à peu de chose. Ils se bornent à nous apprendre que, pendant l'époque révolutionnaire il n'y eut dans cette localité ni manifestation d'effervescence démagogique ni excès commis; que le curé et le vicaire de la paroisse, ayant, à l'exemple de M. de Jarente, évêque du diocèse, prêté serment à la constitution civile du clergé, l'exercice du culte catholique, sauf durant les derniers mois de la Terreur, put s'y maintenir presque sans interruption. Quant à l'école de Dry, les habitants ne cessèrent pas de se montrer très soucieux de l'éducation de leurs enfants. Un arrêté départemental du 22 novembre 1793 ayant prohibé l'usage des anciens livres, syllabaires, alphabets, etc., contenant des opinions religieuses, l'instituteur et l'institutrice réclamèrent et obtinrent, avec l'appui d'un membre du conseil du département, la conservation provisoire des anciens livres, sous la réserve que les enfants qui en seraient capables devraient chaque jour lire et apprendre par cœur deux articles des Droits de l'homme.

Le mémoire de M. l'abbé Cochard sur le monastère de Micy, composé d'après les actes des saints sortis de ce monastère, sans recherches nouvelles et sans critique historique, est une simple compilation dans laquelle l'auteur s'est attaché surtout à la partie biographique et légendaire de son sujet. Il ne va pas au delà du Xe siècle, et a cherché à démontrer comment les travaux de saint Mesmin, fondateur de Micy, et ceux des religieux ses disciples ont contribué, partout où ils se sont établis sous le règne des Mérovingiens, au rapprochement des deux races gallo-romaine et franque et aux progrès de la civilisation. Ce mémoire est écrit dans un style fleuri, plus approprié à la rhétorique qu'à l'érudition.

Le volume se termine par des fragments puisés dans quelques discours de réception des nouveaux membres titulaires de l'Aca-

Digitized by Google

démie ou dans les réponses qui les ont suivis; nous n'y avons trouvé rien de notable à signaler au Comité.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

Tome XI, année 1878.

(Séance du 1er juillet 1878.)

Ce volume se compose, comme les précédents, de documents relatifs aux séances de la Société et d'articles appartenant aux diverses sections dont elle se compose. Dans la section des arts et belles-lettres, ordinairement assez restreinte, comme j'ai eu l'occasion de le regretter dans de précédents rapports, j'ai à signaler aujourd'hui un mémoire historique sur l'invasion de la France en 1707, par M. le baron Textor de Ravisi : c'est une chronique de la campagne de Provence et du siège de Toulon d'après des documents contemporains inédits. Quelques fragments de ce travail avaient été lus par son auteur dans la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne au mois d'avril 1876.

Dans une courte introduction, M. de Ravisi fait connaître la position et l'importance maritime de la ville de Toulon, son origine, l'étymologie de son nom, ses agrandissements successifs et l'aspect qu'elle présentait en 1707, lorsqu'au mois de janvier de cette année le gouvernement d'Angleterre décida que la France serait envahie par le Sud-Est. Le but de l'opération devait être avant tout la prise de Toulon, assiégé par le duc de Savoie et le prince Eugène avec le concours de la flotte anglo-batave. L'arsenal serait remis aux Anglais pour les dédommager de leurs frais passés, présents et futurs et leur donner un port pour débarquer les secours qu'ils fourniraient pendant la guerre.

Je ne suivrai pas l'auteur dans le récit de toutes les péripéties de ce siège mémorable qui aurait pu offrir l'occasion de rapprochements ou d'allusions au siège de Toulon de 1793. M. de Ravisi s'en est abstenu, se bornant à mettre en relief, au moyen d'un plan figuratif de Toulon et de ses alentours à l'époque du siège, les faits qu'il a recueillis avec soin et tous les détails stratégiques propres à faire

Digitized by Google

connaître les efforts des assiégeants et l'héroïque résistance des assiégés.

De part et d'autre, alliés et Français avaient fait des fautes dont plusieurs furent habilement réparées et même heureusement utilisées, dit l'auteur en terminant son intéressant récit : « Les alliés furent vaincus parce que l'union et l'harmonie ne furent pas dans leurs conseils et que, trop confiants dans l'immense supériorité de leurs forces, la rapidité de leurs mouvements cessa précisément au moment où le succès de la campagne en dépendait. Les Français vainquirent parce que le patriotisme de tous sut improviser de formidables moyens de défense et que l'union de tous permettait au maréchal de Tessé de commander réellement. Il fut obéi à souhait. »

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

1 vol. in-8°. Caen, 1878.

(Séance du 1er juillet 1878.)

Le volume de l'Académie de Caen s'ouvre par un long travail historique et juridique dû à la plume de M. Dupont, conseiller à la cour d'appel de cette ville, travail très curieux au point de vue du droit de la guerre et des gens et au point de vue de douloureux événements bien présents à nos mémoires. Il s'agit de l'occupation de la ville de Laon par l'armée ennemie le 9 septembre 1870 et de l'explosion, jusqu'à ce jour inexpliquée, de la citadelle, accident qui tua ou blessa près de cinq cents hommes, officiers et soldats des deux nations. L'énergique préfet du département de l'Aisne, M. Ferrand, plus tard préfet du Calvados, fut accusé par l'ennemi d'avoir donné l'ordre de faire sauter les fortifications. Il se vit arrêté et conduit, sous escorte, comme un malfaiteur, depuis Laon jusqu'à Coblentz où il fut enfermé dans une casemate de la forteresse d'Ehrenbreistein. La captivité de M. Ferrand dura cinq mois et il ne fut rendu à la liberté que le 31 janvier 1871. Ce récit, accompagné de documents authentiques, présente certainement un vif intérêt, mais les faits sont encore trop près de nous pour que nous croyions

Digitized by Google

devoir faire autre chose que féliciter l'auteur du travail et en recommander la lecture aux historiens qui étudient cette funeste époque.

M. Lanfranc de Panthou, chef du parquet du tribunal de Nantes, continue les remarquables études qu'il a commencées sur la législation comparée. Le mémoire que nous analysons a pour sujet les Codes français, en matière criminelle, comparés aux nouveaux Codes de Genève, de Belgique et d'Allemagne. L'auteur rappelle que ces deux premiers pays et une partie du troisième, telle que le rôyaume éphémère de Westphalie et la Prusse rhénane, ont été soumis autrefois à la législation française, et il examine les modifications successives éprouvées par cette législation, depuis la chute du premier empire français. Un des points particuliers sur lesquels M. Lanfranc de Panthou insiste le plus est celui de l'abolition de la peine de mort. Cette grave question a occupé tous les criminalistes et, en dernier lieu, notre regrettable et éminent professeur M. Ortolan. En ce moment, elle est soumise aux discussions approfondies du Parlement italien qui rencontre d'insurmontables difficultés à l'unification de sa législation. En effet, les usages, le caractère, les mœurs, l'étendue même d'une nation influent sur la solution du problème, et si l'on comprend l'abolition dans l'heureuse Toscane, dans le petit canton de Genève, il est bien difficile de l'admettre dans le royaume de Naples, en Sicile et dans des pays bien moins agricoles qu'industriels, tels que l'Allemagne et la Belgique; toutes ces considérations se sont imposées à l'esprit du savant magistrat et il a sagement résumé la pensée de son travail en répétant avec Montesquieu que «dans un État, c'est de la bonté des lois criminelles que dépend principalement la liberté des citoyens.»

Sur les traces de l'illustre Villemain, M. Denis, professeur à la Faculté des lettres de Caen, applique la méthode de la critique littéraire par l'histoire et la biographie, et rapproche, avec sagacité, les deux morceaux célèbres, le Banquet de Xénophon et le Banquet de Platon. M. Joly, collègue de M. Denis, prend pour guide les Études de M. Gidel sur la littérature grecque et recherche les origines helléniques de certaines fables de notre la Fontaine.

M. Armand Gasté, professeur de rhétorique, a retracé avec bonheur les traits principaux d'une importante institution provinciale, dans son étude sur Pierre Vengeons, auteur de l'office et des hymnes de saint Exupère, qui naquit près de Vire, en 1628, et fut, après les plus grands succès littéraires, à l'âge de trente-deux

Digitized by Google

ans, élu à l'unanimité recteur de l'Université de Caen. C'est dans les travaux de ce genre que l'on peut voir de quelle vie propre étaient animées nos anciennes provinces, et c'est à la suite de leur lecture que l'on peut espérer une renaissance complète dans nos départements.

Le travail de M. Desdevises du Dezert, collègue de M. Denis à la Faculté des lettres de Caen, sur le Cotentin en 1692 et le funeste combat de la Hougue, renferme des détails nouveaux sur la presqu'île normande, ses fortifications, les projets de Vauban sur Cherbourg et la création des défenses du port exécutées sous Louis XVI, reprises par Napoléon Ier et continuées de nos jours, en vue des progrès de la science de l'ingénieur et de la formidable puissance de l'artillerie moderne.

M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon et correspondant de l'Institut, termine le volume des *Mémoires de l'Académie de Caen* par une note curieuse sur le prix des denrées alimentaires à Athènes. Laissant de côté l'époque héroïque d'Homère dont les récits nous montrent des milliers de bœufs immolés tous les ans dans les sacrifices, M. Caillemer donne des détails nouveaux sur l'agriculture dans l'Attique, l'élève et le prix des animaux de toute nature en Grèce, et on est surpris de voir qu'au temps de Démosthène, au IVe siècle avant l'ère chrétienne, un bœuf ne se vendait que 2 drachmes, c'est-à-dire 1 fr. 85 cent. et que des magistrats surveillaient le tarif des denrées. Il est peut-être intéressant de rapprocher ce travail des décrets de la Convention des 11 et 29 septembre 1793, arrêtant le prix des denrées, et d'un autre travail publié, en 1864, sur l'édit de Dioclétien, du commencement du IVe siècle, et qui fixait en quelque sorte le *maximum* du prix des vivres, l'empereur voulant mettre un frein à l'avidité des marchands et empêcher que ses soldats, spécialement, ne payassent jusqu'à l'*octuple* de la valeur réelle des objets. Chacun sait que cette remarquable étude est due à M. Waddington, membre de l'Institut, aujourd'hui Ministre des affaires étrangères.

E. de Mofras,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

1 vol. in-8°. Montauban, 1877.

(Séance du 1er juillet 1878.)

Le travail le plus intéressant que renferme ce volume est sans contredit une étude approfondie sur la *Primogéniture entre les frères jumeaux* par M. Léon de Malleville, sénateur, ancien Ministre de l'intérieur et membre de la Société de Tarn-et-Garonne. L'auteur, après des recherches qui témoignent d'une grande érudition, a traité la question au triple point de vue de l'histoire, de la physiologie et de la législation, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Il a cité les cas les plus curieux de naissances multiples et les noms des plus célèbres jumeaux parmi lesquels nous nous bornerons à en retenir deux qui peuvent intéresser le Comité, les frères Louis et Scévole de Sainte-Marthe, qui travaillèrent de concert à une *Histoire généalogique de la maison de France* et à la *Gallia christiana*, continuée par les Bénédictins et terminée par notre savant collègue M. Hauréau, et les deux auteurs des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* et d'un Glossaire en cinquante-six volumes journellement consulté par nos contemporains, nous voulons parler des jumeaux Lacurne de Sainte-Palaye. M. de Malleville a discuté tous les textes et a mis à néant ce préjugé populaire, sans base aucune, qui a longtemps attribué le droit d'aîné, sinon d'aînesse, au jumeau venu au monde le second. Dans le cas d'hérédité royale, comme dans celui d'un simple héritage et dans le cas de l'exemption du service militaire, privilège légal attribué au fils aîné d'une veuve, M. de Malleville pense qu'après toutes les gloses sur le Digeste, les Pandectes et les commentaires des Pothier, Toullier et Demolombe, la question est formellement résolue par les termes de l'article 57 du Code civil qui porte : « L'acte de naissance énoncera le jour, l'heure et le lieu de la naissance et le sexe de l'enfant. » Les jumeaux n'arrivent jamais simultanément, *uno impetu*, mais successivement à la lumière ; il en résulte que l'ordre de primogéniture est matériellement déterminé par un intervalle très appréciable et que toutes les arguties de l'ancienne école ont fait leur temps.

Un autre membre de la Société, M. le professeur Bonifas a étudié avec sagacité *l'Histoire romaine dans les tragédies de Corneille*, et

Digitized by Google

examiné les sources d'*Horace*, de *Nicomède*, de *Cinna*, de *Polyeucte*, tout en avouant que le poète s'était fait du Romain un type idéal de grandeur, de fierté, de courage et de patriotisme. Notons que M. Ernest Desjardins nous avait déjà montré «le grand Corneille historien». M. Bonifas ajoute que dans Corneille on trouve, en germe, Montesquieu, et en vers et en action, son sixième chapitre «sur la conduite que les Romains tinrent pour soumettre tous les peuples». Ces rapprochements, ces parallèles sont très ingénieusement présentés par l'auteur et sont l'indice d'une critique éclairée.

Nous signalerons encore dans ce volume d'agréables poésies de MM. Milliès-Lacroix, Postel et Chastenet; une Excursion à Sienne et dans la vieille Toscane par M. Garrisson, et le Récit d'un voyage en Danemark, au dernier congrès scientifique de Stockholm et à l'Université d'Upsal, par M. Doumerc, qui a su tracer des pages intéressantes, même après celles dues à la plume si exercée de notre collègue M. Geoffroy, qui a représenté, avec tant de distinction, les lettres françaises dans ces réunions.

E. de Mofras,

Membre du Comité.

Cartulaire de la Manche, publié par M. Dubosc, archiviste.

Trois fascicules in-4° datés d'avril 1878. — Abbaye de la Luzerne. — Abbaye de Montmorel. — Prieuré de la Perrine.

(Séance du 1er juillet 1878.)

Il n'y a pas encore beaucoup d'années que s'est produite en France l'idée de multiplier par l'impression les exemplaires de nos anciennes chartes et d'assurer ainsi la conservation des monuments les plus précieux de l'histoire du moyen âge. Vous savez, Messieurs, quel accueil a rencontré cette idée dans notre Comité et dans un grand nombre de Sociétés savantes. Les résultats auxquels on est arrivé montrent les progrès qu'ont faits chez nous les études historiques. On ne compte plus les cartulaires qui ont paru isolément, et dont la bibliographie commence à être difficilement tenue à jour. De plus vastes projets ont été conçus dans quelques-uns de nos départements et ont déjà reçu un commencement d'exécution. Des hommes prévoyants voudraient voir publier toutes les chartes que nous ont léguées les établissements religieux ou civils situés dans une circonscription plus ou moins étendue.

Digitized by Google

L'un des premiers essais dans ce genre est le Cartulaire du département de l'Yonne, dont vous avez à plusieurs reprises constaté le mérite, et dans lequel l'éditeur a réuni les principaux documents diplomatiques antérieurs au XIVe siècle relatifs au territoire qui a formé le département de l'Yonne. M. Quantin a donné dans une seule série chronologique les documents qu'il avait recueillis, sans tenir compte de la distinction des fonds auxquels ces documents avaient primitivement appartenu. D'autres éditeurs ont pensé que chacun de nos anciens fonds d'archives devait être traité à part, sauf à relier par des tables générales toutes les pièces des différents fonds de la région à laquelle se rapporte le recueil. Tel a été le plan suivi par M. l'abbé Lalore, qui a entrepris la publication de tous les anciens cartulaires du diocèse de Troyes. Tel est aussi celui qu'a adopté M. Dubosc pour le Cartulaire du département de la Manche, dont les trois premières parties ont été renvoyées à votre examen. Ces trois parties, qui seront complétées par des tables, comprennent les chartes de trois établissements dont les anciens cartulaires ont disparu : l'abbaye de la Luzerne, celle de Montmorel et le prieuré de la Perrine. Pour l'abbaye de la Luzerne, M. Dubosc est parvenu à rassembler environ 200 chartes, et pour celle de Montmorel un peu plus de 300; en ce qui concerne le prieuré de la Perrine, la moisson a été beaucoup moins abondante, mais la rareté des chartes proprement dites a été compensée par un obituaire assez développé, dont le texte a été reproduit complètement.

Ce fut vers l'année 1844 que M. Dubosc songea, pour la première fois, à suppléer par des copies modernes la perte des anciens cartulaires. Le catalogue publié en 1847 par la Commission des archives mentionne déjà quatre volumes dans lesquels l'archiviste de la Manche avait copié, en les classant méthodiquement, les chartes des abbayes de la Luzerne et de Saint-Lô et des prieurés de la Perrine et de Saint-Fromond. Ces recueils manuscrits rendaient déjà de grands services; ils abrégeaient et facilitaient singulièrement les recherches qu'on pouvait avoir besoin de faire sur les anciennes chartes d'un fonds déterminé. En 1871, le conseil général de la Manche fut frappé des avantages que présenterait l'impression de ces recueils; pour en prévenir la destruction, comme aussi pour les mettre à la portée du public et les rendre accessibles même aux personnes qui n'ont pas étudié particulièrement la paléographie et la diplomatique, il décida la publication du *Cartulaire de la Manche*.

Digitized by Google

Sous ce titre seront comprises les chartes des anciens monastères des diocèses d'Avranches et de Coutances. Pour faire entrevoir quelle en sera la richesse et l'importance, il suffit de rappeler les noms de Cherbourg, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Lessay, de Blanchelande, de Saint-Lô, de Hambie, de la Luzerne, de Montmorel et surtout ceux de Savigny et du Mont-Saint-Michel. C'est là que nos moindres localités retrouveront leurs origines; c'est aussi là qu'il faudra chercher le secret de la plupart de nos institutions provinciales.

Les trois fascicules offerts au Comité donnent une idée fort satisfaisante de l'intérêt du recueil et montrent que l'éditeur est parfaitement en mesure de remplir le programme qu'il s'est tracé. A peine aurais-je à lui proposer quelques améliorations de détail. Les lectures m'ont paru excellentes, les dates sont exactement déterminées, et je ne doute pas que la synonymie topographique ne soit parfaitement établie dans les tables. Les seuls points sur lesquels j'appellerai son attention se réduisent aux suivants.

N'y aurait-il pas avantage à disposer chronologiquement dans une seule série toutes les chartes d'un même établissement? Le parti auquel on s'est arrêté de grouper topographiquement les actes de Montmorel n'est pas exempt de confusion et a causé plusieurs doubles emplois. — Il ne suffit pas d'indiquer l'année de chaque charte; il faut encore, toutes les fois qu'on en possède le moyen, déterminer le mois et même le jour des dates. — L'addition de sommaires français serait favorablement accueillie par beaucoup des lecteurs en vue desquels le recueil est formé. — On regrette aussi l'absence de notes. Par exemple, à propos de la charte CCLXXIV de Montmorel, il aurait fallu prévenir que cette prétendue traduction française d'une charte originale de l'année 1147 est une pièce absolument fausse et dans laquelle les indices de fausseté surabondent.

Dès maintenant, nous devons féliciter M. Dubosc du recueil dont il a conçu le plan et dont il a offert les premiers fascicules au Comité. Nous devons aussi remercier le conseil général de la Manche, puisque c'est à sa libéralité qu'est dû un recueil diplomatique, dont l'utilité sera également appréciée en France, en Angleterre et en Allemagne.

L. Delisle,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre.

Tome VI, 1875-1876.

(Séance du 13 mai 1878.)

Parmi les Sociétés savantes de création récente, il en est peu qui montrent autant de zèle pour les recherches archéologiques que celle des Antiquaires du Centre. On n'a pas oublié les importants mémoires contenus dans ses précédents volumes sur l'architecture religieuse en Berry, sur le musée lapidaire de Bourges, sur l'épigraphie romaine du département du Cher, sur les fouilles et les trouvailles de monnaies ou de débris antiques faites en Berry pendant ces dernières années. Dans le volume de 1876, comme dans les cinq autres, la part faite à l'étude des antiquités est considérable.

En tête du groupe de travailleurs qui donne cette heureuse impulsion à la Société des antiquaires du Centre on retrouve cette fois, comme d'habitude, M. Buhot de Kersers. C'est lui qui commence le volume par un rapport succinct sur les travaux de la Société pendant l'année 1875-1876. Ayant moi-même à rendre compte des plus importants de ces travaux, je ne m'arrêterai pas à ce rapport de M. de Kersers, je crois seulement devoir y relever la description avec planches à l'appui d'un certain nombre d'objets en bronze trouvés auprès de Bourges et appartenant pour la plupart à l'époque franque ou mérovingienne, objets de peu d'importance, mais qu'il est bon de signaler, vu la rareté des découvertes du même genre dans cette partie de la France.

Trois autres articles de M. Buhot de Kersers figurent dans le volume.

Le premier est consacré à la description de quelques stèles romaines découvertes à Bourges en décembre 1875 et en septembre 1877. Ces stèles étaient engagées dans la maçonnerie d'un caveau voûté, situé à 2 mètres environ au-dessous du sol actuel, et dont

Digitized by Google

la construction appartient évidemment à l'époque romaine. Une des extrémités de la voûte était effondrée et l'on reconnaissait des traces anciennes de violation. Aussi n'est-il pas étonnant que ces stèles soient toutes plus ou moins mutilées et que leurs inscriptions soient pour la plupart assez frustes. A en juger par les dessins, bien insuffisants, il faut le dire, que M. Buhot de Kersers en a donnés, elles paraissent appartenir à une assez bonne époque, le IIIe siècle peut-être. L'une d'entre elles offre même sur les deux côtés de la pierre une ornementation de feuillage d'un goût élégant, qui rappelle, ainsi que le remarque l'auteur, le faire des meilleurs morceaux de sculpture trouvés à Bourges. Elle peut fort bien remonter au IIe siècle.

Le second mémoire de M. Buhot de Kersers est intitulé : *Essai sur l'architecture militaire et féodale au XIIe et au XIIIe siècle dans le département du Cher.* Ce travail n'est pas entièrement nouveau. Il a été lu par extrait dans la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1876, et la *Revue archéologique* en a publié un résumé au mois de juin suivant. Ici toutefois il reparaît avec de nombreuses additions et corrections et avec accompagnement de planches qui nous font connaître les plans des plus anciens châteaux du Berry. L'étude de M. Buhot de Kersers semble révéler un fait assez intéressant pour l'histoire de l'architecture militaire. C'est la persistance en Berry jusqu'à une époque bien plus récente qu'on ne le croit généralement des constructions et des défenses en bois. M. de Kersers remarque en effet que les châteaux en pierre du XVe et du XVIe siècle sont fort nombreux en Berry, tandis que ceux qui peuvent remonter aux XIe, XIIe et XIIIe sont de la plus grande rareté. Comment expliquer que ces derniers soient si rares quand les premiers sont si nombreux? Dira-t-on que le temps et les guerres les ont détruits? Mais le temps a respecté une foule d'églises des XIIe et XIIIe siècles, pourquoi aurait-il été plus funeste aux châteaux? Les guerres? mais elles ont été perpétuelles pendant les XIVe et XVe siècles, et pourtant les châteaux de cette époque sont encore très nombreux. D'ailleurs la destruction d'une construction en pierre laisse des traces dans le sol. Si l'on fouille l'emplacement d'un château détruit on retrouve des fondations. Or il existe en Berry un grand nombre d'anceintes en terre et de mottes nommées vulgairement *vieux châteaux;* beaucoup d'entre elles, sinon toutes, ont appartenu à des habitations seigneuriales du moyen âge, et plusieurs ont été le siège

Digitized by Google

de seigneuries bien connues. Telles sont celles de Montfaucon, de Bruère, d'Épineuil, de la Guerche, etc. Or les fouilles qu'on a pu y faire n'ont décelé la trace d'aucune construction en pierre. A peine trouve-t-on sous quelques-unes de ces mottes des soubassements sans importance, bons tout au plus à supporter un massif de charpente. M. Buhot de Kersers en conclut que l'emploi du bois pour les constructions féodales a dû se continuer en Berry plus tard qu'on ne serait tenté de le penser. D'après lui, ce serait au xve siècle seulement que le bois aurait été complètement remplacé par la pierre dans la construction des châteaux. Je ne sais s'il n'y a pas là quelque exagération : mais la thèse de M. Buhot de Kersers, limitée bien entendu au Berry, s'appuie, ce me semble, sur de bons arguments, et l'on doit admettre que les donjons en bois se sont conservés dans cette province jusqu'à une époque où les architectes de la plus grande partie de la France les avaient depuis longtemps remplacés par des constructions plus en rapport avec les progrès de l'art militaire. Du reste, M. Buhot de Kersers croit qu'on s'est surtout contenté d'entretenir les anciennes constructions en bois et qu'on n'en a guère élevé de nouvelles; c'est une hypothèse d'autant plus vraisemblable, que les seigneurs de nos provinces du Centre ne semblent pas, en général, avoir été parmi les plus riches de la France, et c'est sans doute faute de ressources suffisantes pour bâtir des châteaux de pierre qu'ils s'en tenaient à leurs vieux donjons de bois[1].

Pour en finir avec les travaux de M. Buhot de Kersers, il me reste à mentionner le *Bulletin numismatique* dans lequel il a rendu compte de toutes les trouvailles de monnaies et médailles faites en 1875-1876 dans le département du Cher. Dans chaque volume depuis la fondation du recueil, M. Buhot de Kersers a inséré un bulletin semblable. On ne saurait trop louer un travail de ce genre; si chaque Société prenait le même soin, on aurait bien vite les éléments d'une statistique d'un grand intérêt pour l'étude des médailles. La numismatique gauloise, notamment, ne sortira des tâtonnements où elle se traîne depuis si longtemps, que lorsque des statistiques bien faites auront permis de reconnaître d'une façon certaine les régions où se rencontrent habituellement les types dont l'attribution est aujourd'hui si difficile.

[1] M. Buhot de Kersers croit que les villes elles-mêmes n'étaient pour la plupart défendues que par des remparts en terre et en bois, mais il n'en donne pas de preuves bien péremptoires.

Digitized by Google

Tout le monde connaît ces enceintes en terre, si nombreuses sur tous les points de la France, et qu'on nomme communément *camps romains* ou *camps de César*. Le Berry en possède un certain nombre qui ont été jadis l'objet d'un mémoire de M. Buhot de Kersers[1]. M. Vallois en a découvert un nouveau qui avait échappé aux recherches de son savant collègue et auquel il a consacré une longue et consciencieuse étude. Ce camp est celui de Haute-Brune, c'est une vaste enceinte d'une centaine d'hectares, située au milieu de la forêt d'Allogny, à une quinzaine de kilomètres au nord de Bourges. M. Vallois en a observé minutieusement l'état actuel. S'appuyant sur les principes de castramétation exposés par Végèce et César, il a calculé avec soin les dimensions du fossé, la hauteur du rempart, le nombre d'hommes que le camp pouvait contenir. Il a recherché ensuite à quelle époque et dans quelles circonstances cette vaste enceinte avait pu être tracée; il s'est demandé s'il fallait y voir le camp où Vercingétorix vint s'établir pour arrêter la marche de César sur Avaricum, ou le camp dressé par César pour protéger contre la cavalerie des Gaulois les huit légions qui l'accompagnèrent au siège d'Avaricum. M. Vallois démontre clairement qu'aucune de ces deux hypothèses ne saurait s'accorder avec le texte des Commentaires. Il a alors supposé que ce camp avait pu être établi pour protéger une voie romaine, celle par exemple qui, d'après bon nombre d'auteurs, reliait Orléans à Bourges en passant par Allogny[2]. Cette troisième hypothèse a entraîné M. Vallois à une longue digression sur les voies romaines, digression pleine de recherches patientes et d'observations ingénieuses, mais qui a l'inconvénient d'entraîner l'auteur un peu trop loin de son point de départ.

De ses recherches tant sur le terrain que dans les feuilles du cadastre et dans les documents conservés aux archives du Cher, M. Vallois se croit en droit de conclure que le tracé généralement admis d'une voie romaine allant d'Orléans à Bourges et passant par Allogny doit être définitivement abandonné. En revanche il prétend avoir retrouvé la trace de deux autres routes partant l'une et l'autre de Bourges, « et présentant sans doute possible tous les caractères des voies vicinales créées par les Romains. » L'une à laquelle M. Vallois ne s'arrête pas se dirigeait sur Salbris et Beaugency. L'autre qu'il a étudiée pas à pas se dirigeait sur Orléans par

[1] *Mém. de la Soc. des antiq. du Centre*, t. II, p. 63 et suiv.

[2] Caylus, *Rec. d'antiquités*, t. VI, p. 392. — Raynal, *Hist. du Berry*, t. I, p. 100.

Digitized by Google

le chemin le plus direct en passant par la Haute-Brune. C'est à l'existence de cette voie que M. Vallois rattache l'établissement du camp, objet premier de son étude, et à l'époque des grandes invasions qu'il en fait remonter la construction. « Les barbares, dit-il, ont pénétré en Gaule à la faveur des voies romaines; le camp de Haute-Brune, établi en travers d'une de ces voies, dut être un camp d'observation plutôt qu'un camp de combat. Ses grandes dimensions le rapportent au temps des invasions, car jamais avant cette époque les Romains ne réunirent en Gaule une armée assez nombreuse pour remplir la vaste enceinte de Haute-Brune. »

Tel est le résumé du long mémoire de M. Vallois, je ne sais si l'on en doit adopter toutes les conclusions. Peut-être trouvera-t-on qu'il laisse trop de place aux hypothèses, on ne pourra toutefois méconnaître le soin que l'auteur a mis à réunir tous les documents qui pouvaient appuyer sa thèse. Restes matériels, noms de lieux, il a tout recueilli avec une patience qu'on ne saurait trop louer.

Si les enceintes de terre comme celle de Haute-Brune soulèvent des problèmes le plus souvent insolubles, il est une autre classe de monuments qui ne leur cède en rien sous ce rapport; ce sont ces souterrains faits de main d'homme à une époque et dans un but impossible à préciser.

M. Albert des Méloizes a découvert deux excavations de ce genre dans la commune de Saint-Aoustrille près d'Issoudun. Ces deux souterrains, dont l'un est en partie maçonné, paraissent avoir servi de lieu de refuge ou d'habitation. C'est ce qu'on peut conclure des traces de foyer qu'on y a reconnues et de la présence de nombreux ossements de sangliers et autres animaux, qui ont dû servir à la nourriture des habitants du lieu. Mais à quelle époque faire remonter ces refuges? Datent-ils de la conquête des Gaules par César, de l'invasion des Barbares, ou bien ont-ils seulement servi de cachettes aux huguenots du XVIe siècle? M. des Méloizes indique ces diverses hypothèses, mais s'abstient prudemment d'en adopter aucune. Il a bien trouvé dans un de ces souterrains des débris d'instruments en fer et les morceaux d'une grande terrine de 50 centimètres de diamètre en terre blanche, d'une pâte tendre, poreuse et d'une cuisson imparfaite, mais assez fine et dépourvue des grains pierreux que montrent ordinairement les céramiques primitives. Des ornements grossiers, faits avec le pouce, en décoraient le bord extérieur. Malheureusement cette pièce importante a été détruite,

Digitized by Google

et M. des Méloizes n'a pu l'examiner d'assez près pour se prononcer sur son ancienneté. Privé de ce seul monument qui aurait pu jeter quelque lumière sur la question, nous ne pouvons qu'avouer notre ignorance et approuver l'auteur de s'abstenir de conclusions forcément hypothétiques.

Pour terminer il me reste à mentionner la publication, par M. Cartier de Saint-René, d'un certain nombre de lettres inédites de l'abbé Pajonnet, curé d'Allichamps au siècle dernier, qui pendant vingt-cinq ans ne cessa de rechercher les antiquités romaines cachées dans le sol des paroisses d'Allichamps, de Drevant, de Bruère et de Néris. Pajonnet envoyait chaque année le résultat de ses fouilles au comte de Caylus, et cet illustre antiquaire en a parlé avec détail dans son *Recueil d'antiquités*. Mais Caylus mourut en 1765 et Pajonnet continua ses fouilles jusqu'en 1774. C'est dans sa correspondance avec le duc de Charost que l'on trouvera l'exposé, trop succinct malheureusement, de ses découvertes postérieurement à la mort de Caylus.

Comme appendice à la correspondance de Pajonnet, M. de Girardot a publié un document relatif au milliaire d'Allichamps, le plus important des monuments découverts par le laborieux curé. C'est le procès-verbal de la visite faite à Bruère, en l'an VI, par l'ingénieur Defougères, chargé par le département de faire dresser le milliaire à l'entrée du bourg de Bruère.

Mais j'ai hâte de terminer ce long compte rendu; on peut voir par sa longueur même l'importance et l'intérêt des travaux de la Société des antiquaires du Centre.

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU VAR.

Nouvelle série, t. VIII, 1877-1878.

(Séance du 13 mai 1878.)

Essai sur le régime municipal et l'affranchissement des communes en Provence au moyen âge, par le docteur Gustave Lambert.

Le nouveau volume du *Bulletin de la Société académique du Var* se recommande d'une manière toute particulière à la deuxième section

Digitized by Google

du Comité. Il renferme, en effet, le commencement du travail important dont on vient de lire le titre. Or, si le fond de cette œuvre appartient à l'histoire plutôt qu'à l'archéologie, l'introduction et le chapitre Ier, consacrés à la géographie ancienne de la Provence, à sa constitution sous les Romains et aux inscriptions à enseignements spéciaux qu'elle renferme, rentrent tout à fait dans notre domaine.

L'œuvre de M. Gustave Lambert est évidemment destinée à prendre une grande étendue; le second chapitre, qui n'est pas terminé et dont je ne m'occuperai pas, est consacré à la période de la domination des Goths.

Ce livre est écrit dans un style entraînant qui en rend la lecture facile, agréable même, malgré l'aridité du sujet. Si quelques tableaux sont un peu forcés, faut-il s'en plaindre? Le public, séduit par l'image, n'hésitera pas à pénétrer dans la doctrine, et la science se propagera.

L'histoire des races qui peuplèrent, dans l'antiquité, le territoire de la Provence et l'étude des concessions successives faites aux vaincus par les Romains vainqueurs, forment tout un corps de science, où l'auteur aborde résolument des questions difficiles que tous les auteurs n'envisagent pas de la même manière. Des objections pourront donc lui être faites; néanmoins son plan général est bon et bien suivi. Il établit clairement comment la vie municipale s'est constituée et met en lumière certains éléments de cette vie, qu'il compte nous montrer persistant encore au moyen âge.

C'est ainsi qu'il insiste (p. 202) sur la nature et l'administration des revenus des villes gallo-romaines, revenus qu'il retrouvera aux temps les plus obscurs du moyen âge, ce qui lui permettra de dire que la commune n'avait pas disparu, puisqu'il y avait encore des propriétés communales.

En terminant, je soumettrai au Comité et à l'auteur quelques critiques de détail :

C'est à tort que M. Lambert donne au mot *provincia*, à l'origine, la valeur d'une désignation géographique précise. Avant les conquêtes de César, le mot *provincia*, de ce côté des Alpes, signifiait seulement, ainsi que l'a si bien établi M. Ernest Desjardins[1], l'exercice de l'*imperium* des magistrats romains, dans un pays qui,

[1] *Géog. de la Gaule rom.* t. II, p. 284 et suiv.

Digitized by Google

suivant les chances de la guerre, changeait incessamment de limites.

L'auteur dit (p. 159) que, lors de la création d'une colonie militaire à Narbonne, cette ville eut une curie, des duumvirs et des édiles. Il est plus probable que la colonie de Narbonne fut régie, au début, par des préteurs municipaux et non par des duumvirs[1]. C'est au commencement du Ier siècle qu'apparaissent dans les inscriptions, pour les premiers magistrats de Narbonne, le titre de *duumviri*, et encore est-il uni transitoirement à celui de préteur (*praetores duumviri*). Ce n'est que plus tard qu'on rencontre ces magistrats désignés simplement sous le titre de *duumviri*.

Le titre de préteur, qui rappelait l'antique indépendance des municipes italiques, fut maintenu, même après la loi *Julia de civitate* (90 avant J. C.), par le parti populaire en faveur de quelques villes. Narbonne, fondée à l'époque du grand mouvement des Gracques, devait obtenir le privilège[2] que nous montrent les monuments.

Suivant l'auteur (p. 159) la mention la plus ancienne de la *seconde Narbonnaise* se trouve dans les actes du concile d'Aquilée, en 381. On peut reculer cette date de près d'un demi-siècle. En effet, le nom de la seconde Narbonnaise apparaît dans une liste de provinces qui existait dans la bibliothèque capitulaire de Vérone et qui a été publiée par M. Mommsen[3]; or, si ce document n'est pas, comme on le pense, de la fin du IIIe siècle, il est, en tout cas, antérieur à l'année 342. M. Lambert, en citant les textes relatifs à la division de la Narbonnaise, passe sous silence la liste de Polemius Silvius qui est, cependant, presque contemporaine du concile d'Aquilée[4].

Page 177, au sujet de la condition des provinciaux, M. Lambert parle du *jus provinciale* qu'aucun auteur antique n'a mentionné, du moins, à ma connaissance; il est à regretter qu'il n'ait indiqué à ce sujet aucune source. Il entend du reste caractériser par cette formule, *jus provinciale*, le droit auquel étaient soumis les provinciaux qui n'étaient pas libres ou fédérés. Il ne tient pas assez compte de la complexité de condition des habitants, même dans les différentes

[1] Herzog. *Gall. Narb. descr.* p. 57.

[2] Mommsen, *Institut arch. de Rome.* Bulletin, 1862, p. 53 et 54.

[3] Cf. (*Rev. archéol.* année 1866, p. 371 et 393) la traduction de l'article de M. Mommsen, donnée par M. Émile Picot.

[4] *Rev. archéol.* 1866, p. 386, col. 1.

Digitized by Google

parties d'une même province; il ne distingue pas assez les *libres* et les *fédérés*, et, dans son aperçu synthétique de la vie des provinciaux, il met à tort, je crois, ces *liberi* et ces *foederati* sur le même pied que les populations qui avaient obtenu le droit latin et même que celles qui jouissaient du droit complet, *optimo jure*. Les idées de l'auteur sur des colonies qui auraient eu, dans la Transalpine, un *jus italicum*, ne sont pas clairement exprimées; c'est à tort qu'il identifie (p. 186) les colonies et les municipes. Il a trop généralisé, lorsqu'il admit que les colonies latines du sud-est de la Gaule étaient peuplées d'habitants venus de l'antique Latium. On sait que la latinité fut accordée à des populations auxquelles aucun colon n'était venu se joindre.

Je pourrais formuler d'autres observations de détail; mais le Comité reconnaîtra qu'il est bien difficile qu'un auteur soit à l'abri de l'erreur, lorsque son sujet le met, dans le domaine obscur de l'antiquité, en présence des questions les plus ardues et les plus variées. Au reste, si l'auteur n'est pas aussi familiarisé que quelques maîtres de la science avec les institutions municipales du monde romain, son idée mère est juste et féconde et, si les bases qu'il pose ne sont pas toutes également bonnes, elles n'en donneront pas moins à son œuvre la solidité voulue, et l'on peut espérer qu'il établira que, dans la vaste contrée dont il s'occupe, la constitution municipale romaine a préparé l'indépendance communale du moyen âge.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Année 1877, t. XXXII, 1 vol. in-8°.

(Séance du 11 juin 1878.)

Ce volume est rempli aux deux tiers par le Dictionnaire archéologique du département de l'Yonne, pour les époques antérieures à la période romaine, par M. Philippe Salmon, qui avait présenté ce travail au congrès de la Sorbonne en 1875. C'est un mémoire considérable composé avec un très grand soin : il contient, comme nous venons de le dire, l'état des découvertes de monuments

Digitized by Google

antérieurs à la conquête romaine. L'auteur a distribué son œuvre en rangeant dans l'ordre alphabétique les communes où des souvenirs de l'époque dont il s'occupe aujourd'hui ont été recueillis, lesquelles sont au nombre de près de 320. Il indique pour chacune les découvertes faites, avec une description brève et claire, et il indique les contrées dont les dénominations évoquent d'anciens souvenirs : ceci est particulièrement important. M. Salmon commence par constater que les traces de l'homme tertiaire, du *précurseur* de l'homme, pour employer la formule des transformistes, n'ont été reconnues sur aucun point du territoire du département de l'Yonne. Les silex du type de Saint-Acheul se sont rencontrés à la surface du sol de vingt communes, mais on n'en a encore recueilli dans aucune couche analogue à celles d'Abbeville ou d'Amiens, et il combat absolument l'opinon qui en a voulu placer dans des alluvions quaternaires auprès d'Auxerre. Des tranchets étroits ont été trouvés sur les communes de Vaudeurs et de Cerisiers. Des menhirs existent ou ont existé dans trente ou quarante communes ; des dolmens dans quatre seulement : Michery, Pont-sur-Yonne, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Villemanoche, avoisinant les contrées de l'Aube et de Seine-et-Marne où des monuments semblables sont assez nombreux. Il n'y a de grottes ayant été habitées qu'à Arcy-sur-Cure, Grimault et Saint-Moré, mais M. Salmon croit qu'on en reconnaîtra également dans plusieurs autres localités qu'il indique. Des foyers en plein air ont été reconnus dans quatre communes : Coulours, Vaudeurs, Arcy-sur-Cure et Saint-Moré. Il y avait des ateliers d'instruments en silex dans quatorze communes, et ils abondent encore en percuteurs, nucleus, éclats de rebuts et objets fabriqués de toute sorte.

Des *écrasoirs* ont été recueillis à Cerisiers et à Vaudeurs : l'un d'eux a sa face dorsale retaillée à rubans. On a trouvé des haches polies ou préparées dans plusieurs communes, dans quelques-unes seulement des haches en pierre verte ou noire. Les polissoirs sont devenus très rares, les cultivateurs en ayant débarrassé leurs terrains et les carriers les ayant débités. Deux qui existent à Cerilly, sous le nom de *Pierre au sabre* et *Pierre aux fées*, ont été transportés au musée Carnavalet, mais on trouve de nombreuses mentions de pierre *aux couteaux*, pierres *aiguisoires*, pierres *à l'Éguemille*, etc. Dans une vingtaine de communes M. Salmon signale l'existence ou les souvenirs de *tumuli* : on les trouve généralement isolés, sauf à Saint-

Digitized by Google

Florentin, Jaulges, Guennes, Saint-Martin-du-Tertre. Dans quinze ou vingt on a observé des sépultures remontant à l'âge de la pierre et aux périodes immédiatement postérieures. A Beauciard, commune de Vaudeurs, il faut noter dans une enceinte une meule dormante à moudre, gros galet du Morvan ovale. Des traces de fortifications gauloises avec charpentes en bois, fiches en fer et pierrailles, ont été rencontrées à Saint-Martin-du-Tertre. A Vinneuf, en creusant le canal de la Grande-Noue, on a extrait de forts pilotis et divers objets indiquant clairement une station lacustre. M. Salmon croit à l'existence, dans l'Yonne, de plusieurs enceintes dans lesquelles les hommes ont dû s'installer à différentes époques. Une vingtaine de communes ont fourni des monnaies gauloises, soit à la surface du sol, soit dans des sépultures, soit dans des vases enfouis en terre. Le plus grand nombre a été trouvé à Sens et à Auxerre. «Les métaux, dit M. Salmon en terminant son introduction, qui réalisent les progrès les plus rapides, se détruisent avec la plus grande facilité. Au contraire, les silex, qui sont indestructibles, livrent bataille aux siècles avec succès. Cela explique l'abondance de la pierre dans nos collections et la rareté du bronze et du fer. Les traces de l'homme dans nos premiers âges, il faut les constater partout, dans les couches géologiques, sur les plateaux, à la lisière des forêts, dans les foyers, dans les grottes, près des sablières, près des mines de silex, dans les mardelles, dans les cachettes des fondeurs, dans les dolmens, dans les tumuli, dans les camps, près des sources, près des terriers, dans les sépultures, dans les lits et dans les berges de nos rivières.» Il demande qu'on poursuive activement les investigations.

Les localités les plus intéressantes du département de l'Yonne au point de vue étudié par M. Salmon, sont :

Arcy-sur-Cure avec sa grotte dite aux Fées ou Roche percée, sur la rive gauche de la Cure, dans des escarpements calcaires jurassiques, près d'une grande grotte humide à stalactites, dans laquelle on a trouvé des cendres et des débris d'ossements d'animaux. Des fouilles très nombreuses ont été pratiquées dans la Grotte aux Fées; M. Salmon en retrace soigneusement l'historique. — Auxerre, avec son dolmen où le seigneur rendait la justice au moyen âge. — Cerilly, qui a fourni des polissoirs et de nombreuses haches. — Cerisiers, où l'on a recueilli des centaines d'objets en silex et notamment des flèches dites à tranchant transversal. — Sens, riche surtout en mon-

Digitized by Google

naies gauloises. — Saint-Florentin, où il y avait sept buttes. — Saint-Moré aurait dû être cité en tête à cause des résultats des fouilles de la grotte de Nermont dont nous avons déjà entretenu le Comité à l'occasion des travaux de M. Bonnevilje. — Vaudeurs, avec l'enceinte dite de Beauciard et où l'on a recueilli plus de trente haches acheuliennes. — Villemanoche.

Nous signalerons ensuite dans ce volume le supplément au catalogue du musée d'Auxerre, par M. Passepont. C'est une suite du premier catalogue. Les noms d'artistes sont classés par ordre alphabétique avec une notice biographique, la mention des maîtres dont ils ont suivi les leçons, l'école à laquelle ils appartenaient, le titre des sujets des tableaux et leur description détaillée. Le musée d'Auxerre possède actuellement 171 numéros dont les deux tiers sont des peintures.

Nous signalerons encore une note de M. le docteur Guinot sur la découverte faite à Lézinnes d'une grotte de 2 mètres de diamètre à la partie inférieure, 1^{m},30 de hauteur à la partie la plus élevée. Elle est creusée dans le tuf calcaire et était entièrement remplie de terre végétale semblable à celle du sol : elle a la forme d'une demi-sphère communiquant au dehors par un puits de 60 à 70 centimètres de diamètre. Dans la partie inférieure on trouve mêlés à la terre une grande quantité d'ossements, de fragments de poterie, deux instruments en pierre, des charbons et quelques grosses pierres calcinées ayant dû servir de foyers et jetées dans la grotte sans doute ensuite.

Les ossements représentent deux corps humains; il y en a aussi de divers animaux : certains os longs avaient été éclatés en longueur, d'autres incinérés, mais aucun os humain n'avait subi l'action du feu. La poterie était assez grossière, de couleur brune ou rougeâtre avec des stries. L'un des instruments en pierre était une hache en pierre verdâtre. Les parois de la grotte n'offraient aucun indice qui puisse faire supposer que le feu ait été allumé dans son intérieur. M. Guinot pense que cette grotte présente une certaine analogie avec les puits funéraires signalés dans la Marne.

Cte Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société éduenne.

Nouvelle série, t. VI, 1877.

(Séance du 8 juillet 1878.)

Le VIe volume de la nouvelle série des *Mémoires de la Société éduenne* est digne des précédents. Les mêmes qualités s'y retrouvent. Si notre rapport est aujourd'hui moins étendu que ceux où nous rendions compte des tomes IV et V, il n'en faut pas conclure que le tome VI est inférieur aux tomes V et IV. Un double motif nous a déterminé à être plus bref; les sujets traités dans ce tome VI relèvent surtout de la section d'histoire, puis les mémoires qu'il contient sont presque tous un complément ou une suite de mémoires précédents. Nous avons craint les redites inutiles. M. Bulliot, par exemple, y continue la publication de ses fouilles de l'*oppidum* de Bibracte. Le mémoire intitulé *Le Forum*, avec plan à l'appui, renferme sans doute de nombreux détails fort intéressants, mais qui ne modifient en rien les résultats précédemment obtenus. Les minutieuses observations dont notre confrère enrichit la science chemin faisant ne peuvent guère s'analyser. Il faut les aller chercher dans le mémoire lui-même. Le plan d'ensemble qui accompagne le travail de M. Bulliot est d'ailleurs nécessaire à qui veut suivre la série des fouilles, entreprises de 1873 à 1875, dans leur développement et dans leurs particularités. Nous signalerons donc ce nouveau mémoire à l'attention du Comité sans chercher à le résumer. Notons cependant, en passant, la découverte, en un lieu désigné par la lettre I sur le plan annexé, de nombreux fragments de poteries gauloises et romaines, parmi lesquels un tesson porte l'inscription : L. $\frac{\text{TETI}}{\text{SAMIA}}$. « Cette inscription, dit M. Bulliot, doit être rapprochée de celle trouvée en Grèce par M. Albert Dumont, où se lisait, avec une légère variante, le même nom TETEVS (au lieu de TETVS), également accompagné du mot SAMIA. » Ne serait-ce pas là l'origine de cette appellation si répandue de *poterie samienne*, désignant les plus beaux produits de la céramique à couverte rouge, appellation dont l'étymologie est restée obscure jusqu'ici ?

La marque TETVS SAMIA avait été déjà précédemment signalée par M. Bulliot. Il serait bon de se rendre compte de l'importance

Digitized by Google

de cette fabrique dont les produits se retrouvent à la fois en Grèce et en Gaule[1].

Les *Comptes de la gruerie des bailliages d'Autun et de Montcenis, pour l'année 1419*, par M. E. Picard, les *Annales historiques du prieuré de Mesvres*, par M. Anatole de Charmasse, ne sont point, à proprement parler, des travaux archéologiques.

Nous n'y trouvons à relever que la publication de trois sceaux dessinés par M. Picard sur les originaux : le sceau de l'officialité d'Autun (1287), le sceau de Hugues d'Arcy, évêque d'Autun (1286-1298); le sceau d'Alix de Brazey, abbesse de Saint-Jean-le-Grand d'Autun (1407), que l'auteur du mémoire croit inédits.

La *Notice de quelques statuettes antiques d'origine égyptienne trouvées à Autun*, par M. F. Chabas, rentre, au contraire, complètement dans notre domaine.

Huit statuettes égyptiennes (trois statuettes funéraires, trois statuettes d'Osiris infernal, une statuette d'Isis allaitant le jeune Horus, une statuette de femme), faisant partie de la collection du musée et de celle de M. Bulliot, avaient été soumises à l'examen de M. Chabas. Ces statuettes devaient-elles être regardées comme authentiques? Y devait-on voir l'indication de l'existence d'un culte d'origine égyptienne en Gaule? Telles sont les questions auxquelles M. Chabas avait à répondre. — M. Chabas ne doute point de l'authenticité des statuettes en terre. — La statue en bronze du musée d'Autun, portant une série de signes hiéroglyphiques, dont deux sont altérés et qui peuvent se traduire : *illumination de l'Osiris am-ap-neter-snau, Ouah-het-phra fils de la dame Touha* lui semble douteuse. « Les statuettes funéraires en métal sont extrêmement rares. Le savant conservateur du British Museum, M. S. Birch, exclut le métal de la liste des matières qui pouvaient servir à la confection des figurines mystiques. Le musée du Louvre en possède une qui serait de l'époque de Ramsès II, mais on doute de son authenticité. En définitive, toutes celles de métal sont suspectes de fausseté. Le spécimen du musée d'Autun ne peut qu'accroître les soupçons des égyptologues. »

M. Chabas est disposé à croire que quelques-unes des statuettes en terre ont été apportées à Autun dès l'époque de la conquête romaine; mais il se refuse à y voir la preuve de l'importation d'un

[1] Il a déjà été question de la marque *Tetus* ou *Tettius Samia* dans la *Revue des Sociétés savantes*. Voy. 6e série, t. VII, p. 251. (Note du secrét. de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

rite égyptien dans la contrée. « A quelque date reculée que puisse remonter cette importation, écrit-il, on n'est pas fondé à en tirer la moindre conséquence historique. Les ustensiles du culte d'Isis et de Serapis chez les Romains n'ont qu'un rapport très éloigné avec ceux du culte égyptien. Ils ne comprennent ni statuettes funéraires ni figures d'Osiris infernal. Nous avons uniquement affaire ici à des objets de curiosité recueillis par des voyageurs en souvenir de leurs excursions lointaines. »

En résumé, on ne doit pas s'étonner de trouver des statuettes égyptiennes, surtout des statuettes en terre remontant, en Gaule, aux premiers temps de la conquête romaine ; d'autres musées que celui d'Autun en possèdent d'authentiques ; mais il ne faut les regarder, d'après M. Chabas, que comme objets de curiosité et non comme de véritables monuments historiques de nature à nous éclairer sur la religion de nos pères après la conquête.

Dans la note intitulée *Les karres de la voie romaine de Saint-Honoré au pied du Beuvray*[1], M. Bulliot cherche à déterminer quelle espèce de monument désigne cette dénomination de *karres* particulière à l'Autunois et répétée plusieurs fois sur le parcours de la voie romaine du Beuvray à Saint-Honoré, parcours peu étendu, durant lequel on rencontre le *karre des morts*, les *quatre karres*, le *karre du bois*, puis le *karron*, le *karné* et le *kargot*. Sur la route d'Autun à Chalon, autre *karre* : le *karre d'Auxy*. Tous ces *karres*, sauf deux qui n'ont pas été sondés (le karron et le karné), renferment des substructions antiques, les unes assez étendues, les autres très restreintes. Sont-ce de petits temples comme on le croit dans le pays? ne sont-ce pas plutôt des *vedettes*, de petits refuges d'où l'on surveillait ces routes difficiles et écartées? M. Bulliot ne se prononce pas, mais il voit là une série de constructions romaines selon toute apparence, sur lesquelles il est utile d'attirer l'attention.

Tout le monde connaît la *pierre de Couhart*, située à la porte d'Autun ; est-ce un tombeau ou un monument commémoratif d'une autre nature? La Société éduenne aurait voulu résoudre définitivement la question. 250 francs ont été votés pour explorer les soubassements du monument. Le résultat paraît être qu'il n'y a point

[1] Cette note a été lue à la Sorbonne, en 1876, avant de paraître dans les *Mémoires de la Société éduenne*. Voy. *Revue des Soc. sav.* 6e série, t. III, p. 316. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

de chambre sépulcrale sous la pyramide de Couhart; mais l'exploration n'a rien appris de plus. Les fonds restreints mis à la disposition de la Société n'ont pas permis de pousser plus loin les recherches. Le problème reste toujours à l'étude.

ALEXANDRE BERTRAND,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET LETTRES DE LOIR-ET-CHER.
Tome IX, 2e partie, 1876-1877. Blois, 1877.

(Séance du 8 juillet 1878.)

Il y a deux mémoires de notre ressort dans cet intéressant demi-volume où je signalerai en outre, sans m'y arrêter parce qu'elle relève de la section d'histoire, la traduction par feu M. Reber[1], d'une biographie d'Augustin Thierry, écrite en allemand par un professeur de l'Université de Zurich, M. Vogel. L'un des mémoires qui nous appartient est intitulé : «Recherches sur les reliques de saint Victor, le tombeau de saint Victor, l'ermitage de Notre-Dame-des-Roches, etc.» On doit ce mémoire à M. Louis Belton, et bien que l'hagiographie y tienne plus de place que l'archéologie, nous pouvons le revendiquer, parce que si l'auteur a négligé de l'illustrer de représentations des châsses de ces reliques, dont plusieurs remontent au XIVe siècle, il n'a pas oublié d'en donner la description. A la vérité, les descriptions de M. Belton sont sommaires, et ce qui domine dans son travail, c'est l'histoire des démêlés des habitants de Saint-Victor-de-la-Chaussée avec l'évêque de Blois au sujet de ces reliques.

A la fin du siècle dernier, Mgr de Thémines, évêque de Blois, celui-là même dont la précieuse bibliothèque devint le noyau de celle de cette ville, ayant conçu des doutes sur l'authenticité des reliques de Saint-Victor-de-la-Chaussée et d'autres saints de la région, publia, en 1777, une ordonnance qui jeta la consternation parmi les paroissiens de ce village. Cette ordonnance portait que l'ancienne église de Saint-Victor-de-la-Chaussée serait provisoirement fermée, notamment le jour de la fête patronale, qui serait célébrée désormais dans la chapelle du village, et défendait toute procession ou déplacement des *prétendues reliques* de l'ancienne église jusqu'à ce que leur au-

[1] M. Reber, président de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, est mort prématurément à Blois le 31 mai 1877.

Digitized by Google

thenticité eût été constatée. Plus catholiques et plus zélés que leur évêque, les habitants de la Chaussée, scandalisés de voir traiter de *prétendues* les reliques d'un saint qui avait vécu, était mort et avait été enterré dans ce village, dont le culte, plusieurs fois séculaire, y était considéré comme article de foi, protestèrent énergiquement et allèrent jusqu'à rédiger et envoyer une adresse à l'assemblée du clergé en 1780. Il ne paraît pas que l'assemblée se soit occupée de l'adresse des fidèles de Saint-Victor-de-la-Chaussée; la question sommeilla naturellement pendant les années orageuses de la Révolution, mais elle se réveilla avec le rétablissement du culte, et en 1804, sur un rapport de l'abbé Gallois, curé de Saint-Nicolas, puis de Saint-Louis de Blois, Mgr Bernier, évêque d'Orléans (l'évêché de Blois avait été supprimé par le Concordat), déclara, par une ordonnance du 15 octobre, que les reliques de Saint-Victor-de-la-Chaussée étaient véritablement celles de ce saint et des autres dont elles portaient les noms, les reconnut pour authentiques et en autorisa l'exposition publique à la vénération des fidèles. Ainsi se termina la lutte que les paroissiens de Saint-Victor-de-la-Chaussée avaient entamée près de trente ans auparavant avec l'évêque de Blois, lutte dont M. Belton a parfaitement exposé les phases diverses.

Le second des mémoires qui nous appartiennent dans le volume dont la section m'a chargé de rendre compte, ne pourrait en aucun cas nous être contesté. En renvoyant à l'un de ses membres le mémoire intitulé *Le château du Moulin*, qui porte la signature de M. de la Saussaye, la section savait bien que notre collègue ne pouvait avoir esquissé les annales d'un manoir de son cher Blésois, sans s'y montrer aussi bien archéologue qu'historien, ainsi qu'il avait fait jadis dans les beaux livres sur les châteaux de Chambord et Blois qui ont popularisé son nom. J'essayerai de montrer que l'attente de la section n'a pas été trompée. Dans ce mémoire, M. de la Saussaye ne s'est pas contenté de dresser la généalogie des seigneurs du Moulin, il a écrit l'histoire du château lui-même et en a donné une exacte et complète description.

« Par une bonne fortune, assez rare pour être signalée, le château du Moulin, en Sologne, possède son acte de naissance régulier. »...

« Le style architectural qui le caractérise équivaudrait presque à une date, » dit encore M. de la Saussaye, « mais on aime à savoir avec certitude de quel moment précis date un édifice, et par qui et dans quelles circonstances il fut élevé. » C'est une satisfaction que

Digitized by Google

le chartrier du château du Moulin a donnée à M. de la Saussaye, en lui permettant d'ajouter à l'étude archéologique qu'il a consacrée à cet édifice, d'intéressantes informations sur son fondateur. On lira avec plaisir le résultat des recherches de M. de la Saussaye. Philippe du Moulin, ce fondateur authentiquement constaté, est en effet un personnage qui ne méritait pas l'oubli auquel il n'échappera que parce que son château a tenté la plume et le crayon d'un antiquaire. Si la légende locale, acceptée par les représentants de Philippe du Moulin et consacrée par une généalogie manuscrite conservée par eux, n'est pas fondée, s'il n'est pas vrai qu'à Fornoue le roi, démonté et sur le point d'être tué ou fait prisonnier, ait accepté le cheval de Philippe du Moulin et ait dû son salut au généreux sacrifice de son fidèle sujet, s'il ne l'est pas non plus que, pour reconnaître ce service, le roi l'ait comblé de richesses et l'ait mis en état d'élever le château qui porte son nom, en réalité, ce châtelain joua un rôle considérable dans cette glorieuse journée.

Sur la foi d'un témoin dont les paroles sont autrement autorisées que celles de la généalogie manuscrite en question, mieux informée cependant qu'il n'appartient à ces sortes de documents, mais maladroitement complaisante en cet endroit, M. de la Saussaye a soufflé sur cette légende et l'a remplacée par un récit au moins aussi honorable pour la mémoire de Philippe du Moulin et plus véridique. Le témoin invoqué par M. de la Saussaye c'est Commynes : « Comme je arrivoye là où estoit le Roy, » dit-il, « je le trouvay où il faisoit des chevaliers, et les ennemys estoient jà près de luy, et le feit on cesser. Et ouys le bastard de Bourbon, Mathieu, à qui le Roy donna du crédit, et ung appelé Philippe du Moulin, simple gentil homme, mais homme de bien, qui appellèrent le Roy, disant : Passez, Sire, passez! et le feirent venir devant la bataille et devant son enseigne : et ne veoye nulz hommes plus près des ennemys que luy, excepté ce bastard de Bourbon [1]. »

A la rigueur, ceci pourrait se concilier avec la légende qui veut que Philippe du Moulin ait donné son cheval au roi; mais plus loin, Commynes, qui n'a pu prévoir cette légende, en fait implicitement justice, en nous montrant que si Charles VIII courut réellement risque de la vie ou de la liberté à Fornoue, ce fut sans avoir été un seul instant démonté. « Or se trouva le Roy, en ce lieu que je

[1] *Mémoires de Commynes* (édit. de Mlle Dupont, liv. VIII, chap. XI, t. II, p. 470).

Digitized by Google

dis, en si petite compaignie qu'il n'avoit point, de toutes gens, que ung varlet de chambre, appelé *Anthoine des Ambus*[1], petit homme et mal armé ; et estoient les aultres ung peu espars comme me compta le Roy, dès le soir, devant eulx-mêmes, qui en debvoient avoir grant honte de l'avoir ainsi laissé. Toutefois ils luy arrivèrent encores à heure : car une bende petite de quelques hommes d'armes dérompus, qui venoient au long de ladite greve qu'ils veoient toute nette de gens, vindrent assaillir le Roy et ce varlet de chambre. Le dict seigneur avoit le meilleur cheval pour luy du monde, et si remuoit, et se deffendoit : et arriva sur l'heure quelque nombre de ses aultres gens, qui n'estoient gueres loing de luy : et lors se misrent les Italiens à fuyr[2].....»

Ce cheval qui servit si bien à sauver son maître, Commynes le nomme au début de son récit : «Je vins à luy (au roi), et le trouvay armé de toutes pièces et monté sur le plus beau cheval que j'aye veu de mon temps, appelé Savoye, plusieurs disoient qu'il estoit cheval de Bresse : le duc Charles de Savoie luy avoit donné, et estoit noir, et n'avoit que ung œil; et estoit moyen cheval, de bonne grandeur pour celluy qui estoit dessus[3].»

Philippe du Moulin est donc dépossédé de l'honneur d'avoir fourni son cheval au roi, mais il n'en a pas moins bien mérité de la postérité, comme le fait remarquer M. de la Saussaye, puisqu'il est avéré qu'il ramena devant sa bataille le roi qui s'oubliait à faire des chevaliers, en criant : *Passez, Sire, passez !*

Cette patriotique et opportune inspiration fut-elle la source unique d'où jaillit un Pactole pour Philippe du Moulin? M. de la Saussaye ne le croit pas et avec toute apparence de raison; surtout il n'admet pas que les libéralités royales que cette action put lui valoir, aient été pour quelque chose dans le parti qu'avait pris le seigneur du Moulin de bâtir un château en ce lieu, puisqu'on sait qu'il en avait commencé la construction dès 1480, c'est-à-dire quinze ans avant la journée du 6 juillet 1495. Ceci ressort d'une charte du 10 octobre 1490, citée in extenso par M. de la Saussaye, par laquelle «Charles, comte d'Angolesme, seigneur d'Esparnay et de Romorantin, per de France,» autorise *Philippe du Moulin*, qualifié alors simplement «escuyer, seigneur du dict lieu qui est tenu de nous en fief

[1] Melius *des Aubus*.
[2] *Mém. de Commynes*, eod. loc. p. 476.
[3] *Mém. de Commynes*, eod. loc. p. 465.

Digitized by Google

à cause de nostre chastel de Remourantin, » à fortifier le château qu'il y faisait bâtir « dix ans a, ou environ, » et auquel il est « délibéré d'y employer encores beaucoup du sien pour y faire logeis et entre autres choses, désireroit icellui lieu et logeis fortiffier de tours, barbequannes, canonnieres, arbalestrieres, creneaux, archieres, pontlevys, foussez alentour, etc. »

Ce *beaucoup du sien* qu'en 1490 Philippe employait depuis dix ans et devait encore employer à bâtir, ne lui venait donc pas du roi comme on l'a dit et comme on a voulu le croire : cet argent lui venait du chef de sa mère, selon une hypothèse de M. de la Saussaye, qui fait observer que le nom de cette mère n'est pas prononcé dans la généalogie de la famille, où il aurait sans doute fait tache à côté de celui de haute et puissante dame Charlotte d'Argouges, femme de Ph. du Moulin. La mère de Philippe du Moulin, ajoute-t-il, devait être issue de financiers enrichis dans le maniement des deniers du roi, mais amis des arts et friands de la truelle, comme il y en eut tant alors, surtout dans le Blésois et en Touraine : ces Bohier, ces Robertet, ces Berthelot, ces Briçonnet, à qui l'on est tenté de pardonner leurs trésors, plus ou moins honnêtement acquis, lorsqu'on admire les merveilles architecturales qu'on leur doit.

Si l'on acceptait cette hypothèse, selon moi très plausible, l'inscription

A DEO ET VICTRICIB·ARM·

qu'on lit sur la porte du château du Moulin au-dessous des armes de Philippe, ne ferait pas allusion à des richesses gagnées par son épée en Italie et à la gratitude personnelle du roi sauvé par lui. Cette devise se rapporterait plutôt aux dignités accordées à Philippe du Moulin par les rois qu'il avait si bien servis, selon les termes des chartes de juin et novembre 1498, citées par M. de la Saussaye, et où il ne faut pas voir de banales formules de chancellerie. Thomas Bohier a pu inscrire sur son château ces mots significatifs : *S'il vient à point m'en souviendra*, mais il ne faut pas confondre ce cri du cœur échappé à un financier effrayé par l'énormité des sommes que lui coûtait Chenonceaux, avec la noble devise de Philippe du Moulin qui, né simple gentilhomme, et élevé en dignités pour ses bons et recommandables services, « tant en faict de guerres que aultrement, » avait des pensées plus hautes que le général des finances de Normandie.

Dans la devise de Philippe du Moulin, il n'est pas question d'ar-

Digitized by Google

gent; il reconnaît devoir ce qu'il est devenu à Dieu et à ses faits de guerre qui seuls l'ont élevé à la dignité de chevalier. Voici du reste les titres de Philippe du Moulin, comme les a déchiffrés non sans peine M. de la Saussaye sur les marges de la table de pierre du monument renfermant son cœur, qui subsiste, quoique en mauvais état, dans l'église de Lassay, voisine du château, qui a été bâtie également par notre châtelain.

Philippe du Moulin, sculpté en pierre, est représenté couché, revêtu d'une tunique à ses armes, les mains jointes, avec son écu, d'azur à trois fasces d'argent, pendant à son côté, avec son heaume juxtaposé, les pieds appuyés sur deux lions.

CI GIST LE ꝯ DE NOBLE & PVISSAT
SIEVR MESSIRE PHLS DV MOLI EN SO VI
VAT CHER & SIEVR D' LIEV COSEILLER
CHABELLAM ORDIAIRE DV ROY CAPPI-
TAINE DE XL LACES DES ORDONNACES DV
D' SEGNR & FODAT' DE LEGLISE DE CEAS
Q TRESPASSA LE SAMEDI XIIME SEPTRBRE
MIL · V · CENS & VI PRIEZ DIEV PO LVI·

A ces titres, M. de la Saussaye ajoute ceux de capitaine de Blaye et de gouverneur de Langres; il nous dit encore que Philippe mourut dans la dernière de ces villes, où son corps fut enterré, son cœur ayant été seul rapporté à Lassay. A la vérité, les titres de capitaine de Blaye et de gouverneur de Langres ne sont pas justifiés dans la notice de M. de la Saussaye comme ceux qui sont donnés à Philippe du Moulin sur son épitaphe. Écrivant ce mémoire en 1877, loin de Paris, déjà cloué par la maladie sur un fauteuil dans son manoir de Troussay, où il devait s'éteindre le 25 février 1878, M. de la Saussaye n'a pu vérifier l'exactitude de ces faits qu'il n'a connus, il n'a pas manqué de le dire, que par la généalogie manuscrite déjà citée; mais à cet égard ce document doit être pris en grande considération. J'ai eu la curiosité de rechercher ce qu'il y avait de fondé dans ces assertions, et j'ai acquis la certitude qu'au moins pour le titre de capitaine de Blaye, la généalogie manuscrite était plus exacte que la plupart des documents de cet ordre[1]. Grâce

[1] Dans certaines généalogies manuscrites de la famille du Moulin conservées à la Bibliothèque nationale, il y a des erreurs et des amplifications inouïes; il en est qui font Philippe du Moulin garde des sceaux!

Digitized by Google

à la parfaite obligeance de M. Ulysse Robert, chargé de la classification et de la garde du cabinet généalogique et des titres scellés à la Bibliothèque nationale, j'ai pu consulter trois quittances en parchemin, signées Philippe du Moulin, datées la première de l'année 1497, la deuxième de 1501 et la troisième de 1506. Toutes confirment les qualifications de l'épitaphe de ce seigneur et l'une d'entre elles a conservé son sceau de cire rouge, où l'on distingue encore l'une des fasces de l'écu de la famille du Moulin, les deux lions qui lui servent de supports, et son heaume avec cimier et vol bannerct. Sur la première de ces quittances, Philippe reconnaît avoir reçu 2,000 escus d'or, valant 1,500 livres tournois (indication bonne à retenir), pour partie d'une somme de 10,000 escus d'or que le roi lui avait ordonnée par ses lettres patentes « pour semblable somme dont lui faisions question et demande comme héritier universel testamentaire du feu roi de Cecile. » Cette somme de 10,000 escus d'or était due à Philippe, du chef de sa femme, Charlotte d'Argouges, veuve de Jean, bastard d'Harcourt, conseiller et chambellan de Charles d'Anjou, roi de Sicile, et son sénéchal dans le comté du Maine. Ainsi que le rapporte M. de la Saussaye, d'après les documents du chartrier du Moulin, cette somme fut payée en totalité au châtelain en cette même année 1497 par divers receveurs des provinces; mais comme l'a remarqué le savant académicien, si elle put contribuer à indemniser Ph. du Moulin des dépenses de la construction du château, elle ne lui arriva que lorsque l'œuvre était presque terminée. Le troisième de ces titres par la date, celui de 1505, est un reçu de 120 livres donné par Ph. du Moulin pour un quartier de ses gages de capitaine de quarante lances; il n'y est pas qualifié capitaine de Blaye et gouverneur de Langres, pas plus que dans celui de 1497; mais le second titre (par la date), celui de 1506, aux qualités inscrites sur l'épitaphe, ajoute celle de « capitaine des ville et chastel de Blaye ». Il eut donc réellement cette qualité, et puisque la généalogie manuscrite conservée par les descendants de Ph. du Moulin est bien informée sur ce point, ainsi que sur plusieurs autres, on peut admettre, jusqu'à preuve du contraire, qu'elle l'est aussi sur le second, c'est-à-dire que Philippe fut, sinon gouverneur, au moins capitaine de la ville de Langres. Peut-être cette fonction ne lui fut-elle donnée qu'à la fin de 1505 ou au commencement de 1506; reste à savoir pourquoi on ne l'a pas mentionnée dans son épitaphe? Ce qui est certain, c'est que Philippe du Moulin ne mou-

Digitized by Google

rut pas dans son château, puisque, nous venons de le voir, le monument funéraire de l'église de Lassay ne renfermait que son cœur.

Je ne suivrai pas M. de la Saussaye dans tous les détails qu'il a donnés sur le château du Moulin et sur l'église de Lassay, au point de vue de l'architecture et de la décoration de ces édifices; je me contenterai de lui emprunter deux passages, l'un du début, l'autre de la fin de son mémoire. Ces passages donneront l'idée de l'importance et du mérite du manoir du Moulin au point de vue de l'art, beaucoup mieux que je ne saurais le faire, bien que j'en aie sous les yeux une lithographie.

«Le château du Moulin, construit en briques losangées rouges et noires, avec arêtes en pierre de tuffeau, a le cachet le plus prononcé du commencement de la Renaissance, et ne ressemble nullement à ces nids d'aigle de Burgraves, perchés sur les cimes de la vallée du Rhin. Il est d'un effet tout contraire, qui saisit et touche, au moins autant par son élégance que par son harmonie avec la douceur du paysage, placé qu'il est entre une prairie silencieuse et une futaie séculaire [1]. La majesté de son aspect et les détails brillants de son architecture frappent encore la vue d'une façon saisissante. Tel qu'il est, à cette heure, il nous aide à retrouver, par l'imagination, la vie et les habitudes d'un passé si loin de nous et si différent de l'époque présente.»

Moins heureux cette fois que lorsqu'il y a près d'un demi-siècle il révélait les noms longtemps ignorés des architectes français de Chambord, la fortune aime la jeunesse, M. de la Saussaye n'a pas retrouvé le nom du maître ou des maîtres de l'œuvre du château du Moulin et de l'église de Lassay; mais il reconnaît dans ces édifices sinon l'influence, du moins le souvenir de nos expéditions d'Italie. Selon lui, Philippe du Moulin pourrait bien avoir conçu le projet de construire son manoir dans le style de ceux qu'il avait sans doute vus dans sa jeunesse en Italie, où, dit-il, il est permis de supposer qu'il avait suivi, en 1447, son suzerain, le comte d'Angoulême, lors de sa tentative infructueuse pour conquérir le duché de Milan, en revendication des droits de Valentine Visconti, sa mère.

Comme chez Ronsard, à la Poissonnière, la destination des diverses parties du château du Moulin était indiquée par des inscrip-

[1] On chercherait vainement cette futaie, abattue pour cause de vétusté depuis que M. de la Saussaye écrivait ces lignes.

Digitized by Google

tions disparues pour la plupart. Cependant sur la porte d'une pièce, remarquable par ses proportions et son élégance, et qu'on aurait pu prendre pour la grande salle, M. de la Saussaye a distingué le mot PASTEZ qui, dit-il, « a bien son éloquence et qui, appuyé par les vestiges d'une roue à chiens, accuse clairement que c'était tout simplement la cuisine. »

M. de la Saussaye n'a pas transcrit que l'épitaphe de Ph. du Moulin et ce débris épigraphique au château du Moulin; on trouvera dans son mémoire la copie exacte de toutes les inscriptions qui y subsistent, et notamment celle de la cloche de l'église, datée de 1521, où paraissent les noms de sa veuve, Charlotte d'Argouges, et de son gendre Vincent du Puy, époux de Marguerite du Moulin. Ce mémoire sera donc parcouru avec profit par l'érudit qui continuera le Recueil des inscriptions de la France, dont la publication, si tristement interrompue, sera bientôt reprise. Celui qui entreprendra le répertoire archéologique du département de Loir-et-Cher devra aussi consulter ce mémoire, sur lequel on m'excusera de m'être étendu. C'est le dernier qu'ait publié M. de la Saussaye, mon vieil ami; il l'a écrit d'une main déjà défaillante; cependant on y retrouve la marque de son aimable esprit et de sa sage critique, aussi bien que l'élégante sobriété qui caractérisait son talent et dont deux autres de nos collègues, Prosper Mérimée et Ferdinand de Guilhermy, nous ont laissé les plus parfaits modèles.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur des communications de MM. L. Belton, J. Finot et A. Gabaldo.

(Séance du 6 mai 1878.)

I. M. L. Belton, membre de la Société de Loir-et-Cher, adresse au Comité une note dont l'objet est de déterminer l'emplacement et le nom actuel du pont *de Sotis*, mentionné dans un acte de 1370, imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, II, 474.

M. de Fleury, qui a communiqué le document, n'avait pu identifier ce lieu ; M. de la Saussaye, qui a fait le rapport sur cette communication, a lu ou cru lire *Solis* au lieu de *Sotis* (*l. c.*, 473); *de Solis*, a-t-il ajouté, est pour *de Cellis*, qui désigne le lieu appelé maintenant *Cellettes*. M. Belton, se fondant sur un exemple décisif du même nom fourni par un ancien pouillé, identifie *de Sotis* avec Seur (arr. de Blois, canton de Contres).

Je propose l'impression de la note de M. Belton dans la *Revue*.

II. M. J. Finot, correspondant du Ministère à Vesoul, nous envoie la copie d'une charte inédite par laquelle Jehan, seigneur de Rupt, affranchit les habitants de ce lieu (20 juin 1443). Ce document m'ayant paru mériter d'être publié, je l'ai préparé pour l'impression, ce que notre correspondant avait négligé de faire. J'ai donc l'honneur d'en proposer la publication dans la *Revue*.

III. Les documents envoyés par M. l'abbé A. Gabaldo sont tirés des archives de M. le duc de Levis-Mirepoix [1], qui peuvent être mises

[1] Au château de Léran (Ariège).

Digitized by Google

au nombre des plus riches archives privées qui existent en France. Ces documents sont au nombre de quatre. Le premier contient les péage, leude et tonlieu de Mirepoix, établis, après enquête, par le châtelain, le bailli, le juge et les consuls de cette ville, en 1245; il est rédigé en latin. Le second, en langue vulgaire et beaucoup plus développé, est un tarif de la leude de Mirepoix; il n'a pas de date, mais on peut l'attribuer avec vraisemblance au XIVe siècle. Le troisième est un autre tarif de leude également relatif à Mirepoix et daté de 1343; la copie qu'on en possède est du XVIe siècle. Le quatrième, enfin, est un fragment d'un tarif de leude écrit au XIVe siècle et concernant la Roque-d'Olmes.

Ces pièces sont par elles-mêmes intéressantes et paraissent bien copiées. Toutefois, je n'en proposerai pas la publication dans la *Revue*. Les tarifs de péage et de leude fournissent une infinité de notions utiles pour l'histoire du commerce et pour celle de l'économie. En même temps, le lexicographe y peut recueillir nombre de mots qu'il chercherait vainement ailleurs. Mais les documents de cette nature ne sont d'un usage commode qu'à condition d'être groupés et accompagnés d'une table des matières très détaillée, de telle sorte qu'on puisse rapidement conférer les passages similaires, afin de les éclairer par la comparaison et de pouvoir relever, sans perte de temps, tout ce que l'ensemble des documents offre sur chaque matière. Cette considération a, plus d'une fois, conduit le Comité à exprimer le désir qu'il soit publié, soit dans un volume de Mélanges, soit en un volume à part, si la matière est assez abondante, un recueil de tous les tarifs de péages, de leudes et de tonlieux qui pourront être réunis[1]. J'ai donc l'honneur, conformément aux précédents, de proposer le renvoi à la commission des *Mélanges* des pièces adressées par M. l'abbé Gabaldo.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

[1] Voy. le procès-verbal de la séance du 8 janvier 1866, *Rev. des Soc. sav.* 4e sér. t. III, p. 115, et le rapport de feu Bourquelot imprimé dans la *Revue*, 4e sér. t. VIII, p. 125-126. Cf. même volume, p. 339.

Digitized by Google

Note sur le pont de Sotis, mentionné dans le testament de Jean d'Oucques[1].

Communication de M. Belton, avocat, à Blois.

(Séance du 6 mai 1878.)

Dans cette pièce importante, trouvée par M. de Fleury aux archives de Loir-et-Cher, il est fait mention de plusieurs ponts sur la rivière du Beuvron, à chacun desquels le testateur léguait 5 sols tournois :

« Item legavit dictus testator ponti de lapidibus apud Candetum, ponti de Monticiis, *ponti de Sotis*, ponti de Clinort, ponti de Arriano et ponti de Braceolis, cuilibet quinque solidos turonensium. »

La plupart des localités indiquées dans cette phrase sont connues : Candé, les Montils, Clénord, le pont d'Arrian et Bracieux se rencontrent dans l'ordre indiqué, en remontant le Beuvron.

Quant au pont *de Sotis*, M. de Fleury n'a pu en déterminer la place. M. de la Saussaye, rapporteur du Comité, a cru y voir le pont de Cellettes (*de Cellis*).

Il est certain, d'après l'ordre suivi par le testateur, que le pont *de Sotis* devait se trouver sur le Beuvron, en amont de celui des Montils et en aval de celui de Clénord. Toutefois, ces mots ne désignent pas le pont de Cellettes, mais bien celui de *Seur*, qui, lui aussi, se trouve entre les Montils et Clénord. Aucun effort de traduction n'est nécessaire, puisque, dans le *Pouillé de l'Archevesché de Tours*, au titre des bénéfices dépendant de l'abbaye bénédictine de Villeloin, le prieuré de Saint-Pantaléon de Seur (diocèse de Chartres) est ainsi appelé : *Prioratus Sancti Panthaleonis de Sothis.*

Louis Belton,

Avocat, membre de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

[1] Pièce envoyée au Comité par M. de Fleury et publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*, année 1875, 6e série, t. II, p. 473.

Digitized by Google

Affranchissement des habitants de Rupt par Jehan, seigneur dudit lieu et d'Ottricourt (20 juin 1443).

Communication de M. Jules Finot, archiviste de la Haute-Saône.

(Séance du 6 mai 1878.)

La grande terre de Rupt[1] sise au bailliage d'Amont, au comté de Bourgogne, eut pour possesseurs jusqu'à la fin du XIVe siècle des seigneurs de ce nom issus de la célèbre maison de Pesmes dont ils portèrent les armes avec une légère modification[2]. L'abbé Guillaume (*Histoire des sires de Salins*, I, p. 347 et suiv.) donne la généalogie de cette famille qui remontait au commencement du XIIIe siècle. Son dernier représentant fut Jean de Rupt, conseiller et chambellan de Charles le Téméraire qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec Marguerite de Ray. La seigneurie de Rupt passa ensuite aux Goux, puis aux Clermont Saint-Georges et enfin aux Grimod d'Orçay qui la détenaient encore en 1789.

En 1443, Jean de Rupt, père du dernier seigneur de ce nom, octroya des lettres d'affranchissement aux habitants du bourg de Rupt, dont l'original est encore conservé dans les archives de cette commune. Ce Jean de Rupt fut un des personnages les plus considérables de la cour du duc de Bourgogne Philippe le Bon. D'après Gollut, il occupa les fonctions de bailli d'Amont de 1453 à 1467. Le 11 juin 1430, il avait été fait prisonnier au combat d'Anthon, dans le Lyonnais, par Rodrigue de Villandrando, chef des compagnies françaises appelées les Écorcheurs. Au mois d'août 1443, il assista au tournoi qui eut lieu près de l'arbre de Charlemagne, autrement dit des Ermites, sur la route de Dijon à Auxonne, et auquel prirent part les représentants des plus grandes familles des deux Bourgognes. Au mois de juillet 1453, il commandait une aile de l'armée bourguignonne qui défit les Gantois révoltés à la bataille de Gand. Quelque temps avant (24 février 1453) il avait, avec Thiébaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, représenté le duc Philippe le Bon aux négociations qui amenèrent la paix entre celui-ci et le duc Albert d'Autriche, c'est-à-dire entre les pays de Bour-

[1] Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Scey-sur-Saône.

[2] La famille de Pesmes portait : d'azur à la bande d'or accompagnée de six crosettes recroisetées de même, deux et une en chef, et trois en pointe. Celle de Rupt : d'azur à la bande d'or avec sept croisettes fleurronnées et fichées de même, quatre en chef et trois en pointe.

Digitized by Google

gogne et ceux de Ferrette et d'Auxois. Enfin il figure sous le titre de Jean de Rupt, sieur d'Autricourt, sur la liste des chambellans du duc de Bourgogne.

La charte d'affranchissement des habitants du bourg de Rupt est accordée, comme presque toutes celles données à cette époque, autant dans l'intérêt du seigneur que dans celui des sujets. « Lesquelles pactions et convenances, dit le préambule, ont été faictes et passées pour nostre grant et évident prouffit et utilité. Et mesmement pour ce que plusieurs des habitants dudit lieu, s'estant desja absentez et absentent chacun jour pour les grants charges que nous leur demandions et prétendions, à eulx insupportables si qu'ilz disoient; et aussi pour considération des pertes et dommaiges qu'ils ont eues et soustenues depuis dix ans en ça pour occasion de la guerre de Langres et de Grancey[1] dont ils ont estez moult dommaigiez, tant de feux boutez en leurs maisons comme de prisons de leurs corps, et autrement en diverses manières, par lesquelles ladite ville de Rupt estoit en voye de venir en ruyne inhabitable et desercion totale. » Le bourg comptait cependant encore 71 mémages mainmortables qui sont « par ces présentes affranchis, quittés et exemptés de ladite servitude de mainmorte et condicion serve. » Ils sont donc autorisés à l'avenir à « tester, ordonner et disposer de leurs biens comme bon il leur semblera, a succéder les uns aux autres de hoirs en hoirs et de ligne en ligne, ainsi et par la manière que font gens de franche condition. » Les habitants en retour s'engagent à payer au seigneur : la taille annuelle de 80 francs, taille qui sera dite abonnée, et qu'ils répartiront comme ils l'entendront; une geline à Carême-entrant ou deux blancs dus par chaque sujet; à faire quatre corvées de labourage dues par chaque charrue; quatre corvées pour moissonner le froment et l'avoine dues par chaque ménage; à porter les lettres du seigneur à Vy-le-Ferroux[2], à Vauconcourt[3], à Soing[4] et à Oigney[5]; à fournir chaque soir un poste

[1] En 1430, le duc de Bourgogne prit parti pour Antoine de Vaudemont dans ses prétentions sur le duché de Lorraine, que revendiquait René d'Anjou, comme mari d'Yolande, fille du dernier duc Charles. Il paraît que dans cette guerre la partie occidentale du comté de Bourgogne eut beaucoup à souffrir des courses des partisans lorrains et français. (Gollut, p. 1130.)

[2] Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Scey-sur-Saône.

[3] Haute-Saône, arrondissement de Gray, canton de Dampierre-sur-Salon.

[4] Haute-Saône, arrondissement de Gray, canton de Fresne-Saint-Mamès.

[5] Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Combeaufontaine

Digitized by Google

pour le guet en temps de paix et « au temps de guerre du prince ou de nostre guerre particulière à gaitter plus avant selon l'advis de nous ou de nostre commis ad ce. » Suivent ensuite plusieurs autres obligations relatives au lods à percevoir sur les héritages vendus ou échangés, sur le charroyage du bois et du vin du seigneur, à l'aide des deux cas (rançon du seigneur prisonnier et mariage de sa fille aînée).

Les habitants ont le droit d'élire trois ou quatre d'entre eux pour « faire et égaler leurs tailles et gectz qui leur seront nécessaires pour la conduite de leur église et communaulté et aussi pour leurs procès, ainsi que des messiers et banvards pour garder leurs récoltes; ils pourront aussi mettre en ban leurs bois et leurs communaux. » Le seigneur s'engage à faire ratifier cet acte d'affranchissement par Jean de Grandson, chevalier, sire du fief de Pesmes [1] dont la terre de Rupt était mouvante.

On connaît la fin tragique de ce personnage qui, comme un des plus élevés représentants de l'ancienne noblesse comtoise, crut devoir se plaindre hautement et sans réserve des atteintes portées par le conseil du duc aux antiques privilèges des barons du pays, surtout en matière d'impôt et de juridiction. Ses doléances trouvèrent de l'écho dans les principales familles du comté de Bourgogne qui lui étaient, d'ailleurs, presque toutes attachées par des liens de parenté ou d'alliance. Il devint ainsi le chef d'une ligue qui tendait à éloigner de la personne de Philippe son chancelier Nicolas Rolin et autres gens de robe à qui lui et ses partisans attribuaient, non sans raison, les nouveautés introduites dans le gouvernement au profit de l'autorité souveraine, mais au grand détriment de leurs propres droits. Le mouvement était sur le point d'éclater, lorsque le duc, averti par ses conseillers, crut devoir frapper un coup décisif. Jean de Grandson fut saisi brusquement et enfermé au château de Grimont qui dominait Poligny. Ses geôliers, exécuteurs des volontés de leur maître, l'étouffèrent entre deux matelas en décembre 1455. Les biens de Jean de Grandson furent alors confisqués et la terre de Pesmes donnée à Charles de la Baulme, comte de Mont-Revel, dont la dernière héritière épousa au XVIIIe siècle M. de Choiseul-Stainville.

JULES FINOT,
Archiviste de la Haute-Saône.

[1] Haute-Saône, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gray.

Digitized by Google

Affranchissement des habitants de Rupt par Jehan, seigneur dudit lieu et d'Ottricourt (20 juin 1443).

Nous Jehan, seigneur de Rupt et d'Ottricourt, escuier, faisons savoir à tous que, comme debat et controverses feussent entre nous ledit seigneur de Rupt et d'Ottricourt d'une part, et les habitans d'icellui Rupt d'autre part, de et sur certains points et articles touchans et concernans la seignourie d'icellui lieu de Rupt que nous disiens et mainteniens a nous estre deuz par lesdiz habitans, eulx disans et maintenans que sans cause et raison nous leur demandiens plus avant qu'ilz n'estoient tenuz a nous, et que encoir nous faisoient ilz aucunes choses et servitutes ausquelles ilz ne leurs predecesseurs ne furent oncques tenus ne contrains; lesquelles n'estoient que par souffrance et courtoisie d'eulx senz droit deu, et dons noz peres et grant pere, cui Dieu pardoient! avoient faicte conscience et declairé leur couraige de les amender et reparer; et pour ce et pour adez norrir et accroistre et maintenir bonne paix et amour entre nous et lesdiz habitans noz hommes, qu'est chose naturelle et de grant bien entre seigneur et subget, et aussi pour faire et recongnoistre a chascun ce que doit estre sien, afin que debat ne puisse estre meu ou temps advenir entre nous, de et pour occasion des choses qui s'ensuiguent, nous avons fait, traitté, accordé et transigy entre nous, pour nous, noz hoirs successeurs et ayans cause, et lesdiz habitans pour eulx, chascun d'eulx leurs mex, terres heritaiges estant audit Rupt finaige et territoire d'ilecs pour iceulx habitans, leurs hoirs successeurs et ayans cause, les traittiez, accors, paccions et convenances qui s'ensuiguent, lesquelles nous avons faictes et passées pour nostre grant et evident prouffit et utilité; et mesmement, pour ce que plusieurs des habitans dudit lieu s'estoient desja absentez et absentent chascun jour pour les grans charges que nous leur demandiens et pretendiens a eulx insuportables si qu'ilz disoient, et aussi pour consideracion des pertes et dommaiges qu'ils ont eues et soustenues depuis dix ans en ça pour occasion de la guerre de Langres et de Grancey, dont ilz ont été moult dommaigiez, tant de feux boutez en leurs maisons comme de prisons de leurs corps, et autrement en diverses manieres, par lesquelles ladite ville de Rupt estoit en voye de venir en ruyne inhabitable et desercion totale; par quoy les droiz, rentes et debtes anciennes deues a nous et a nos predecesseurs ne nous peulent estre paiés entierement. Et avec ce, en recompensation de plusieurs grans et aggreables services que les habitans ont fait ou temps passé a nous et a noz predecesseurs, et pour deschargier leurs consciences et la nostre d'aucunes choses dont lesdits habitans se tiennent et reputent trop chargiez envers nous et nostre signorie, en iceulx declairant et interpretant au droit primerain de nature et de franchise, et aussi en declairant pour et au proffit de nostre dite seigneurie ce que nous est et sera loyalement deu et paié ou

Digitized by Google

temps advenir par les dis habitans et de leur plain gré, certainne science et consentement; nous, ledit seigneur, pour les causes et considerations avant dittes, et aussi que le lieu dudit Rupt est le lieu et place plus principale de toutes noz autres places, le nom et cry de noz armes, et que, de tout nostre povoir et principale volunté, nous voulons entremectre de remectre sus ladicte ville et en meilleur estat au plaisir de Dieu; pour ces causes et autres qui ad ce nous meuvent, et mesmement a la supplication et requeste desdiz habitans, noz hommes y demourans de present et nommez en ces presentes, de nostre pure liberale science, franche voulonté et propre mouvement, pour nous, noz hoirs et ayans cause, de present et ou temps advenir seigneurs et dames dudit Rupt, iceulx habitans noz hommes, c'est assavoir Jehan filz, Jehan Chappuis, ses freres et seurs, Huguenin Megnien, ses freres et seurs, Jehan Berthier, ses freres et seurs, Jacot Richard, Jehan de la Verne, Jehan filz Huguenin Mignot, l'eritaige Huguenin Mignot, l'eritaige Regnault Garnier, Jehan Barbier et Perrenot son frere, Pierre et Jacquot enfans de feu le Malicet, Pierre Tannerre, Gauthier Legerin et Jacot son frere, Guiot Courdier, Jehan Viart, Estevenin Courderet, Jehan Bonnetet, Guillaume Symonnin, Jehannette fille Gilebert, Huguenin Courvoisier, Jacot Garnier, l'eritaige de feu Humbert, Huguenin Courdier, Jacot Bounetet, l'eritaige de Jehannotte fille Valot, l'eritaige de la fille Jehan Valot, Thierry Tueul, Jehan Baillier, Jehan Grappinet, Jehan Courdenet, Regnault l'Estournel, Jacot Dromont, Jehan Lascornel, l'eritaige de feu Nicolas et de sa femme, Jehannin Moniot et Perrin son frere, Estevenin Lambelin, Jehan Chet, Jehan Anthoine, Perrenot fils Jehannenot Valot, Loyset, Huguenin Gilebert, Huguenin Paige, Guillaume Alain, Perrin Mareschal, Sibille femme Emonnot Gay, Guillemotte fille Jacot Grene, Jehan fils Regnault Vainey et sa seur, l'eritaige de Anguel veuve de feu le Perrier, Jehan Maire, ses freres et seurs, Guillemotte femme Andrée Cathon, Jouot Megnien, Perrin Megnien, Jehan Perrel, Villemin Loillier, Jehan Macon, Jehan filz Estevenin Loillier, Huguenette fille Jehan Bienfais, les enffans Girard et Blanchotte Huguenin le Pelletier, les enffans Huguenin Mariotte, Huguenin filz Jehan Fevre, Jacot filz Guillemin Barbier et sa mere, Guillemin filz Coleton et sa mere, Huguenin filz Charie et sa mere, l'eritaige de feu Perrenot Richart, Jehan Richart de Vy-le-Ferroux, Jacot Symonnin, Perrenot, Roussel, Jehannotte fille Jehan Folye, les enffans Regnault Tannerre, Berthot Tannerre, les enffans de feu Huguenin le Sac, l'eritaige Paris, l'eritaige de feu Viennot de Saint-Aubin, l'éritaige des enfants au Menestrier, l'eritaige Arnoul et de Jehan son frere et de leur seur; et generalement tous autres heritaiges assis et scituez en ladite ville et finaige, prairie et territoire dudit Rupt que par avant ces presentes nous estoient maimmortables, sans en aucuns excepter ne retenir; pour eulx, leurs hoirs nez et [a] naistre et qui sont descenduz et descendront d'eulx, et de leurs posteritez, de hoirs en hoirs et de ligne en ligne,

Digitized by Google

et ayans cause d'eulx et de leurs hoirs, avons affranchy, quitté, examt et deschargiez tous nos diz hommes cy dessus nommez, et par ces presentes affranchissons, quittons et exumtons et deschargeons de ladite servitute de mainmorte et condicion serve, et voulons et consentons par ces presentes qu'ilz puissent tester, ordonner et disposer de leurs biens, de present et ou temps advenir, quant bon leur semblera, et succeder les ungs aux autres de hoirs en hoirs et de ligne en ligne, ainsi et par la maniere que font gens de franche condicion. Voulons en oultre et consentons qu'ilz puissent tenir et posseder leurs mex, heritaiges et maisons deschargé de laditte servitute de mainmorte, parmy payant a nous et a noz hoirs et successeurs les charges cy après specifiées et declairées; lesquelz heritaiges tous ensamble de la fin, ville, finaige et territoire dudit Rupt, demeurent chargiez et obligiez a nous des charges, debtes et servitutes contenues et declairées en ces presentes, excepté les héritaiges de ceulx qui tiennent en fied de nous. C'est assavoir ce que tient damoiselle Jehanne de Poncey [1], ce que ilz tiennent les enfans Jehan de Maissy, l'eritaige que y tenoit Humbert de Quincey [2], que tient de presens Jehan Petit de Rupt clerc; et aussi l'eritaige dudit Jehan Petit, que desja et paravant ces presentes estoit, est et encore demoure franc et deschargié de toutes les charges et servitutes contenues en ces presentes. Premierement, au regart de la taille que avant ces presentes estoit taillé a volenté, nous paieront lesdiz habitans et tenans heritaiges, chascun an, quatre vins francs monnoie, le franc compté pour dix huit solz estevenins: c'est assavoir quarente francs à la saint Michiel et quarente francs a la foire de Port [3], et sera doresenavant appellée taille abonnée; laquelle somme se levera par nostre receveur ou commis de par nous, sur tous les heritages en commun ou en particulier desdis habitans et tenant heritages audit Rupt; et au deffault de payer ladicte taille, nostre receveur ou commis pourra vendre les meubles et heritaiges pour la part et portion des tenans heritaiges audit Rupt et d'un chascun d'eulx en son endroit, non obstant opposition ou appellation, laquelle taille ainsi abonnée de ladite somme de quatre vins frans ne pourra monter ne croistre doresenavant. Item, au regard de la geline qu'estoit due a karesmentrant, un chascun desdis habitans la nous paieront une fois l'année ou deux blans pour icelle, lequel que mieulx nous plaira, laquelle geline ou deux blans ne porteront ne auront de present ne ou temps advenir aucun effect, force ne signe de mainmorte ne prejudice a ceste presente franchise et habonnement. Item, et en tant qu'il touche les charruaiges, chascune charrue sera tenue de nous faire chascune année quatre journaulx : c'est assavoir à karesme, en soimbre [4], en reters [5] et en

[1] Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Scey-sur-Saône.
[2] Haute-Saône, arrondissement et canton de Vesoul.
[3] Port-sur-Saône, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vesoul.
[4] L'époque où l'on donne aux terres le premier labour. (Du Cange, *Sombrium.*)
[5] Le temps du troisième labour. (Du Cange, *Retertiare*)

Digitized by Google

vain [1]. En faisant lesquelz charruaiges, nous serons tenus de leur bailler et administrer viuvres raisonnablement. Item, seront tenuz lesdiz habitans de chascun hostel ou il aura homme et femme par mariaige faire deux journées de la faucille ou froment et deux a l'avoine, et demouront la moitié desdiz ouvriers le jour entier et l'autre moitié pourra venir a l'ostel deux fois le jour : c'est assavoir a l'eure dicte pregniere [2] et a la ressue [3] et retourner incontinent en laditte courvée. Et s'il y avoit famme vefve, elle fera une journée ou froment et une a l'avoine, et ce a noz despens, de bouche tant seulement; et au regart de charrier laditte courvée ils seront tenuz de charrier avec nostre char, et mener en nostre grange a nos despens de bouche. Et ceulx qui n'auront nulz chevaulx seront tenuz de porter toutes lettres comme a Vy-le-Ferroux [4], a Soings [5] et Vaulconcourt [6] et Oigney [7], et ce a noz despens comme dessus. Item, au regart du pré du Breule, seront tenuz lesdiz habitans de le soier, ainsi que l'on a accoustumé, et de le fener avec ceulx de Vy-le-Ferroux, de Chante [8], de Cubry [9], de Soing, de Vaulconcourt et de Saint Aubin [10], en eulx baillant leur vivre comme l'on a accoustumé. Item, et quant est de charrier ledit foing, chascun ayans voiture sera tenus de mener cinq voittures de foing en nostre grange ou bergerie, et eulx qui n'auront que ung cheval mectront deux a deux et menront cinq voitures comme les autres; et si il se peut mener pour moings, l'on ne les pourroit faire contribuer autre part, lesquelles voitures ils chargeront raisonnablement et selon la faculté de leurs chevaulx, et aura de nos genz en ladicte grange ou bergerie qui deschargeront ledict foing, ausquelz charretons nous serons tenuz de leur baillier viuvres raisonnables. Item, se aucun y avoit deffaillant de soyer ou charroier, les deffaulx se contribueront au prouffit desdiz habitans qui seront tauxés raisonnablement. Item, au regart du gait, lesdiz habitans seront tenus d'y soingnier [11], une gaitte seulement chascun soir au temps de paix, et au temps de guerre du prince ou de nostre guerre particuliere ilz seront tenuz de gaittier plus avant selon l'advis de nous ou de nostre commis a ce. Item, au regart des lagners [12] des bois, chascuns ayant cheval nous paieront une voiture de bois a la Toussaint et

[1] La récolte.
[2] L'heure du dîner. (Du Cange, *Prandium.*)
[3] Goûter, repas de l'après-midi. (Du Cange, *Recticinium.*)
[4] Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Scey-sur-Saône.
[5] Haute-Saône, arrondissement de Gray, canton de Fresne-Saint-Mamès.
[6] Haute-Saône, arrondissement de Gray, canton de Dampierre-sur-Salon.
[7] Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Combeaufontaine.
[8] Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Scey-sur-Saône.
[9] Haute-Saône, arrondissement de Gray, canton de Fresne-Saint-Mamès.
[10] Saint-Albin, section de la commune de Scey-sur-Saône.
[11] Fournir. (Du Cange, *Soniare.*)
[12] Voiture ou charretée de bois à brûler. (Du Cange, *Saignerium.*)

Digitized by Google

une a Noël seulement. Item, pour tous autres charrois et reparacions de nostre chastel et forteresse dudit Rupt, un chascun desdiz habitans ayans deux chevaulx seront tenus de nous faire quatre voitures un chascun an en la fin dudit Rup ou a une lieue a l'entour et non plus loing. Et ceulx qui n'auront que ung cheval mectront deux a deux et feront quatre voitures comme les autres entre la saint Michiel et Penthecouste, et non point en autre saison, pour les charges qu'ilz ont de nostre breule et courvées dessus dictes, ausquelz charretons seront tenuz de leur bailler vivres raisonnable, lesquelles quatre voitures, nous ledit seigneur de Rupt, pourrons mettre, emploier et convertir en quelconque lieu et usaige que nous vouldrons dans ledit temps et limites ausquelz en seront requis de par nous. Et se ainsi est que iceulx habitans ne sont requis dans ledit temps, icellui passé ils n'y seront plus tenuz pour ladicte année passée. Item, seront tenuz lesdiz habitans ayans chevaulx de charrier noz vins dez Chariey [1] audit Rupt avec les autres villaiges dudit Rupt cy devant nommez, en eulx baillant vivres raisonnables. Item, seront tenuz lesdiz habitans de baillier ung ouvrier de chascun hostel pour vendangier un jour en nostre vigne dudit Rupt, en eulx baillant aussi vivres raisonnables. Item, paieront les dismes, comme l'on a accoustumé. Item, au regard des courvées de moissons froment et avoine, charroy de bois des deux loigners, des quatre voittures touchans les reparacions, du charroy des vins des Chariey à Rupt, de faire la journée en vendange en la forme et maniere que coutume est cy devant; eux lesdiz habitans qui seront desobeïssans ou defaillans après le commandement que leur sera fait par nostre sergent ung jour avant, en ce cas nous retenons l'amende a nous, se bon nous semble, sans quicter aucun des desobeïssans du fait principal dudit charroy desdiz bois. Item, pourront iceulx habitans et autres ayant heritaiges en la fin dudit Rupt, vendre, changier, donner, transporter leurs heritaiges les ungs aux autres et a cui bon leur semblera, parmy payant pour le fere de quinze sols douze deniers estevenins et de lettre d'eschange ou il n'aura solte dix huit deniers, lesquelz heritaiges demourront chargiez envers nous et noz hoirs des charges et debites contenues en ces presentes. Item, ceulx qui vendront ou eschangeront, venront passer leurs lettres devant le clerc du gouvernement de nostre justice dudit Rupt, et seront registrées et enprothocollées, et aussi seront tenus de venir au seel deans quarente jours ou deans certain temps après qui leur sera signiffié. Item, au regart des aydes, lesdiz habitans seront tenuz d'y contribuer : c'est assavoir pour prinse de corps de seigneur, ce que Dieu ne vueille, et maryage de filles, selon que l'on en use ou conté de Bourgongne en franc lieu. Item, retenons et reservons a nous et a noz hoirs la mainmorte se aucun homme mainmortable venoit demeurer audit Rupt d'autre leu ou seignorie, feust de moy ou d'autre et il mourroit sans

[1] Haute-Saône, arrondissement et canton de Vesoul.

Digitized by Google

hoirs de son corps ou de sa ligne et son seigneur vouloit venir prendre sa succession, en ce cas nous le retenons a nous ladicte mainmorte sur ladicte succession comme estoit en icellui lieu avant la confection des presentes. Item, et au regart de noz hommes qui n'y sont nommez en ces presentes a present demourant hors dudit Rupt, et sans prejudice de la franchise des nonmez ci-dessus, nous retenons à nous la mainmorte sur les corps enfans et biens quelsconques pour la premiere fois, par ainsi [toutes voyes] que leurs heritages estans audit Rupt, si aucuns en y ont, sont et demeurent doresenavant de telle liberté et franchise que sont et seront les autres heritaiges dudit Rupt affranchis et abonnés par ces presentes. Item, useront lesdiz habitants en cas de rappel des heritaiges vendus en la forme et maniere que font gens de franche condicion ou comté de Bourgongne. Item, au regart des estrangers qui acheteront aucuns heritaiges audit Rupt qui n'auront maison en la ville du dit Rupt, et aucun de sa ligne ne rappelle deans l'an et jour ung autre de la ville que ne seront de sa ligne, pourra rappeler dans l'an et jour suivant, parmy rendant missions qui seroient mises raisonnablement esdiz heritaiges. Item, pourront lesdiz habitans eslire entre eulx trois ou quatre pour faire et egaler leurs tailles et autres griefs qui leur seront necessaires pour la conduite de leur eglise et communaulté, et aussi pour leurs procès, s'aucuns en avoient, et feront le serment lesdiz commis en la main de nostre justice. Item, pourront lesdiz habitans eslire ung ou deux messiers ou banvers [1] pour garder leurs fruiz, lesquelz feront tel serment comme dit est en la main de nostre dite justice. Item, pourront lesdiz habitans bannir leurs bois et communaulx et faire bannye en la fin dudit Rupt ou bon leur semblera, par ainsi que sur les estrangers qui y seront trouvés mesusans, nous retenons l'amende sur eulx. Item, que sur toute la ville, fin et territoire dudit Rupt, nous retenons la justice haulte, moyenne et basse. Item, et que parmi les charges et servitutes contenues en ces presentes sur tous les heritaiges quelxconques dudit Rupt, lesdiz habitans pour eulx et leurs hoirs et ayans cause, ensamble tous leurs meix et heritaiges quelxconques, assis et sictuez en la ville, fin, finaige et territoire dudit Rupt seront et demourent frans, quittes, immunes et exemps et deschargiez de toutes charges et commandemens et servitutes quelxconques, en quelconque maniere que ce soit et que l'on sauroit ou pourroit dire et nommer, parmy payant lesdites charges a nous deues comme dit est; promettant nous ledit seigneur de Rupt et habitans, c'est assavoir ledit seigneur de Rupt en sa personne, et pour lesdiz habitans Jacot Richard, Jehan Lallier et Huguenin le Pelletier dudit Rupt, cohabitans dudit lieu commis esleuz et deputez par tous les autres habitans dudit Rupt, pour nous, noz hoirs et ayans cause, par noz serremens pour ce donnés corporellement aux sains evangilles de Dieu, solempnée stipulation

[1] Bouvards, gardes du territoire. (Du Cange, *Banwardus.*)

Digitized by Google

sur ce intervenant, et soubz l'obligacion de tous et singuliers noz biens et les biens de noz dis hoirs et successeurs, meubles et immeubles, presens et advenir quelxconques, toutes et singulieres les choses dessus dictes par nous passées et touchées l'un a l'autre nomées et declairées en ces presentes en la forme, maniere et condicion cy dessus devisées, tenir ferme, estable et aggreable sans y jamais aler au contraire par nous ne par autrui, en recoy et en appert, en jugement ne dehors, submectant quant a ce nous et noz hoirs et chacun de nous mesmement, nous ledit seigneur de Rup pour nous et noz hoirs et ayans cause de nous ou temps advenir et nos diz biens presens et advenir, a la juridiction et cohertion de toutes cours, tant d'eglise comme seculieres; par lesquelles et pour une chacune d'icelles nous voulons estre contrains et compellez, nous, nosdiz hoirs et biens et ayans cause, comme de chose faicte et passée en jugement à l'observacion et accomplissement de toutes les choses contenues en ces présentes. Renconceant en ce fait nous ledit seigneur de Rupt, pour nous, noz hoirs et ayans cause, a toutes exceptions et deceptions de mal, de fraude, de barrat, de lesion, de circonvention et action en droit et condicion sans cause ou moins souffisant cause, a l'exception de non estre certioré des choses dessusdites contenues en ces presentes et que autre chose auroit esté dit que escript ou escript que dit. Et generallement a toutes autres exceptions et deceptions, cavillations, subterfuges et cauthelles que contre la teneur de ces presentes lettres ou aucunes choses d'icelles pourroient estre dictes, opposées ou alléguées, especialement au droit disant generale renunciation non valloir se l'especiale ne precede. Et voulons et consentons que lectres en soient faictes au dictié de saiges, grossées et regrossées, une foiz ou plusieurs, se besoing fut. En tesmoignaige desquelles choses, nous ledit seigneur de Rupt avons mis nostre scel, et en oultre nous icellui seigneur dudit Rupt et lesdiz habitans avons requis et fait mettre le scel de la court du comté de Bourgoigne, duquel l'on use a Chariey, a ces presentes lettres par Guiot Racenet dudit Chariey, tabellion general oudit conté de Bourgongne, avec le seing manuel de Jehan Philippe demourant a Dijon, notaire publique et coadjuteur du tabellionnaige dudit lieu, par laquelle court et par tous autres nous voulons estre contrains et compellez; et submettant quant a ce nous, nozdiz hoirs et biens dessusdis a l'obligacion et accomplissement des choses dessusdictes; et pour plus grant seurté avoir de l'entretenement des choses dessus dictes et d'une chacune dicelles, nous ledit seigneur de Rupt avons promis d'y faire consentir nostre tres cher seigneur messire Jehan de Grançon, chevalier, seigneur de Pesmes [1] et de Valay [2], comme seigneur du fyé, auquel prions et requerons que lui plaist consentir et mettre son scel a ces presentes se et en tant que mestier est. Ce fut fait et donné le vintieme jour du mois de juing de l'an

[1] Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gray.
[2] Commune du canton de Pesmes.

Digitized by Google

mil quatre cens quarante et troiz, presens nobles Guillaume Vaillant, Anthoine d'Aigecourt escuiers, Guillaume Gourçol de Marcey, et autres tesmoings a ce especiallement appellez et requiz.

(Archives communales de Rupt.)

Pour copie conforme :

JULES FINOT,

Archiviste de la Haute-Saône.

CHARTE DONNÉE PAR THIBAUD IV, ROI DE NAVARRE (1247).

Communication de M. Quantin, correspondant à Auxerre.

(Séance du 6 mai 1878.)

M. Quantin, correspondant du Comité à Auxerre, a découvert dans les archives de l'Yonne une charte de 1247, donnée par Thibaud IV, roi de Navarre, et approuvant un échange d'héritages entre Gilles de Villenauxe et l'abbaye de la Pommeraie. Ce document, très court, ne présente pas un fort grand intérêt. Gilles de Villenauxe est bien connu, et joua un rôle important sous le règne de Thibaud IV. L'échange dont il s'agit n'est pas mentionné par le *Gallia christiana*, très sommaire dans les renseignements qu'il fournit sur l'abbaye de la Pommeraie.

Ce qui a attiré sur cet acte l'attention de votre correspondant, c'est sa rédaction en langue française. « Les documents de ce genre en français sont assez rares, écrit M. Quantin, et j'ai pensé qu'il serait utile de vous signaler celui-ci. » Nous devons rappeler toutefois que les chartes rédigées en français apparaissent d'assez bonne heure dans la région de l'Est, et notamment en Champagne. Le catalogue de M. d'Arbois de Jubainville (*Histoire des comtes de Champagne*) en signale soixante-quinze antérieures à l'année 1248, et sur ce nombre une vingtaine ont été rédigées dans la chancellerie de Thibaud IV. Le document communiqué par M. Quantin comble une lacune de ce catalogue et nous pensons qu'il mérite d'être publié.

J. DE LABORDE,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Approbation par Thibaud, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, d'un échange d'héritages fait entre Gilles de Villenauxe et l'abbesse de la Pommeraie (1247).

Nos, Th[iebauz], par la grace de Dieu rois de Navarre, de Champaigne et de Brie, cuens palatins, faisons savoir a touz ces qui verront ces presantes lestres, que an nostre presance establiz nostre amez et nostre feaus Giles de Velenesse[1], chevaliers, requenut que il quatre arpanz de terre qui muevent dou chief sa fame, qui sieent au Pisseor et dairiers la maison au nonains de la Pomeroie[2], et la partie qu'il avoit es noiers qui sont an ces terres, les quieux choses sont en la parroche de Serbone[3], a eschangiez a l'abesse et au couvant de la Pomeroie devant dite, et nos telle droiture come nos avoiens es quatre devant diz arpanz quitons, loons et otroions a tenir perpeltuement à l'abesse et au covant devant dit. Et an tesmoignance de ces choses devant dites et devisées, nos avons faites saeller ces presantes lestres de nostre seel an l'an de grace mil et cc et quarante set.

(Original scellé autrefois du sceau du roi de Navarre. — Archives de l'Yonne, H 913.)

Pour copie conforme :

MAX. QUANTIN,

Chevalier de la Légion d'honneur,
Archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre.

CONTRAT POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE FONTAINE À BÉZIERS, EN 1247.

Communication de M. Soucaille, correspondant à Béziers.

(Séance du 15 avril 1878.)

Les consuls de Béziers traitèrent en 1247 avec deux particuliers pour l'établissement d'une fontaine sur la place du Marché. L'acte qui établit les conditions de ce contrat, rédigé par les notaires de Béziers, est conservé dans les archives municipales de la ville, sous forme d'une copie authentique de l'année 1256. — Cet intéressant document est signalé au Comité par M. Soucaille. — On y voit que Guilhem Guiraut et Bernard de Caux acceptent de pour-

[1] Villenauxe-la-Petite, canton de Bray (Seine-et-Marne).

[2] La Pommeraie, abbaye de femmes, commune de la Chapelle-sur-Oreuse (Yonne).

[3] Serbonnes, canton de Sergines (Yonne).

Digitized by Google

voir d'eau la ville de Béziers, avec toute liberté quant au choix des sources à capter et des fontaines à établir, mais à la charge de construire sur la place du Marché une large fontaine couverte, avec un bassin, au-dessus de laquelle pourra être élevé un logement pour le gardien. — Le droit d'expropriation est stipulé pour l'établissement des aqueducs et conduites d'eau, et les indemnités doivent être réglées, en cas de contestation, par l'arbitrage des consuls. — Le monopole de la vente de l'eau est laissé aux concessionnaires, sauf deux restrictions, le cas d'incendie et la liberté, si ce n'est pour les juifs et les lépreux, de boire à la fontaine et de s'y laver le visage et les mains. — Le viguier royal et le viguier de l'évêque approuvent et confirment cet acte, qui nous paraît digne d'être inséré dans la *Revue*.

J. DE LABORDE,

Membre du Comité.

Accord entre les consuls de Béziers et plusieurs particuliers pour l'établissement d'une fontaine dans la ville de Béziers, aux conditions y exprimées.

24 mai 1247.

In nomine Domini, anno nativitatis ejusdem millesimo ducentesimo quadragesimo septimo, regnante Lodoico, nono kalendas junii. Noverint universi quod, dum tractaretur de fonte seu fontibus infra cinctum ville seu civitatis Biterris, talis concordia seu conventio fuit facta inter consules ejusdem ville, scilicet Bernardum de Pradis, Petrum de Pauca Salada, Stephanum de Bagis, Petrum de Sancta Eulalia, Guillelmum de Aniano, Bertrandum Saichatum et Petrum Molinerii, habito communicato concilio generali in domo consilii Biterris, voluntate, assensu et auctoritate dominorum, videlicet domini J[ohannis] de Cranis, senescalli Carcassone et Bitterris pro illustri domino rege Francorum, et domini Raimundi, Dei gracia Bitterrensis episcopi, et Guillelmini, abbatis Sancti Jacobi, et Jacobi, abbatis Sancti Affrodisii, universitate ville Bitterris prestante, volente et concedente expressim suum assensum et auctoritatem, ex una parte, et Guillelmum Guiraudi et Bernardum de Cautio, ex altera parte, pro se et aliis porcionariis suis quos habere voluerint in hoc presenti negocio, presentibus et futuris, videlicet quod predicti Guillelmus Guiraudi et Bernardus de Caucio debent et promiserunt dictis consulibus, recipientibus hoc pro se et universitate Bitterris, adducere aquam de fonte et fontibus quò voluerint in villam Bitterris, in quo loco et locis voluerint, dum tamen in platea, sive in mercato Bitterris fontem faciant, ad quem fontem de mercato predicti Guillelmus Guiraudi et Ber-

Digitized by Google

nardus de Caucio debent habere locum spaciosum in quo dicta aqua fontis circumaneat et fons edificetur et construatur, et extra dictum fontem debent habere spacium ultra spacium dicti fontis, videlicet unius canne, et possunt cooperire dictum fontem desuper, et supra cooperturam fontis possunt edificare domum pro custodia dicti fontis et levare usque ad duas cannas; quam aquam debent ducere propriis sumptibus suis et expensis, et debent restituere dampna dominis prediorum per que fiet transitus sive aqueductus dictorum fontium, ad cognitionem consulum Bitterris, et si contingeret quod fons vel fontes infra villam Bitterris adducerentur in loco in quo esset domus vel edificia, illa loca debent predicti adductores emere ad cognitionem dictorum consulum, et domini ville Bitterris debent compellere dominum vel dominos domorum et edificiorum ad venditionem faciendam dictorum locorum, salvo jure dominorum a quibus mansi et loca tenerentur, qui domini domorum et edificiorum dominium et jus quod habent in predictis domibus et edifficiis debent vendere ad cognitionem dictorum consulum : aquas vero fontium in quibus oriuntur debent domini et consules et universitas Bitterrensis facere et procurare quod predicti adductores possint aquas predictas de fontibus et locis ubi oriuntur libere accipere, ita tamen quod dampnum restituant predicti adductores dominis prediorum illius loci in quo aque oriuntur, ad cognitionem consulum; quorum fontium aqueductus domini et consules et universitas supradicta promiserunt dictis adductoribus loca, per que aqua fontium adduceretur, custodire, deffendere, et tueri suis propriis sumptibus et expensis ab omnibus hominibus facientibus et dantibus ibidem aliquod malum et impedimentum.

Item, adductis fontibus in mercato et in aliis locis ubi voluerint, predicti adductores possunt libere sine contradictione cujusquam aquam de fonte seu fontibus in villa Bitterris adductis et constructis vendere, prout melius potuerint, et aqua que supererit de fonte seu fontibus, et deveniet seu decurret extra fontem et fontes, debet esse propria dictorum adductorum, in qua aqua nemo debet eis facere aliquod impedimentum, nec recipere, nec adaquare, nec mittere de predicta aqua in locum vel loca sine voluntate dictorum adductorum; jus vero et citra aque fontis et fontium possunt sine omni foriscapio et laudimio predicti adductores et socii sui vendere, alienare, pignorari, obligare cuilibet persone, exceptis sanctis, et militibus, et bajulis potestatum; si vero predicti adductores et socii eorum vellent vendere vel distrahere totam dictam aquam fontis seu fontium, consules et communitas Bitterris possint dictam aquam, et fontes, et ea que pertinebunt ad dictos fontes retinere eo pretio quod alia persona ibi dare vellet pro omnibus aliis personis. Verum, si aliquis vel aliqui magistri, vel alii, exceptis predictis adductoribus et sociis suis, vellent adducere aquam fontis vel fontium in civitate vel villa Bitterris, non liceat eis, sed predictis adductoribus, quibus adductoribus concedunt predicti domini et consules aquam fontium

Digitized by Google

adducere, sicut superius continetur. Si vero ignis attenderetur vel oriretur infra Bitterrim in domibus aut in aliis locis unde dampnum posset evenire, omnis homo, sive sit civis vel alius, possit accipere aquam de predictis fontibus sine omni mercede ad extinguendum dictum ignem pro usatico et servicio aque fontis et fontium. Omnis homo, sive sit civis, vel alius, exceptis Judæis et leprosis, poterunt libere sine servitio et mercede potare, et faciem ac manus suas juxta fontem abluere, sed aliunde non poterunt nec debebunt aquam de fonte vel fontibus defferre sine voluntate adductorum et sociorum suorum.

Et ego, Guillelmus Capusii, judex curie Bitterris domini regis predicti, et ego, Bernardus Mabilis, vicarius Bitterris pro dicto domino rege, nos ambo simul, ex mandato speciali dicti domini J[ohannis] de Cranis, militis et senescalli ejusdem domini regis Bitterrensis et Carcassonensis, et ego, Raimundus de Vico Sicco, vicarius domini Raimundi, Dei gratia Bitterrensis episcopi, ex mandato speciali ejusdem domini mei predicti, nos omnes simul hanc cartam, per ipsos dominos nostros predictos, et pacta omnia que in ea continentur laudamus, approbamus et in perpetuum firmiter valitura confirmamus, ex officio a dominis predictis nobis injuncto. Et ego, Bernardus de Pradis, et ego, Petrus de Pauca Salada, et ego, Stephanus de Bagis, et ego, Guillelmus de Aniano, et ego, Bertrandus Saichatus, et ego, Petrus de Sancta Eulalia, et ego, Petrus Molinerii, consules predicte civitatis Biterris, et nos, consiliarii eorumdem consulum, ego scilicet, Ermengaudus de Podio, et ego, Berengarius de Alzona, et ego, Guillelmus Sigarii, notarius, et ego, Bertrandus de Aniciano, et ego, Guillelmus Guiraudi de Brugueria, et ego, Guillelmus Magister de Villa Mostauciono, et ego, Velianus Mercator, et ego, Raimundus de Sancta Eulalia, et ego, Guillelmus de Arsileriis, et ego, Guillelmus Boneti, et ego, Berengarius Laurentii, et ego, Bernardus Grassi, et ego, Petrus Aluderii, pergamenerius, et ego, Stephanus Juliani, et ego, Rotgerius Vareti, et ego, Berengarius Cultellerii, et ego, Enricus Cultellerius, et ego, Guillelmus d'Albio, mercerius, et ego, Guillelmus Crosati, et ego, Poncius de Caunis, ferrerius, et ego, Petrus Genesius, mercator, et ego, Guillelmus Arnaudi, fusterius, et ego, Petrus Gaula Rubea, et ego, Petrus de Ortas, et ego, Bernardus de Faniaris, et ego, Petrus de Marmoreriis, et ego, Durantus Vivetus, et ego, Poncius de Bonastre, et ego, Arnaudus Blanchus, et ego, Stephanus de Manso, et ego, Raimundus Ermengaudi, et ego, Guillelmus de Olonziaco, et ego, Guiraudus Siefredi, et ego, Petrus Escoaluppos, et ego, Poncius de Manso, et ego, Guillelmus Faber de Casulis, et ego, Stephanus Goti, et ego, Bernardus de Muris, et ego, Johannes Carta Vetula, et ego, Petrus Jordani, et ego, Stephanus Martini, et ego, Raimundus de Sancta Maria, sutores, et ego, Matheus de Folio, et ego, Raimundus de Carcassonna, faber, et ego, Bernardus Augerii, orgearius, et ego; Sicardus Manifacerius, nos omnes simul, habito generali concilio omnium civium Bitterris et totius universi-

Digitized by Google

tatis ejusdem ville, scientes et cognoscentes in hoc negocio magnam et evidentem utilitatem totius civitatis nostre et omnium civium Bitterrensium presentium et futurorum, per nos et per omnes concives nostros presentes et futuros omnia pacta supradicta et totum tenorem istius instrumenti, prout melius et plenius dictatum est vel dictari potest, tenebimus et observabimus tibi, Guillelmo Guiraudi predicto, et tibi, Bernardo de Caucio, et omnibus pariariis vestris, presentibus et futuris, et omnibus successoribus vestris semper firmiter et fideliter, et nunquam contra veniemus vel venire faciemus aliquo jure scripto, vel non scripto, divino vel humano, generali vel speciali aut communi, nunc promulgato vel deinceps promulgando, neque ullo alio aliquo modo qui dici possit vel excogitari, nec fecimus vel faciemus, nec fieri vel dici consentiemus, quo minus hec que superius scripta sunt vel aliquod eorum firma permaneant. Sic omnes juramus gratis corporaliter super hec sancta quatuor Evangelia prudentes et ex certa scientia renunciantes omni juri scripto vel non scripto, divino vel humano, nec promulgato vel deinceps promulgando, sicut dictum est, quibus contra predicta vel eorum singula venire possemus.

Et ego, Guillelmus Guiraudi, et ego, Bernardus de Caucio, socius ejus in hoc negotio, ambo simul per nos et per omnes pariarios nostros presentes et futuros, promittimus vobis predictis consulibus et toti universitati Bitterris, et omnibus habitantibus ibi et deinceps habitaturis, quod omnia pacta premissa generalia et singularia, prout melius et plenius in isto instrumento continentur, tenebimus et observabimus firmiter et fideliter ad mores minariorum, et ipsum opus quam citius poterimus ad utilitatem dicte ville Bitterris, et omnium civium in dicta villa habitantium, modo vel in futurum, et vestram incipiemus, et ad bonum finem Deo volente perducemus. Sic juramus gratis corporaliter super hec sancta quatuor Evangelia. — Horum omnium, excepto laudamento dictorum judicis et vicariorum, sunt testes vocati et rogati : Rotbertus presbiter ebdomedarius Sancti Felicis, Simon Arnaudus, Guillelmus Gentiani, et Arnaudus, frater ejus, Raimundus de Manso, Jacobus Calavelli, et Bernardus Capusii, publicus Bitterris notarius. De laudamento vero dictorum judicis et vicariorum sunt testes : Stephanus Goti, Michael Vaisatus, Raimundus de Olonziaco, Guillelmus Jordani de Cerviano, Petrus de Vanneria, notarius, et dictus Bernardus Capusii, notarius, vice cujus dictus Jacobus Calavelli hec scripsit. — Ego idem Bernardus Capusii subscribo.

Hoc instrumentum transtulit Petrus de Pinu ab originali et authentico instrumento, tribus sigillis cereis pendentibus sigillato, per alfabetum diviso, vice Raimundi de Solerio, publici Bitterris notarii, nihil augens vel minuens, anno nativitatis Christi millesimo ducentesimo quinquagesimo sexto, regnante rege Lodoico, decimo quarto kalendas octobris, presentibus et legentibus ipso Raimundo de Solerio, notario, et Guiraudo Escoti, publico

Digitized by Google

Bitterris notario, Johanne Barrano et Guillelmo Signorello, clericis. — Ego quidem idem Guiraudus Escoti subscribo.

Et ego, supradictus Raimundus de Solerio, subscribo.

(Copie extraite des Archives municipales de Béziers.)

Pour copie conforme :

A. Soucaille,

Correspondant du Ministère à Béziers.

Rapport sur diverses communications faites par MM. Alart, de Lamothe, Dupré et de la Bigne-Villeneuve, correspondants du Ministère.

(Séance du 1er juillet 1878.)

M. Alart, correspondant à Perpignan, a adressé au Comité un certificat des consuls de Perpignan, daté de 1371, attestant la conversion de plusieurs juifs au catholicisme. Un autre certificat de l'an 1377, délivré par les consuls d'Ille-en-Roussillon, atteste que l'un de ces juifs, Pierre Gironi, habite cette ville avec sa famille et s'y conduit en catholique. Ces deux pièces paraissent offrir assez d'intérêt pour être publiées dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Un document envoyé par M. de Lamothe, correspondant à Nimes, contient une autorisation accordée, en 1157, par l'abbé de Saint-Gilles de Nimes aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de construire un oratoire à Saint-Gilles; cette pièce qui offre quelques détails curieux sur la construction de cet oratoire, pourra être communiquée à la section d'archéologie.

On conserve à la bibliothèque de la ville de Blois une quantité assez considérable de pièces provenant du cabinet Joursanvault. M. Dupré, correspondant à Blois, a déjà adressé au Comité de nombreux documents provenant de ce fonds. Le dernier envoi fait par notre correspondant se compose d'une vingtaine de pièces des XIVe et XVe siècles. Ce sont des mandats de payement et des quittances de gages d'arbalétriers, des actes constatant l'achat de diverses machines de guerre et quelques pièces constatant le payement de fournitures faites à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, pendant son séjour au

Digitized by Google

château de Blois, de 1462 à 1464; enfin on y trouve un *Règlement des indemnités dues aux sujets du comte de Blois pour les réquisitions de guerre qu'ils avaient supportées à l'occasion de la bataille de Poitiers;* cette pièce, datée du 12 janvier 1357, a plus d'importance que les précédentes et mériterait seule d'être publiée.

M. de la Bigne-Villeneuve, correspondant à Rennes, a communiqué au Comité la copie d'un acte du XIe siècle, contenant la charte de fondation de l'ancienne abbaye de Locmaria, au faubourg de Quimper, et diverses donations faites à cette abbaye. C'est une notice conservée dans le chartrier de l'abbaye de Saint-Sulpice, près Rennes, dont dépendait le monastère de Locmaria. Ce document, auquel on peut assigner approximativement la date de 1060, n'est connu que par quelques fragments donnés par L. Robineau et D. Morice. Il serait utile de publier cette curieuse notice, dont une partie seulement a été imprimée.

JULES TARDIF,

Membre du Comité.

Certificats de conversion et de bonne conduite de divers Juifs. (1371-1377.)

Noverint universsi quod nos Bernardus Aybrini, Bernardus de Alaniano, Guillemus Rogerii Suauis, Johannes Boneti et Petrus Cerdani, consules ville Perpiniani, fidem indubiam facimus et veridice attestamur ac notificamus universsis et singulis presentis instrumenti seriem inspecturis, quod Petrus Gironí[1] de Podio Ceritano[2], baptitzatus et a lege Judaica ad sanctam catholicam fidem converssus, laboravit, procuravit et ad efectum perduxit quod Jacobus Ribera et Johannes Rogerii, ambo filii sui, et Bartholomeus Garini, a dicta lege Judaica ad sanctam fidem catholicam, hoc anno, ad tractatus inducciones et labores dicti Petri Gironi conversi sint et sanctum babtismum sumpserint, videlicet dictus Jacobus Ripparie in loco de Clayrano[3] in posse venerabilis Jacobi Rebera (*sic*) burgenssis Montispesullani et Perpiniani, qui illum de sacro fonte sucepit (*sic*); et dictus Johannes Rogerii in villa Perpiniani in posse venerabilis Guillemi Rogerii Suauis campsoris Perpiniani, qui illum de sacro fonte sucepit; et dictus Bartholomeus Garini intus villam Perpiniani in posse Bartholomei Garini mercatoris Perpiniani

[1] *Gironí* se dit en catalan d'un habitant de Gerona en Catalogne.
[2] Puig Cerdá, chef-lieu de la Cerdagne espagnole.
[3] Clayrá, commune du Roussillon, canton de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales).

Digitized by Google

qui illum de sacro fonte sucepit : prout de hiis omnibus sumus plenarie informati, de quibus satis tanquam de re notoria nobis constat. In quorum testimonium atque fidem hoc presens fieri jussimus publicum instrumentum per notarium infrascriptum, quod fuit actum Perpiniani decima quarta die mensis madii anno a nativitate Domini M° CCC° septuagesimo primo, presentibus testibus Bernardo Milars, Perpiniano Benedicti, ambobus de Perpiniano, et me Petro Andree notario qui hec requisitus recepi; et ego idem Petrus Andree auctoritate regia notarius publicus Perpiniani subscripsi et hoc sig + num feci et clausi.

Noverint universsi quod nos Petrus Bilerach, Petrus [ ], et Petrus Mathey, consules ville de Insula terre Rossilionis [1] Elnensis dioces fidem eos indubiam facimus et veridice atestamur ac notificamus universsis et sin[gulis] presentis instrumenti seriem inspecturis, quod Petrus Gironi olim de Podio Ceritano, babtitzatus et a lege Judayca ad sanctam catholicam fidem converssus, stat et in[habi]tat ac conversatur ut catholicus christianus in predicta villa de Insula una cum Na Alienor uxore sua, de qua habuit et genuit, ut fama publica laborat, a tempore citra quo fuit babtitzatus et ad sanctam fidem catholicam converssus, duos liberos, quorum unus, videlicet ille qui est masculus, vocatur Petrus, et alter, que est femina, vocatur Francisca, et una cum prenominatis conjuge et liberis suis in dicta villa de Insula faciunt ea que pertinent facere ad catholicos christianos : prout de hiis omnibus sumus plenarie informati, de quibus satis tanquam de re notoria nobis constat. In quorum testimonium atque fidem hoc presens fieri jussimus publicum instrumentum per notarium infrascriptum, quod fuit actum in dicta villa de Insula decima die mensis aprilis anno a nativitate Domini M° CCC° septuagesimo septimo; et fuerunt inde testes Guillemus Conilli, Petrus Franchi, de Insula, et ego Gaucelmus Ferriolli notarius de Insula qui hec requisitus recepi.

Sig + num mei Gaucelmi Ferrioli memorati notarii publici de Insula pro nobili domino vicecomite de Insula, auctoritate reverendi domini Elnensis episcopi, qui hec per me recepta scribi feci subscripsi signavi et clausi.

(Archives du département des Pyrénées-Orientales; B 329, parchemin.)

Pour copie conforme :

ALART,

correspondant du Ministère à Perpignan.

[1] Ille-en-Roussillon, canton de Vinça, arrondissement de Prades (Pyrénées-Orientales).

Digitized by Google

Règlement des indemnités dues aux sujets du comte de Blois pour les réquisitions de guerre qu'ils avaient supportées à l'occasion de la bataille de Poitiers, livrée le 19 septembre 1356.

12 janvier 1357.

Nous Regnault de Barbenchon[1], fesons savoir à tous que, sus plusieurs requestes que plusieurs subgiez de nostre cher et amé seigneur le conte de Blois ont fetes aux gens du dit monseigneur le conte, lesquelles ont esté rapportées au conseil du dit seigneur, tenu à Blois, avecques plusieurs autres conseilliers du dit monseigueur le conte, c'est assavoir de plusieurs voicturiers sur lesquelx avoient esté pris chevaulx, charroys et harnoix, pour la besoingne du dit monseigneur le conte, espécialement pour mener pourvéances et autres choses nécessaires en la compaignie de nostre cher et amé frère monsieur Hue de Barbenchon, chevalier, lieutenant du dit monseigneur le conte et de plusieurs autres gens du dit monseigneur, au service du Roy notre sire en l'ost de Poitiers, dairenement passé, lesquelz chevaulx, charroys et harnoix *furent perdus au dit ost :* si en demandoient restitucion leur en estre faicte en matière deue; ordené a esté par tout le dit conseil restitucion devoir estre fecte aux diz requérens des choses dessus dictes. Et, pour savoir la quantité de la restitucion qui estoit à fère à ung chescun, a esté enquis diligemment de la value des dictes choses perdues, et de ce a esté composé et accordé à certaines sommes d'argent dont les causes et les sommes sont contenues en ung rolle, séellé des seaulx de nostre dit frère et de noble homme monseigneur Warin, seigneur de Becond, chevalier et gouverneur de la dite conté, par my lequel ces présentes sont enveyées, si come il nous a esté tesmoingné et rapporté au dit conseil par les dessus diz et plusieurs autres des gens du dit monseigneur le conte, qui ad ce avoient esté commis et depputez. Et pour ce que, quant à présent, le dit monseigneur le conte, considérez plusieurs autres grans fraiz et mises que il li a convenu et convient encore soustenir pour occasion des guerres du royaulme de France, n'avoit pas bien à présent l'aisement de faire les dictes restitucions en deniers, par le dit conseil a esté ordené et composé avecques les diz requérens que satisfaccion leur sera fecte de bois qui leur soit vendu et prisé à argent sec par gens dignes de foy, ayens en ce cognoissance. Pour ce est-il que nous mandons au mestre des bois de la dicte conté de Blois que aux diz requérens, dont les noms sont contenuz au dit roolle, il face priser à argent sec, comme dessus est dit, et leur bailler et délivrer, ès forests du dit monseigneur le conte, du boys du dit seigneur, à ung chescun jusques à la somme à luy deue, contenue au dit rolle, c'est assavoir, à ceulx qui sont demourens plus près de la forest de Marchesnoir, en ycelle forest, et à ceulx qui sont demourens plus près

[1] Gouverneur de Blois.

Digitized by Google

ès forests de Blois et de Russy semblablement ès dictes forests, et comme bon semblera au dit mestre des bois, au proffit des diz requérens et à moings de domaige du dit monseigneur le conte que il pourra estre fet bonnement. Et nous voulons que les dites *assennes*[1] que les dit mestre des bois fera sy comme dessus est dit, li soient passées et allouées en ses comptes, en rapportant ce présent mandement et lectres de ung chescun des dessus diz de ce que y li aura esté assegné, et quictance de la somme dont assegné aura esté par la manière que dessus est dite. En tesmoing des choses dessusdites, nous avons séellé ces lectres de nostre séel. Donné à Blois, le XIIe jour de janvier, l'an M CCC LVI.

(Pièce originale du fonds des Archives Joursanvault, collection de la Bibliothèque communale de Blois.)

Pour copie conforme :

A. Dupré.

Fondation de l'abbaye de Locmaria.

Communication de M. de la Bigne-Villeneuve, correspondant du Ministère.

(Séance du 1er juillet 1878.)

Le monastère de Locmaria fut placé en 1124 par Conan III, duc de Bretagne, sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Sulpice. Dans le chartrier de cette abbaye, conservé aux archives d'Ille-et-Vilaine, se trouve une notice qui contient la charte de fondation de Locmaria, donnée vers 1030 par l'évêque de Cornouailles Bénédict II, et diverses donations; cette notice, qui est écrite sur une grande feuille de parchemin réglée à la pointe sèche, mentionne la mort d'Alain Caniart, successeur de Bénédict II au siège épiscopal de Quimper, arrivée en 1058; on peut donc fixer approximativement à l'année 1060 la date du document que nous publions. Quelques fragments de cette pièce ont été imprimés avec beaucoup d'inexactitude par Dom Lobineau (*Hist. de Bretagne*, t. II, col. 299) et Dom Morice (*Preuves*, t. I. col. 390).

Lestre de la fondation de Loc Maria et de la frachise du dit lieu. (XIe siècle.)

(Titre écrit au XVIe siècle au dos du parchemin.)

In nomine Dei Summi et amore Regis Superni qui de Virgine dignatus

[1] Assignations (certaines quantités de bois à prendre dans les forêts du comté de Blois).

Digitized by Google

est nasci pro redemptione generis humani, hae (*sic*) littere narrant quod Benedictus episcopus atque comes dedit pro redemptione anime sue terciam partem ecclesie Guorleisan in hereditate perpetua Sancte MARIÆ, in Aquilonia civitate. Et iterum dedit ei terram a lapide qui dicitur Maen Tudi usque ad crucem que est juxta montem Chuchi, hinc usque ad fontem c...r Pabi, deinde usque ad flumen Oded, in dicumbitione atque in hereditate perpetua; et qui frangere aut minuere voluerit hanc donationem et elemosinam, anathema sit in die judicii coram Deo et angelis suis, nisi digna satisfactione emendare voluerit. Amen. Hii sunt testes in hoc : Augustin testis; Matguethen testis; Clemens; Gleumarchuc; Alan bellator fortis; Orscant episcopus; Perenes mab Chenuut; Armedan; consentiente Guiguoedon cum domino suo et filiis et militibus. Gurchi gubernante locum cum donationibus.

Alanus comes, filius Benedicti supradicti, villam dedit Sancte Marie matris (*sic*) Domini pro anima sua in hereditate perpetua, que vocatur Caerguenn in Budoc Capsidun, videntibus testibus : Gurchi abbate cum clericis suis, femina ipsius comitis Judeth, Haerveu pf (*sic*), Edern, Gurgar, Harscoet.

Sub eodem tempore, idem Alanus comes predictus iterum dedit Tribum Matuudoi beatissime Marie Virgini in dicumbitione atque in æterna hereditate pro redemptione anime sue, videntibus testibus multis : Orscant scilicet episcopus, Haeloc, Adoere, Ludloguen, Edmeren, Cundiern, Gurhedre, et quicumque frangere voluerit aut minuere, iram Dei atque Marie Virginis, cui hoc datum est, incurrat.

Rursumque dedit Alanus comes et uxor illius Judeth Sancte Marie et filie sue Hodierne abbatisse decimam de Chelen, et sepulturam, et quicquid ad altare pertinet. Et iterum dedit Chermar, et Chercavalloch, et Coitbihan, et Cherloscheit et Enchillio et Chercheresoc. — Itemque dedit decimam de Ploerle, et dimidiam villam ubi monasterium est.

Et rursum dedit villam que vocatur Cherren, et Cherflos, et Lescoit, et Chercutedre, et Cherchogo, et Chenechturnur, et Penchelen, et Penchors, et Trohtien.

Miles quidam, nomine Geluoreth, dedit Judeth comitisse terram Rosuargan, teste Alano comite.

Deinde dedit Alanus comes et uxor ipsius Judeth Sancte Marie terram Cheradelhart, et Chergal, et Brenmedno, et Chertaneth.

Rursumque dedit terram que vocatur Cherguen, ad inluminationem altare Sancte Marie; — Itemque dedit molendinum in foresta de Fuinant et exclusa in dicumbitione perpetua, videntibus testibus multis : Hoel scilicet filius ejusdem comiti (*sic*), Orscant episcopus, Ilisoch abbas, Rannulfus filius Niel, Gleuvian, Rimeren Eroch, [Morvan vicecomes, Salamon filius Reveren,] Haerveu filius Ronuallon, Hedreuedo, Judichael Guidett, Chadorett et filius ejus Irispo, Gradelon filius Ninuon, Guigonus de Roca, He-

Digitized by Google

drouual, Gurloen capellanus, et Orduthal monacha, et Fredeburga, et Lisoia, et Milesindis, et Maria.

Et qui frangere aut minuere voluerit hanc donationem et elemosinam, anathema sit in die judicii, coram Deo et angelis ejus, nisi ad satisfactionem et emendationem venerit.

Post mortem Alani comitis, dedit Judeth uxor ejus, pro anima illius, Sancte Marie molendinum in Ri et exclusa.

(Archives départementales d'Ille-et-Villaine, 2 H 2, 89. Fonds de l'abbaye de Saint-Sulpice. Parchemin.)

Pour copie conforme :

P. de la Bigne-Villeneuve,

Correspondant à Rennes.

Lettre du prince de Condé, Henri II de Bourbon, à son fils Louis II, duc d'Enghien.

Communication de M. de Lamothe, correspondant à Nimes.

(Séance du 1er juillet 1878.)

M. de Lamothe, correspondant à Nimes, a envoyé copie d'une lettre adressée au duc d'Enghien (Louis II de Bourbon), par son père Henri II de Bourbon, prince de Condé, le 11 septembre 1644.

Cette lettre, dont l'original appartient à M. Benezet, juge de paix à Saint-Mamert (Gard), a une certaine valeur historique. Elle se rapporte à l'époque où le duc d'Enghien, vainqueur à Fribourg, assiégeait Philipsbourg. Les caractères du père et du fils se peignent dans plusieurs passages; d'un côté, l'obstination du fils, qui veut poursuivre la campagne malgré les objections de son père et auquel Henri de Bourbon écrit : « Je vous prie de croire conseil, *si vous estes capable d'en escouter.* » De l'autre, la timidité du père, qui prédit la perte assurée de l'armée, si le duc d'Enghien ne se hâte pas de repasser le Rhin. En même temps, le prince de Condé conseille à son fils de désigner immédiatement un gouverneur pour Stenay; il craint que la reine n'y renvoie l'ancien gouverneur, qui y commanderait au nom du roi. Enfin Henri de Bourbon engage le jeune prince à ménager les gentilshommes de la province de Champagne, dont le duc d'Enghien venait d'obtenir le gouvernement; ils pourront devenir un jour des instruments utiles entre les mains d'un prince ambitieux.

Digitized by Google

Quoique cette lettre n'ajoute rien aux faits connus, j'ai l'honneur d'en proposer l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes*, parce qu'elle me semble utile pour faire apprécier le caractère du prince de Condé et de son fils le duc d'Enghien.

A. Chéruel,

Membre du Comité.

Lettre adressée au grand Condé par Henri de Bourbon-Condé, son père.
(1644.)

Mon fils, vos prospérités me donnent la joie que pouves imaginer, mais je ne l'auray parfaite que je ne vous sache Filisbourg pris et pourveu d'une bonne garnison et vostre personne et armée deca le Rhin, car si vous demeures de là, je ne doute point que vous et vostre armée ne vous perdies asseurement. Je vous prie donc en cela de croire conseil, si vous estes capable d'en escouter, au reste je ne puis pas du tout comprendre pourquoy vous ne me mandes ou a m^r le Cardinal Masarin qui vous voules mettre à Stenay et pourquoy vous ne le mandes en poste afin que je vous envoie vos expeditions qui sont sellées. La Reine a esté contrainte de renvoyer m^r de Thibaut a Stenay[1], bref c'est chose qui passe mon sens que vous ne voulies[2] pas mander : je veux mettre un tel, envoies moy mes lettres et les ordres pour entrer en la place, ce que l'on vous donnera au mesme instant, et[3] vous receures la place, et souvenes vous qu'affaire faite nest plus a faire. Jay un sensible regret de la mort du marquis de La Boulaie, je croy que vous vous souviendres de La Rabateliere et que Commarin[4] montera; pour le guidon vous le donneres à qui il vous plaira; quelque jeune gentilhomme de Champagne y seroit bon, le tout despant de vous. Conserves les gentilshommes autant que pourres et ne les hasardes pas à toutes choses sans grand sujet.

Je suis, mon fils, v^re bon pere,

Henry de Bourbon[5].

De Paris, ce 11 septembre 1644.

Pour copie conforme :

A. de Lamothe,

Correspondant à Nimes.

[1] Rature ou surcharge de l'autographe.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Cette lettre curieuse, dans laquelle Henry de Bourbon-Condé donne, sans trop

Digitized by Google

Rapport sur des communications de MM. de Sourdeval et Dugast.

(Séance du 1er juillet 1878.)

M. de Sourdeval, correspondant à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée), ayant remarqué, dans une de nos dernières séances, une discussion qui s'était élevée sur les règles à observer pour donner aux noms de lieux la forme orthographique la plus convenable, a pensé devoir nous faire connaître son opinion personnelle.

Notre collègue M. P. Meyer avait proposé de consulter surtout les noms relevés sur le cadastre; M. de Sourdeval pense que ce moyen serait très défectueux, et, à l'appui de son avis, il cite plusieurs exemples, pris dans la Vendée, dans lesquels le cadastre a défiguré la forme primitive de certains noms. Après avoir critiqué le cadastre, M. de Sourdeval prend en faute Cassini et la carte de l'État-major; s'il voulait feuilleter le Dictionnaire des postes, publication quasi-officielle, il trouverait bien d'autres erreurs. Il est certain que le plus sûr, toutes les fois qu'on le peut, est de contrôler la forme des noms de lieux en consultant les documents d'archives; le cadastre n'est pas infaillible, mais on ne peut nier qu'il ne contienne une foule d'indications précieuses pour l'histoire et pour l'archéologie; on en sera étonné le jour où on aura la bonne idée de faire un recueil de tous les noms cadastraux; récemment M. B. Fillon nous en a donné un avant-goût.

M. Dugast, instituteur à Falleron (Vendée), a relevé tous les noms de famille mentionnés dans les registres d'état civil de la commune de Notre-Dame-du-Mont, les a classés par ordre alphabétique, et a rapproché en note ceux qui lui ont paru avoir une même origine avec des formes variées, soit par la prononciation, soit par suite d'une transcription plus ou moins correcte. Au sujet de ce recueil,

d'espoir d'être écouté, des conseils à Louis de Condé la même année où ce grand général venait de battre si glorieusement Mercy un mois auparavant, appartient à M. Bénezet, juge de paix de Saint-Mamert (Gard), dont un aïeul a eu pour parrain un Condé, et qui conserve cette pièce avec plusieurs autres dans ses papiers de famille. Elle est écrite en gros caractères au recto et au verso de la première page d'une feuille in-4° de papier de fil; son origine, la forme de l'écriture, son orthographe et les ratures ou surcharges indiquées dans la copie me paraissent autant de preuves suffisantes pour en démontrer l'authenticité.

Digitized by Google

M. de Sourdeval, qui émet le vœu de voir établir le plus possible de ces nomenclatures communales, pour l'étude de l'onomastique, adresse un travail personnel sur la formation des noms de famille. Je vous propose le renvoi aux archives, afin que cette dissertation puisse être utilisée ultérieurement.

A. de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Communications de MM. Vallentin et Cherbonneau.

(Séance du 13 mai 1878.)

I

L'inscription suivante nous est communiquée par M. Ludovic Vallentin, juge d'instruction, correspondant à Montélimar.

✠ HIC REQVIESCIT
IN PACE BONE ME
MORIAE LEVBA
TENA QVI VIXIT
AN̄ XLV OBIIT XIIII
KAL FBR VOLOSIANO
VCS
✝

Hic requiescit in pace bone memoriae Leubatena qui vixit annos XLV obiit XIIII februarias Volusiano viro (clarissimo) consule.

Ce marbre, qui fait partie de la collection de M. Vallentin, a été trouvé sous les dalles de l'ancien château des Rioux, près de Saint-Vallier (Drôme).

Le nom de Volusien qui y est inscrit paraît pour la première fois en Gaule. Il se lit dans les fastes en 252, 253, 261, 311, 314 et 503. Sans parler ici de l'aspect fort décisif du marbre même, plus d'une raison nous mène à écarter les cinq premières de ces dates : la forme de la lettre E dont la haste dépasse les membres transversaux, la croix gravée en tête de la légende, la formule initiale HIC REQVIESCIT IN PACE BONE MEMORIAE, la présence d'un nom germanique, traits dont aucun ne se rencontre en Gaule avant 450[1]. Le nom de *Leubatena* paraît nouveau. Il

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Préface, p. IX, XIII, XXIII, XXIV.

Digitized by Google

ne se trouve pas dans le grand recueil de M. Forstemann parmi les vocables si nombreux formés de la racine *Liub* [1].

Le Volusien de 503 a eu pour collègue, en Orient, Dexicrates que je n'ai pas encore vu mentionner sur les marbres occidentaux.

Une inscription chrétienne de Lyon, n° 70 de mon recueil, appartient, comme celle-ci, à l'an 503, mais le décès remontant au 1er janvier et le marbre ayant été gravé dès lors avant que l'on sût en province le nom du nouveau consul, elle est datée du postconsulat d'Avienus qui reçut les faisceaux en 502. Les L ont ici la figure d'un T tracé à rebours; il en est de même pour une inscription de même formule datée de 502, qui existe au musée de Lyon [2].

II

Le monogramme dont M. Cherbonneau nous communique la copie suivante

a été trouvé dans le village créé à l'Oued Cham, subdivision de Bône. Il est gravé dans un encadrement tracé sur une pierre de 2 mètres de long, en caractères hauts de 16 centimètres. Une rosace est sculptée de chaque côté du cadre. M. Héron de Villefosse qui a publié ce chiffre dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (1877, p. 204), estime qu'on y peut retrouver les éléments du cri des Donatistes DEO LAVDES avec addition de l'abréviation XPO. M. Cherbonneau, attribuant de même et avec raison notre monogramme à l'époque chrétienne, propose d'y lire LAVS XPO DEO. Dans l'un et l'autre cas, il faut reconnaître la barre inférieure d'un L dans la petite ligne ajoutée à la haste à côté de l'O, et par conséquent présenter la figure dans un sens inverse à celui où M. Cherbonneau nous la montre, et de façon à ce que l'A ne soit pas placé à rebours. Le dessin qu'en a publié M. Héron de Villefosse

et dont l'estampage même de notre correspondant semble montrer

[1] *Altdeutsches Namenbuch*, t. I, p. 847.

[2] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, planches, n° 47; voir aussi le n° 34.

Digitized by Google

l'exactitude offre une différence notable, par la présence de la boucle d'un P se combinant avec le X. Il y a donc là un point à vérifier avant de se hasarder dans la recherche d'une interprétation toujours délicate et trop souvent hypothétique.

EDMOND LE BLANT,

Membre du Comité.

DEUX EMPREINTES DE SCEAUX DU XIIe SIÈCLE.

Communication de M. le chanoine Pottier, de Montauban.

(Séance du 13 mai 1878.)

M. P. Pottier, chanoine de Montauban, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, vient d'adresser au Comité une communication de sigillographie du plus haut intérêt. Il annonce qu'on a trouvé récemment, dans les ruines de l'ancienne abbaye cistercienne de Grandselve, diocèse de Toulouse, deux matrices de sceaux en argent dont il s'est rendu acquéreur et dont il envoie la description. Ces deux sceaux appartiennent au même personnage : Jeanne d'Angleterre, sœur de Richard Cœur-de-Lion, et successivement reine de Sicile, puis comtesse de Toulouse. Le premier sceau est ogival, de 75 millimètres de diamètre en hauteur. Il représente, dans un champ vide, une dame debout, vue de face, vêtue d'une robe à longs plis, serrée à la taille par une ceinture dont le pendant descend aux genoux, et par-dessus d'un manteau vairé dont elle retient l'attache, ou fermail, de la main droite, tandis qu'elle tient à gauche une fleur de lis. Elle est couronnée d'une couronne à trois

Sceau de Jeanne d'Angleterre comme reine de Sicile, 1189.

Digitized by Google

fleurons fleurdelisés. La légende, qui est mêlée de capitales et d'onciales, porte : ✠ S REGINE IOHE' FILIE QVONDAM H. REGIS ANGLORVM (*Sigillum Regine Johanne, filie quondam Henrici regis Anglorum*). Ce roi d'Angleterre est Henri II Plantagenet, mort à Chinon le 6 juillet 1189. Cette Jeanne, sa fille, qualifiée ici de reine, avait épousé, le 13 février 1177, Guillaume II dit le Bon, roi de Sicile, mort le 16 novembre 1189. Veuve, elle se remaria à Raimond VI, comte de Toulouse, comme le montre le second sceau, lequel est également ogival, de 75 millimètres de diamètre. On y voit une dame assise sur un pliant, les pieds posés sur un escabeau. Elle est de face, en robe et en manteau vairé, coiffée assez élégamment en cheveux. Elle porte la main gauche à l'attache de son manteau et tient de la droite la croix vidée, cléchée et pommetée de Toulouse. La légende, qui est également mêlée de capitales et d'onciales, porte : ✠ S· IOHE· DVCISSE NARB· COMITISSE THOL· MARCHISIE PROV· (*Sigillum Johanne, ducisse Narbone, comitisse Tholose, marchisie Provincie*). Ce sont là les titres de son mari, Raimond VI, comte de Toulouse, qui s'intitulait duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence. En 1196, Richard Cœur-de-Lion, qui, comme duc d'Aquitaine, était en guerre avec Raimond VI, fit sa paix avec lui et lui donna sa sœur Jeanne en mariage, avec l'Agénois pour dot[1]. De ce mariage naquit celui qui fut Raimond VII. Au reste, ce mariage de la comtesse de Toulouse n'eut pas une longue durée. En 1199, elle tomba malade à Rouen, où elle était allée communiquer quelques affaires à Jean sans Terre, son frère, qui avait succédé à Richard. Se voyant sans espoir de guérison, elle

Sceau de Jeanne d'Angleterre comme comtesse de Toulouse, 1196.

[1] D. Vaissète, t. III, p. 102.

Digitized by Google

voulut, bien que mariée et grosse, prendre l'habit religieux[1]. L'archevêque de Cantorbéry, qui s'y était d'abord refusé, finit par céder, et, croyant la mourante inspirée du ciel, l'offrit à Dieu et à l'ordre de Fontevrault, en présence de la reine Éléonore d'Aquitaine, sa mère, de l'abbé de Turpenay et de plusieurs religieuses de Fontevrault. Dom Vaissète ajoute : « Cette princesse ayant obtenu la grâce qu'elle avoit demandée avec tant d'instance, mourut bientôt après, le 24 de septembre de l'an 1199, et comme elle étoit avancée dans sa grossesse, on l'ouvrit dès qu'elle fut morte. On lui tira un enfant, qui eut le temps de recevoir le baptême, et qui, étant décédé presque aussitôt, fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Rouen. Quant au corps de la comtesse, la prieure de Fontevrault l'apporta avec elle dans cette abbaye, où il fut inhumé aux pieds du roi Henri II, père de cette princesse, et à côté du roi Richard, son frère[2]. »

Nous avions raison d'insister sur l'importance de cette découverte sigillographique, puisque nous avons dans ces deux sceaux de Jeanne d'Angleterre jusqu'à un certain point comme un résumé de sa vie, tant en qualité de fille d'Angleterre que comme reine de Sicile et, enfin, en dernier lieu, comme comtesse de Toulouse. On pourra remarquer ici, en outre, que la Reine est représentée à la manière ordinaire aux femmes, c'est-à-dire debout, tandis que la Comtesse l'est assise, c'est-à-dire en majesté. C'était, au reste, l'usage pour ces puissants comtes de Toulouse qui tendaient à imiter sur leurs sceaux les rois d'Aragon, réservant, comme eux, la face au type de majesté et rejetant le type équestre au revers. Il en a été de même pour les rois d'Angleterre à partir de Guillaume le Conquérant, qui se fit représenter assis à la face, comme roi des Anglais, et à cheval au revers, comme duc des Normands. Dans un sceau de la fin du XIIe siècle (après 1194), Constance, duchesse de Narbonne et comtesse de Toulouse, est assise à la face et à cheval au revers.

A une époque reculée, les matrices de sceaux en argent étaient généralement réservées aux grands personnages et nous en avons un exemple ici. La Collection des Archives en fournit un autre. Elles possèdent les matrices en argent du sceau et du contre-sceau de l'abbaye de Saint-Denis, qui sont attachées à une chaine aussi

[1] La lettre grise du livre X de l'*Histoire du Languedoc*, de D. Vaissète (t. III, p. 67), représente cette scène, mais fort mal, bien entendu.

[2] *Histoire du Languedoc*, t. III, p. 112.

Digitized by Google

d'argent. C'est là un des rares et précieux monuments meubles qui nous soient restés du XIIe siècle[1]. Mais dans la suite, et dès le XIVe siècle, tout particulier put, à sa fantaisie, se faire faire une matrice de sceau en argent, si bon lui semblait. Nous en donnerons pour preuve, entre autres, le passage suivant d'un registre du Châtelet. C'est en 1399. Il s'agit d'un cas, assez fréquent, de perte de sceau, perte que l'on venait déclarer en Châtelet pour parer aux inconvénients qui pouvaient s'ensuivre. Un sergent à cheval, nommé Pierre le Pélé, avait perdu la matrice de son sceau, qui était d'argent, ainsi que la chaîne qui le retenait. Ce sceau était armorial. Il portait un écu losangé, à un franc quartier chargé d'une demi-aiglette. L'écu porté sur les genoux d'une dame accroupie, tenant un rouleau sur lequel se lisaient les nom et prénom du possesseur, *Pierre le Pélé*. Voici le passage : « Aujourd'hui (20 juin 1399) de relevée, Pierre le Pélé, sergent à cheval, disant que, dès quinze jours a ou environ, il a perdu et adiré son seel, lequel est d'argent, et une chaîne d'argent, tout pesant deux onces ou environ. Ouquel avoit empraint un escu losengié, excepté un quartier, ouquel a demie eglete; que tient une dame assise en son giron, tenant un rolau, ouquel est escript le nom et surnom dudit Pierre. Et pour ce, et afin de obvier à tout inconvénient et à plus grant dommage, ou cas que il seroit trouvé par quelque autre personne, a révoqué et rappellé ledit seau, requérant de ce avoir acte. » (Archives nationales, section judiciaire Y, 5222, fol. 39.)

L. Douët d'Arcq,
Membre du Comité.

Marché conclu pour l'achèvement de l'église de Saint-Gilles, en Languedoc (1261).

Communication de M. de Lamothe, correspondant du Ministère.
(Séance du 11 juin 1878.)

Nous devons à M. de Lamothe, archiviste du département du

[1] On citera encore la matrice de sceau en argent de la reine Constance de Castille, deuxième femme de Louis VII, trouvée dans son tombeau à Saint-Denis, que l'on conserve au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. (Voy. *Trésor de numismatique, sceaux des rois et reines de France*, pl. II, n° 5, et texte, p. 5.) Les éditeurs ont omis d'indiquer la matière de cette matrice. Voy. aussi N. de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. II, p. 340, pl. B, n° 5. — (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

Gard et correspondant du Ministère, la communication d'une pièce on ne peut plus importante, d'abord parce qu'elle concerne un monument célèbre, ensuite parce qu'elle est la plus ancienne de son espèce qui nous soit parvenue.

C'est un marché pour la construction de l'église Saint-Gilles, qui fut passé en 1261, entre un maître de pierre appelé Martin de Lonay, domicilié à Posquières (aujourd'hui Vauvert), et l'abbaye de Saint-Gilles représentée, pour la circonstance, par son supérieur, l'abbé Guillaume de Sieure, et par l'*obrier* ou surintendant des bâtiments du monastère.

Ce contrat n'est pas tout à fait inconnu. Il a été mentionné dans le *Gallia christiana*, mais en termes si brefs que le fait n'a attiré l'attention de personne [1]. Il est écrit sur parchemin. M. de Lamothe, l'ayant rencontré dans un lot de papiers de rebut, s'est empressé de le réintégrer dans le fonds du chapitre de Saint-Gilles, où il est classé à présent sous la cote G, 1130.

Voici les conditions du marché :

Maître Martin prend sur lui la charge d'ordonner, deviser et diriger l'ouvrage, d'indiquer les achats à faire et de surveiller les fournitures. Pour sa peine, un fixe de cent sous tournois payable à la Pentecôte de chaque année, lui est alloué à titre d'indemnité d'habillement. En outre, il recevra un salaire de deux sous pour chacune de ses journées de travail, lorsqu'il les commencera avant midi. Pour tous les jours de l'année, sans distinction, il a droit à la nourriture pour lui et pour son cheval. S'il lui plaît de prendre ses repas dehors, il lui sera fourni la ration de pain et de vin attribuée à deux moines; s'il aime mieux manger au monastère, il prendra place à la table de l'abbé, ou, en l'absence de l'abbé, à la table du doyen ou du juge de l'abbaye, mais seulement les jours gras; et alors sa portion sera celle d'un moine, qu'on évalue à trois deniers.

Les jours maigres, il ira prendre à la cuisine « le général et la pitance d'un moine », ce qui paraît désigner une portion et demie de maigre; car dans l'ordre de Cluny, auquel avait été assujettie l'abbaye de Saint-Gilles, on appelait *ordinaire général* (nous dirions aujourd'hui, l'ordinaire), la portion pour un, et *pitance*, la portion pour deux. C'est l'explication donnée par le moine Udalric, dans un article des coutumes de Cluny rapporté par Du Cange au mot *generale*.

[1] « Transegit (Guillelmus) an. 1261, VIII idus septembris, cum Martino de Lonay, architecto Poscheriarum, pro absolvenda majori monasterii basilica. » T. VI, col. 493.

Digitized by Google

Il résulte d'une dernière clause, que l'architecte ne se proposait de résider à Saint-Gilles que pendant les mois d'été; car on lui impose l'obligation, pour le temps qui s'écoulera entre la Saint-Michel et la Pentecôte, de venir en toute hâte lorsque l'abbé ou l'obrier le manderont pour aviser, quelque chose d'imprévu survenant dans le cours de l'opération.

Tels sont les arrangements que nous fait connaître le contrat des archives du Gard. Nous fournit-il le moyen de discerner dans l'édifice actuel la main de Martin de Lonay ?

L'église de Saint-Gilles n'est qu'une ruine, et n'a guère jamais été autre chose. Tout le monde connaît son admirable portail; la gravure et la photographie l'ont reproduit à satiété; la sculpture y a le caractère de l'antique. La construction, en grand appareil jointoyé avec une précision mathématique, est ce qu'on peut imaginer de plus beau. Il y a une crypte qui ne ressemble à aucune autre, et encore ce fameux escalier, dont le nom est entré dans la science pour désigner l'une des opérations les plus difficiles de la coupe des pierres.

Pendant des siècles, on est venu de toutes les régions de l'Europe occidentale visiter la *vis de Saint-Gilles*. Le compagnon tailleur de pierre qui aspirait à devenir un maître accompli était tenu de faire ce pèlerinage. La légende ne manqua pas de s'emparer d'un édifice qui se recommandait si fort à l'attention des hommes. Il fut réputé œuvre de Charlemagne. Cette opinion était celle de tout le monde dans les derniers siècles du moyen âge. Elle a été consacrée par un grand pape des temps modernes.

Jules II, lorsqu'il n'était encore que le cardinal-archevêque d'Avignon, s'était fait donner par Louis XI l'abbaye de Saint-Gilles. Il conserva ce bénéfice jusqu'à son exaltation au trône pontifical, et ne perdit pas, dans sa nouvelle dignité, le souvenir d'une église qu'il avait sans doute plus d'une fois admirée. En même temps qu'il fit dresser les plans d'une reconstruction complète de Saint-Pierre de Rome, il projeta l'achèvement de Saint-Gilles. Les indulgences qui devaient procurer les fonds pour l'une et l'autre entreprise furent décernées en même temps.

Dans la bulle qui concerne Saint-Gilles, est exprimé le regret qu'il faille voir demeurer interrompue l'œuvre d'un édifice commencé par l'illustre roi Charlemagne sur un plan si magnifique que, s'il était achevé, il n'y aurait rien de comparable dans tout le

Digitized by Google

royaume de France [1]. Le texte ajoute que, dans l'église telle qu'elle était alors, il n'y avait pas moyen de faire le service; que les moines officiaient dans la crypte; que ce n'était pas à moins de cent mille ducats qu'on parviendrait à mettre le reste en état.

S'il était nécessaire de prouver de quelle irrésistible faveur tout ce qui était légende a joui au moyen âge en dépit de la vérité la plus manifeste, on trouverait difficilement un exemple plus décisif que celui-ci. Les belles parties de l'église Saint-Gilles sont du XIIe siècle. Ce n'est pas seulement l'observation archéologique qui leur assigne cette date; une inscription encastrée dans le mur, du côté du cloître, indique l'année et le jour du commencement des travaux. L'année fut 1116; le jour, la deuxième férie dans l'octave de Pâques, ce qui revient au 10 avril. Voici le texte:

[ANN]O DNI M° C° XVI° HOC TEMPLVM
[SCI E]GIDII AEDIFICARE CEPIT
[MENSE A]PRIL. FER^A. II^A. IN OCTAB. PASCHE

En outre, un des manuscrits les plus usuels de l'abbaye, puisque c'était le livre des miracles de son patron, répétait la même chose, en signalant comme une marque évidente de la protection du saint, que la démolition de l'ancienne église, exécutée en vue de cette reconstruction, eût été accomplie sans le moindre accident [2].

Que ces témoignages aient été lettre morte pour la multitude ignorante, cela n'a pas lieu de surprendre; et l'on conçoit aussi facilement qu'ils aient échappé au cardinal-archevêque d'Avignon, qui, lorsqu'il visitait son abbaye, avait autre chose à faire qu'à lire ce qui était écrit sur les murs et à faire œuvre d'érudition. Mais comment expliquer que tant de générations de moines, qui eurent le livre entre les mains, qui passèrent et repassèrent devant l'inscription, ne se soient pas aperçues que ces documents mettaient la tradition à néant?

L'explication est que lire et réfléchir sont deux, et que, sans une certaine éducation, les esprits sont incapables de porter les jugements de la critique la plus élémentaire. Or cette éducation manquait au moyen âge. On croyait, on ne raisonnait pas. Une chose qui se répétait depuis des siècles était réputée incontestable,

[1] *Gallia christiana*, t. VI, Preuves, col. 204.
[2] *Gallia christiana*, t. VI, col. 486.

Digitized by Google

et l'on n'éprouvait aucun scrupule à la faire consigner sans plus d'examen, même dans un acte pontifical, comme si elle eût été parole d'Évangile.

L'église dont les fondements furent jetés en 1116 avait été conçue sur un tel plan, l'ouvrage était si compliqué et si dispendieux, qu'il fallait de longues années pour le conduire à fin. Mérimée a très bien jugé que le portail n'a pas dû être élevé avant le milieu du XIIe siècle [1]. La clôture des bas-côtés et les piles intérieures, jusqu'à la hauteur d'une douzaine de mètres, appartiennent à la même époque, tandis que les substructions du chœur, depuis longtemps démoli, indiquent par la façon dont les piles étaient dessinées, l'approche du XIIIe siècle. Nous savons d'ailleurs par la bulle de Jules II, que cette dernière partie n'était pas terminée au commencement du XVIe siècle, puisqu'elle n'avait pas encore pu être appropriée au service.

De cet ensemble de faits, il résulte que l'ouvrage dit de Charlemagne ne fut jamais que le commencement d'une construction abandonnée du temps de Philippe-Auguste, c'est-à-dire lorsque s'abattirent sur le Midi les catastrophes amenées par l'hérésie albigeoise. Il ne fut possible de songer à la reprise des travaux qu'après l'apaisement de la tourmente. Alors soixante ans s'étaient écoulés. L'abbaye de Saint-Gilles n'était plus le riche établissement d'autrefois. Tout était changé: et les habitudes religieuses des populations, et le goût en matière de bâtiment, et les traditions de l'architecture. Aux savants constructeurs de l'école provençale avaient succédé des ouvriers médiocres, qui s'essayaient maladroitement à introduire dans le pays les procédés de l'architecture du Nord. L'abbé Guillaume de Sieure, avec la meilleure volonté du monde, ne put pas faire autre chose que de pourvoir à ce que l'édifice fût couvert le plus promptement et le plus économiquement possible. Martin de Lonay, l'architecte auquel il s'adressa, n'était rien moins qu'un homme de génie. Son nom tout français semble le désigner comme l'un de ces émigrés septentrionaux qui allèrent en si grand nombre remplacer la population exterminée du Languedoc; et ce n'est pas l'ordinaire que l'on trouve de grands artistes parmi les aventuriers qui vont ainsi chercher fortune dans les pays conquis.

[1] *Notes d'un voyage dans le midi de la France.* Paris. 1835, p. 341, et édition de Bruxelles, p. 323.

Digitized by Google

La nef fut la partie à laquelle s'attaqua maître Martin. Elle nous montre ce qu'il était capable de faire. Ayant baissé de deux mètres les chapiteaux déjà placés en haut des piliers pour recevoir les grandes arcades, il donna à celles-ci une forme de cintre brisé et surbaissé, qui n'était certainement pas celle du projet primitif. Ensuite il acheva les élévations de manière à poser dessus des voûtes d'ogives. La construction est exécutée en mauvais matériaux qui jurent avec la beauté d'appareil des parties inférieures. Les supports à partir des arcades ne sont plus couronnés que par de lourdes moulures; les percements se réduisent à de petites fenêtres sans meneaux. Rien de disgracieux et de froid comme cet intérieur, qu'un méchant raccommodage du XVIIe siècle a achevé de rendre tout à fait indigne du portail somptueux par lequel on y accède.

Le document sauvé de la destruction par M. de Lamothe ne nous fournit donc pas le nom d'un homme qui mérite de prendre place parmi les artistes de talent du moyen âge; mais c'est beaucoup que d'apprendre à quelles conditions étaient employés, au milieu du XIIIe siècle, les constructeurs d'églises. Nous n'avions rien, à ma connaissance, qui remontât à une date si reculée. Le plus ancien contrat de ce genre dont j'aie recueilli la mention est celui que le chapitre de Girone passa, en 1320, avec un architecte de Narbonne, appelé Jacques de Favières[1]. La rétribution de ce maître devait être de 250 sols par trimestre, ce qui faisait 1,000 sols par an. Martin de Lonay avait été incomparablement moins bien rétribué par l'abbaye de Saint-Gilles, le gain de ses journées ajouté au fixe annuel de cent sous n'ayant pas pu lui rapporter plus de trois cents sous ou quinze livres. C'est un indice de plus de l'infériorité de son talent.

J. QUICHERAT,

Membre du Comité.

Marché conclu pour l'achèvement de l'église de Saint-Gilles, en Languedoc.
(1261.)

Anno dominice incharnationis millesimo ducentesimo LXI°, videlicet VIII° Idus septembris, regnante domino Ludovyco Francorum rege.

Noverint universi hanc presentem paginam inspecturi quod dominus G. dei gratia monasterii Sancti Egidii abas et dominus Valentinus de Mira-

[1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. I, p. 152.

Digitized by Google

bello ejusdem monasterii operarius, cum consensu ejusdem domini abbatis, cum voluntate et assensu totius conventus monasterii Sancti Egidii ex una parte, et magister Martinus de Lonay habitator Poscheriarum ex altera, super edificio, constructione vel opere et apparatu et ordinatione ad construendum ecclesiam dicti monasterii, taliter ad invicem convenerunt :

Videlicet quod dictus dominus abbas et operarius predicti donaverunt et concesserunt dicto magistro Martino curam et administrationem operis supradicti, ita quod dictum opus et ad dictum opus necessaria regat ipse magister Martinus bene ac fideliter et etiam diligenter, quousque dictum opus fuerit consummatum. et promiserunt, stipulatione interposita cum obligatione bonorum dicti operis dicti monasterii, se daturos dicto magistro Martino qualibet die, pro mercede sua et labore suo, II solidos turonensium et victum seu rationem de pane et vino sicut duobus monachis, cum voluerit extra monasterium idem magister Martinus comedere. Si vero idem magister Martinus voluerit infra monasterium comedere diebus carnalibus, scilicet die dominica, die lune. die martis et die jovis, liceat ei et possit comedere in hospicio et in mensa dicti domini abbatis vel sociorum ejus, si dominus abbas [adfuerit]; sin autem, cum judice vel cum decano vel cum eis qui tunc ibi comedent. Et si voluerit dictis diebus carnalibus comedere ad dictam mensam vel in hospitio domini abbatis, dictus operarius, vel qui pro tempore fuerit, teneatur ei dare et providere in porcione unius monachi, scilicet in tribus denariis turonensibus; et in ceteris diebus non carnalibus et jejunalibus habebit generale et pitanciam unius monachi, et illud generale et illam pitanciam accipiet inferius in coquina : ita tamen, si idem magister Martinus venerit citra meridiem vel ante meridiem; si vero post meridiem seu transacta meridie venerit, non tenebuntur dare dictos duos solidos ipsi magistro Martino vel aliud aliquid pro mercede dicta die, nisi victum, ut superius est predictum et civatam illa nocte. Et in ceteris diebus dominicis et festivis debet habere civatam, in quibus non debebit aliquid accipere pro mercede; in quibus diebus dominicis seu festivis nihil aliud habebit nisi victum tantum et civatam, ut dictum est, quam civatam dabit ei dominus abbas.

Item promiserunt se daturos ulterius dicto magistro Martino centum solidos turonensium in festo Penthecostes pro vestibus annuatim.

Dictus magister Martinus promisit per stipulationem cum obligatione omnium bonorum suorum dicto domino abbati et operario supradictis, pro se suisque successoribus dictoque monasterio stipulantibus, se dictum opus ordinare, administrare, dictare et regere, et omnia ad dictum opus necessaria bene et fideliter et cum quanta poterit diligentia attendere, quousque dictum opus dicte ecclesie fuerit integre consummatum. Et promisit venire ad monasterium Sancti Egidii quando voluerit edificare seu construere, facere apparatum vel aliqua necessaria ad dictum opus vel occasione dicti operis facere, a festo sancti Michaelis usque ad festum Penthecostes, totiens

Digitized by Google

quotiens a domino abbate et operario vel ab alio eorum verbo vel litteris certum ei nuntium fuerit quod ad dictum locum venire.....

(*Le reste manque.*)

Pour copie conforme :

A. de Lamothe,

Archiviste du département du Gard.

Diverses communications de sceaux faites par MM. Doublet, Barbier de Montault et Hucher.

(Séance du 11 juin 1878.)

Le Comité a reçu trois envois de sceaux. L'un est adressé par M. Doublet, secrétaire général de l'Académie d'Hippone et conservateur de la bibliothèque et du musée de cette ville. C'est une empreinte en cire à cacheter d'une matrice de sceau en bronze, ogivale, de 53 millimètres en hauteur. Ce sceau représente un évêque vu de face, mitré, crossé et bénissant, les pieds posés sur un piédouche, avec la légende : ✠ **S. PETRI DI· GRA· EPI. CIVITATIS CASTELLANE.** (*Sigillum Petri, Dei gratia episcopi Civitatis Castellane*). « Sceau de Pierre, par la grâce de Dieu évêque de Civita Castellana. » C'est un évêché des États de l'Église. L'*Italia sacra* d'Ughelli (tome Ier, page 596) ne compte que deux des évêques de Civita Castellana ayant porté le nom de *Petrus*. Il place le premier sous Nicolas II, au XIe siècle, et le second, qu'il nomme *Petrus Rubeus*. comme ayant été élu en 1253 par Innocent IV. C'est évidemment de ce dernier qu'il s'agit ici. Le sceau, comme l'a bien conjecturé M. Doublet, est donc du XIIIe siècle. Sa matrice en bronze a été donnée en 1868 à l'Académie d'Hippone par M. Véron Bellecourt, qui l'avait rapportée d'Italie. M. Doublet ajoute qu'à cette matrice était joint un fragment de quatre pages d'un livre italien in-4° « rare, dit-on, et estimé, sur les monnaies et médailles italiennes, » fragment sur lequel sont reproduits par la gravure sept sceaux, dont il envoie les légendes.

Le deuxième envoi est de notre zélé et infatigable correspondant à Poitiers, M. le chanoine Barbier de Montault. Il consiste en trois empreintes en cire à cacheter prises sur autant de matrices en bronze. Le premier de ces sceaux est rond, de 31 millimètres de diamètre. Il représente un évêque vu de face à mi-corps, mitré, crossé et bénissant,

Digitized by Google

avec la légende : **S· SCI· LEODEGARII DE LODVNO·** (*Sigillum Sancti Leodegarii de Loduno.* M. Barbier de Montault donne ce sceau comme étant celui de l'église de Saint-Léger du Château, à Loudun. «Je suis le premier, dit-il, à avoir attribué à Loudun ce sceau, qui jusque-là avait été considéré comme appartenant à la ville de Laon. L'église collégiale de Saint-Léger était située dans l'enceinte du château. Supprimée à la Révolution, il n'en reste plus qu'une partie, qui remonte à l'époque romane.» Il croit ce sceau du XIIe siècle. Nous le jugerions d'un siècle postérieur. La matrice appartient à M. le comte de Chasteigner. Elle a été trouvée dans le Bordelais. Le deuxième sceau est ogival, de 35 millimètres de diamètre en hauteur. Il représente une Salutation Angélique, avec la légende : **✱ S· ANFREDI PBI· DE LANDENAC** (*Sigillum Anfredi presbiteri de Landenac*). M. Barbier de Montault dit qu'il a cherché en vain la situation topographique de Landenac. Nous n'avons pas été plus heureux que lui. Il regarde ce sceau comme étant du XIIIe siècle. Cela se pourrait à la rigueur, mais au moins de la seconde moitié. Le troisième sceau est ogival, de 30 millimètres de diamètre en hauteur. Il représente un dragon avec la légende : **✱ S. GARNARII D' TRENBLI· CLICI** (*Sigillum Garnerii de Trenbli, clerici*). Ici M. Barbier de Montault se demande si *Trenbli* ne serait pas pour *Tremblay?* c'est fort probable. Le sceau peut être du XIVe siècle.

M. Hucher, membre non résidant du Comité, au Mans, a envoyé le dessin, accompagné d'une notice, d'un sceau armorial de Jean de Bueil, V^e du nom, comte de Sancerre et amiral de France. Il l'a tiré du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. On trouve en effet dans la collection de Gaignières deux volumes de pièces concernant la famille de Bueil, en Touraine. Ces pièces sont pour la plupart des originaux; plusieurs d'entre elles ont encore leurs sceaux, mais aucun n'est entier, du moins quant aux légendes. Ces deux volumes sont cotés 549 et 550. Dans le volume 549 sous le n° 100, se trouve un acte de 1437, d'une copie moderne, mais qui est accompagné du dessin d'un sceau entièrement semblable à celui qu'envoie M. Hucher, si ce n'est que la légende ne porte que *S. Jehan sire de Bueil.* M. Hucher aura sans doute restauré le sceau à l'aide des fragments dont nous parlons. Il le donne comme appartenant à un acte de 1445, et il y a en effet, dans le volume 549 de la collection Gaignières, sous les n°s 126 et 127, deux fragments de sceaux de Jean V, sire du Bueil. Comme nous l'avons

Digitized by Google

dit, le sceau de M. Hucher est armorial. L'écu penché, comme c'était l'usage au xve siècle, est timbré d'un heaume cimé de deux cols de cygne, et a pour supports deux anges. C'est un écartelé qui porte, aux 1 et 4, d'azur au croissant montant d'argent accompagné de six croix recroisetées au pied fiché d'or, posées trois en fasce en chef, et trois en pointe posées 2 et 1 qui est *de Bueil;* aux 2 et 3, de gueules à la croix ancrée d'or, qui est *d'Avoir*. Et sur le tout un écusson écartelé, aux 1 et 4, d'un dauphin, aux 2 et 3, de la bande coticée de Champagne. Le P. Anselme (tome VII, page 847) décrit le sceau envoyé par M. Hucher comme se trouvant au cabinet de Gaignières appendu à une quittance de 1455, donnée par Jean V de Bueil, comte de Sancerre, amiral de France. La lecture du blason n'offre pas de difficulté. On y voit, aux premier et quatrième quartiers les armes des *du Bueil*, qui sont celles du personnage; aux deuxième et troisième quartiers, celles de la maison *d'Avoir*, qui étaient celles de sa grand'mère maternelle Jeanne d'Avoir, première femme de Jean III, son grand-père. Quant à l'écartelé de l'écusson, le dauphin répond aux armes de sa mère, Marguerite Dauphine, fille de Béraud, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, et de Marguerite, comtesse de Sancerre, *d'or au dauphin d'azur*. La bande de Champagne rappelle le comté de Sancerre, seulement elle devrait être ici, pour *Sancerre*, brisée d'un lambel. On nous permettra une petite digression. Les sceaux ne donnent que les meubles du blason sans les émaux, c'est-à-dire les couleurs, qui sont, comme on sait, au nombre de sept : l'or, le jaune, l'argent, le blanc, le noir ou sable, le bleu ou azur, le rouge ou gueules, le vert ou sinople, enfin le pourpre, qui est rare. Outre ces sept émaux, on admet encore deux fourrures, l'hermine et le menu vair. Celles-ci sont données par les sceaux. Quant aux couleurs, il faut les chercher, soit dans les armoriaux, soit dans divers objets d'ameublement, comme les émaux, la vaisselle, les vitraux, les tapisseries, les broderies, etc. Ce n'est qu'assez tard que l'on s'est avisé, par un moyen ingénieux, de les représenter par de simples traits. On a laissé l'argent en blanc, on a marqué l'or par un pointillé, l'azur par des lignes horizontales, le gueules par des lignes perpendiculaires, le sinople par des lignes en diagonale de droite à gauche, le pourpre par de semblables lignes mais de gauche à droite, enfin le sable par des lignes horizontales et perpendiculaires se coupant à angles droits. L'hermine se représente par l'argent semé de mouchetures de sable, et le menu vair

Digitized by Google

par des rangées de sortes de petites cloches, alternativement d'argent et d'azur. L'honneur de cette ingénieuse invention revient au P. Petra-Sancta, qui déjà, dans un livre in-4° intitulé: *De symbolis heroïcis*, qui a paru à Leyde en 1634, avait décrit tout ce système de hachures, ce qui n'empêcha pas Vulson de la Colombière, cinq ans plus tard, en 1639, de s'en proclamer hautement l'inventeur[1].

La légende du sceau a présenté à M. Hucher des difficultés sérieuses. On y lit: **seel po. saufconduis de iehan sire de bueil amiral de france.** Or M. Hucher propose pour la première partie de cette légende une lecture qui n'est pas admissible. Il y cherche un sceau pour les foires: *Seel pro Sancerre nondinis de Jehan sire de Bueil, amiral de France*, et cite un sceau de Thibaut VI, comte de Champagne, publié par notre savant secrétaire M. Chabouillet, en 1836, dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, et qui porte cette légende: *Sigillum nundinarum Theobaldi, Dei gratia regis Navarre, Campanie* (sans doute *comes*). Mais ici il ne s'agit aucunement d'un sceau pareil; il est plus naturel de voir un amiral de France se faire faire un sceau spécial pour les sauf-conduits qu'il délivrait. Jean V de Bueil succéda à la charge d'amiral à la mort de Prégent de Coëtivy, tué au siège de Cherbourg en 1450. Le comté de Sancerre lui avait été adjugé en 1441. On a un de ces sceaux de sauf-conduits, de Jean V, comte d'Alençon; il est de l'an 1440. Le comte était alors prisonnier en Angleterre, et fit mettre sur son contre-sceau ces mots: **contrasigillum salvorum conductorum** (Inventaire de la collection de sceaux des Archives nationales, n° 899).

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Étude iconographique sur saint Louis.

Communication de M. Gaston Le Breton, de Rouen.

(Séance du 11 juin 1878.)

Parmi plusieurs vitraux du xve siècle, et non du xive siècle ainsi que l'abbé Cochet l'indique à tort dans le *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, l'église de Saint-Saëns en possède un qui est

[1] Voy. *Revue archéologique*, année 1858, pages 262 et suivantes.

Digitized by Google

consacré à la légende de saint Louis. Au centre, la figure de Louis IX se tient debout, revêtue des insignes de la royauté; tout autour des médaillons renferment chacun une scène de sa légende représentée par des personnages de plus petite proportion. Plusieurs de ces panneaux ont été déplacés et garnissent d'autres fenêtres.

En examinant ce vitrail nous fûmes frappé du type particulier donné à la figure de Louis IX, plusieurs fois représentée, et avec assez de soin pour qu'il fût possible d'y trouver autre chose que de la fantaisie, d'autant plus que ce type présentait dans notre souvenir une grande analogie avec celui fourni par un vitrail de l'église Saint-Godard de Rouen.

Nous fîmes part de cette observation à M. Gaston Le Breton, notre collègue à la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, qui nous servait de guide dans une excursion au pays de Bray.

M. Gaston Le Breton compara les deux vitraux, et trouva que leurs auteurs avaient travaillé d'après un même type. Nous ne croyons pas cependant que les deux œuvres soient de la même main : le vitrail de Rouen nous semble d'époque antérieure à celui de Saint-Saëns.

De plus, M. Le Breton, qui possède un réel talent de dessinateur, s'est donné la peine de reproduire exactement deux têtes du second vitrail et celle du premier. Puis, ainsi qu'il arrive en pareil cas, le sujet l'a intéressé et il s'est mis à rechercher si l'on pouvait suivre un type particulier que l'on eût adopté dès le XIIIe siècle pour la figure du saint roi.

C'est le résultat de ces recherches qui est consigné dans le mémoire adressé au Comité, mémoire avec dessins à l'appui : les uns reproduisant des monuments déjà connus, les autres des monuments inédits, mais les uns et les autres nécessaires pour la démonstration des idées de l'auteur.

M. Gaston Le Breton croit que les artistes du moyen âge ont eu deux types principaux à leur disposition : l'un de la jeunesse de Louis IX, dont le grand sceau royal serait un exemple, et que reproduirait la grande effigie centrale du vitrail de Saint-Saëns : l'autre, de l'âge mûr du roi déjà fatigué. L'auteur de la statue de la Porte-Rouge de la cathédrale de Paris aurait suivi le modèle inconnu de ce second type, adopté pour la figure du roi mourant dans le vitrail de Saint-Saëns, pour celle du roi debout dans le

Digitized by Google

vitrail de Saint-Godard et pour celle, enfin, de la pierre des Sergents d'armes de Saint-Denis. Nous omettons de citer les autres effigies que M. Gaston Le Breton vise dans son mémoire.

Ce mémoire est fait avec conscience, indique des recherches persévérantes à la poursuite d'images un peu partout dispersées, et nous en proposerions la publication s'il ne devait être nécessaire de le faire accompagner de la reproduction de ceux des dessins que l'auteur y a joints, et qui présentent un intérêt de nouveauté; mais ces effigies, bien que très exactement reproduites, ne semblent pas offrir un type assez ancien ni assez particulier pour que le Comité puisse l'offrir sous sa responsabilité aux archéologues.

En conséquence, nous proposerons le dépôt aux archives du mémoire et des beaux dessins qui l'accompagnent, en félicitant M. G. Le Breton de son travail et en le remerciant de son envoi.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

MONNAIES MODERNES TROUVÉES À AIME (SAVOIE). — PLAT D'ÉTAIN AUX ARMES D'UNE FAMILLE DU BRUEIL, DE BROLIO OU DE BROGLIO.

Communication de M. l'abbé Tremey.

(Séance du 8 juillet 1878.)

Les monnaies découvertes dernièrement à Aime sont : 1° un écu d'or à la couronne, de Charles VI ou de Charles VII; 2° une monnaie d'argent insuffisamment décrite, mais qui date sans doute du règne de Charles III, duc de Lorraine. Ces pièces, bonnes à placer dans le musée naissant d'Aime, auquel les a généreusement données M. Galliod, sont loin d'avoir l'intérêt historique particulier que leur suppose M. l'abbé Tremey; bien qu'elles aient été trouvées ensemble dans un vieux mur du prieuré de Saint-Martin d'Aime, elles n'éclaireront aucun *point historique*.

Du reste, j'ai déjà eu occasion de le dire, M. l'abbé Tremey, dont le zèle est des plus louables, est inexpérimenté en ce qui touche l'archéologie et la numismatique. Parlant de l'*écu à la couronne*, il s'exprime ainsi : « Charles Leblanc (*sic* pour François Leblanc) appelle ce double d'or écu chaise à la couronne. » C'est confondre des espèces monétaires que l'auteur du *Traité historique des monnoyes*

Digitized by Google

de France a nettement distinguées dans le passage auquel a songé M. l'abbé Tremey, qui commet ici bien d'autres erreurs, et, par exemple, prend les alérions de Lorraine pour des trèfles, et les *berbeys*, *barbeaux* ou *bars*, armes parlantes du duché de Bar, pour des lézards.

J'aurais peut-être dû proposer, sans rapport, le dépôt aux archives de cette communication; si je m'y suis arrêté un instant, c'est qu'il m'a paru utile de donner en passant deux conseils aux personnes, heureusement en petit nombre, qui, sans avoir préalablement étudié l'archéologie, désirent entrer en relations avec le Comité.

Il leur faut d'abord se procurer les livres spéciaux élémentaires, hors desquels il n'est point de salut, puis consulter les membres compétents des Sociétés savantes dont elles font partie, ou, si elles habitent une localité privée de ce puissant auxiliaire, ceux des Sociétés voisines de leur résidence; autrement on s'expose à envoyer au Ministère des communications dont la science pourrait difficilement tirer parti.

J'arrive au plat d'étain armorié. Sur ce plat, de 40 centimètres de diamètre, à large rebord, paraissent des armoiries qui, selon M. l'abbé Tremey, seraient celles de Maxence du Breuil, ou, en patois, *de Brolio*, prieur de Saint-Martin d'Aime, de 1400 à 1408.

Que ces armoiries soient celles de la famille *du Breuil* à laquelle appartenait ce prieur d'Aime, la chose est vraisemblable; mais si les dessins qui accompagnent la communication de M. l'abbé Tremey reproduisent exactement le style et les ornements extérieurs de l'écu en question, ce plat ne date pas du commencement du XVe siècle, mais de la fin du XVIIe siècle, si même il n'est pas du XVIIIe, et par conséquent, n'aurait pas appartenu à Maxence du Breuil. M. l'abbé Tremey blasonne ainsi ces armoiries : « d'azur au sautoir tréflé d'or, cantonné de trois étoiles du même, une et deux, au croissant aussi du même en pointe. »

Frappé par la similitude presque complète de la pièce principale de ces armoiries (la croix de Saint-André ou *sautoir*) avec la pièce unique de celles d'une famille plus célèbre, la famille *de Broglio*[1], aujourd'hui de Broglie, « d'or au sautoir ancré d'azur, » laquelle,

[1] Le Père Anselme écrivait Broglia. Voy. t. VII de la grande édition.

Digitized by Google

comme on le sait, est originaire, non pas de la Savoie, mais de la ville de Chieri en Piémont, et s'est établie parmi nous au milieu du XVIIe siècle, M. l'abbé Tremey s'est demandé si ces deux familles n'auraient pas une origine commune.

Il aurait pu, dit-il, suivant le conseil qui lui en a été donné, adresser un fac-simile du plat en question à M. le duc de Broglie, alors que le chef actuel de cette famille, était ministre, mais M. l'abbé Tremey, qui «n'ambitionne que de vivre pour achever l'histoire du diocèse,» n'en a rien fait; ce sont là des sentiments fort honorables; mais si le digne prêtre qui les professe, vit assez, comme nous le souhaitons, pour accomplir la tâche qu'il s'est donnée, il fera sagement de se faire aider par quelque savant compétent de la Savoie pour la partie archéologique du travail.

La communication se termine ainsi : «Nous émettons un point d'interrogation sur le rapprochement de ces armoiries, leur signification, l'origine du nom Breuil, *Brolio*, dérivant «peut-être de l'italien *imbroglio.*»

Que les familles du Breuil, de Broglia, Broglio ou Broglie, de Savoie et de Piémont, aient une même origine, c'est vraisemblable, puisqu'elles ont un blason presque identique; mais on peut affirmer, sans trop de témérité, que ce blason n'est pas parlant, la croix ancrée des Broglia ou Broglie n'ayant rien de commun avec l'italien *imbroglio.* Le terme *broglio*, en français *breuil*, désigne un bois. Il existe en France des manoirs entourés de bois qui portent le nom de *Le Breuil*, et c'est même le nom de beaucoup de localités. Quant au composé *imbroglio*, ce ne serait que par une plaisanterie à laquelle n'a certainement pas songé M. l'abbé Tremey qu'on pourrait en faire dériver le nom de la famille ducale de Broglie. La vérité, c'est que les étymologistes, et notamment M. Littré, font venir *broglio* ou *breuil* d'un radical *brog*, auquel on attribue la signification de *soulèvement*, terme qui n'est pas sans affinité avec l'idée de bourgeonnement, et j'ajouterai que le premier sens donné à *broglio* dans les lexiques italiens, c'est *sollevazione, susurrio*, d'où *far broglio*, ou *bucheramento.*

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Fouille aux environs de Sisteron (Basses-Alpes).

(Séance du 8 juillet 1878.)

Une descente de justice, le mot ici peut être pris au pied de la lettre, ayant eu lieu dans une grotte connue à Sisteron sous le nom de *Trou d'Argent*, MM. Pardigon, agent des ponts et chaussées, et Tardieu, pharmacien, ont pensé que ce vaste abri n'était pas hanté pour la première fois par l'homme, et, zélés archéologues, ils se sont hâtés de percer l'épaisse couche de stalagmites qui en tapisse le fond et de pratiquer une tranchée dans la partie du sol mise à nu. La tentative a été couronnée de succès. On a en effet rencontré, à la surface, des monnaies impériales romaines, puis, un peu plus bas, un vase en terre de grandes dimensions et deux autres ayant à peine quelques centimètres. Ces derniers spécimens de poterie rappellent la forme des sabots de bouc que les pâtres de la montagne transforment en tasses pour faire boire les petits enfants. Enfin les explorateurs ont exhumé un humérus humain percé d'un trou, des ossements d'ours, une hache en pierre polie et les objets en silex taillé qui forment l'outillage ordinaire des cavernes.

Le puissant massif qui domine la Durance en face de Sisteron est riche en cavernes. Ses mines si précieuses seront sans doute explorées avec le temps. Le *Trou d'Argent* paraissant un des points les plus importants, il serait intéressant que des fouilles suivies y fussent entreprises sans retard. MM. Pardigon et Tardieu ont dirigé les premiers travaux avec intelligence ; mais leurs ressources sont bornées. Ils demandent au Ministre une subvention de 1,000 à 1,200 francs.

Votre rapporteur ne pense pas qu'il y ait lieu, en présence du chiffre des fonds encore disponibles, de leur accorder une somme aussi élevée, mais seulement un premier secours, qui pourrait être suivi d'un autre si une nouvelle tentative donnait des résultats sérieux.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Empreintes de neuf matrices de sceaux en cuivre.

Communication de M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers.

(Séance du 8 juillet 1878.)

M. le chanoine Barbier de Montault a envoyé au Comité la description et les empreintes en plâtre de neuf matrices de sceaux en cuivre appartenant au R. P. de la Croix, jésuite à Poitiers. Mais il doute de l'authenticité de quelques-unes d'entre elles, qui lui semblent des surmoulages obtenus par la galvanoplastie. Nous l'avons déjà dit, et nous ne craignons pas de le répéter, ces sortes de communications de sceaux dont on n'a que les matrices sans les actes auxquels ils auraient dû être attachés, peuvent soulever une foule de petits problèmes, la plupart du temps insolubles. Ici, nous allons, pour plus de clarté, suivre pas à pas M. de Montault dans la description de ses neuf sceaux.

1er sceau. — Matrice en cuivre, ogivale, de 38 millimètres de hauteur. Dans le champ, un buste de face surmonté d'une étoile et d'un croissant, ou du soleil et de la lune d'après M. Montault, qui lit ainsi la légende : ✠ S'· I· THESAVRARII DIONISIEN· en disant : « Je n'ose garantir la lecture *dimisien* ni sur la matrice, ni sur l'empreinte, au moins pour la syllabe *di*, qui n'est pas très nette. » Quand même elle le serait, nous n'en serions pas plus avancés pour cela, attendu que ce mot *dimisiensis* ne saurait s'appliquer à aucun lieu ecclésiastique connu. Il n'en serait pas de même si l'on lisait *diniensis*. Il s'agirait alors du trésorier de l'église de Digne. Quant à l'âge du sceau, M. de Montault le croit du XIIe siècle. Peut-être conviendrait-il de le faire descendre au XIIIe.

2e sceau. — Matrice en cuivre, ogivale, de 45 millimètres en hauteur. Dans le champ, un évêque vu de face, assis sur un pliant, ou fauteuil en X, comme le dit M. de Montault, mitré, crossé et bénissant. Il a lu ainsi la légende : ✠ SIGILLVM· SANCTI· ARNVLFI· DE· CRISPEIO (*Sigillum Sancti Arnulfi de Epispeio*), *de epispeio* ce qui l'a jeté dans le même embarras que le *dimiensis* du premier sceau. Mais il n'y a pas *de Epispeio*, il y a *de Crispeio*, et il s'agit du prieuré de Saint-Arnould de Crépy-en-Valois. Ce qui a trompé M. de Montault, c'est que le *c* de *crispeio* est carré, ce qui le lui a fait prendre pour un *e*. Au reste, on a d'autres exemples de *c* carrés,

Digitized by Google

tels qu'aux sceaux du prieuré de Gournai en 1225 (n° 9399 de la collection des Archives) et de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp en 1204 (n° 8220). Quant au prieuré de Saint-Arnould de Crépy, Éléonore, comtesse de Saint-Quentin, dame de Valois, et femme de Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise, lui fit don, en 1187, d'un usage de bois, en considération de ce que son père et sa mère étaient enterrés dans l'église de ce prieuré[1]. M. de Montault attribue ce sceau au XIIe siècle. Nous préférerions le XIIIe. Il fait partie de la collection des archives sous le n° 9397.

3e sceau. — Matrice en cuivre, ogivale, de 42 millimètres en hauteur. Dans le champ, un personnage à genoux dans le vide, tourné à droite et tenant des deux mains un livre où se lit *Ave Maria*. La légende porte : ✠ SALVA SANCTA PARENS VBALDV TE VENERANTEM. « Le premier hémistiche, dit M. de Montault, est imité du commencement de l'introït de la messe votive de la Vierge, qui reproduit un vers de Sedulius : *Salve, sancta parens, enixa puerpera regem.* » Ce sceau peut être de la seconde moitié du XIIIe siècle.

4e sceau. — Matrice en cuivre, ogivale, de 42 millimètres en hauteur. Voici comment M. de Montault décrit ce sceau : « Dans le champ, un saint debout, nimbé, vêtu d'une robe et d'un manteau, s'appuyant de la main droite sur un bourdon. L'iconographie fait présumer que c'est saint Jacques le Majeur, apôtre et patron des pèlerins. J'en induirais que le sceau fut affecté à une hôtellerie ou hospice de pèlerins sous le vocable de Saint-Jacques, comme il s'en rencontrait en une foule de lieux. » Légende : ✠ SIGILLVM : LOCI • PVLCIRICI • Il peut être du XIVe siècle.

5e sceau. — Matrice en cuivre, ronde, de 24 millimètres de diamètre; évêque de face, à mi-corps, mitré, crossé et bénissant. Légende : ✠ S' NICOLAI• DE• VILLARIO• Sur quoi M. de Montault remarque : « *De Villario* doit-il se traduire par *de Villars?* J'hésite, car l'archevêque de Lyon à cette époque porte sur sa tombe, à Anagni, *de Villaribus.* » Ce scrupule est excessif, car les formes *de Villario* et *de Villaribus* sont semblables. Le sceau peut être du XIIIe siècle. C'est très probablement un contre-sceau ; car, en fait de

[1] *Gallia christiana*, t. X, col. 223.

Digitized by Google

matrices, il est évident, au cas où rien ne le précise dans la légende, que la pièce peut être indifféremment un sceau ou un contre-sceau.

6e sceau. — Matrice en cuivre, ronde, de 63 millimètres de diamètre. Le champ du sceau est occupé par un aigle enfermé dans une enceinte de ville. La légende porte : ✠ URBS· HEC· AQUILEGIE· CARDO· EST· ITALIE· C'est le sceau de la ville d'Aquilée. Il est gravé dans les *Dissertationes medii ævi*, de Muratori, t. III, diss. XXXIV, *De sigilliis medii ævi*, col. 127, mais avec ce changement dans la légende : *Urbs hec Aquilegie caput est Italie*, où *caput* remplace *cardo*. Le sceau peut être du XIVe siècle.

7e sceau. — Matrice en cuivre, ogivale, de 60 millimètres de diamètre en hauteur. Dans le champ, un personnage en robe de moine, debout, vu de face, les deux mains abaissées pour bénir deux groupes de personnages agenouillés à ses côtés. Dans le champ, un reste de légende peu lisible. Au-dessous, un écu qui paraît chargé d'un lion. M. de Montault voit dans le personnage saint Ugolin, patron de Pérouse. La légende porte : S' UGOLINI DEI ET APOSTOLICE SEDIS GRATIA ELECTI PERUSINI· «Sceau d'Ugolin, par la grâce de Dieu et du siège apostolique, évêque élu de Pérouse.» On trouve, dans l'*Italia sacra* d'Ughelli, tome Ier, col. 1162, que *Hugolinus de Monte Viliano* fut élu évêque de Pérouse en 1331 et qu'il mourut en 1337.

8e sceau. — Matrice en cuivre, ogivale, de 60 millimètres en hauteur. Dans une niche gothique, la Vierge debout avec l'Enfant Jésus, ayant à sa droite un évêque, et à sa gauche une femme voilée. Dans une niche inférieure, un priant. Légende : ✠ S' FRIS ANDREE DEI GRĀ EPĪ COLOCEN (*Sigillum fratris Andree Dei gratia episcopi Colosensis*). C'est le sceau d'André, évêque de Kalocsa en Hongrie, au XIVe siècle.

9e sceau. — Matrice en cuivre, ogivale, de 40 millimètres en hauteur. Sous un clocheton gothique, la Vierge assise avec l'Enfant Jésus. Dans une niche inférieure, un priant. La légende est très fruste. M. de Montault y a lu : S' REGEC... OA. CRIS... VRBE.

Ainsi qu'on a pu le voir, de ces neuf sceaux, celui de Saint-

Digitized by Google

Arnould de Crépy et celui de la ville d'Aquilée offrent seuls de l'intérêt. Mais ils sont publiés.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Note sur l'acteur Mondory.

Communication de M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand.

(Séance du 8 juillet 1878.)

M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, vous a transmis sur le célèbre acteur Mondory une note intéressante, que je transcris intégralement :

« L'acteur *Mondory*, qui vivait sous Louis XIII et Louis XIV et qui fut le Talma de son temps, faisait partie de la troupe du Marais à Paris. Il mourut, dit-on, en 1651 ou en 1653. Personne, jusqu'ici, n'avait dit le *vrai nom* de cet artiste. On le croyait seulement né à Thiers (Puy-de-Dôme). Voici des faits précis qui le concernent et proviennent des archives municipales de la ville de Thiers où nous les avons recueillis :

« *Guillaume Desgilberts, sieur de Mondory*, fils de Guillaume, bourgeois de Thiers, et de Catherine Sandry, naquit à Thiers le 13 mars 1594. En 1653, il est qualifié « maistre d'hostel chez le roi, écuyer. » Il avait épousé Marie Bertellin. Sa fille, Catherine Desgilberts, épousa, en premières noces, le 17 mai 1653, Jean de Fédict, capitaine de cavalerie, d'une famille d'Auvergne, et en secondes noces, le 26 juin 1661, Antoine de Boyer, seigneur de la Mothe-Chantons (basse Auvergne).

« Il en résulte que *Mondory* est le nom de la terre ou du fief de Guillaume Desgilberts, qui ne fut connu comme acteur que sous le premier nom. »

Tous ces renseignements sont nouveaux, sauf la découverte du nom, publié d'après une autre source dès 1867 dans le *Dictionnaire de biographie et d'histoire* de Jal, qu'il faut toujours consulter quand il s'agit de comédiens du XVIIe siècle. Jal n'a pas trouvé son acte de décès, mais un acte de la paroisse Saint-Sauveur à Paris lui avait appris qu'il était marié avant 1633. En effet, le 9 octobre de

Digitized by Google

cette année, « damoiselle Marie Berthelin, femme de Guillaume de Gilbert, sieur de Mondory, demeurant sur la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, fut marraine avec Charles Le Noir, comédien du roi, aussi de Saint-Nicolas-des-Champs, de Marie, fille de Jehan Angelain, peintre. »

Comme on le voit, les renseignements de M. Tardieu s'ajoutent à celui de Jal. Il resterait encore à trouver la terre et le fief de Mondory, dont le nom ne figure pas dans le Dictionnaire des postes, car on ne peut supposer qu'il s'agisse du Mont-Dore, bien que celui-ci soit dans le Puy-de-Dôme, à moins que l'auteur ne l'ait *romancé* pour en faire son nom de théâtre.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

COMPTES DES TRÉSORIERS DE LA PAROISSE DE PIRÉ (ÉVÊCHÉ DE RENNES), DE 1519 À 1553.

Communication de M. Édouard Quesnet, correspondant du Ministère.

(Séance du 8 juillet 1878.)

La paroisse bretonne de Piré, à 5 lieues de Rennes, n'est pas bien importante, mais peu d'églises de village ont conservé leurs comptes. C'est pour cela que M. Edouard Quesnet a eu raison de faire des extraits des comptes de celle-ci et que j'ai l'honneur de vous en proposer l'impression. On y remarquera quelques détails curieux, les dépenses de la paroisse pour l'entretien d'un pauvre ladre, les habits et chemises nécessaires à l'habillement des statues, l'acquisition des calices de plomb, malgré les défenses des conciles, la communion sous l'espèce du vin, et le prix des livres d'office ordinaires. Ce sont de petits détails, mais ils sont intéressants. Dans la mention des peintures et des sculptures qui devaient être bien médiocres, il y a un curieux sujet, celui du Caquet des femmes. Pour l'éclaircir, je ne puis mieux faire que de citer le chapitre XXXIX du livre écrit au XIVe siècle par le chevalier de la Tour-Landry pour l'enseignement de ses filles (Bibliothèque Elzévirienne, Paris, 1854), p. 65 :

« Et encore vouldroye que vous sceussiez qu'il advint à la messe de saint Martin de Tours. Le saint homme chantoit la messe ; cy luy aidoit son clerc et son filleul ; c'estoit saint Brice qui après luy fut

Digitized by Google

arcevesque de Tours, lequel se print à rire, et saint Martin s'en aperceut et, quand la messe fut chantée, saint Martin l'appella et luy demanda pourquoy il avoit ris, et il respondy qu'il avoit veu l'Ennemy qui mettoit en escript ce que les femmes et hommes s'entredisoyent tant comme il disoit la messe, dont il advint que le parchemin de l'un des Anemis fut trop court et petit, et il le prist à tirer aux dens pour le eslonger et, comme il le tira fort, il lui eschapa tèlement qu'il se fery de la teste contre la masière (la muraille, *maceria*) et pour ce m'en ris. Et, quand saint Martin eut ouy saint Brice et qu'il avoit veu ce, il vit bien qu'il estoit saint homme. »

Sans avoir vu le Caquet des femmes peint dans l'église de Piré et qui ne doit plus s'y trouver, nous ne pouvons douter que la page du bon chevalier ne nous en donne à la fois l'explication et la description. On retrouve du reste le même sujet sur une tapisserie de Montpezat qui a été gravée dans les premiers volumes des *Annales archéologiques*.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

COMPTES DES TRÉSORIERS DE LA PAROISSE DE PIRÉ (ÉVÊCHÉ DE RENNES), DE 1519 À 1553.

(Extrait du *Déal de la paroisse de Piré*, registre in-4° de 350 feuillets, papier, appartenant à la cure.)

Compte de 1519 (fol. 3).

CHARGES.

Rentes par deniers		109s	11d
Oblations à l'aultier Notre-Dame :			
Par deniers	25#	5s	00d
Pommes, poires, chanvre, lin, etc.	8	4	7
Pourceaulx et autres chaires	9	13	8
Moches[1] et petits pots de beurre	19	13	4
Bledz, soigles et autres grains	10	2	4
	78#	8s	10d

[1] Le mot est encore employé en Bretagne ; on sert le cidre dans une *moque*, c'est-à-dire dans une tasse.

Digitized by Google

Compte de 1520 (fol. 21).

DÉCHARGES.

Item comptent[1] : avoir poyé à M. le curé, pour le devoir de leur lettre de institution de thésauriers, vingt deniers..... 20d

Comptent : avoir achaté de François Godet, du Taill[2], demye pipe de vin des parties de Anjou pour la communion à la feste de Pasque, qui leur cousta quatre livres cinq soulz..... 4# 5d

Item comptent : avoir poyé pour un habit de religieux[3] de Ancenys, lequel prescha la Passion par ordonnance en faicte de MM. les parroaissiens, contenant quatre aulnes de drap, vallante chacune aulne saeze soulz ouict deniers, qu'est somme 66s 8d poyés à Pierre Gommerel..... 66s 8d

Comptent icelx thésauriers : avoir marchandé avecques ung nommé Jehan Mauger, painctre, de paindre doze des ymaiges estantes en ladicte église, chacune ymaige au pris de quarante soulz monnoie selong les poincts du divis en faict, et cousta en despance, ce faisant, tant du premier jotur que du jour que fut conclud le dict marchié, en vins unze soulz ouyct deniers, et pour ce promit le dict painctre paindre les troays angelotz dessur la carrée[4] davant Nostre-Dame, et pour ce..... 11s 8d

Item comptent : avoir poyé à Jehan Bodan pour quatre journées que fut à réparer les dictes ymaiges et les acomplir, par autant que estoint imparfaictes, par chaque jour deux soulz seix deniers; pour ce..... 10s 2d

Item au dict Bodan pour avoir faict de neuff deux ymaiges, sçavoir l'ymaige de sainct Anthoine et l'ymaige de St Julien, pour chacune vingt soulz, qu'est somme quarante soulz; pour ce..... 40s

Compte de 1521 (fol. 40).

Item comptent : avoir poyé à Raoul Piart pour avoir essolé[5] les troys cloches de la dicte église par commandement des parroaissiens trante soulz; pour ce..... 30s

Myse touchant André Bondiz :

Comptent : icelx thésauriers avoir mené et conduyct le dict Bondiz à Rennes aux esprouves pour sçavoir s'il estoit ladre, par ordonnance en faicte de Messieurs les Vicaires, et avoir poyé à Monsieur le Promoteur de Rennes pour délivrer la cause xxd..... 20d

[1] Au sens de *payé comptant*.
[2] Paroisse du Theil, à 10 kilomètres de Piré.
[3] Cordelier.
[4] Encadrement.
[5] On dit ici qu'un édifice est *assolé* lorsqu'il est tombé en ruine sur le sol.

Digitized by Google

Item avoir poyé tant en despance des barbiers et cirurgiens que de celx qui assistèrent pour faire la visitation du dict Bondiz 4' 6d..... 4' 6d

A Monsieur le Promoteur pour expédier le lendemain la cause 3' 4d; à maistre Jehan Le Mesnaiger 20d; au clerc qui marcha le proceix 10d; pour ce..... 5' 10d

.....

Somme touchant le dict Bondiz : neuff livres quinze solz.

D'abundant comptent: avoir poyé, du commandement des parroaissiens, en vin et despance qui fut doné aux Égipciens quelx passèrent par ce dict bourg..... 8' 6d

Item comptent: avoir porté du linge bénystrez à Rennes et à Dommaigné, et leur cousta pour le paiement de celluy qui les garda à Rennes et les fist bénystrer..... 18d

Compte de 1523 (fol. 98).

Item, par aultre marché, pour la paincture des Moys, la paincture du cueur, pour la paincture de Adam, Eve et les quattre Prophettes aux coustez du clochiez, quarante cinq livres monnoie, et pour ce. 45tt mon.

Plus y a pour aultre marché o[1] le paintre pour paindres les blaphemes, les troys morts et viffs, et pour vin en faisant le dict marché, unze livres, et pour ce..... 11tt

Poyé pour le dict an à André Bondiz, quel est malade, soixante soulz ainsi qu'est de coutume, et pour ce..... 60'

Compte de 1525 (fol. 108).

Pour avoir achaté à la feste de Pasques demye pipe de vin blanc des parties d'Anjou pour donner à boyre aulx parroayssiens qui sont à communier à la dicte feste, cent seze soulz ouyt deniers..... 116' 8d

Item pour une lanterne, pour porter le feu quant l'en va acommunier hors de l'église, troys soulz ung denier..... 3' 1d

Pour avoir sonné les sains de la dicte église la nuyt de la Toussains, cinq soulz..... 5'

Item à dom Pierre Desvaulx, pour sonner coupvre feu, cinq sols, et pour ce..... 5'

Au dict curé, nommé Desvaulx, pour lettre de institution de thésaurerye, vingt deniers..... 20d

Compte de 1527 (fol. 121 v°).

D'abundance, pour deux calices de plon onze soulz ouyct deniers. 11' 8d

Item à André Bondiz, ladre, pour trèze moys, cinq soulz pour chacun moys, ainsin qu'il fut accordé en Justice, qu'est somme soixante cinq soulz..... 65'

[1] Avec.

Digitized by Google

Inventaire des biens meubles de l'église de Piré (fol. 125 r°).

Une crouèz d'argent doré.
Item une aultre crouèz de leton.
Item une couppe et custode de argent doré.
Item troys calices d'argent doré.
Item ung aultre d'argent sans dorure.
Item quatre aultres de plon.
Item des reliques en deux custodes.
Item troys cloches sonnantes.
Item deux eschellettes [1].
Item deux bannières de damas.
Item une chapelle de veloux violet garnie de choasuble, deux daumoayres [2], deux estolles et deux fenons.
Item une chapelle mortuayre, garnie de chappe, choasuble, daumoayres, estolles et fenons.
Item une chappe de veloux noir.
Item une chappe de damas tanné.
Item une chapelle de saye [3] blanche, garnie de choaysuble, estolles et fenons.
Item ung choaysuble de veloux noir.
Item ung de veloux tanné.
Item ung futaine frisée, tous troys garnis d'estolles et fenons.
Item seix aultres vieulx, de quoy y en a deux de saye verte et ung de damaz, tous garniz de estolles et de fenons.
Item deux draps de veloux noir pour meptre davant le aultier ou sur la fausse chasse quant moistier est.
Item deux robbes de veloux noir pour servir à l'imaige de Notre-Dame.
Item une de saye blanche brodée de fil d'or.
Item une d'Allemaigne [4] blanche baptue d'or [5].
Item une cornette de saye verte.
Item deux couronnes pour servir à l'imaige Notre-Dame.
Item deux bonnets de veloux.
Item deux coffres estans au grand revestuaire.
Item une huge [6] ou dict revestuaire.
Item une aultre au petit revestuaire.

[1] Clochettes.
[2] Dalmatiques.
[3] Serge de soie ou de laine.
[4] Sorte d'étoffe.
[5] Avec application de dessins en or. Voir M. de Laborde, *Glossaire des émaux du Louvre*, verbo *bateure*.
[6] *Huge*, huche, coffre.

Digitized by Google

Item troys corporalliers de veloux noir et rouge.

Item deux aultres corporalliers vieulx.

Item deux chandeliers de cuivre portatiffs.

Item deux aultres de cuivre qui sont attachéz.

Item demye dozaine de orceulx [1], de estain.

Item ung benoistier portatiff, de estain.

Item neuff cierges pour servir devant Nostre-Dame des quelx il y en a troys grands, deux moyens, deux maindres et deux plus petits.

Item ung cierge benyst et deux aultres cierges pour servir à l'aultier d'ahault.

Item quatre torches et ung flamberal.

Item deux boays [2] pour porter les crouèz et deux pour porter les bannières.

Item ung grand Brevière notté.

Item deux Graliers [3], de quoy y en a viel et escripture anxienne.

Item deux Maneulx [4].

Item ung ensencier pour donner l'ensens.

Item troys panniers pour donner le pain bényst.

Item cinquante aulbes.

Item cent troys touailles [5], sauff dix sept dont partie d'icelles a esté faict des touaillons et serviettes.

Item dix sept chemises pour l'imaige de Notre-Dame.

Item quinze serviettes et longères.

Compte de 1528 (fol. 128 r°).

D'abundance, pour faire meptre la paille hors de l'église et pour la neteyer par plusieurs fois, cinq soulz..... 5'

Pour deux aulnes et demye de Almaigne, dix soulz..... ..... 10'

Pour sonner le pardon à heure de mydi, dix soulz..... 10'

Compte de 1530 (fol. 146 r°).

Item ou jour de Pasques pour le disner des thésauriers et de cielx qui leurs avoient aidé à servir le dict jour, cinq soulz..... 5'

Item en vin pour acommunier le peuple le jeudi absolu et laver les aultiers et acommunier à la Penthecoste, au sacre [6], à la Toussains et à Nouel, seix soulz quatre deniers ..... 6' 4'

[1] Pot à eau bénite; *arceolus*. Cf. de Laborde, verbo *ourcel*.

[2] C'est-à-dire deux hampes.

[3] Graduels.

[4] Pour *manuels*, petits livres (?)

[5] Nappes, dont *touaillon* est un diminutif.

[6] C'est-à-dire à la Fête-Dieu. L'expression est surtout connue à Angers.

Digitized by Google

Item à Jehan Garnier pour affubler en Caresme l'imaige du Crucifix, sept deniers maille ..... 7d maille.

Pour deux imaiges, sçavoir de St Estienne et St Denis, neuff livres sept soulz six deniers ..... 9# 7s 6d

Compte de 1531 (fol. 152).

Item ont poyé aux paintres pour avoir réparé l'imaige de St Jacques et paint le *Caquet des femmes*, 70 sous 70s

D'abundance, ont poyé pour la nourriture de l'enfant qui fut trouvé à la chapelle de St Denis et St Estienne, pour ouyct moys, pour chacun moys ouyct soulz quatre deniers, qu'est somme toute saixente seix soulz ouyct deniers 66s 8d

Pour avoir nytoyé la cuve des fons et les lampes et chandeliers, pour deux foiz, deux soulz seiz deniers 2s 6d

Pour parer le chemyn pour aller à Pasques flouris à la Crouèz Bouexée dix deniers 10d

Compte de 1532 (fol. 155 v°).

Item à Jehan Jahu qui fut à Marcillé [1] pour sçavoir si il estoit de nécessité de mener de vivres aulx gens de armes [2] 7d

Compte de 1535 (fol. 171).

Enterraiges : comptent iceulx thésoriers : avoir receu de noble escuyer Franczoays de Rosnyvinen, seigneur des Plesseis et La Gromillaye [3], etc., la somme de dix soulz tournois pour ung nommé Jehan de Moucé [4], sien serviteur deffunct, quel a esté inhumé en l'église ou dict an, dont se chargent et pour ce 8s 4d

Item ont faict faire au dict Pierre Even, orpheuvre, une belle grande et honneste crouèz neufve d'argent doré, garnye d'une ymaige de crucifix d'argent, deux ymaiges aux coustez du dict crucifix, à chascun cousté ung ymaige assiis sur des trucs et pillers; de l'aultre cousté de la dicte croueix ung ymaige de Monsieur St Pierre; le tout de bon estoffe d'argent doré et visité par le Maistre de la Monnoye de Rennes, bien et deuement garny avecques une pierre précieuse que M. [le Recteur] de Piré, Maistre Guillaume Agaice, y a donné, et le nom de la parroaisse de Piré y escrit, en

[1] A environ 8 kilomètres de Piré, sur la route de Châteaubriant.

[2] François Ier s'était avancé jusqu'à Châteaubriant afin de donner plus de force à ceux qui lui avaient promis de se déclarer aux États pour l'union de la Bretagne à la France. Voir Dom Taillandier, p. 252.

[3] La châtellenie de Piré n'appartenait pas encore aux Rosnyvinen, elle dépendait de la baronnie de Châteaubriant. Le Plessis Guériff en Piré, le Plessis Bonenfant en Saulnières, la Gromillaye en Saint-Domineuc.

[4] Paroisse de Moussé, près la Guerche.

Digitized by Google

belles et grandes lettres d'azur, et le dabte de l'an qu'elle a esté faicte y escript en chiffre, quelle crouèz a cousté en principal, tant pour estuy, baston à la porter en prossession, que vins aux serviteurs dudict orpheuvre, le tout taxé par le dict Maistre des Monnays, troys centz saixante libvres monnaye, sur quoy les précédents thésauriers avoint payé cent cinq libvres monnaye et partant lesdicts comptables ne ont payé que deux centz cinquante et cinq libvres monnaye, et pour ce..... 255ₗᵗ monn.

Deux brasières chauffettes vernies, pour meiptre sur l'autel es grandes festes solennelles pour y recepvoir de l'anssans, pour faire honneur au divin service de Dieu, ont cousté quinze deniers, pour ce..... 15ᵈ

Plus ont achaté ung beau et honneste Missal pour dire la messe, et fut prins à Rennes, ou quel sont les quatre passions notées, quel a cousté la somme de vingt et sept soulz seix deniers, et pour ce..... 27ˢ 6ᵈ

Compte de 1541 (fol. 217 v°).

Item pour le disner des maczon le jour de l'Enscension..... 9ˢ 1ᵈ

Item audict Viel pour avoir amené la cloche que M. de Lailglé (Laillé) avoit achaté à Rennes..... 4ˢ 7ᵈ

Item pour deux fouetz pour fouèter les chens..... 17ᵈ

Compte de 1543 (fol. 228 r°).

Le dixouyctiesme jour de septembre fut levée[1] la première chapelle de l'élargissement de l'église, et cousta en vin..... 7ˢ 5ᵈ

Item en viande, oultre ce que avoit esté donné, demye jénice et ung quartier de mouton..... 17ˢ 1ᵈ

Item en rescompansse à Guillaume Nouail, charpentier, du commandement de Monsieur Mestre Agaice, chanoine de Rennes, Recteur de Piré et de plusieurs autres parochialles..... 10ₗᵗ

Item, à la levée de la seconde chapelle, ung mouton..... 10ˢ

Item en vin, oultre ce qui fut donné..... 5ˢ 5ᵈ

Item à la levée de la tierce chapelle, cinq potz de vin et neuff potz de *citre*[2].....

Item en viande, deux longes de beuff, ung mouton et ung quartier de veau..... 24ˢ 11ᵈ

Item ung bonnet, donné à Guillaume Nouail, charpentier..... 15ˢ

Compte de 1546 (fol. 255).

Item disent et apert que les dicts comptables ont achaté en leur dict an le nombre de cinq lampes de voaire pour servir à la dicte église, pour la somme de vingt deniers maille..... 20ᵈ maille.

[1] Découverte.

[2] C'est ainsi qu'on prononce *cidre* en ces contrées.

Digitized by Google

Compte de 1547 (fol. 269 v°).

Autre mise faicte pour Monsieur de Rennes, Evesque, pour estre venu réconcilier le cymetière de Pyré pollu :

Disent les dicts comptables avoir poyé au dict Evesque le numbre de cinq escuz solleil, vallant neuff livres sept soulz seix deniers, pour ses peines d'avoir réconcillié ledict cymetière, de quoy demandent descharge; pour ce..... 9# 7s 6d

Oultre demande descharge de la somme de cinquante deux soulz deux deniers pour demy mouton, demy veau, deux connins, deux bégaces, deux perdrix, quatre chappons et jusques à la dicte somme de cinquante deux soulz pour les dictz vivres, et pour ce..... 52s

Pour estre allé à Rennes l'un des comptables pour faire la diligence de faire venir le dict Evesque et y avoir esté par deux journées, homme et cheval, et pour aporter les dictz vivres, doze soulz seix deniers monnoie; pour ce..... 12s 6d

Demandent décharge de la somme de saexante soulz monnoie pour la despence du dict Evesque et aultres assistans à luy tenir compeignie. Icelle despense faicte chez Thomas Touschais, et pour ce..... 60s

Compte de 1549 (fol. 309 v°).

Aultres myses et descharges que demandent les dictz comptables leurs estre déducées du temps que Monsieur l'Evesque de Rennes vint réconcilier l'église du dict Pyré, lors polue, et dédier les chappelles.

Disent les dictz présents comptables avoir poyé et baillé au secrétaire de Monsieur l'Evesque du dict Rennes pour avoir le dict Evesque réconcilié la dicte église et pour partie de ses peines troys escuz solleil et troys escuz d'Espaigne, qu'est somme ensemble unze livres deux soulz seiz deniers monnoie, de laquelle somme demandent descharge..... 11# 2s 6d

Item disent avoir poyé à René Viel pour avoir celuy Viel fourny de pain, vin, boys, lart, foign et avoyne pour les chevaulx du dict Evesque logez chez le dict Viel, jusques à la somme de quinze livres cinq soulz monnoie, pour ce..... 15# 5s

Plus disent avoir poyé cheuz Touschais pour partie des gens du dict Evesque y logez et partie de leurs chevaulx, la somme de quarante deux soulz seix deniers; pour ce..... 42s 6d

Disent avoir poyé pour ung veau et ung mouton quarante cinq soulz monnoie; pour ce..... 45s

Item disent avoir poyé en ensens, ciltrons, orenges et mynues espices, la somme de trente soulz deux deniers monnoie; pour ce..... 30s 2d

En gibiers achatez à Rennes, sçavoir : perdrix, bégaces, connins, pain blanc, beuff frays et aultres vivres, disent avoir poyé la somme de trante neuff soulz deux deniers; pour ce..... 39s 2d

Digitized by Google

Item disent avoir achaté à Marcillé troys bégaces, une perdrix, unze chapons, pour la somme de trante troys soulz quatre deniers monnoie, et pour ce..... 33' 4'

A Mathurin Collet pour avoir aydé à acoustrer le soupper et diner du dict Evesque dix soulz monnoie; pour ce..... 10'

A Janette Malherbe pour avoir nettié la vècelle, vingt deniers, pour ce..... 20'

Pour extrait conforme:

EDOUARD QUESNET,

Correspondant à Rennes.

ÉPÉE GAULOISE À ANTENNES.

Communication de M. Morel, correspondant du Ministère à Châlons-sur-Marne.

(Séance du 8 juillet 1878.)

J'ai à rendre compte de différents envois de dessins et notes adressés au Comité. Je ne parlerai aujourd'hui que de la plus intéressante de ces communications, une note qui émane de M. Morel, notre correspondant à Châlons-sur-Marne. M. Morel vous communique le dessin d'une petite épée et d'un poignard (en fer l'un et l'autre), provenant du cimetière gaulois de Charvais, commune de Heiltz-l'Évêque (Marne). La poignée de l'épée est à antennes; le poignard a conservé son fourreau. Ce fourreau, en fer d'un côté, en bronze de l'autre (le côté apparent), affecte une forme déjà signalée à Hallstatt et dans d'autres localités gauloises de la rive droite du Rhin, où se rencontrent également les épées à antennes. Ces deux armes d'une forme si originale montrent qu'à l'époque où les cimetières de la Marne étaient en exploitation, des rapports intimes existaient encore entre les populations des deux rives du Rhin. C'est un fait utile à signaler.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

ÉPÉE GAULOISE À ANTENNES.

J'ai l'honneur d'adresser deux dessins représentant une petite épée en fer et un poignard aussi en fer avec fourreau en bronze.

Digitized by Google

PETITE ÉPÉE ET POIGNARD
DU CIMETIÈRE GAULOIS DE CHARVAIS,
Commune d'Heiltz l'Évêque (Marne)

Musée de Vitry

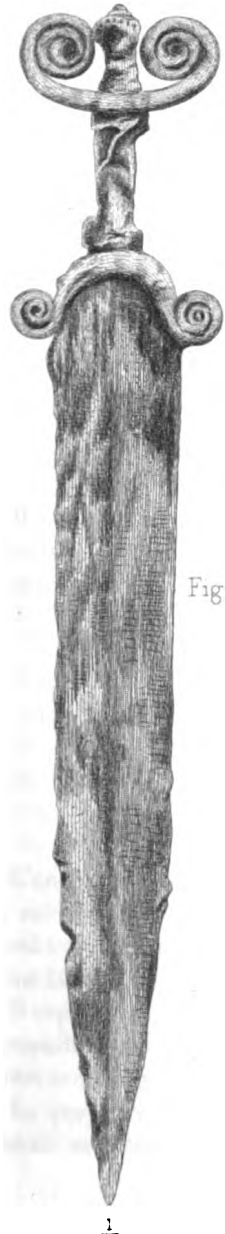

Fig 1

$\frac{1}{3}$

Collection Morel

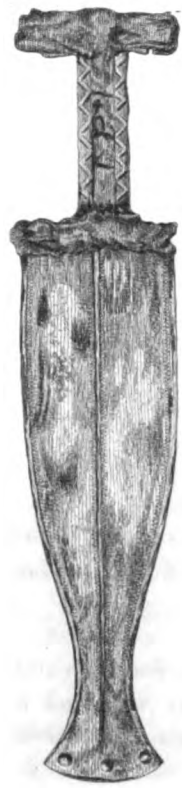

Fig 2

$\frac{1}{2}$

Dos

$\frac{1}{3}$

Digitized by Google

Digitized by Google

provenant du cimetière gaulois de Charvais, commune de Heiltz-l'Évêque (Marne).

Depuis longtemps, les tireurs de grève rencontraient de nombreuses sépultures gauloises renfermant des épées, bracelets ovales, torques creux en bronze, etc., sur le territoire de la commune de Heiltz-l'Évêque. C'est ainsi que j'ai pu me procurer certains de ces objets intéressants et, entre autres, un poignard en fer avec fourreau en bronze du côté extérieur et en fer de l'autre.

Je l'ai dessiné sous ses deux aspects. Il me paraît sortir des formes habituelles de la Marne pour se rapprocher du type hallstattien.

La Société de Vitry-le-François a fait opérer des fouilles dans cet endroit au mois de septembre dernier. Je me suis rendu sur les lieux pour guider ceux qui dirigeaient les recherches, et le résultat a été des plus satisfaisants.

Je ne veux pas anticiper sur le compte rendu que doit faire à la Sorbonne M. le docteur Mougin, de Vitry, mais j'ai demandé à vous envoyer le dessin de l'épée en fer qui a été trouvée dans une des cinquante-huit fosses explorées.

Il figure sous le n° 1. La garde et la poignée sont ornées de volutes qui rappellent les épées de bronze des palafittes trouvées à Concise et Luissel en Suisse.

MOREL,

Correspondant.

La mosaïque du moine Albéric, à Saint-Denis.

Communication de M. A. Ramé.

(Séance du 8 juillet 1878.)

L'un des plus précieux débris du musée des Petits-Augustins est un médaillon en mosaïque à fond d'or, ayant 76 centimètres de diamètre et provenant du pavage de la chapelle Saint-Firmin, à Saint-Denis.

Il représente, dans l'attitude ordinaire d'un donateur, un moine agenouillé, accompagné de deux inscriptions ayant un rapport direct avec le personnage ainsi figuré.

La première est disposée circulairement autour du motif central comme une légende autour d'une médaille; elle est exécutée en

Digitized by Google

cubes de marbre blanc sur fond d'émail vert clair passant parfois au bleu turquoise du ton le plus agréable. Elle ne donne lieu à aucune difficulté d'interprétation.

Dès 1625, D. Doublet, dans ses *Antiquités de l'abbaye de Saint-Denis*, donnait cette lecture qui est à l'abri de toute critique :

✝ QVI TE DEVOTVS ORO, CVI SERVIO TOTVS
✝ MARTYR SANCTE DEI, QVÆSO, MEMENTO MEI.

Il en est autrement de la seconde inscription, tracée sur trois lignes horizontales dans le champ d'or du médaillon. Il serait d'autant plus intéressant d'en fixer le texte qu'elle a quelque apparence d'une signature d'artiste.

D. Doublet est muet en ce qui la concerne. D. Felibien a gardé le même silence. Certaines difficultés de déchiffrement expliquent cette réserve.

C'est seulement au musée des monuments français, où le morceau figurait sous le n° 429 *bis*, que la lecture paraît en avoir été tentée. Alexandre Lenoir donna cette version avec gravure à l'appui :

BONO FRATER HAEC ECCLESIAE FECIT HOC OPVS.

Sur la foi de cette lecture, le peintre mosaïste Bono a pris rang parmi les artistes français du XIe siècle, car c'est à cette date que Lenoir rapportait le morceau si heureusement soustrait par ses soins à une destruction inévitable. Au premier coup d'œil le nom de BONO apparaît assez nettement, en effet, à la seconde ligne de l'inscription; mais il est évident, d'autre part, que la disposition générale des mots ne se prête nullement au texte proposé dans le catalogue du musée des Petits-Augustins.

Quand notre regretté collègue M. de Guilhermy réunit les matériaux de son travail sur les inscriptions du diocèse de Paris, il revisa cette lecture, et rendit à chacun des mots de l'inscription sa place et sa valeur. Mais préoccupé, plus qu'il n'eût fallu, de rattacher cette décoration au temps de l'abbé Yvon, qui administra l'abbaye de 1075 à 1094, il supposa une interpolation, et il corrigea le nom du personnage par la substitution d'Yvo à Bono de la manière suivante :

HOC ABBAS YBO NOBILE FECIT OPVS.

Digitized by Google

Cette lecture n'eut pas l'approbation de Raoul Rochette, qui l'améliora en proposant le texte suivant :

HOC PI' ALBO NOBILE FECIT OPVS.

C'est celui qui a passé dans la rédaction définitive des Inscriptions de la France où le monument a pris place au tome II sous le n° 521, mais sans être figuré.

M. de Guilhermy s'est plaint de la restauration qu'aurait subie l'inscription par les ordres de M. Debret, pour faire cadrer le monument avec la lecture proposée en dernier lieu. Cette critique pourrait faire craindre des mutilations intentionnelles ; elle est excessive. Hormis quelques retouches des fonds, qui sautent aux yeux, l'opération s'est bornée à raviver les lettres anciennes par une coloration brune, appliquée au pinceau, si bien qu'il est devenu difficile de s'assurer de la nature exacte de la matière employée pour les tracer et qui par sa texture schisteuse se rapproche de l'ardoise. Mais le travail a été fait si naïvement qu'il a laissé subsister la preuve de l'incorrection de la lecture que, dans la pensée de M. de Guilhermy, on aurait tenté de consacrer à jamais.

En soumettant à un examen attentif l'inscription et spécialement le nom propre qui en fait l'unique difficulté, on reconnaîtra aisément d'une part que ce nom se terminait en *us* puisqu'il est suivi de l'abréviation usitée à la ligne précédente au mot *pius;* d'autre part, que dans sa composition doit nécessairement entrer la lettre I superposée au B et parfaitement lisible. Si l'on prend garde en outre que la superposition de l'*i* est dans les manuscrits l'abréviation la plus ordinaire des syllabes ER ou RE, et que la dernière lettre du mot, regardée jusqu'ici comme un O, est en réalité un C, on arrive à la lecture ALBERICVS, ainsi abrégé, ALBC'. Ces détails sont mis en évidence par la figure ci-jointe exécutée par M. Ch. Fichot d'après un calque et une photographie.

Cette lecture n'est pas seulement conforme aux exigences paléographiques, en ce qu'elle tient compte de tous les sigles qui accompagnent les quatre lettres ALBC, elle l'est encore à celles de la prosodie, et nous rend un texte métrique tout à fait en harmonie avec celui de l'inscription circulaire :

HOC PIVS ALBERICVS NOBILE FECIT OPVS.

Malheureusement la correction proposée à l'inscription de la cha-

Digitized by Google

pelle Saint-Firmin ne nous apprend rien de plus sur le personnage représenté. Albéric est un nom qui figure plusieurs fois au nécrologe de Saint-Denis, publié par Felibien, mais sans indication qui permette de l'appliquer au moine de la mosaïque, encore moins de

préciser l'époque à laquelle celui-ci vivait. Les anciens textes relatifs au culte de saint Firmin, qui semblaient devoir fournir quelques renseignements sur un si dévot personnage, sont également muets. Les Bollandistes vont même jusqu'à qualifier de ridicule et manifestement fabuleux le texte sur lequel les Bénédictins de Saint-Denis

Digitized by Google

établissaient la possession du corps de saint Firmin. La tradition à cet égard était cependant fort ancienne, si l'on s'en rapporte à une troisième inscription de la chapelle, aujourd'hui disparue, mais dont la teneur nous a été conservée par D. Doublet, et qui, par l'identité de la facture, pourrait bien appartenir comme les deux autres au moine Albéric :

DISCAT QVI NESCIT : FIRMINVS IBI REQVIESCIT
MARTYR, PRO CERTO NOBIS DATVS A DAGOBERTO.

Une question plus intéressante pour nous que la solution de ce problème hagiographique, serait celle de la date de la décoration en mosaïque dont le culte de saint Firmin à Saint-Denis a été l'occasion. A cet égard l'histoire est muette. Elle mentionne seulement, sans en préciser l'année, mais aux environs de 1120, sous l'administration de l'abbé Adam (1104-1122), une translation des reliques du martyr. En tous cas, la chapelle, comme toutes celles du chevet, a été entièrement renouvelée par Suger de 1140 à 1144, et à moins que le grand abbé n'ait utilisé, comme il l'avait fait pour la décoration de l'une des portes de l'église, des fragments empruntés à l'édifice précédent, l'exécution des travaux du moine Albéric ne peut se placer avant l'année 1145. Les procédés de la mosaïque sont trop imparfaits pour que les caractères paléographiques, tirés de la seule forme des lettres, soient de quelque secours pour une attribution de date. Il faut donc chercher d'autres indices.

Suger, qui se complaît dans la description de tant d'objets d'art exécutés pendant son administration, ne dit mot de la chapelle Saint-Firmin. Il ne mentionne un travail de mosaïque qu'à l'occasion de celle qu'il avait fait exécuter dans le tympan de la porte septentrionale de la façade de l'église, en observant qu'une décoration de ce genre à une telle place était une singularité en dehors des usages reçus. « In sinistra vero antiqua (valva) sub musivo, quod et novum contra usum hic fieri et in arcu portæ imprimis elaboravimus. »

Nous ignorons ce que put être ce tympan en mosaïque, qui a disparu sans laisser de traces. Mais ce texte établit l'existence ou au moins le passage dans l'abbaye d'un mosaïste au milieu du XIIe siècle, à une époque où ce genre de travaux était assez rarement pratiqué dans le nord de la France.

Examiné au point de vue technique, le médaillon d'Albéric est

Digitized by Google

grossièrement fabriqué. Les pièces qui le composent sont taillées sans soin, de forme irrégulière, et paraissent assez mal préparées pour la place qu'elles occupent. Souvent, par suite de cette irrégularité, les morceaux, au lieu de se joindre, laissent entre eux des interstices garnis avec du ciment.

Les matières employées sont très diverses. Il y en a de naturelles comme le porphyre et les marbres, et d'artificielles comme le verre, l'émail et la terre cuite. Le porphyre, employé avec une grande discrétion, est le porphyre rouge antique à grains très fins. Les marbres sont de cinq nuances : le blanc, le jaune, le rouge, le rose carné et le noir. Le verre est employé, soit pour le doublage des pièces dorées superficiellement et alors il est invisible, soit à l'état brut et alors il a le ton jaune verdâtre de nos verres les plus grossiers. Coloré par des oxydes métalliques et transformé en émail, il offre les nuances les plus riches et les plus variées. La gamme du bleu se compose de quatre nuances : un bleu foncé identique aux beaux bleus formant le fond de certains vitraux du XIIe siècle, et qui est sans doute la précieuse matière décorée du nom de *saffirus* dans les anciens textes; un bleu plus clair, un bleu turquoise vif et un bleu glauque. Le vert est vif, même un peu dur; le jaune est tantôt vif et clair, tantôt verdâtre. Enfin, le rouge est du ton le plus riche et le plus éclatant : il est rehaussé de légères veines brunes, simulant le plus beau jaspe et ayant trompé d'anciens observateurs par la perfection de l'imitation. Quant à la terre cuite, employée pour un usage spécial, elle ne figure qu'à l'état de petits cubes de brique de nuances diverses tenant à la diversité de la cuisson et à la nature de la terre.

C'est à l'aide de cette palette, composée en somme de six couleurs et de seize nuances, que le mosaïste a exécuté son œuvre, en combinant ses effets autant d'après la translucidité ou l'opacité de la matière que d'après la diversité des teintes.

La bordure du médaillon tranche sur l'ensemble par son ton doux et clair. Elle est cernée par deux minces filets de marbre noir. L'inscription qu'elle contient est exécutée en marbre blanc sur fond d'émail bleu turquoise, accidenté de distance en distance par de petites pièces d'un vert clair.

Le champ du médaillon sur lequel se détache la silhouette d'Albéric est entièrement sur fond d'or. Par suite d'une fissure qui divise le disque en deux parties presque égales et menace de le dislo-

Digitized by Google

quer prochainement si l'on n'y apporte remède, on peut remarquer que ces pièces dorées ne sont pas toutes exécutées par le même procédé; l'or, ordinairement appliqué en doublage superficiel sur une masse de verre grossier, l'est parfois sur des morceaux de marbre blanc; il est alors plus terne. Cette particularité révèle l'emploi de matériaux de provenances diverses.

Pour l'effigie du frère Albéric, les carnations, c'est-à-dire la tête et les mains, présentaient de plus grandes difficultés d'exécution que le costume.

Ces parties sont exclusivement exécutées en marbres. Le marbre, d'un rouge foncé, réduit en tranches minces et allongées dessine le contour de la tête, les traits du visage et l'oreille; le marbre blanc et le marbre rosé sont employés pour modeler le visage et la tonsure; le marbre jaune sert à indiquer les ombres. De minces pièces de marbre alternativement noir et gris dessinent les cheveux; les sourcils et les prunelles sont en marbre noir.

Les mains, plus finement traitées qu'aucune autre partie de la mosaïque, sont pareillement dessinées à l'aide de tranches de marbre rouge réduites à l'épaisseur d'un millimètre; sur chaque doigt, le modelé est obtenu par des alternances de marbre blanc et de marbre jaune, accusant les clairs et les ombres.

Si le marbre est exclusivement réservé aux carnations, l'emploi des émaux domine dans le costume. Albéric ne porte pas le froc de Saint-Benoît, mais les ornements ecclésiastiques aux couleurs les plus vives : chape bleue doublée de rouge avec galons et parements, étole bleue, aube claire et chaussures noires.

La chape est du plus bel émail bleu foncé, de teinte uniforme, les plis étant accusés par des traits en marbre noir. La bordure du vêtement est représentée par des bandes de marbre blanc, de marbre jaune et d'émail jaune de deux tons. Un fermail placé sur la poitrine et un bout d'orfroi qui apparaît sur le dos sont exécutés en émail rouge du plus vif éclat. La doublure de la chape, qui est pareillement rouge, est exécutée tout entière avec cette belle matière, hormis les ombres indiquées par deux lignes de porphyre. La présence de ce porphyre, réduit à une douzaine de pièces, dont quelques-unes ont près de 2 centimètres carrés, montre bien la diversité d'origine des matériaux du tableau.

L'aube, qui revêt le corps sous la chape, est exécutée en émail bleu turquoise pour les ombres, en verre jaunâtre non teinté pour

Digitized by Google

les clairs; les manches, modelées en marbre blanc et en verre ou en émail vert se terminent par un parement bleu turquoise.

Le sol qui supporte Albéric est exécuté en petits cubes de brique, contrastant par leur opacité et leur aspect terreux avec l'éclat vitreux des parties voisines; il est rehaussé de zones de marbre rouge et de quelques rangées du bel émail rouge employé à la doublure de la chape.

Tous ces matériaux sont en pièces de dimensions très variables. Le porphyre, la brique sont les plus volumineux; ils atteignent parfois près de 2 centimètres carrés. La taille moyenne des émaux est de 4 à 5 millimètres. Les marbres sont réduits parfois à l'épaisseur d'un millimètre sur une longueur de 4 à 5 millimètres.

Le médaillon du frère Albéric est un monument mixte, qui se rattache à l'histoire de l'émaillerie par la nature des matériaux employés et à celle de la mosaïque par les procédés d'exécution empruntés tant à la mosaïque antique qu'à la mosaïque byzantine. L'église mérovingienne de Saint-Denis, nécessairement riche en marbres, a fourni une partie des matières; l'église carlovingienne, non moins riche en inscriptions décoratives dont le texte nous est parvenu, a pu procurer les cubes dorés au moins en partie, puisqu'ils appartiennent à deux fabrications très distinctes. Quant aux pièces d'émail, il faut que le mosaïste les ait demandées soit aux verriers qui peignaient les vitraux de l'abside, soit aux orfèvres de Lorraine, mandés pour l'exécution de travaux d'émaillerie sur métal. Autant qu'on peut en juger sous la couche de poussière qui a éteint les nuances de la mosaïque, le disque d'Albéric présente la gamme de couleurs qui se retrouve sur les plus anciens émaux rhénans.

Ce précieux médaillon se recommande donc à l'étude à des titres divers. Il n'est qu'un fragment d'un ensemble ainsi décrit par D. Doublet en 1625 :

« Il y a une chose de remarque, à savoir que le pavé de la chapelle est très riche et d'une très grande antiquité, fait à la mosaïque à plusieurs rondeaux, et à chacun d'iceux des personnages de diverses façons fait de fort petites pièces rapportées, les unes dorées d'or très fin, et les autres de marbre, de iaspe, de porphire et autres couleurs : et au milieu du pavé, dedans un rondeau, est la figure d'un abbé, vetu de son habit de religieux, priant les mains joinctes à deux genoux, à l'entour duquel sont escrits au dedans ces deux

Digitized by Google

vers, qui sont aussi de petites pièces que j'ay extraict avec assez de peine :

Qui te devotus oro, cui servio totus,
Martyr sancte Dei, quæso, memento mei.»

De cette décoration, admirée même au XVIIe siècle, quatre autres fragments nous sont parvenus et sont déposés dans les magasins de Saint-Denis avec le médaillon d'Albéric. Ce sont des compartiments carrés d'à peu près un mètre de côté quand ils sont entiers, représentant uniformément des lions encadrés dans des galons diversement entrelacés. Ces lions ont figuré au musée des monuments français sous le n° 429 et ont été gravés par Lenoir, moins imparfaitement que le médaillon circulaire sur sa planche LIX. Ils paraissent exécutés en marbres variés sur un fond d'émail bleu avec bordures de galons en brique, marbre noir et marbre blanc. Mais comme, dans le dépôt qui les abrite provisoirement depuis soixante ans, ces compartiments sont superposés les uns aux autres, l'étude en est impossible, tout déplacement étant périlleux dans l'état de délabrement où ils sont demeurés.

La place d'aussi rares spécimens d'un art qui a laissé peu de traces dans nos édifices du moyen âge serait dans un de nos musées nationaux, encore bien qu'ils appartiennent à Saint-Denis par leur origine. Ils sont trop mutilés pour être rétablis dans leur état actuel sur le sol de la chapelle Saint-Firmin. Si au cours des travaux de restauration, si habilement et si persévéramment poursuivis sous les régimes les plus divers, la mosaïque doit reparaître à son emplacement primitif, c'est par un fac-simile qu'il conviendrait de la représenter, pendant que l'œuvre originale serait livrée au libre examen des connaisseurs dans un dépôt public. C'est ainsi que certaines tombes royales, dont les copies fort bien exécutées ont pris place sous les voûtes de la basilique à la grande satisfaction des curieux, seraient utilement introduites dans nos collections archéologiques pour le plus grand profit des érudits. Encore ces tombes ajouteraient-elles peu de chose à nos connaissances sur l'état de la sculpture au XIIIe siècle, tandis que les fragments de la mosaïque d'Albéric, demeurés jusqu'ici inconnus de ceux mêmes qui se sont voués à l'étude des arts industriels au moyen âge, combleraient une lacune dans l'histoire des arts décoratifs au XIIe siècle.

Digitized by Google

En attendant la réalisation de ce vœu, qui peut être indéfiniment ajournée par les complications administratives imposées aux mesures les plus simples, et quel que soit le sort réservé à la mosaïque de Saint-Denis, le nom de Bono doit disparaître absolument du catalogue des artistes français du moyen âge. Il y aurait quelque témérité à y substituer celui d'Albéric, en l'absence d'un texte précis. L'expression *fecit* prête à l'équivoque, surtout dans une inscription métrique : elle peut s'appliquer aussi bien au donateur qu'à l'exécuteur d'un objet d'art. A l'un de ces titres comme à l'autre, Albéric méritait que son nom, tiré de l'oubli, demeurât attaché à son œuvre. Rien ne montre mieux à quel degré de recherche le luxe de la décoration avait été porté à Saint-Denis au XIIe siècle, que l'emploi, sur le sol et sous les pieds, de la mosaïque à fond d'or, réservée ordinairement aux parois et aux voûtes des édifices.

Alfred Ramé,

Membre du Comité.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

NOTICE SUR M. THÉRY.

En consacrant ces lignes à la mémoire d'un des membres les plus éminents et les plus zélés du Comité des travaux historiques, je ne puis retenir l'expression des regrets personnels que me fait éprouver la mort d'un homme qui a été l'un de mes meilleurs et de mes plus anciens amis. Le malheur de ceux qui ont longtemps vécu est d'avoir à compter, dans le passé, le grand nombre des personnes aimées auxquelles ils survivent.

L'Université et le monde des lettres perdent en M. Théry un homme chez lequel les qualités du cœur étaient au niveau de celles de l'esprit, et qui laisse après lui le souvenir d'une carrière aussi honorablement qu'utilement remplie.

M. Augustin-François Théry, né à Paris le 15 octobre 1796, dut à la condition modeste où se trouvaient ses parents l'honneur de s'être élevé par ses propres forces et par l'énergie de sa volonté aux plus hautes fonctions du professorat et de l'administration universitaire, et d'avoir mérité d'obtenir de son pays et de l'étranger les plus brillantes distinctions honorifiques [1]. Après avoir fait d'excellentes études, d'abord au prytanée de Saint-Cyr, puis aux lycées de Versailles et de Charlemagne où il obtint en rhétorique le prix de discours français au concours général, il fut en 1816 reçu le premier à l'École normale supérieure. Ses goûts, encouragés par MM. de Cardaillac, Jouffroy et Victor Cousin, semblèrent le porter de préférence vers la philosophie. La thèse française qu'il soutint pour le doctorat, à la sortie de l'École, avait pour sujet Tacite, son auteur favori ainsi que Virgile et Horace. Sa thèse latine sur la *liberté morale* fut jugée tellement supérieure que

[1] M. Théry était commandeur de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Silvestre, du Lion et du Soleil de Perse, de l'ordre du Christ de Portugal. Il avait reçu en 1846 le titre de haut titulaire de l'Université.

Digitized by Google

M. Cousin la traduisit en français et la publia dans la première édition de ses *Fragments philosophiques*, comme la meilleure expression de son enseignement.

Ses succès à l'École normale étaient le présage de ceux qu'il devait obtenir dans la carrière pour laquelle il avait déjà pu manifester les plus heureuses aptitudes. Pendant les derniers mois de son séjour à l'École normale, il avait été chargé de suppléer, pendant la durée du concours général, M. Pierrot, professeur de rhétorique à Louis-le-Grand. On lui offrit alors la rhétorique au collège royal de Nancy et la chaire de philosophie au collège de Rouen: il préféra le collège de Versailles, où il entra comme professeur de troisième. Il concourut en 1821 pour le prix d'éloquence proposé par l'Académie. Il s'agissait de déterminer les caractères du *génie poétique*. Il obtint le prix.

Le Gouvernement russe lui offrit alors une chaire de littérature française à Varsovie: il refusa cette brillante position pour ne pas s'éloigner de sa famille et de son pays. Dans le même temps Andrieux lui proposa de le suppléer dans sa chaire du Collège de France: d'autres raisons ne lui permirent pas d'accepter un poste qui l'aurait probablement conduit à prendre un rang distingué dans l'enseignement supérieur.

Il fit alors marcher de front les occupations du professeur et les études juridiques. De 1820 à 1824, il fit son droit et lorsqu'il se présenta devant la Faculté pour subir les examens de licence, il demanda et obtint la permission de soutenir en latin sa thèse latine, ce qu'il fit de la manière la plus brillante. Il prêta serment comme avocat devant la cour royale de Paris présidée par M. le premier président Séguier.

Il écrivit alors, sur l'invitation de M. Naudet, un de ses anciens maîtres, une Vie de Condillac qui a été placée en tête des œuvres complètes de ce philosophe. Il collaborait à la même époque, avec MM. Loyson, Avenel, Patin et Casimir Delavigne, à la revue littéraire ayant pour titre *Le Lycée français*. Il avait entrepris et accompli avec succès l'œuvre difficile d'une traduction en vers des satires de Perse.

Au mois de septembre 1826, M. Théry fut nommé professeur de rhétorique au collège de Versailles, et deux mois après censeur. Cinq ans après, le 5 avril 1831, il fut mis à la tête de cet important établissement en qualité de proviseur.

Digitized by Google

Ce fut une bonne fortune pour le collège de Versailles d'avoir été placé sous la direction de M. Théry, qui l'administra pendant quatorze ans et l'éleva à un degré de prospérité jusqu'alors inconnu.

Ceux des anciens élèves de Versailles qui vivent encore ont conservé un souvenir profond de la douce gravité, du maintien imposant et digne, de la voix pleine et sonore du maître qu'ils entouraient de leur respect et de leur affection.

M. Théry avait donné, quoique jeune encore (il n'avait alors que quarante-huit ans), la mesure de son habileté administrative. Il avait déployé dans l'exercice de ses fonctions délicates une fermeté tempérée par la bienveillance, qui lui avait concilié l'affection de ses élèves et l'estime des familles. Il fut en 1844 nommé recteur de l'académie de Montpellier et envoyé avec le même titre en 1848 à Rennes et en 1853 à Caen.

En 1854, les académies départementales ayant été remplacées par seize grandes académies, quatre recteurs seulement sur les quatre-vingt-six furent conservés, et M. Théry fut du nombre. Il fut appelé au grand rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, avec la mission d'y organiser et d'y installer les facultés. Nommé en 1860 recteur de l'académie de Caen, il retourna dans cette ville avec d'autant plus de plaisir qu'il était certain d'y être accueilli par les plus affectueuses sympathies.

Admis à la retraite le 12 août 1868, à l'âge de soixante-douze ans, avec le titre de recteur honoraire, il quitta avec un vif regret une ville où il ne comptait que des amis et où il a laissé le souvenir d'une administration à la fois ferme et paternelle. Il vint alors s'établir à Paris, reçut le titre d'inspecteur général honoraire et fut nommé membre de la commission permanente des bibliothèques scolaires et du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. Vous avez pu apprécier, Messieurs, ses aimables qualités, son urbanité parfaite et, pour les différents ouvrages soumis à son examen, l'esprit judicieux et toujours bienveillant de sa critique.

Peu d'hommes ont été plus laborieux et plus actifs que M. Théry. Dans les positions officielles qu'il a occupées, et tout en remplissant avec une ponctualité scrupuleuse les devoirs qu'elles lui imposaient, il s'est toujours réservé quelques heures pour ses travaux personnels, demeurant fidèle au précepte: *Nulla dies sine linea.*

Digitized by Google

Aussi les œuvres qu'il a publiées, outre celles qu'il a laissées en manuscrits, sont-elles nombreuses.

Sa première publication lorsqu'il débutait à Versailles dans le professorat, avait été un *Conciones français* fait à l'imitation du *Conciones* latin en usage dans les classes de rhétorique. Il a publié depuis, en 1832, *L'esprit de la critique littéraire*, ouvrage réimprimé plus tard sous le titre d'*Histoire des opinions littéraires;* dans la même année, un *Tableau de la littérature ancienne et moderne;* de 1848 à 1855, *Sujets et modèles d'exercices littéraires*, *Morceaux choisis des meilleurs prosateurs français du second ordre*, et trois volumes intitulés : *Modèles de discours et d'allocutions pour les distributions des prix;* en 1861, une *Étude sur le génie philosophique et littéraire de saint Augustin;* en 1866, *Principes de lecture à haute voix*, et en 1871, *Histoire élémentaire de la littérature française*, à laquelle la Société des études historiques, qui le choisit pour son président, décerna sa première médaille d'argent.

D'autres ouvrages non moins importants ont mérité à leur auteur la place la plus honorable parmi les hommes qui, dans ces derniers temps, ont remis en honneur les études pédagogiques.

Vers la fin de 1837, il avait, sur la proposition de M. Hachette, pris la direction d'un Cours complet d'éducation pour les jeunes filles, ouvrage qui obtint un grand succès et dont il se réserva toute la partie morale et littéraire. Il eut pour collaborateurs: MM. Jullien et Sardou, pour la grammaire; Cortambert, pour la géographie; Binet Sainte-Preuve, Delafosse et Sonnet, pour les sciences; Dézobry et Amette, pour le choix des exercices de mémoire; Lemare, pour la lecture; Verdet, pour l'écriture; Grün, pour les notions de droit; Isidore Bourdon, pour les principes d'hygiène; Quicherat, pour la musique; Herbet, Gérusez, Bouchitté, Prévôt-Paradol pour l'histoire. Sur les quatorze volumes dont se compose le *Cours complet d'éducation*, six sont sortis de la plume de M. Théry. Ils comprennent: l'Introduction générale, des Notices biographiques, les Conseils aux mères, récompensés en 1839 par le prix Monthyon, les Conseils aux jeunes personnes, les Principes de littérature, le Cours d'histoire littéraire et les Notions de philosophie. On doit aussi à M. Théry une Histoire de l'éducation en France depuis le ve siècle (1858), les *Lettres sur la profession d'instituteur* (1854) et les *Lettres sur la profession d'institutrice* (1868), deux ouvrages qui indiquent avec une élégante précision aux esti-

Digitized by Google

mables fonctionnaires auxquels s'adressent ses affectueux avis l'importance sociale des devoirs qu'ils ont à remplir et en même temps les limites dans lesquelles leur action doit se renfermer.

M. Théry aurait pu, pendant les huit années qu'il a passées à Paris depuis sa mise à la retraite, jouir du repos auquel lui donnait droit une existence si bien remplie; mais le repos n'est point fait pour les caractères de cette trempe. D'ailleurs les nobles sentiments qui l'avaient porté à s'imposer les plus rudes labeurs afin de pouvoir élever dignement sa nombreuse famille et assurer son bien-être avaient conservé toute leur force pendant sa verte vieillesse. Toujours actif et toujours courageux, il avait accepté la direction de trois cours de composition française au collège Chaptal et il faisait en même temps un cours d'histoire et de géographie à l'école égyptienne de Paris, et un cours de littérature à l'Hôtel de ville pour les jeunes aspirantes au degré supérieur.

Je ne puis oublier le concours que le promoteur de tout ce qui contribuait aux progrès de l'éducation s'empressa de me donner à moi-même au moment où j'organisai des cours d'enseignement secondaire pour les jeunes filles dans les mairies de plusieurs arrondissements de Paris. Ces cours faits avec un grand succès en 1868, 1869 et 1870, par des professeurs distingués, tels que MM. Talbot, Grégoire, Pigeonneau, Pinard, Émile Chasles, Frédéric Passy, etc., réalisaient dès cette époque une enseignement que le Gouvernement s'occupe, aujourd'hui, de créer d'une manière régulière, par suite du projet de loi présenté à la Chambre des députés par M. Camille Sée.

En septembre 1870, au moment où les Prussiens menaçaient Paris, M. Théry partit pour Rennes où il se fixa momentanément chez sa fille aînée. Pendant son séjour dans cette ville il composa cent fables en vers dédiées à ses petits-enfants et que, sur les instances de quelques amis, il se décida à publier au mois d'octobre 1877.

Vous reçûtes alors, Messieurs, ce dernier hommage de notre vénéré collègue, dont personne ne prévoyait la fin prochaine. Mais dès le mois de janvier 1878 ses forces commencèrent à décliner assez visiblement pour inspirer de vives inquiétudes à sa famille. Elles l'abandonnèrent tout à fait au mois de février, et il s'éteignit le 14 mars dans sa quatre-vingt-deuxième année, près de la digne compagne qui pendant quarante-cinq ans avait partagé

Digitized by Google

avec une tendresse intelligente et dévouée sa bonne et sa mauvaise fortune.

M. Théry a vu arriver le moment suprême avec la douce sérénité de l'homme qui, marchant droit et ferme dans la vie, n'a connu d'autre passion que celle du bien et lègue à ses enfants un noble héritage de désintéressement, de vertu et de dévouement au devoir et au travail.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — Bulletin, 2e série, t. VI. Soissons, Paris, 1876, in-8° avec planches.

Compte rendu des travaux de l'année, par M. de la Prairie. P. 6 à 12.

Lettre inédite de Pichegru, général en chef de l'armée du Nord, aux administrateurs du département de l'Aisne. P. 13.

Délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Aubin (canton de Coucy) qui change le nom de la commune. P. 13 et 14.

Vote par le conseil municipal d'une somme de 1,200 francs pour la réparation de la porte de l'Arquebuse. P. 17.

Acquisition pour le musée d'un lavabo en cuivre provenant des Célestins de Villeneuve. P. 17.

Discussion au sujet de plusieurs colonnes de granit provenant de l'église Saint-Pierre-au-Parvis. P. 72.

Historique de la Société, par M. de la Prairie. P. 73 à 82.

Nomenclature des objets nouvellement entrés au Musée. P. 83.

Communication de M. Laurent, au sujet d'un dessin de Justin Ouvrier, représentant une vue du pont de Soissons et de la maison du Chat-Lié. P. 86 à 88.

Don par M. Michaux d'une gravure représentant le château de Folembray. P. 88.

Acquisition par la ville d'une gravure sur cuivre, représentant le plan de Soissons, qui figure en tête du premier volume de l'histoire de cette ville, par Dormoy. P. 88.

Vase antique provenant de Caranda. P. 90.

Essai historique sur la forêt de Retz, par M. Michaux. P. 92 à 136.

Notice sur le Régiment de Vervins, par M. Piette. P. 139 à 178.

Épisodes de la Révolution, par M. Collet. P. 181 à 223.

Digitized by Google

Vase en pierre servant d'étalon pour mesure de capacité. P. 226 et 227.

Convention passée par Simon Legras, évêque de Soissons, avec un boucher de cette ville pour les fournitures de sa maison, communiquée par M. Michaux. P. 227 et 228.

Dommage occasionné à la tour de l'église de Vailly par l'ouragan du 12 août 1875. P. 230 et 231.

Notes historiques sur la maison n° 18 de la rue Richebourg, par M. de la Prairie. P. 231 à 239.

Rapport de M. de la Prairie sur une excursion de la Société. P. 242 à 245.

Recherches historiques sur l'instruction primaire dans le Soissonnais, par M. Choron. P. 250 à 315.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — *Bulletin*, 2e série, t. VII. Soissons, Paris, 1878, in-8° avec planches.

Rapport sur les travaux de l'année 1876. P. 6 à 13.

Notice sur l'âge de bronze dans le département de l'Aisne, par M. Watelet. P. 15 à 32.

Essai sur les bouchers et la boucherie, à Soissons, par M. Biscuit. P. 35 à 49.

La paix de Crépy, mémoire sur le lieu où cette paix a été signée, par M. Michaux. P. 53 à 66.

Notice biographique sur Ange Tissier, peintre soissonnais, par M. l'abbé Pécheur. P. 73 et 74.

La fin de l'abbaye de Saint-Yved, de Braine, par M. Collet. P. 75 à 102.

Rapport de M. de la Prairie sur la vie de saint Rigobert, archevêque de Reims, par M. l'abbé Poquet. P. 105 et 106.

Rapport sur l'excursion de Fère, de Caranda et de la Sablonnière, par M. Michaux. P. 109 à 120.

Note de M. Branche de Flavigny sur une cloche de la commune de Meillant, près Bourges, baptisée par M. de Brichanteau, évêque de Laon. P. 123 et 124.

Note sur une tapisserie appartenant au musée de la manufacture des Gobelins, à Paris, par M. de la Prairie. P. 137 à 140.

Notice sur les pierres tumulaires des églises de Chaudun et de Vierzy, par M. Piette. P. 144 à 164.

Mémoire sur la cité des Suessions, par M. l'abbé Pécheur. P. 165 à 377.

Digitized by Google

Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. — *Bulletin monumental*, 5e série, t. VI, 44e de la collection. Paris, Tours, 1878, in-8° avec planches.

Notice sur la relique du Saint Laict, conservée autrefois dans la cathédrale de Reims, par M. l'abbé Cerf. P. 5 à 23.

La cathédrale de Vence (suite et fin), par M. Edmond Blanc. P. 24 à 41, 196 à 216.

Fouilles dans la grotte du Placard (Charente), par M. A. de Maret. P. 42 à 47.

Découverte de thermes romains aux environs de Rodez, par M. l'abbé Cérès. P. 48 à 61.

Inscription de Saint-Remy et de quelques localités voisines, par M. Ant. Héron de Villefosse. P. 62 à 78.

Monuments funéraires, épigraphiques, sigillographiques, etc., de la famille de Bueil, antérieurs à l'époque de la Renaissance, par M. Eugène Hucher. P. 109 à 128, 338 à 357, 509 à 565.

Troisième note sur l'architecture de l'ordre de Grandmont (fin), par M. A. de Dion. P. 129 à 137.

L'Étrurie circumpadane, par M. J. de Laurière. P. 138 à 157.

L'église du prieuré d'Aime (Savoie), par Mgr Barbier de Montault. P. 158 à 163.

De l'époque où furent construits les murs d'enceinte des villes gallo-romaines, à propos des remparts d'Arlon et de Tongres, par M. H. Schuermans. P. 216 à 244, 294 à 311.

Malval (Creuse), ses monuments et ses seigneurs, par M. G. Callier. P. 245 à 257.

Le pupitre de sainte Radegonde, par M. Léon Palustre. P. 258 à 265.

Tours archéologique, histoire et monuments (suite et fin), par M. Ch. de Grandmaison. P. 312 à 337, 646 à 670.

Nouveaux documents sur les Courtoys, peintres émailleurs de Limoges, par M. le docteur E. Giraudet. P. 358 à 370.

Une inscription de la vallée d'Aspe (Basses-Pyrénées), par M. G. Vallier. P. 409 à 420.

Inventaire de la chapelle papale sous Paul III, en 1547, transcrit par M. Bertolotti et annoté par Mgr X. Barbier de Montault. P. 421 à 461.

Découverte des thermes romains de Poitiers, par le R. P. Camille de la Croix. P. 462 à 473.

Quelques inscriptions du département des Basses-Alpes, par M. J. de Laurière. P. 474 à 485.

Les amulettes crâniennes à l'âge de la pierre polie, par M. J. de Baye. P. 566 à 571.

Digitized by Google

De la législation danoise sur la conservation des monuments historiques et des antiquités nationales, par M. le comte de Marsy. P. 572 à 584.

L'art des jardins, par M. Ern. Bosc. P. 585 à 595.

Inscriptions et devises horaires (fin), par M. le baron de Rivières. P. 609 à 645.

Découverte d'antiquités à Vienne (Isère), par M. Leblanc. P. 671 à 676.

Note sur une sépulture en bois de l'époque romaine, par M. de Laurière. P. 677 à 681.

Une inscription retrouvée, par M. G. Vallier. P. 682 à 687.

Le retable de Beaune, par M. l'abbé Boudrot. P. 713 à 728.

L'ancienne cathédrale de Rennes (suite), par M. Léon Palustre. P. 729 à 761.

Note sur un tombeau de Templier déposé au musée de Blois, par M. le Nail. P. 762 à 766.

Chronique. P. 79 à 99, 164 à 172, 266 à 277, 371 à 408, 486 à 502, 596 à 607, 688 à 711, 767 à 789.

Bibliographie. P. 99 à 108, 173 à 191, 277 à 288, 503 à 508, 789 à 806.

Nécrologie : M. le baron de Guilhermy. P. 406 à 408. — M. Tailliar. P. 608. — M. Danjou. P. 711 et 712. — M. le marquis de Vibraye. P. 806 à 808.

Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. V. Saintes, Paris, 1878, gr. in-8°, 456 pages.

Documents inédits sur la Saintonge et l'Aunis : Charte de Guillaume, comte de Poitou, contenant jugement sur un procès entre le monastère de la Trinité de Vendôme et des seigneurs de l'île d'Oleron, à cause du prieuré de Saint-Georges (1131); — Charte de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque de Saintes, relative à un procès entre les chanoines réguliers de Châtres, près Cognac, et les religieuses de Fontevrault (1148); — Charte de Richard Cœur-de-Lion et d'Éléonore d'Aquitaine, sa femme, concernant une donation aux religieuses de Fontevrault, à cause de leur prieuré de Saint-Bibien d'Argençon, près Benon (1180); — Revendication par le roi d'Angleterre de ses droits de suzeraineté sur les châteaux de Mauzé et Marans (1222); — Bulle du pape Honoré III adressée à Savary de Mauléon, sénéchal de Poitou (1222); — Vente par Hélie Chaine à Pierre de la Brosse, seigneur de Didonne (1299); — Lettre de Philippe VI de Valois au sénéchal de Saintonge ordonnant de transporter à Mons, près Royan, le produit

Digitized by Google

de la grande coutume de Royan (1340); — Lettre de Louise de Matha, comtesse de Périgord, aux sergents de ses seigneuries en Saintonge, pour faire lever sur les habitants d'Arvert la somme promise au soudan de la Trau (1391); — Détails sur le siège de Royan (1450); — Supplique adressée au comte de Taillebourg par le fermier des bailliages de Saint-Savinien et des Nouillers, afin d'obtenir remise du prix de son bail à raison des pertes éprouvées par suite de la peste (1519); — Démarches des protestants de Médis pour être distraits de l'église de Saujon et unis à celle de Méchers (1604); — Lettre de Paul Bonnet, ministre de Saujon, pour défendre les droits de son église (1604); — Lettre du ministre de Taillebourg à la duchesse de la Trémoille (1609); — Lettre des protestants de Semussac à leur seigneur, Frédéric de la Trémoille, pour obtenir l'abolition de la rente assignée sur le terrain qu'ils veulent convertir en cimetière (1623); — Lettre du duc de Rohan à Catherine de Parthenay, sa mère, dans laquelle il parle des mémoires de son aïeul, Jean l'Archevêque, seigneur de Soubise (1630). Publiés par M. Paul Marchegay. P. 17 à 62.

Diaire de Jacques Merlin, pasteur de la Rochelle, ou recueil des choses les plus mémorables qui se sont passées en cette ville (de la Rochelle) de 1589 à 1620; — Récit de la lutte des pasteurs contre le corps municipal de la Rochelle pour maintenir leurs franchises en matière d'impôts (1591); — Résistance que rencontre à la Rochelle l'acceptation et la publication de l'édit de Nantes (1599); — Histoire du collège de la Rochelle; — Procès de Saint-Vivien et de Chollet de la Maillotière (1609); — Émotion des Rochelois à la mort d'Henri IV (1610); — Événements qui préparèrent et amenèrent l'assemblée de 1620. Publié par M. Charles Dangibeaud. P. 63 à 380.

Registre de la confrérie de Saint-Nicolas, à Cognac, publié par M. Théophile de Bremond d'Ars. P. 381 à 384.

Table par ordre chronologique des pièces contenues dans les volumes I, II, III, IV, V, par M. H. de Tilly. P. 385 à 433.

Liste des collaborateurs de la Société pour ces cinq premiers volumes. P. 434 et 435.

Table des noms de lieux et de personnes du tome V, par M. Hippolyte de Tilly. P. 436 à 454.

Société d'émulation de Montbéliard. — *Mémoires*, 3e série, t. II, 1re partie. Montbéliard, in-8°, avec planches.

Notice sur les antiquités préhistoriques des pays de Montbéliard et de Belfort, par M. P. E. Tuefferd. P. 39 à 88.

Digitized by Google

Société des archives historiques de la Gironde. — Recueil de documents, t. XVI. Bordeaux, 1878, in-4°.

Cartularium Henrici V et Henrici VI, regum Angliæ. P. I à XXIII et 1 à 405.

Société des archives historiques de la Gironde. — Recueil de documents, t. XVII. Bordeaux, 1877, in-4°.

Recueil de divers documents, du 4 septembre 1303 au 15 mars 1789. P. I à XIX et 1 à 600.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). — *Bulletin*, 2e série, t. IX. Béziers, 1878, in-8° avec planches.

Chartes romanes. Le livre des franchises et libertés des habitants de la ville de Saint-Pons-de-Thomières, par MM. Noguier et Palmade. Introduction par M. Noguier. P. 5 à 48.

Séance publique. Concours de 1877, discours de M. Caron. P. 49 à 53.

Rapport sur le concours de poésie néo-romane, par M. Frédéric Donnadieu. P. 54 à 84.

Lou Blad, poésie néo-romane, par M. Dieulefit. P. 85 à 88.

Rapport sur le concours de mémoires historiques et monographies locales, par M. Louis Noguier. P. 89 à 97.

Rapport sur le concours de poésie française, par M. le vicomte Auguste de Margon. P. 98 à 116.

Rêverie athénienne, poème, par M. Edmond Delière. P. 117 à 122.

Pépézuc, *galejado*, par M. Marius Bourrelly, de Marseille. P. 123 à 128.

Étude sur le poème roman de la croisade contre les hérétiques albigeois, par M. J.-B. Maffre. P. 179 à 200.

Notices biographiques sur les principaux chefs de la croisade contre les hérétiques albigeois, par M. J.-B. Maffre. P. 201 à 246.

Inscription juive de Béziers, par M. Louis Noguier. P. 247 à 256.

Séance publique. Concours de 1878, discours de M. Caron. P. 257 à 261.

Rapport sur le concours de poésie néo-romane, par M. Gabriel Azais. P. 261 à 268.

Rapport sur le concours des mémoires historiques, par M. Louis Noguier. P. 268 à 278.

Digitized by Google

Rapport sur le concours de poésie française, par M. Frédéric Donnadieu. P. 279 à 289.

André Chénier, poésie, par M. Mieusset, de Besançon. P. 289 à 296.

La Velhado, poésie néo-romane, par M. Prosper Vidal de Quarante. P. 296 à 306.

Chronique archéologique, par M. Louis Noguier. P. 311 à 324.

Arrêts de règlement du consulat de Béziers, par M. Frédéric Donnadieu. P. 325 à 351.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. — Bulletin et mémoires, t. XII. Rennes, 1878, in-8°.

Statistique historique et monumentale du canton de Redon, par M. l'abbé Guillotin de Corson. P. 1 à 115.

De la verrerie et des vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne, par M. André. P. 117 à 393.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. — Bulletin, t. XVI, 1877. Vendôme, 1877, in-8° avec planches.

Chronique. P. 22 et 23, 102 à 112, 188 à 196.

Les prieurés de Marmoutier dans le Vendômois ou études historiques et archéologiques (suite), par M. A. de Salies. P. 24 à 44, 148 à 179.

Note sur l'église et la commanderie d'Arville (Loir-et-Cher), par M. G. Launay. P. 43 à 49.

Journal des principaux événements survenus à Montoire pendant la guerre et l'invasion allemande (du 1er juillet 1870 au 5 mars 1871), par M. Malardier. P. 50 à 79, 113 à 138.

Les pierres tombales du Vendômois, par M. A. de Rochambeau. P. 80 à 83.

Les enfants, poésie, par M. Ch. Bouchet. P. 84 à 87.

La légende probable des peintures du prieuré de Courtozé, par M. l'abbé L. Bourgogne. P. 139 à 147.

Les deux anciennes paroisses d'Espéreux et du Rouillis, par M. l'abbé de Préville. P. 197 à 228, 270 à 296.

Note sur l'horloge de Saint-Martin de Vendôme, par M. A. de Trémault. P. 229 à 244.

Notice historique et archéologique sur Marchenoir, par M. G. Launay. P. 245 à 254.

Histoire de la Ferté-Bernard, par M. Léopold Charles. Compte rendu, par M. A. de S. P. 255 à 257.

Digitized by Google

Un atelier de peintres verriers à Montoire au XVIe siècle, par M. l'abbé Robert Charles. P. 297 à 300.

Note sur la porte de la rue Ferme, à Vendôme, par M. Louis Martellière. P. 301 à 306.

Note sur les principaux faits qui ont signalé la présence de l'armée d'invasion dans la commune de Lancé, par M. Renou-Menier. P. 307 à 309.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. — Bulletin, t. XVII, 1878. Vendôme, 1878, in-8° avec planches.

Antoine de Bourbon et Jehanne d'Albret, par M. A. de Rochambeau. P. 24 à 69, 100 à 165, 257 à 278 et 295 à 384.

Quelques notes sur l'ancienne chapelle Saint-Denis et sur la plaine de Lislette en 1709, par M. G. Launay. P. 70 à 77.

Les prieurés de Marmoutier dans le Vendômois (Prieuré de Saint-Mars), par M. A. de Salies. P. 78 à 86.

Dolmens, pierres levées et polissoirs du Vendômois, par M. G. Launay. P. 166 à 191.

Le prieuré de Fontevrault, par M. P. Blanchemain. P. 192 à 197.

Une maison du XVe siècle à Vendôme, par M. L. Martellière. P. 217 à 221.

Chronique de Michel Garault, chanoine de Trôo (1543-1598), accompagnée de notes, par M. E. Nouel. P. 222 à 256, 394 à 396.

Une vieille dame et une vieille maison, par M. Ch. Bouchet. P. 279 à 284.

L'hospice et les écoles de Morée au XVIIe siècle, par M. l'abbé de Préville. P. 385 à 393.

Élégies de Tibulle, traduction en vers, par M. de la Hautière. P. 397 à 403.

Académie nationale de Reims.— Travaux, LXIe vol., année 1876-1877. Reims, 1878, in-8°.

Séance publique.

Discours de M. H. Paris. P. 1 à 10.

Compte rendu des travaux de l'année 1876-1877, par M. Ch. Loriquet. P. 11 à 31.

Rapport de M. Goda sur les mémoires présentés à l'Académie. P. 32 à 43.

Digitized by Google

Rapport de M. Maklan sur le concours ayant pour objet l'histoire de l'abbaye d'Avenay. P. 44 à 64.

Rapport de M. Piéton sur le concours de poésie. P. 65 à 73.

Littérature et poésie.

Thomas Morus et sa fille, par M. Buzy. P. 114 à 119.

Histoire et archéologie.

Éphèse, le temple d'Artémis et les fouilles de M. Wood, communication de M. Duchataux. P. 120 à 149.

Histoire de l'abbaye d'Avenay, par M. L. Paris. P. 150 à 466.

Comité archéologique et historique de Noyon. — Comptes rendus et mémoires, t. V. Noyon, 1874-1878, in-8° avec planches.

Antiphonaire du Mont-Renaud, par M. l'abbé Muller. P. 5 à 60.

Notice historique sur Ribécourt, par M. Mazière. P. 61 à 195.

Les Vrevin, lieutenants généraux au bailliage de Chauny, par M. Th. Bréard. P. 196 à 206.

Examen de l'opinion de M. Walckenaer sur la position d'Augustomagus et de Litanobriga, par M. l'abbé Carlet. P. 207 à 220.

Souvenirs de la Picardie, essai sur l'origine de la ville de la Fère, par M. Poissonnier. P. 221 à 254.

Jehan de Noyon, par M. l'abbé Carlet. P. 255 à 259.

Notes sur l'abbé Carlier et sur M. Hourdé, par M. l'abbé Carlet. P. 260 à 266.

Mort de Mgr de Broglie. P. 267 et 268.

L'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine ou de Commenchon, par M. Ch. Poissonnier. P. 269 à 303.

Un chapitre de l'histoire de France d'après M. Henri Martin. Saint-Léger et Ebroïn, par M. l'abbé Carlet. P. 304 à 329.

Bibliographie noyonnaise, par M. le comte de Marsy. P. 330 à 379.

De la poésie, de l'histoire et de l'archéologie, par M. A. Bry. P. 380 à 386.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — Mémoires, t. XVII (XLVIIIe de la collection des *Annales*), 1875. Clermont-Ferrand, in-8°.

Rapport sur les fouilles archéologiques exécutées au sommet du Puy-de-Dôme, par M. A. Mallay. P. 17 à 30.

Digitized by Google

Nouvelles observations sur la montagne de Gergovia, par M. J.-B. Bouillet. P. 41 à 54.

Le Puy-de-Dôme en 1875, par M. Louis Chalmeton. P. 55 à 64.

Bullaire de l'Auvergne depuis les origines de la diplomatique pontificale dans cette province jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par M. l'abbé Chaix. P. 65 à 116, 621 à 681.

Le Puy-de-Dôme, ses ruines, Mercure et les matrones, par M. P.-P. Mathieu. P. 227 à 284, 345 à 409.

Les formules arverniennes, par M. Francisque Renaud. P. 682 à 692.

Étude sur la poésie provinciale, par M. Gabriel Marc. P. 693 à 701.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — Mémoires, t. XVIII (XLIXe de la collection des *Annales*), 1876. Clermont-Ferrand, in-8°.

La mort, c'est la vie! dialogue en vers, par M. Louis Chalmeton. P. 17 à 25.

Le Puy-de-Dôme en 1793 et le proconsulat de Couthon, par M. Francisque Mège. P. 31 à 392, 457 à 791.

Bullaire de l'Auvergne depuis les origines de la diplomatique pontificale dans cette province jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (suite), par M. l'abbé Chaix. P. 393 à 455.

Documents inédits du XVIe siècle relatifs à l'industrie thiernoise, par M. A. Guillemot. P. 793 à 818.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — Mémoires, t. XIX (L^e vol. de la collection des *Annales*), 1877. Clermont-Ferrand, in-8° avec planches.

Bullaire de l'Auvergne depuis les origines de la diplomatique pontificale dans cette province jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (suite), par M. l'abbé Chaix. P. 23 à 134, 275 à 339 et 447 à 615.

Notice biographique sur M. T. Grellet-Dumazeau, par M. A. Ancelot. P. 135 à 160.

Le Mégalithe et les tombelles de Mons, près Saint-Flour (Cantal), par M. Michel Cohendy. P. 161 à 168.

Éloge de M. de Sartiges, par M. P. Aigueperse. P. 169 à 187.

Logique des choses, étude historique et philosophique en vers, par M. Louis Chalmeton. P. 188 à 208.

Digitized by Google

La famine de 1694 dans la basse Auvergne, par M. Élie Jaloustre. P. 341 à 371.

Nouveaux documents relatifs à l'industrie thiernoise, par M. A. Guillemot. P. 372 à 410.

Chartes de fondation du prieuré de Médagues (1094-1113), par M. P.-P. Mathieu. P. 411 à 431.

Documents inédits sur l'histoire d'Auvergne, recueillis et publiés par M. Fr. Boyer. P. 432 à 446.

Société éduenne. — *Mémoires*, nouvelle série, t. VII. Autun, 1878, in-8° avec planches.

La foire de Bibracte, par M. J.-G. Bulliot. P. 1 à 104.

État des possessions des Templiers et des Hospitaliers en Mâconnais, Charollais, Lyonnais, Forez et partie de la Bourgogne, d'après une enquête de 1333, par M. Anatole de Charmasse. P. 105 à 147.

De la date et du lieu véritables de la mort du président Jeannin, par M. Harold de Fontenay. P. 149 à 160.

Note sur les stations et voies antiques du pays éduen, par M. Vincent Durand. P. 161 à 168.

Les loges des fondeurs nomades à la foire de Bibracte, par M. J.-G. Bulliot. P. 175 à 192.

Épigraphie autunoise. Moyen âge et temps modernes, par M. Harold de Fontenay. P. 193 à 314.

Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les États généraux de 1789 (suite) : Cahier particulier du tiers état du bailliage de Bourbon-Lancy. — Cahier général des doléances et remontrances du tiers état des bailliages d'Autun, Montcenis, Semur-en-Brionnais et Bourbon-Lancy. — Cahiers de l'ordre de la noblesse des bailliages d'Autun, Montcenis, Semur-en-Brionnais et Bourbon-Lancy. — Cahiers des délibérations du clergé assemblé à Autun. Par M. Anatole de Charmasse. P. 315 à 380.

Note sur la bourgade gallo-romaine de Bolar, près Nuits (Côte-d'Or), par M. Ch. Bigarne. P. 381 à 402.

Le peintre Adrien Guignet, sa vie et son œuvre, par M. J.-G. Bulliot. P. 403 à 501.

Rapport sur la découverte d'un marbre chrétien du ve siècle, par M. Harold de Fontenay. P. 503 à 509.

Digitized by Google

Société académique du Var. — *Bulletin*, nouvelle série, t. VIII, 1877-1878. Toulon, in-8°.

Étude sur C. de Tournemine, peintre toulonnais, par M. le docteur L. Turrel. P. 1 à 83.

Mélanges historiques, archéologiques et statistiques (suite), par M. G. P. 85 à 99.

Le *z* euphonique et son équivalent l'*s* doux en provençal et en français, par M. J. Michel. P. 101 à 148.

Essai sur le régime municipal et l'affranchissement des communes en Provence au moyen âge, par M. le docteur Gustave Lambert. P. 149 à 244.

Société archéologique et historique du Limousin. — *Bulletin*, t. XVI (t. IV de la 2e série). Limoges, 1878, in-8° avec planches.

Cathédrale de Limoges : le jubé, par M. l'abbé Arbellot. P. 13 à 28.

Quelques procès limousins devant le Parlement de Bordeaux, par M. René Fage. P. 29 à 49.

Étude sur les emplacements des stations gallo-romaines autour d'Augustoritum (Limoges) et sur leurs distances respectives, par M. l'abbé Rougerie. P. 50 à 61.

Sceaux et armes de l'hôtel de ville de Limoges, par M. Louis Guibert. P. 62 à 138, 389 et 390.

Une question de biographie : René Benoît et Pierre Benoît, par M. l'abbé Lecler. P. 139 à 146.

Monnaies antiques trouvées dans le bas Limousin, par M. Philibert Lalande. P. 147 à 150.

Cathédrale de Limoges : canons d'autel en émail, par M. l'abbé Arbellot. P. 151 à 154.

Thèque d'Alfred le Grand : lettre par Mgr Barbier de Montault. P. 155 à 157.

Note sur le château de Chalusset, communiquée par M. P. Marchegay. P. 158 et 159.

Chronique. P. 159 et 160.

La vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion, par M. l'abbé Arbellot. P. 161 à 260.

La maison de Ségur, son origine, ses vicomtes, par M. René Fage. P. 261 à 283.

Coutumes singulières de quelques confréries et de quelques églises du diocèse de Limoges, par M. Louis Guibert. P. 284 à 303.

Digitized by Google

Quelques notes sur la destruction de la cité de Limoges par le prince Noir, par M. Paul Ducourtieux. P. 304 à 326.

Rouleau des morts de l'abbaye de Solignac : texte et commentaire, par M. C. Rivain. P. 327 à 367.

Cimetière gallo-romain de Bersac, rapport par M. E. Taillebois. P. 368 à 371.

Supplément au mémoire qui a pour titre : *La vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion*, par M. l'abbé Arbellot. P. 372 à 387.

Note relative à la numismatique et à la géographie du Limousin. P. 388.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle. — Nomination de deux secrétaires perpétuels.

MM. de Richemond.
Vivier (Alfred-Louis).

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Programme des concours pour l'année 1879.

PRIX WICAR.

FONDATION DU PRIX WICAR.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 19 mars 1865.)

La Société arrête les résolutions suivantes :

1° Il est fondé un prix annuel qui portera la dénomination de Prix Wicar. — Ce prix, dans l'état actuel des ressources de la Société, sera de 1,000 francs.

2° Le Prix Wicar sera attribué successivement et par année aux diverses branches d'études.

Section de la littérature et des beaux-arts : littérature, poésie, architecture, peinture, sculpture, etc.

Section des sciences historiques, morales et économiques.

3° Un prix ne pourra être ni réduit ni partagé; il ne sera pas attribué de mentions honorables.

Dans le cas où le prix attribué à une section ne serait pas décerné la première année, le concours restera ouvert pour les années suivantes, jusqu'à ce que le prix soit décerné ou jusqu'à ce que le roulement triennal ramène le prix dans la même section. Dans ce dernier cas, la Société aura à ouvrir de nouveau, dans cette même section, un concours pour lequel la somme affectée au prix nouveau sera ajoutée à celle du prix resté sans emploi; il pourra alors être proposé deux prix, ou un seul de valeur double.

Digitized by Google

PRIX WICAR.

1879. — HISTOIRE, ÉCONOMIE SOCIALE.

Faire l'historique de l'une des grandes industries du département du Nord, en signalant les diverses phases de son développement et en indiquant son avenir probable.

Établir l'état actuel de l'industrie dont on parlera, d'après une statistique dont les éléments, puisés aux sources officielles, pourront être contrôlés.

1880. — LITTÉRATURE.

Étude littéraire sur Philippe de Comines ou sur un des écrivains célèbres du nord de la France.

Dispositions générales pour les concours Wicar.

Les pièces destinées au concours pour le prix Wicar doivent être adressées *franc de port* au secrétariat général de la Société, à l'hôtel de ville, à Lille. Passé le 15 octobre, aucune pièce ne sera admise.

La Société fera connaître, par la voie des journaux de Lille, quels sont les travaux reçus pour le concours.

Chaque envoi portera une épigraphe reproduite en forme d'adresse sur un billet cacheté contenant l'indication des nom, prénoms, qualités et domicile de l'auteur, avec une attestation signée de lui, constatant que les travaux ou dessins envoyés sont inédits et ne sont la reproduction d'aucune œuvre exécutée ou publiée. L'inexactitude reconnue de cette affirmation entraînerait la mise hors de concours.

Il ne sera ouvert d'autre billet que celui qui correspondra à l'œuvre couronnée.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire général de la Société.

PRIX ANNUELS.

PROGRAMME.

La Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille décernera s'il y a lieu, des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, aux auteurs des travaux qui lui seront adressés sur les sujets désignés ci-après.

Elle se réserve de joindre à la médaille un prix en argent, lorsque le mémoire couronné sera de nature à avoir exigé des dépenses de la part de l'auteur.

Les pièces ou mémoires couronnés pourront être publiés par la Société.

Digitized by Google

Par décision particulière, prise le 17 mars 1865, la première médaille d'or décernée pour la meilleure pièce de poésie ou de littérature sera remplacée par un objet d'art.

ÉCONOMIE SOCIALE.

1° Étudier les tarifs des traités de commerce entre la France et l'Angleterre et leur influence sur le développement de l'industrie dans le département du Nord.

2° Étudier, en les comparant aux impôts actuels, les impôts ou redevances qui pesaient, avant 1789, sur les propriétés et sur les personnes, dans le département du Nord.

LÉGISLATION.

1° Étude des prescriptions légales sur les appareils de sûreté des machines à vapeur.

2° Étude des prescriptions légales sur le travail des enfants dans les manufactures.

3° Étude sur les coutumes de Lille; comparer les dispositions principales de cette législation au droit romain, au droit germanique et aux codes qui nous régissent actuellement.

HISTOIRE.

1° Histoire d'un ou de plusieurs établissements civils ou religieux du département du Nord.

2° Histoire d'une institution judiciaire dans le département du Nord.

3° Histoire d'une ou de plusieurs institutions charitables ou hospitalières du département du Nord.

4° Histoire d'une commune rurale du département du Nord.

5° Étude comparative d'après les données de l'archéologie et de l'histoire, sur la topographie, les enceintes successives et les monuments de l'une des villes du département du Nord. Le mémoire doit être accompagné de plans.

6° Étude sur les invasions dans le département du Nord, depuis 1789 jusqu'à nos jours, au point de vue de la défense de la frontière nord-est de la France.

7° Biographie d'un ou de plusieurs personnages célèbres du département du Nord.

8° Album de vues photographiques ou de dessins des monuments civils ou religieux et des maisons particulières intéressantes, antérieures au XIX° siècle, d'une ville du département du Nord.

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

Chaque année il sera ouvert un concours de poésie et décerné des mé-

Digitized by Google

dailles aux auteurs des meilleures pièces de vers : le sujet est laissé à la disposition des concurrents.

Les poètes déjà récompensés d'une médaille d'or par la Société sont exclus du concours.

Chaque poésie devra être accompagnée d'une lettre d'envoi, SIGNÉE DE L'ÉPIGRAPHE, où l'on affirmera que la pièce est inédite, n'a été et ne sera présentée à aucun concours avant le 31 décembre suivant.

BEAUX-ARTS.

1° Il sera décerné des médailles aux meilleures œuvres d'art (peinture, sculpture, etc.), intéressant l'histoire locale, ou faites par un artiste né dans le département ou y demeurant.

2° Il sera décerné une médaille à l'auteur d'une œuvre musicale remarquable, telle que symphonie, ouverture, chœur avec ou sans accompagnement.

Pour une œuvre de chant sans accompagnement ou avec accompagnement de piano, la médaille pourra être remplacée par la publication aux frais de la Société.

Conditions générales du concours.

Chaque année, les mémoires et travaux présentés au concours seront adressés, *franc de port,* au Secrétaire général de la Société, à l'hôtel de ville, avant le 15 octobre.

Chaque envoi portera une épigraphe, reproduite en forme d'adresse sur un billet cacheté, contenant l'indication du nom et du domicile de l'auteur, avec une attestation, signée de lui, constatant que le travail envoyé est inédit et n'a été présenté antérieurement à aucun concours. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait mérité une récompense.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. — Composition du bureau pour 1879-1880.

Président : M. le comte de Musset.
Vice-président : M. Guérin-Duval.
Secrétaire : M. Doze.
Trésorier : M. Imbert.
Conservateur : M. Paul Sivan.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 1878.

ACTE OFFICIEL.

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

M. de la Villegille, secrétaire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, est nommé secrétaire honoraire dudit Comité.

ART. 2.

M. Hugot (Eugène), secrétaire adjoint du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, est nommé secrétaire du même Comité, en remplacement de M. de la Villegille.

ART. 3.

M. Postel, sous-chef de bureau honoraire à l'administration centrale, est nommé secrétaire adjoint du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, en remplacement de M. E. Hugot, nommé secrétaire du même Comité.

Il sera chargé, à ce titre, du classement des archives et documents du Comité des travaux historiques déposés à la bibliothèque du Comité et des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 5 octobre 1878.

Signé : A. BARDOUX.

Digitized by Google

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président donne lecture d'un arrêté ministériel, en date du 5 octobre 1878, qui nomme :

M. Hugot (Eugène) secrétaire du Comité des travaux historiques, en remplacement de M. de la Villegille, nommé secrétaire honoraire dudit Comité;

M. Postel secrétaire adjoint, en remplacement de M. Hugot.

M. le Président rappelle, à ce sujet, les services rendus au Comite par M. de la Villegille, le concours éclairé qu'il n'a cessé de lui apporter. Il fait ressortir ses importants travaux comme membre de la Société des antiquaires de France et de la Société de l'histoire de France, dont il a été l'un des fondateurs. M. Léopold Delisle exprime, enfin, au sujet de la cessation des fonctions de M. de la Villegille, les plus vifs regrets.

Ces regrets, dont il sera fait mention au procès-verbal, sont partagés par la section d'histoire.

M. le comte de la Ferrière, membre non résidant, remet le manuscrit du deuxième volume de la *Correspondance de Catherine de Médicis* et demande que l'on en commence dès à présent l'impression, sans attendre la fin des tables du premier volume. La section s'associe au désir exprimé par M. de la Ferrière.

Digitized by Google

M. Affre, correspondant à Rodez, adresse différents spécimens de la langue vulgaire du Rouergue, du XIIe au XVIe siècle.

Renvoi à M. Paul Meyer.

M. Boucher de Molandon, correspondant à Orléans : Document intitulé : *Procès fait à des pourceaux, aux assises tenues par le bailly d'Orléans* (1368).

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Catrin, correspondant au Nouvion (Aisne) : Copie de treize bulles de l'an 1187 à 1394, relatives à la *Confirmation de biens-fonds et autres, concédés à l'abbaye de Saint-Étienne de Fesmy-sur-Sambre, dans l'ancien Cambrésis.*

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. Jules Finot, correspondant à Vesoul : Copie de deux chartes de Jean de Vienne, amiral de France, relatives à des fondations de messes à célébrer dans l'église de l'abbaye de Bellevaux en Franche-Comté (1384 et 1386).

Renvoi à M. Francis Wey.

M. Paillard, correspondant au château de Charly (Saône-et-Loire) : Copie de neuf chartes de l'abbaye de Cluny.

M. le Président fait observer que les originaux de ces chartes viennent d'être acquis par la Bibliothèque nationale, et qu'ils ont été mis à la disposition de M. Bruel.

La copie adressée par M. Paillard sera, en conséquence, déposée aux archives.

M. Pouy, correspondant à Amiens : Document concernant l'établissement des messageries, coches et carrosses entre Amiens, Paris et Rouen, à partir de 1643.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. de Richemond, correspondant à la Rochelle :

1° Une charte en langue vulgaire, datée de 1273, et provenant du couvent de Saint-Léonard-des-Chaumes.

Renvoi à M. Paul Meyer.

2° Un document intitulé : *Visite de Henri de Laval de Boisdauphin,*

Digitized by Google

évêque de la Rochelle, au Consistoire, pour donner part aux ministres et aux anciens de l'avertissement du clergé de France daté du 1er juillet.

Renvoi à M. L. Lalanne.

M. Ferdinand André, archiviste de la Lozère :

1° *Notice généalogique sur les enfants du roi Henri II et de Catherine de Médicis.*

Renvoi à M. L. Lalanne.

2° *Protestation de deux chanoines au sujet de l'usurpation du monastère de Canourgue* (XIe siècle).

Renvoi à M. J. Tardif.

3° *État du royaume de France et de ses ressources financières* (XVIe siècle).

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Goberville, ancien instituteur à Caudebec (Seine-Inférieure):

1° *Règlement entre les médecins de la Faculté et la communauté des chirurgiens de la ville de Paris en 1660;*

2° *Solennités requises aux prises des fiefs de la Normandie de 1623 à 1657;*

3° Notice intitulée : *Institution du premier parlement de Paris et de ceux de France.*

Renvoi à M. Jourdain.

M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne : Document en langue romane, intitulé : *Proclamation du seigneur, lue dans les rues et sur la place publique de Piquecor, le dernier jour de novembre 1485.*

Renvoi à M. Paul Meyer.

M. Roserot, archiviste adjoint du département de l'Aube : Document du XIVe siècle, indiquant comment a fini la commune de Villemaur (Aube) après avoir duré cent quarante et un ans.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Jules Terris, à Carpentras (Vaucluse) : Charte du XIIIe siècle, par laquelle Raymond, comte de Toulouse, accorde plusieurs privilèges à la communauté de Bonnieux, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Vaucluse.

Renvoi à M. de Boislisle.

Digitized by Google

Il est fait hommage au Comité des ouvrages suivants :

1° *Histoire du commerce de Marseille pendant vingt ans* (1855-1874), par M. Octave Tessier [1].

2° *Documents originaux et inédits sur la Saintonge et sur l'Aunis*, publiés avec des notices par M. P. Marchegay [2].

3° *Détails historiques sur l'Olonais et le Talmondais au XIIIe siècle*, par le même [3].

4° *Chartes mancelles de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, 848-1200*, par le même [4].

5° *Antoine de Noaillles à Bordeaux*, d'après des documents inédits recueillis, publiés et annotés par M. Tamizey de Larroque [5].

6° *De l'emprisonnement de l'abbé Faydit*, notes et documents inédits, par le même [6].

7° *La banlieue de Marseille*, orné de cartes, plans, dessins et gravures par Alfred Saurel [7].

8° *La vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre*, par M. l'abbé Arbellot [8].

9° *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Salins*, par M. Bernard Prost, archiviste du Jura [9].

10° *Le Présidial de la Rochelle*, par M. L. Delayant [10].

11° *Chronologie locale, ou Faits historiques sur la ville de Caudebec-en-Caux*, de *1576* à *1790*, par M. Goberville [11].

Tous ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque, et des remerciements adressés à leurs auteurs.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. Jourdain, Francis Wey, Hippeau, P. Meyer, de Courson et Michelant.

[1] Paris, 1878, 1 vol. in-4° de 367 pages.

[2] Les Roches-Baritaud, 1878, in-8°, 121 pages.

[3] In-8° de 21 pages. Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, pour 1878.

[4] Broch. in-8° de 24 pages.

[5] Bordeaux, 1878, in-8°, 93 pages. Extrait des *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux* (4e fascicule, 1876).

[6] Extrait de la *Revue des questions historiques*, avril 1878; Paris, in-8°, 12 pages.

[7] Marseille, 1878, 1 vol. in-8°, 212 pages.

[8] Paris, 1878, broch. in-8°, 100 pages.

[9] Paris, 1878, broch. in-8°, 35 pages.

[10] La Rochelle, 1878, broch. in-8°, 44 pages.

[11] Rouen, 1878, broch. in-8°, 24 pages.

Digitized by Google

M. le Président appelle l'attention de la section sur les instructions qu'il y aurait lieu d'adresser, cette année, aux Présidents des Sociétés savantes, relativement à l'envoi des mémoires destinés aux lectures de la Sorbonne.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, présent à la séance, annonce à la section que les membres de l'École seront toujours à la disposition du Comité pour la copie de documents historiques et archéologiques. La section s'associe aux remerciements que le Président adresse à M. Geffroy.

Des rapports sur des mémoires de Sociétés savantes sont lus par MM. G. Desjardins, Jourdain, J. Tardif, A. de Barthélemy, Marty-Laveaux et Bellaguet.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

Des rapports sont lus par MM. de Boislisle, L. Lalanne, G. Desjardins, A. de Barthélemy, sur des communications de MM. de Lamothe, Duhamel, Tartière, de Montégut, Prost, Brun-Durand et Le Men.

M. le Président annonce que M. Bruel, archiviste aux Archives nationales, lui a adressé l'analyse de deux cahiers de procès-verbaux d'élection de députés du bailliage de Valois aux états généraux ordonnés en 1649.

Renvoi à M. G. Picot.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. de Backer, correspondant à Noordpeene (Nord), adresse l'extrait d'un journal tenu par un prêtre de Pontoise, relatif au séjour du Parlement dans cette ville (8 mai 1720).

Renvoi à M. de Boislisle.

Digitized by Google

M. Jules Finot, correspondant à Vesoul, adresse divers documents conservés aux Archives de la Haute-Saône, concernant les franchises et privilèges du bourg de Rigny-sur-Saône.

Renvoi à M. Francis Wey.

M. Soucaille, correspondant à Béziers : *Lettres de convocation pour l'élection de l'abbé de Saint-Aphrodise de Béziers.*

Renvoi à M. Léon Gautier.

M. Robert Long, archiviste des Hautes-Alpes : Document du XIe siècle intitulé : *Un acte inédit concernant un dauphin du Viennois.*

Renvoi à M. J. Tardif.

M. Jules Terris, à Carpentras : 1° Copie d'une charte de l'année 972, par laquelle Arnoul, évêque d'Apt, fait don de diverses propriétés à son église; 2° Privilèges accordés en 1247 par le comte Raymond de Toulouse aux habitants de Bonnieux; 3° Note sur les signatures des notaires d'Apt au moyen âge.

Renvoi à M. J. Tardif.

M. l'abbé Richard, correspondant à Baume-les-Dames : *La Géomance du seigneur Christofle de Catan*, volume publié à Paris en 1555, et qu'il considère comme très rare.

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. le Président de la Société académique de Saint-Quentin annonce la publication, par cette Société, du Cartulaire de l'hôtel de ville de Saint-Quentin, connu sous le nom de *Livre rouge*.

M. le Président fait ressortir tout l'intérêt de cette publication ; il estime qu'elle doit être encouragée.

La section partage cet avis, qui sera communiqué par l'Administration à la commission des souscriptions.

M. Tuetey, archiviste aux Archives nationales, adresse la copie qu'il a préparée d'un choix de *Testaments du XIVe et du XVe siècle*, d'après les registres du Parlement. Ces documents, dont la section a apprécié tout l'intérêt, seront compris dans le IIIe volume des *Mélanges*, et M. de Laborde est désigné pour en surveiller la publication en qualité de commissaire responsable.

Digitized by Google

La commission des *Mélanges* ayant décidé que tous les documents transmis par les correspondants et relatifs aux *Droits de péage* seraient réunis et feraient l'objet d'une publication, M. le Président annonce que M. Laudy, archiviste aux Archives nationales, se chargera volontiers de ce travail. Il a déjà fait des recherches en ce sens dans les archives du Comité.

M. le Président fait connaître à la section les noms des candidats proposés par la commission en remplacement de MM. Boutaric et Théry. L'élection des candidats à présenter au choix du Ministre aura lieu, d'après le règlement, à la prochaine séance.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Desnoyers, P. Meyer, comte de Luçay, Hippeau, Georges Picot, Bellaguet et J. Tardif.

Des rapports sur les publications des Sociétés savantes sont lus par MM. de Courson et Francis Wey.

MM. Francis Wey, Desnoyers, de Mofras et Jourdain lisent des rapports sur des communications manuscrites faites par MM. J. Finot, Boucher de Molandon, Octave Tessier, Prarond, Nozot et Goberville.

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. P. Meyer fait un rapport verbal sur un document envoyé par M. de Castelnau d'Essenault : *Traduction du testament d'un évêque de Bayonne*, dont il propose le dépôt aux archives.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Hucher, membre non résidant, au Mans, adresse une note sur le vitrail absidal de Notre-Dame-de-la-Cour, commune de Lantic (Côtes-du-Nord).

Renvoi à M. Alfred Ramé[1].

M. Henri Revoil, membre non résidant, à Nimes, adresse la copie d'une inscription qui donne la date de la réédification de la cathédrale de Nimes en 1639.

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. Albanès, correspondant à Marseille, envoie une notice sur la construction de l'église de Saint-Maximin (Var), et des extraits des registres du prieur qui édifia la dernière partie de ce monument.

Renvoi à M. Albert Lenoir.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, adresse : 1° L'empreinte de deux sceaux poitevins des xve et xvie siècles; 2° Quatorze inscriptions des xiiie, xviie et xviiie siècles.

Cette communication est partagée entre MM. Douët d'Arcq et de Lasteyrie.

M. Joseph de Baye, correspondant à Baye (Marne), adresse un rapport sur l'exploration d'un nouveau cimetière mérovingien qu'il a découvert à Joches, canton de Montmort (Marne).

Renvoi à M. A. Bertrand.

[1] Voy. p. 179, les nominations de MM. Hugot et Postel aux postes de secrétaire et de secrétaire adjoint du Comité, notifiées à la section d'histoire, séance du 4 novembre 1878; ces nominations l'ont été également à la section d'archéologie, à la séance du 11 des mêmes mois et an.

Digitized by Google

M. Boucher de Molandon, correspondant à Orléans, adresse la copie d'une ordonnance de payement «de Loys, fils de Roy de France, duc d'Orléans, comte de Valois, de Blois et de Beaumont, à son argentier Denis Mariete, de la somme de 800 livres tournois pour un tableau d'or, d'un costé hachié d'ymaiges de hautte taille, de l'autre esmaillé, etc.»

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Desjardins, correspondant à Lyon, adresse une notice intitulée : *Les camps retranchés du département des Alpes-Maritimes.*

Renvoi à M. Ch. Robert.

M. Duhamel, correspondant à Avignon, adresse la suite de la copie de l'*Inventaire de la métropole d'Avignon*, dont il a précédemment adressé la première partie.

Renvoi à M. Darcel.

M. Michel Hardy, correspondant à Dieppe, adresse une notice sur une sépulture des premiers temps de l'invasion franke, découverte à Eu (Seine-Inférieure).

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Le Héricher, correspondant à Avranches, adresse une notice, avec dessin, sur la pierre druidique, dite pierre de Saint-Benoît, de la commune de Saint-James, arrondissement d'Avranches.

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Leroy, correspondant à Melun, adresse une note relative à la sépulture d'un fils naturel du prince de Conti, décédé à Melun en 1785.

Renvoi à M. le colonel Le Clerc.

M. Morel, correspondant à Châlons-sur-Marne, adresse douze fragments de différents vases qu'il a découverts à Vadenay, dans un trou de campement, ainsi que le dessin de deux cornes de cerf travaillées, trouvées à Kœur-la-Petite (Meuse).

Renvoi à M. le colonel Le Clerc.

M. A. Nicaise, correspondant à Châlons-sur-Marne, adresse une

Digitized by Google

notice sur une coupe en terre offrant les caractères de la céramique de l'époque du bronze, qui a été découverte à Châlons.

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Bernard Prost, correspondant à Lons-le-Saunier, adresse les copies de différents marchés passés en 1486, 1521 et 1633, relatifs à des constructions.

Renvoi à M. Albert Lenoir.

M. Terninck, correspondant à Bois-Bernard (Pas-de-Calais), adresse quelques notes relatives à des communes du Pas-de-Calais.

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. Vallentin, correspondant à Montélimart, adresse :

1° L'estampage d'une inscription funéraire du XVIe siècle, découverte à Suze-la-Rousse (Drôme).

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

2° Le moulage en plâtre d'un autel inédit consacré aux *Proxunes*, découvert à Clausayes (Drôme).

Ce plâtre sera déposé au musée de Saint-Germain.

La section d'histoire renvoie à la section un document dont suit le titre; ce document lui avait été adressé par M. de Lamothe, correspondant à Nimes : *Permission donnée par Bertrand, abbé de Saint-Gilles, à Raymond, maître de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, de construire un oratoire avec cimetière. 1157.*

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. Ferdinand André, archiviste de la Lozère, adresse: 1° la copie de l'inscription d'un cippe découvert à Allenc (Lozère); 2° la copie d'un fragment d'inscription romaine trouvé à Savol (Lozère).

Renvoi à M. Léon Renier.

M. Babert de Juillé, juge au tribunal de Niort, adresse une *Notice sur le tumulus de Montabout*, commune de Pamproux (Deux-Sèvres).

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Théodore Bussin, à Vieux-Condé (Nord), adresse la copie de

Digitized by Google

l'inscription funéraire, gravée sur plaque de cuivre, de Louis, duc de Saint-Simon, l'auteur des *Mémoires*, 1755.

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. Chevarrier, vice-consul de France à Jaffa, adresse la copie d'une inscription romaine qu'il a trouvée dans cette ville, scellée dans le mur d'une habitation.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. du Châtellier, à Pont-l'Abbé (Finistère), adresse une *Notice sur le menhir autel de Kernur*, découvert à Kervadec-en-Plolanallec (Finistère). Une photographie est jointe à cette importante communication.

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Nonce Rocca, homme de lettres à Tunis, adresse :

1° Les copie et fac-simile trouvés, la première à Soussa (ancienne Hadrumetum de la Byzacène (Tunisie), le deuxième aux environs de Tunis.

Renvoi à M. Léon Renier.

2° Le dessin d'un talisman antique contre les scorpions.

Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. le Directeur des beaux-arts appelle l'attention de la section sur le procédé de M. Peneuprat, relatif à la transformation d'une pierre gravée en une planche de cuivre, et fait observer que cette découverte pourrait être utilement examinée au point de vue des publications du Comité.

Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Francisque Michel fils, ingénieur civil à Oran, signale des ruines romaines et notamment des mosaïques des plus précieuses qui se trouvent à Saint-Leu, près d'Arzew (Algérie).

Renvoi à la Direction des beaux-arts.

M. l'abbé F. Baudry, correspondant au Bernard, fait hommage de deux brochures dont il est l'auteur : 1° *Le souterrain refuge de Nesmy*, 1877; 2° *Objets du moyen âge découverts à Curzon*, 1877.

M. Edmond Blanc : *Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes*, par M. E. Blanc, 1878.

Digitized by Google

M. le chanoine Barbier de Montault : *Le reliquaire de la Cour-Saint-Pierre* (*Tarn-et-Garonne*). Ce travail, dont M. Barbier de Montault est l'auteur, est extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1878.

Le même adresse un autre de ses écrits : *Observations archéologiques sur les églises de Rome.* Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, 2e série, t. VIII, mai 1878.

M. Papier adresse son travail, extrait de la *Revue savoisienne*, 1878, qui est intitulé : *Deux jours à Constantine. Lettres à un ami.*

M. Florian Vallentin : son *Essai sur les divinités indigètes du Vocontium, d'après les monuments épigraphiques.* Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1877.

M. Babert de Juillé : son *Rapport au nom de la commission des tumuli de Bougou*, extrait du *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, 1875.

Le même : son *Compte rendu général des fouilles de la grotte de Loubeau, près Melle* (*Deux-Sèvres*), extrait du même recueil, 1874.

M. l'abbé Maillard, curé de Thorigné-en-Charnie (Mayenne) : son travail intitulé *Station préhistorique de Thorigné-en-Charnie, seconde réponse à M. G. de Mortillet*, Paris, 1878.

Des remerciements seront adressés aux auteurs de ces notices et de ces rapports, qui seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. le Président appelle l'attention de l'assemblée sur les instructions à adresser aux présidents des Sociétés savantes au sujet de la prochaine réunion de la Sorbonne; il prie ceux de ses collègues qui auraient des modifications à proposer au règlement, d'y songer afin d'être en mesure de les présenter à la séance du mois de décembre 1878.

M. le Président désigne trois membres pour composer, avec le bureau, la commission chargée de dresser une liste de trois candidats pour la place vacante dans la section, par suite de la mort de notre regretté collègue Ferdinand de Guilhermy.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Quicherat, Darcel, Ed. de Barthélemy, P. Lacroix, E. Le Blant, Charles Robert.

Digitized by Google

M. le comte Clément de Ris lit un rapport sur le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*[1].

Renvoi à la commission de la *Revue*.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur une communication de M. Pouy, correspondant à Amiens : *Empreinte d'une matrice de sceau en bronze du XIIIe siècle.*

Le rapport de M. Douët d'Arcq est renvoyé à la commission de la *Revue*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Bulliot, membre non résidant, à Autun, adresse un nouveau mémoire manuscrit sur les « Fouilles du mont Beuvray, le Champlain. »

Renvoi à M. Quicherat.

M. l'abbé Auber, correspondant à Poitiers, adresse le dessin d'un sarcophage qu'il croit daté du XIe siècle et qui a été découvert dans les ruines de l'ancienne abbaye de Saint-Severin, diocèse de Poitiers.

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. Imbert, correspondant à Thouars (Deux-Sèvres), adresse une notice, avec photographies, sur les statues funéraires de René de Wignerod et de Françoise du Plessis, sa femme, qui se trouvent au château de Glenais (Deux-Sèvres).

Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Rostan, correspondant à Saint-Maximin (Var), adresse, avec

Digitized by Google

notes explicatives, l'estampage d'une inscription funéraire du prieuré de Notre-Dame de Ceaux, XIVe siècle, et en même temps, la description d'un retable du XVe siècle qui se trouve dans le même prieuré.

Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Paul Guégan, correspondant de la Commission de topographie des Gaules, à Saint-Germain-en-Laye, adresse plusieurs dessins représentant des objets antiques trouvés dans des fouilles faites à Valenton, canton de Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise).

Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. le Président de l'Académie de Mâcon demande une subvention pour les fouilles qui s'exécutent à Solutré par les soins et sous la direction de cette savante Compagnie.

Renvoi à M. J. Quicherat.

M. Ch. Aubertin, correspondant à Sombernon (Côte-d'Or), adresse un travail qu'il a publié à Beaune en 1878 : *Notes sur les sépultures de l'église de Sombernon.*

M. Grasset aîné, correspondant à Varzy (Nièvre) : sa *Notice sur le tabernacle-retable du XVIe siècle de la Chartreuse de Bellary en Nivernais*[1].

M. Louis Revon, correspondant à Annecy, son ouvrage intitulé : *La Haute-Savoie avant les Romains*[2] (Extrait de la *Revue savoisienne*).

Des remerciements seront adressés à MM. Aubertin, Grasset et Revon, dont les ouvrages seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes.

La section, après avoir entendu M. Servaux, sous-directeur, qui donne lecture des propositions de la commission chargée de présenter trois candidats en remplacement de M. de Guilhermy, membre du Comité, décédé le 27 avril 1878, ajoute plusieurs noms à cette liste. Suivant les prescriptions du règlement, le vote au scrutin secret, pour la formation définitive de la liste de trois candidats à soumettre au Ministre, aura lieu dans la séance de janvier 1879.

[1] Nevers, 1878.
[2] Annecy, 1878.

Digitized by Google

M. Chabouillet lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Charles Robert, relative à la publication, dans la collection des Documents inédits, de la « Monographie numismatique de Verdun-sur-Meuse, » dont notre collègue est l'auteur. Les conclusions du rapport, favorables à la proposition, sont adoptées par la section; en conséquence, il est décidé que le manuscrit déposé par M. Charles Robert sera imprimé aussitôt que, comme il y a tout lieu de l'espérer, le Ministre en aura autorisé la publication[1].

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. J. Quicherat, Ed. de Barthélemy et Paul Lacroix.

M. A. Bertrand lit deux rapports : 1° sur le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*[2], 2° sur celui de la *Société archéologique de Tarn-et-Garonne*[3].

M. Edmond Le Blant : sur les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*[4].

M. Ch. Robert : sur les *Mémoires de la Diana, société historique et archéologique du Forez*, à Montbrison[5].

M. Ed. de Barthélemy : 1° Sur les *Mémoires du Comité archéologique de Senlis*[6];

2° Sur le *Bulletin de la Société archéologique des sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne*[7].

Tous ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Alex. Bertrand lit un rapport sur diverses communications de MM. Morel, correspondant à Châlons-sur-Marne, Nicaise, aussi cor-

[1] Voy. ce rapport, plus loin, p. 280.
[2] 2e série, tome VI, 1876-1877.
[3] Tome V, 1877.
[4] Tome XI, 5e et 6e liv.
[5] Tome IV, année 1877.
[6] Tome III, année 1877.
[7] Tome VIII, 1875-1877.

Digitized by Google

respondant dans la même ville, Le Héricher, à Avranches, Hardy, à Dieppe, J. de Baye, à Baye (Marne), et enfin, de M. Babert de Juillé, juge au tribunal de Niort.

M. R. de Lasteyrie lit des rapports sur des communications de MM. Revoil, membre non résidant, à Nimes, l'abbé Cérès, correspondant à Rodez, Terninck, correspondant à Bois-Bernard (Pas-de-Calais), et Th. Bustru, à Vieux-Condé.

Les rapports de MM. A. Bertrand et R. de Lasteyrie sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.
Tome XXV (III de la 2e série). Limoges, 1877.

(Séance du 3 juin 1878.)

Ce volume, de plus de 400 pages, est presque entièrement rempli par l'appendice du beau travail de M. Guibert qui a été publié dans les livraisons précédentes. Ce travail, dont nous avons déjà parlé, est consacré à la destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont. Dans ce long travail si modestement qualifié d'appendice, M. Guibert a tenté notamment de reconstituer le Bullaire de Grandmont (p. 35-117) et a écrit une série considérable de notices sur tous les monastères de l'ordre de Grandmont (p. 120-305). Ce travail mérite d'être signalé comme un modèle à tous les érudits de province : c'est un type qu'il serait fort souhaitable de voir imité. En dehors de ce beau travail, il n'y a guère à signaler dans ce volume que les notices consacrées par M. l'abbé Arbellot au père Bonaventure de Saint-Arnalle, carme déchaussé du XVIIe siècle; à Pierre de Limoges, célèbre prédicateur du XIIIe siècle; à Jean de Limoges, auteur du *Songe moral de Pharaon*, qui vivait en 1250 et qu'on a eu tort de confondre avec Jean de Limoges, bibliothécaire du pape Jean XXII, qui mourut en 1346.

L'archiviste du département de la Haute-Vienne, M. C. Rivain, a publié à la fin de ce même fascicule plusieurs textes intéressants et que l'on peut considérer comme inédits : c'est la donation faite vers 945 par le vicomte Eldegaire à l'abbaye de Saint-Martial; ce sont des notes historiques et des listes de moines qui sont de la main du

Digitized by Google

chroniqueur Bernard Itier, bibliothécaire de Saint-Martial, né en 1163 et mort en 1225, puis un Catalogue des livres de physique et de médecine de la bibliothèque de Saint-Martial au XIIIe siècle; enfin une lettre circulaire de Hugues, abbé de Saint-Martial (1198-1214), au sujet des réparations de son monastère. C'est à la section d'archéologie qu'il appartiendrait de louer les quelques pages que M. F. de Lasteyrie a consacrées à une amulette d'Alfred le Grand. Il s'agit du bijou émaillé qui sans doute avait été fabriqué en Orient ou en Italie et qu'Alfred, suivant une heureuse conjecture de M. de Lasteyrie, aurait peut être rapporté de son voyage de Rome.

LÉON GAUTIER,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1876, t. XXX (X de la 2e série). Auxerre, 1877.

(Séance du 3 juin 1878.)

Deux travaux méritent de fixer l'attention dans ce fascicule dont une partie considérable est consacrée aux sciences naturelles. L'étude de M. C. Demay, sur « Estienne Porcher, de Joigny, et sa descendance, » est pleine de détails qui intéressent l'histoire de Paris autant que celle de Joigny. Cet Étienne Porcher fut un des partisans les plus dévoués du roi Charles V. Il était sergent d'armes et maître et pourvoyeur des garnisons de vins du roi. Le roi l'anoblit en 1364, et il faut savoir gré à M. Demay d'avoir publié les lettres d'anoblissement, d'après la Généalogie dudit Étienne Porcher, qui fut publiée en 1650. Ces lettres figurent dans la table du registre du Trésor des chartes JJ 96, mais le feuillet sur lequel elles se trouvaient a depuis longtemps disparu.

Étienne Porcher mérita ces faveurs du roi par une vie pleine de bonnes œuvres et par de nombreuses fondations charitables. Dans l'un des bas côtés de l'église Saint-Thibaut, on voit encore aujourd'hui sa statue *en priant*, et M. Demay attribue cette œuvre d'art aux dernières années du XIVe siècle. Il avait quelque droit à cet honneur, car il avait fondé dans cette église une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-la-Conception, et le pape Grégoire XI confirma cette donation dans une bulle du 1er mars 1372 que l'éditeur a le

Digitized by Google

tort assez grave d'appeler un bref et de dater du mois de mai. Il n'est pas permis d'écrire *Avini*, au lieu d'*Avinio*, etc. Tous ces textes ont besoin d'être revisés. Nous regrettons aussi que M. Demay n'ait pas poussé plus loin ses recherches sur son héros. Dans le registre JJ 105, il existe une pièce très intéressante où l'on voit Charles V confirmer la fondation par ledit Étienne d'une chapellenie dans l'église de Saint-Jean-en-Grève (fol. 136). Cette pièce est de mars 1373 : nous la signalons à l'attention de M. Demay.

Le travail de M. Jollivot sur l'Assemblée des habitants de Tonnerre qui précéda les états généraux de 1576 est un travail beaucoup plus étendu et d'un intérêt plus général. L'auteur peint avec une certaine vivacité l'état lamentable de la ville de Tonnerre, après le fameux incendie de 1556. Il nous montre tous les fléaux fondant à la fois sur ce petit pays : la guerre religieuse, la famine, la peste. Il met en lumière la figure de Pierre Pithou, cet avocat troyen qu'il compare légitimement à Michel de l'Hospital. Le procès-verbal de l'Assemblée préparatoire de Tonnerre est publié *in extenso :* c'est d'un bon exemple, et ces sortes de documents méritent toujours cet honneur. Mais M. Jollivot ne s'est pas borné à publier ce texte : il l'a accompagné de neuf *Éclaircissements* où il écrit rapidement l'histoire de l'hospital Notre-Dame-des-Fontenilles, fondé en 1293 pour les pauvres pèlerins malades et femmes en couches; de l'église et prieuré de Saint-Aignan, de l'église et chapitre de Saint-Pierre, de l'église et doyenné de Notre-Dame, de l'hôpital du Saint-Esprit, qui fut bâti au commencement du XIIIe siècle, de l'Hôtel-Dieu Notre-Dame, de l'hôpital de Saint-Antoine et de la Maladrerie. Deux textes importants sont publiés à la suite de ces utiles dissertations : la transaction de 1505 entre les habitants de Tonnerre et le chapitre de Saint-Pierre, et la Déclaration des revenus du comté en 1572. Somme toute, c'est un travail consciencieux et clairement écrit. Il va sans dire que nous ne saurions partager tous les jugements de l'auteur, qui se montre assez volontiers sévère à l'égard des catholiques et des institutions de l'Église. Il est bon et nécessaire de relever avec impartialité les abus des institutions dont on écrit l'histoire; mais il serait peut-être équitable de parler aussi de tout le bien qu'on leur doit.

Léon Gautier,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

1 vol. in-8°. Lyon, 1876.

(Séance du 4 novembre 1878.)

La Société littéraire, historique et archéologique de Lyon a eu la bonne fortune de publier, dans le volume de ses *Mémoires* paru en 1876, l'exposé d'une de ces découvertes qui contribuent au progrès de la science historique : je veux parler de la détermination des voies antiques du Lyonnais par les hôpitaux de pèlerins du moyen âge. Un aperçu en avait déjà été donné par l'auteur à la réunion des Sociétés savantes de 1876[1]. M. Guigue a développé ses recherches et a cité à l'appui de sa thèse de nombreux documents. On doit la considérer comme absolument démontrée. — L'archiviste du département du Rhône ayant constaté, dans le périmètre du *pagus major Lugdunensis*, l'existence d'une multitude d'hôpitaux de pèlerins, autres que les maladreries, léproseries, ou que les maisons relevant de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, pensa que, pour trouver la direction des routes du moyen âge, il suffirait de tracer de l'un à l'autre de ces hôpitaux une ligne sur la carte. Il se trouva qu'en comparant les principaux de ces tracés avec ceux des voies mentionnées par Strabon, par l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger, on vérifia entre eux une concordance aussi parfaite que possible. On pouvait sans crainte conclure de ce rapprochement qu'en dressant une statistique exacte des anciens hôpitaux de pèlerins on restituerait, avec une grande probabilité, l'état des voies romaines sur notre sol. L'attention des correspondants du Comité et des archivistes départementaux doit être appelée sur ce fait important. — M. Guigue, dans le Lyonnais, n'a pas relevé moins de 107 hôpitaux de voyageurs, bâtis, soit dans des centres populeux, soit à la tête des ponts, soit dans des bois, ou des lieux complètement déserts. Chaque maison se composait d'ordinaire d'un bâtiment contenant une douzaine de lits et d'une modeste chapelle, et elle était desservie par une seule personne laïque, désignée tantôt sous le nom de recteur, tantôt sous celui de reclus ou recluse. Ce genre d'établissements était alimenté surtout par les aumônes des confrères

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 341.

Digitized by Google

du Saint-Esprit, vaste association qui avait pour principal objectif la construction des ponts.

En outre de l'étude de M. Guigue sur les voies antiques, il convient encore de citer, dans le même volume, une longue notice de M. Léopold Niepce sur Nicolas de Baufremont et ses fils Claude, baron de Sennecey, et Georges, comte de Crusilles, qui jouèrent un rôle considérable dans les événements de la fin du XVIe siècle; et des notes étymologiques de M. le baron Raverat sur deux noms du territoire de Lyon : Trion et Thunes, dont l'origine reste obscure.

L'Itinéraire en France et en Belgique, publié en latin par Abraham Golnitz, contenait un Guide du voyageur à Lyon qui présente un tableau de cette ville au XVIIe siècle. Cette notice, prolixe sur des points qui nous intéressent peu, muette, au contraire, sur d'autres que l'on voudrait voir traiter avec détail, fournit cependant des renseignements très utiles à l'archéologue, et il faut louer la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon de l'avoir tirée de l'oubli. Des notes ont été mises au bas des pages par M. Vachez, qui a comparé l'état actuel à celui que décrit Golnitz. Un plan de Lyon au XVIIe siècle complète ce travail.

G. Desjardins,
Membre du Comité.

Bulletin de la Société historique de Compiègne.
Tome III. Compiègne, 1876-1877, 1 vol. in-8°.
(Séance du 4 novembre 1878.)

Le tome III du *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, comme tous les précédents volumes publiés par cette Société, renferme un grand nombre de communications, dont chacune a son intérêt. En voici la liste :

Marie de Compiègne et l'Évangile aux femmes, par M. Constans.

Notice biographique sur Charles d'Humières, gouverneur de Compiègne et lieutenant général de Picardie, par M. J. du Lac.

La Cheminée du pavillon de Rethondes, par M. Francis de Roucy.

Extrait du registre mortuaire des religieuses du prieuré de Saint-Nicolas-au-Pont de Compiègne, communication de M. de Marsy.

Une page de la vie de Nollet. L'électricité dans les nuages. Franklin et Nollet, par M. l'abbé Lecot.

Houdencourt, seigneurie et paroisse, par M. l'abbé Morel.

Digitized by Google

Liste des personnages nés dans l'arrondissement de Compiègne antérieurement au XIXe siècle, ou qui s'y sont distingués et fait connaître à un titre quelconque.

Les frères des Écoles chrétiennes à Compiègne. Rapport sur un mémoire manuscrit des FF. Boniface et Benjamin par M. de Marsy.

Procès contre des animaux et insectes, suivis au moyen âge dans la Picardie et le Valois, par M. Alexandre Sorel.

Un volume aussi bien rempli témoigne assurément d'une sérieuse activité dans la Société qui le publie. Qu'il nous soit permis, toutefois, ne ne pas insister sur chacune de ces communications en particulier, quelque intéressantes qu'elles soient. Il suffit, pour la plupart, de les avoir signalées; le titre en indique assez l'objet, et permet à chacun de recourir au mémoire qui rentre dans le cercle de ses études. Afin d'abréger notre compte rendu, nous y comprendrons quatre communications seulement : celle de M. Constans, sur Marie de Compiègne; celle du M. du Lac, sur Charles d'Humières; la notice de M. l'abbé Morel, sur la seigneurie d'Houdencourt, et le curieux travail de M. Sorel, sur les procès contre des animaux et des insectes, suivis au moyen âge dans la Picardie et le Valois.

Le mémoire de M. Constans, sur *Marie de Compiègne et l'Évangile aux femmes* est une très savante étude de critique littéraire. L'auteur y déploie beaucoup d'érudition et de sagacité, et son travail sera certainement consulté et cité plus d'une fois par les amateurs de notre vieille littérature. Nous nous bornons à en détacher les conclusions originales :

1° Marie de France, cette femme poète, dont il nous reste des lais et des fables publiés par Roquefort, Marie de France était originaire de Compiègne; 2° Jean Durpain, écrivain du XIVe siècle, auquel on s'accorde généralement à attribuer le fabliau intitulé *l'Évangile aux femmes*, n'en est pas l'auteur; 3° ce fabliau est l'œuvre de Marie de Compiègne.

La plupart des critiques ont considéré le lieu de naissance de Marie comme très incertain. Quelques-uns, parmi lesquels M. Constans aurait dû nommer Victor Leclerc[1], supposent qu'elle a bien pu naître à Compiègne. Ils se fondent sur la mention qui est faite, dans quelques manuscrits de *l'Évangile aux femmes*, d'une certaine Marie de Compiègne, qui cultivait la poésie, qui avait acquis par

[1] Voy. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 246.

Digitized by Google

ses poèmes une certaine renommée, et que par conséquent il est bien naturel de confondre avec Marie de France qui vivait à la même époque, qui avait les mêmes goûts et le même talent et qui s'était acquis en France et en Angleterre une renommée toute semblable. M. Constans s'attache à cette conclusion; originaire lui-même de Compiègne, il la défend avec le zèle d'un érudit heureux d'ajouter une étoile de plus à la couronne littéraire de sa patrie. Ajoutons que ses arguments nous paraissent de nature à résoudre un problème historique laissé longtemps indécis. Mais pourquoi M. Constans enlève-t-il à Jean Durpain la paternité de *l'Évangile aux femmes?* Ce petit poème ne renferme-t-il pas quatre vers, qui semblent prouver d'une manière irrécusable cette paternité :

Ces vers Jehan Durpain, uns moines de Vauceles,
At fet mult soutilment, les rimes en sont beles;
Priez pour lui, beguines, vielles et jovenceles,
Que par vous sera s'âme portée en deux fisseles.

M. Constans fait observer que le manuscrit qui renferme ces vers est du XIVe siècle, époque à laquelle vivait Jean Durpain; mais il existe d'autres manuscrits du fabliau de l'*Évangile aux femmes*, et notamment une copie du XIIIe siècle, dans laquelle il n'est pas question de Jean Durpain, par l'excellente raison qu'il n'était pas né à cette époque. L'*Évangile aux femmes* lui est donc antérieur, et c'est à tort que la tradition l'a placé sous son nom. Le véritable auteur du poème, c'est Marie de Compiègne, c'est-à-dire Marie de France. Et, en effet, dans deux manuscrits, ce fabliau commence par les vers suivants :

L'*Euvangile des femmes* vous weil cy recorder;
Moult grand prouffit y a qui le veult escouter.
Cent jours de hors pardon s'y porroit conquester;
Marie de Compiegne le conquist oultre mer.
L'*Euvangile des femmes* si est et beau et digne;
Femme ne pense mal, ne nonne, ne beguine,
Ne que fait le renart qui happe la geline,
Si com le raconte Marie de Compiegne.

Ces vers ne tranchent-ils pas la question d'attribution? Il est vrai que ces vers ne se retrouvent pas dans tous les manuscrits; mais il est facile d'expliquer les variantes que les manuscrits présentent, soit par des lacunes, dans les plus anciens qui ne nous seraient pas parvenus complets, soit par des remaniements successifs

Digitized by Google

que les plus récents auraient subis. On comprend, dans cette hypothèse, comment Jean Durpain a pu ajouter quelques vers de sa façon à la composition originale de Marie de France, et comment ainsi son nom a pu être substitué à celui de l'auteur primitif. Telles sont les dernières conclusions de M. Constans. Nous croyons les avoir résumées fidèlement, et nous ne cacherons pas qu'elles nous paraissent très plausibles. Ajoutons que ce savant mémoire contient le texte même de l'*Évangile aux femmes*, quatre fois reproduit successivement d'après les quatre manuscrits qui le renferment, et dont l'un, appartenant à la bibliothèque de Dijon, a été pour la première fois décrit par M. Gaston Paris, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, année 1875, pages 44 et suivantes.

Charles d'Humières, qui fut gouverneur de Compiègne de 1587 à 1595, méritait assurément de trouver dans cette ville un biographe qui mît en lumière les hauts faits qui l'ont placé au rang des plus braves guerriers de son temps et des plus fidèles serviteurs de Henri IV. M. du Lac s'est acquitté de cette tâche avec savoir et impartialité, sans méconnaître les faiblesses de son héros, tout en louant ses vertus guerrières et les services qu'il a rendus à la cité dont il avait l'administration. Les renvois qui sont au bas des pages, les pièces qui se trouvent reproduites dans le cours de la narration, prouvent que l'auteur a puisé à de bonnes sources. Après avoir lu son mémoire, on se fait une assez juste idée de cet homme de guerre, issu de l'une des familles les plus opulentes de Picardie, mêlé à toutes les actions militaires de son temps, très catholique et en même temps très dévoué à Henri IV, prêt à le suivre partout, excepté au prêche, et à prodiguer son sang pour lui; plus brave d'ailleurs que prudent, et si prompt à exposer sa vie, qu'après avoir été blessé dans plusieurs rencontres il périt au siège de Ham d'un coup d'arquebuse. Mais, nous sera-t-il permis de l'avouer, bien que la notice consacrée par M. du Lac à ce grand capitaine de la fin du XVIe siècle offre un sérieux intérêt, nous regrettons que l'auteur n'ait pas eu sous les yeux le *Recueil des lettres de Henri IV*, ou qu'il n'y ait pas fait plus d'emprunts. Autant que nous pouvons en juger, il y aurait recueilli plus d'un détail qui n'était pas sans quelque prix. Ainsi nous apprenons par Henri IV qu'au commencement du mois de mars 1591 d'Humières défit deux compagnies d'Albanais près de Noyon, et qu'ayant voulu ensuite charger un régiment de gens de pied il eut une arquebusade au bras. N'y avait-il pas lieu de

Digitized by Google

citer cette autre lettre de Henri IV à d'Humières? « Monsieur de Humières, je suis extresmement marry de votre maladie que l'on m'a dit estre augmentée. Je me doubte que ce qui en est la principale cause est le desplaisir que vous avés de Pierrefonds; mais ne vous affligés davantage, car j'espère que nous l'aurons une aultre fois. Cependant advisés de vous guérir pour vacquer à la charge que je vous ai donnée de la lieutenance en Picardie : car le prince de Parme est prest d'y entrer... A Dieu; croyés que je vous aime autant que le sçauriés désirer; je le prie qu'il vous veuille bien tost guerir. Escritpt à Chauny, ce xvme septembre. HENRY. » — Ce gracieux témoignage de l'affection que Henri IV portait à M. d'Humières aurait, ce semble, complété heureusement le portrait d'ailleurs fidèle que M. du Lac a tracé de l'ancien gouverneur de Compiègne.

La notice que M. l'abbé Morel a consacrée à la seigneurie d'Houdencourt retrace les faits qui se rattachent à cette seigneurie depuis l'année 828 où la terre de *Hutdonecurte* est mentionnée pour la première fois dans un diplôme de Louis le Débonnaire et de son fils Lothaire, jusqu'aux temps modernes. Dans un premier chapitre, l'auteur a réuni tous les détails que les chroniques et les chartes ont pu lui offrir sur les seigneurs d'Houdencourt jusqu'à la fin du xve siècle. A cette date, la descendance des anciens seigneurs n'était plus représentée que par une fille, Catherine du Bois, dont le patrimoine se trouvait réduit au tiers du domaine de ses ancêtres. Catherine épousa un seigneur bourguignon, Jean de la Mothe, qui était venu s'établir en Picardie vers l'an 1470. Ainsi se forma une branche nouvelle, celle des sires de la Mothe-Houdencourt, qui a compté plus d'un personnage considérable au xvie et au xviie siècle. M. l'abbé Morel a consacré à cette branche un chapitre spécial, dont le volume que nous avons sous les yeux ne comprend que les premières pages. Tout ce travail nous a paru fait avec une exacte érudition. Qu'il nous soit permis, cependant, de signaler à l'auteur un fait qui lui a échappé et qui peut servir à compléter la biographie qu'il donne de Philippe d'Houdencourt. Un compte publié par André de la Roque, *Traité du ban et de l'arrière-ban*, et reproduit dans le tome XXIII du *Recueil des Historiens de France*, p. 787, nous apprend que ce Philippe fut au nombre des chevaliers qui accompagnèrent en 1296 Robert, comte d'Artois, allant en Gascogne guerroyer contre les Anglais, et qu'à cette occasion il reçut du roi de France, à titre de solde, une allocation de 25 livres tournois.

Digitized by Google

Le mémoire de M. Sorel sur les *Procès contre des animaux et insectes, suivis au moyen âge dans la Picardie et le Valois*, a été lu le 19 avril 1876 à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, et on en trouve une rapide analyse dans les comptes rendus de cette réunion (*Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 280 et suiv.). Il n'est donc pas entièrement inconnu de nos lecteurs et nous ne pouvons pas beaucoup ajouter à la publicité qu'il a déjà reçue. Aussi nous serions-nous dispensé d'y revenir si, à l'appui des faits rassemblés par l'auteur, nous n'avions trouvé plusieurs récits intéressants dans les *Anecdotes historiques tirées du recueil inédit d'Étienne de Bourbon*, récente publication de la Société de l'Histoire de France due aux soins de M. Lecoy de la Marche. On voit dans ces *Anecdotes* des animaux en assez grand nombre : poissons, oiseaux, serpents, anguilles, excommuniés par l'autorité ecclésiastique, et il n'y a pas à se méprendre sur la réalité des usages de l'Église à cet égard, le témoignage d'Étienne de Bourbon étant positif et ayant une valeur irrécusable qui a pu être contestée quelquefois à des écrivains moins qualifiés que le docte prédicateur. C'est à ce titre que nous recommandons à M. Sorel cette source très authentique, qu'il ne pouvait connaître à l'époque où il a rédigé son mémoire. Un autre motif pour appeler de nouveau l'attention des érudits sur ce savant travail, c'est qu'il est accompagné, non seulement de pièces justificatives, mais d'une bibliographie étendue, où sont indiqués un grand nombre d'ouvrages, sinon tous les ouvrages relatifs aux procès et aux excommunications des animaux au moyen âge. Cette curieuse pratique, nous ne dirons pas cette superstition, qui s'est continuée d'âge en âge, a déjà provoqué une quantité assez notable de recherches pour mériter une bibliographie spéciale.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Arras.

1re série, t. IX. Arras, 1877, 1 vol. in-8°.

(Séance du 14 novembre 1877.)

Ce volume des *Mémoires de l'Académie d'Arras* renferme un certain nombre de pièces que nous nous contenterons de mentionner

Digitized by Google

sans y insister autrement. Ce sont : le *Recueil de tableaux, gravures, estampes, sculptures et objets dessinés pour le Muséum*, recueil formé par D. Doncre, peintre, commissaire nommé à cet effet par le district d'Arras, lequel remit tous ces objets audit district le 21 vendémiaire, troisième année républicaine; le *Catalogue de la bibliothèque d'Arras, telle qu'elle était en 1791;* un *Appendice au travail sur la frégate* « l'Artois, » publié dans le volume précédent par M. le chanoine Van Drival, secrétaire général de l'Académie; enfin, des *Documents concernant les tapisseries de haute lisse*, que M. Van Drival, toujours infatigable, a extraits du Registre aux bourgeois de la ville d'Arras, mais qu'il est d'autant plus inutile d'analyser qu'ils ont été insérés dans un des derniers volumes de la *Revue des Sociétés savantes*. Mais deux mémoires originaux, *La prévôté de Saint-Michel*, par M. Le Gentil, et *Le comte de Mondéjeux*, par M. Lecesne, doivent nous arrêter quelques instants.

La prévôté de Saint-Michel, dépendance de l'abbaye de Saint-Vaast, a occupé dans le cours des âges deux emplacements très distincts. L'ancienne prévôté s'élevait parallèlement à l'église du même nom, l'église Saint-Michel-lez-Arras, qui ne commence à paraître dans l'histoire qu'au XIIe siècle, mais dont l'origine paraît remonter beaucoup plus haut, peut-être jusqu'à une époque voisine de la fondation du monastère de Saint-Vaast. Cette prévôté a subsisté jusqu'à l'année 1640, où elle fut détruite de fond en comble, ainsi que l'église, en vertu des délibérations d'un conseil de guerre qui avait ordonné de démolir les remparts de la cité, « affin d'y faire partout une esplanade pour découvrir plus facilement les mouvements des assiégeants et les éloigner de la ville. » Quarante ans environ s'écoulèrent sans que les ruines causées par la guerre fussent réparées. En 1679, les religieux de Saint-Vaast commencèrent à faire l'acquisition, dans le voisinage d'Arras, de vastes terrains sur lesquels ils se proposaient d'édifier une prévôté nouvelle, destinée à leur servir de maison de campagne et de maison de santé. En 1687, ils obtinrent du souverain pontife une bulle; en 1695, des lettres royales qui reconnurent et approuvèrent l'établissement qui devait remplacer l'antique maison détruite par la guerre. La nouvelle prévôté grandit et prospéra entre les mains de ses prévôts. La beauté de ses parterres, de ses vergers et de ses eaux inspirait, dans les dernières années du XVIIe siècle, quelques beaux vers latins à un jésuite du collège d'Arras. Ces heureux commencements ne furent

Digitized by Google

pas démentis par la suite, et d'année en année, la pieuse maison des moines de Saint-Vaast reçut des embellissements jusqu'au jour où elle disparut, comme tant d'autres institutions religieuses, sous le coup des lois révolutionnaires. Avant M. Le Gentil, l'histoire de l'ancienne comme de la nouvelle prévôté de Saint-Michel n'avait été racontée que d'une manière très incomplète. M. Le Gentil le premier l'a remise en pleine lumière à l'aide de documents inédits, nombreux et importants. Le mémoire dont nous venons de rendre un compte rapide a donc un véritable prix. Il éclaire d'un jour nouveau l'origine et les destinées d'une institution qui a sa place marquée dans l'histoire religieuse de la province d'Artois.

Les annales d'une abbaye, quel que soit l'art que l'auteur y apporte, auront toujours quelque chose de sévère et d'aride. Nous n'en dirons pas autant de la biographie d'un homme de guerre, tel que fut le comte de Mondéjeux, plus connu sous le nom de Schulenberg, qui parut toute sa vie, dit son biographe, ne respirer que pour des coups hardis et pour des desseins d'une difficile exécution. Il appartenait à ce groupe de vaillants capitaines, que Richelieu et Mazarin surent employer au succès des armes de la France; caractères intrépides, intelligences ouvertes et pleines de ressources, qui se seraient peut-être éclipsées au premier rang, mais qui dans une position relativement secondaire, étaient capables de s'illustrer au service du pays. Entre beaucoup d'actions brillantes et heureuses qui ont rempli, à dater de sa première jeunesse, la carrière du comte de Mondéjeux, la plus mémorable, sans doute, est, en 1654, la défense de la ville d'Arras, assiégée par les Espagnols que commandait Condé. Mondéjeux était alors gouverneur de la ville, et malgré la faiblesse de la garnison, malgré les forces considérables des assiégeants, il sut repousser toutes leurs attaques, continuer la lutte lorsque les premiers ouvrages de défense étaient déjà emportés, et donner ainsi à Turenne le temps de venir à son secours et d'obliger l'ennemi à la retraite. Les services que Mondéjeux avait rendus lui valurent, quelques années après, la dignité de maréchal de France et le gouvernement de l'Artois. Ce fut alors qu'il échangea son nom de Mondéjeux contre celui de Schulenberg. Mais s'il se montrait courageux à la tête d'un corps de troupes, si dans le combat il ne reculait jamais devant le danger, il portait dans la vie civile ses habitudes guerrières; il traitait ses administrés aussi durement que l'ennemi aurait pu le faire; il les emprisonnait, les rançonnait et

Digitized by Google

les pillait; et son administration laissa dans le souvenir des habitants de l'Artois les plus détestables souvenirs. Il se conduisait à l'égard de sa famille comme à l'égard de ses administrés, et il persécuta sa femme de la manière la plus odieuse. N'ayant nul souci des condamnations judiciaires qu'elle obtenait contre lui, il osa, en plein jour, la faire enlever, par une troupe de cinq cents cavaliers, de l'asile que le Parlement lui avait assigné, et il l'enferma dans un donjon d'où elle ne s'échappa que plusieurs années après, au moyen d'une échelle de cordes, en ayant eu soin d'endormir ses gardiens avec l'opium. N'y a-t-il pas une ample matière pour la verve d'un romancier dans l'existence agitée de ce mari cruel, de ce capitaine si vaillant? M. Lecesne le croit, et nous le croyons avec lui. Mais il a tort de penser que, sous sa plume, le côté dramatique de cette biographie a disparu; nous trouvons pour notre part qu'il a su pleinement le conserver, et que le travail qu'il a inséré dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras* n'est pas moins intéressant qu'instructif. Rappelons en terminant que les malheurs de Mme de Schulenberg ont donné lieu à une communication d'un autre membre de la même Académie, M. de Calonne, que nous avons signalée en 1877 à l'attention des lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*[1].

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Nécrologe de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, publié pour la première fois au nom de l'Académie d'Arras, par M. le chanoine Van Drival.

Arras, 1878, 1 vol. in-8°.

(Séance du 4 novembre 1878.)

Dans la première moitié du XVIIIe siècle vivait à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras un religieux du nom de Maur Lefébure, né ou baptisé à Arras, paroisse de Saint-Géry, le 1er décembre 1695, fils de Jean Luc et de Claire-Françoise Delobry. Il était entré dans l'abbaye dès l'âge de dix-neuf ans, le 15 octobre 1714, reçut le sous-diaconat en 1717, le diaconat en 1718, la prêtrise en 1720. Dans la suite, il exerça les fonctions de bibliothécaire et de secrétaire du chapitre,

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 653.

Digitized by Google

devint, en 1748, receveur de la communauté, et, en 1751, fut nommé par acclamation grand prieur. Comme bibliothécaire, il avait eu sous sa garde les nombreux manuscrits et les archives si précieuses de l'abbaye de Saint-Vaast. Il résolut de mettre à profit, pour l'édification de ses frères et pour la gloire de son abbaye, les richesses historiques qu'il avait entre les mains, et ayant dépouillé les anciennes chartes, il composa, d'après les indications qu'il y avait recueillies, un nécrologe du monastère, depuis saint Vaast, c'est-à-dire depuis les origines les plus anciennes, jusqu'à 1740. Évidemment un pareil ouvrage n'est qu'une compilation; il n'a pas la même valeur qu'un ouvrage original, contemporain des faits qui s'y trouvent racontés et indiqués; mais n'oublions pas que cette compilation a été faite sur de vieux textes que nous n'avons plus et qu'elle remplace pour nous. Tantôt l'auteur reproduit fidèlement les documents qu'il a sous les yeux; tantôt il les compare, les discute et s'efforce d'en dégager la vérité. Il y a chez ce chroniqueur de date relativement récente un certain effort de critique.

Tel est le document que M. le chanoine Van Drival a retrouvé à la bibliothèque de l'évêché d'Arras, et qu'il vient de publier au nom et sous les auspices de l'Académie dont il est le laborieux et savant secrétaire. Ce n'est pas le premier service de ce genre que M. Van Drival rend aux études historiques, et indépendamment de nombreux mémoires dont il a enrichi les recueils de sa Compagnie, on nous permettra de rappeler qu'il mettait au jour, il y a peu d'années, une vieille chronique, œuvre d'un religieux de Saint-Vaast, la chronique de Guiman, dont nous avons rendu compte ici même. Au texte de son nécrologe, Maur Lefébure avait joint des écussons dessinés sur les marges du manuscrit à côté des noms auxquels ils se rapportent. M. le chanoine Van Drival a reproduit ces armoiries dans une suite de planches placées à la suite du texte. Il y a joint une table alphabétique, quelques notes et, sous forme de complément, la liste, sans doute incomplète, des religieux qui se sont succédé à l'abbaye de Saint-Vaast depuis 1749 jusqu'à l'époque de la Révolution française. Le nouveau volume dû aux soins de M. Van Drival offre donc un sérieux intérêt; il sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de l'histoire ecclésiastique de l'Artois, nous pourrions dire de l'histoire générale de l'Église. Et toutefois, en étudiant cette importante publication, nous ne saurions taire le double regret que nous avons éprouvé. De nombreuses fautes d'impression,

Digitized by Google

sinon de lecture, déparent le texte. Ainsi, page 9, *ab* pour *ad*; même page, *disciplinis* pour *disciplinis*; p. 12, *optirum* pour *optimorum*; *receus* pour *recens*; p. 24, *ciciter* pour *circiter*, etc. Ailleurs, comme à la page 7 et à la page 21, une mauvaise ponctuation rend le texte inintelligible. La table, quoique double, nous paraît insuffisante. La première table donne la liste des religieux qui ne sont connus que par leurs noms proprement dits; nous n'y insisterons pas; mais la seconde comprend les religieux dont on possède à la fois et les noms de baptême et les noms de famille, et ce sont les noms de famille seulement qui s'y trouvent relevés. L'omission des noms de baptême est une lacune qu'il eût été facile d'éviter et que n'ont pas commise nos maîtres en pareille matière, Quétif et Échard, par exemple, dans la table qui termine leur grand ouvrage sur les écrivains de l'ordre de Saint-Dominique. Sous ces réserves que l'intérêt de la science nous commandait, nous ne pouvons qu'applaudir au nouveau et si utile volume que les études historiques doivent à l'érudition et au zèle de M. l'abbé Van Drival.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

2e fascicule. Pont-à-Mousson, 1878, 1 vol. in-8°.

(Séance du 4 novembre 1878.)

Le volume ou plutôt le fascicule des *Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson*, que nous avons eu sous les yeux, renferme un certain nombre de pièces intéressantes, à divers degrés, pour l'histoire locale.

Ce sont d'abord les lettres par lesquelles le duc de Lorraine, Charles III, élève à la dignité de chevalier le sieur Claude de la Bourelotte, colonel d'un régiment de douze compagnies d'infanterie luxembourgeoise, pour la valeur qu'il avait déployée dans les guerres de France au service de Sa Majesté Catholique et des princes de l'Union, c'est-à-dire au service du roi d'Espagne et de la Ligue. Ce qui fait le principal intérêt de ce document, au témoignage de l'éditeur, M. Lepage, archiviste de Meurthe-et-Moselle, c'est la rareté des lettres de chevalerie.

Digitized by Google

Vient ensuite un *Épisode de l'histoire de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson*, épisode qui s'écarte singulièrement de l'objet ordinaire de nos études; car il se rapporte à un accident pathologique, à une grossesse extra-utérine, qui, à l'époque où elle fut observée, vers le milieu du VIe siècle, était un fait unique dans les annales de la médecine, et souleva, pour cette raison, entre les plus illustres docteurs, des controverses dans lesquelles on nous saura gré de ne pas entrer.

Insisterons-nous davantage sur les *Notices bibliographiques pour servir à l'histoire de la typographie Mussipontaine ?* Elles font beaucoup d'honneur au savoir de leur auteur, M. J. A. Schmit; mais, comme elles consistent dans la description d'un certain nombre de volumes imprimés à Pont-à-Mousson, il suffira, je pense, de les avoir signalées à l'attention des bibliophiles.

L'étude de M. Hyver sur *L'église de la Commanderie de Saint-Antoine* offre la description de toutes les parties de cet antique et célèbre monument, de ses tours, de son portail, de ses tombeaux, de ses autels, de sa chaire, de ses cloches; mais si nous suivions l'auteur dans les curieux détails qu'il a réunis, nous serions, à juste titre, blâmé d'empiéter sur le terrain de l'archéologie. Par le même motif, nous nous bornerons à mentionner le tableau que M. Ruche a dressé des *Antiquités retrouvées jusqu'à ce jour sur les territoires des communes de Pont-à-Mousson.*

Mais nous devons plus qu'une simple mention au mémoire sur *Les Agonothètes ou les donateurs de prix à l'Université de Pont-à-Mousson.* C'est encore à M. Hyver que la Société philotechnique a dû cette intéressante communication. Par une réminiscence un peu ambitieuse de l'antiquité, les *agonothètes*, dans l'Université de Pont-à-Mousson, étaient les personnages qui faisaient les frais des prix distribués aux élèves de la Faculté des arts. C'est la liste de ces bienfaiteurs de la jeunesse lorraine que M. Hyver a dressée, en ajoutant à leurs noms quelques détails biographiques, l'indication du chiffre de leurs libéralités et la description de leurs armoiries qui se trouvaient reproduites sur les plats des volumes donnés en prix. Celui qui eut l'initiative de cette munificence fut Jean de Lenoncourt, gouverneur de la ville de Saint-Mihiel, conservateur des privilèges de l'Université, grand ami des Jésuites, qui, en 1592, leur donna dix écus d'or en faveur des élèves des classes d'humanités de leur collège de Pont-à-Mousson. Parmi les agono-

Digitized by Google

thètes des années suivantes, nous citerons, en 1593, Erric de Lorraine, évêque de Verdun ; en 1594, Alexandre, marquis d'Havré ; en 1595, Jean des Porcelets de Maillane, gouverneur de Toul et bailli de Metz ; en 1597, les magistrats de Pont-à-Mousson ; en 1600, les trois frères de Bassompierre, etc. Il pouvait arriver cependant que la générosité du donateur vînt à se lasser. Quelque reconnaissants que fussent les Jésuites de ces largesses annuelles, ils préféraient sans doute une donation qui garantît l'avenir. Elle ne se fit pas longtemps attendre; car, déjà l'année 1628, deux personnages, mus d'un même sentiment de bienveillance pour l'Université de Pont-à-Mousson, le prince François II, duc de Lorraine, et Antoine de Lenoncourt, se disputèrent l'honneur de devenir, selon l'expression de M. Hyver, agonothètes perpétuels. La préférence fut accordée au prince, qui fit don à l'Université, pour les futures distributions de prix, d'une rente annuelle de trois cents francs barrois à prélever sur les revenus du marquisat d'Hattonchâtel. Afin de donner plus d'éclat à la solennité, il fut convenu qu'elle n'aurait lieu que tous les deux ans. Voilà un exemple mémorable de la protection et des encouragements que les écoles publiques et la jeunesse qui les fréquentait trouvaient autrefois près de quelques grandes familles aussi généreuses qu'intelligentes. Nous, qui n'attachons pas moins de prix que nos pères à l'éducation, qui, peut-être même, en comprenons mieux l'importance, nous devons honorer la mémoire de ceux qui l'ont jadis encouragée, et remercier les écrivains, tels que M. Hyver, qui travaillent à perpétuer le souvenir de leurs bienfaits.

Une restitution bibliographique pour servir à l'histoire de l'imprimerie Mussipontaine, tel est le titre d'un mémoire de M. Ory, qui fait suite à celui de M. Hyver et qui termine le fascicule confié à notre examen. Nous ne saurions nous dispenser de transcrire le titre de l'ouvrage qui a été l'occasion des savantes recherches de M. Ory : *Combat d'honneur concerté par les IIII éléments sur l'heureuse entrée de Madame la duchesse de la Vallette en la ville de Metz. Ensemble la resjouyssance publicq concertée par les habitans de la ville et du pays sur le mesme sujet.* Quel est l'auteur de ce livre et où a-t-il été imprimé ? Est-ce à Metz ? Est-ce à Pont-à-Mousson ? La question peut nous paraître assez indifférente, à nous autres Parisiens; mais si nous étions Lorrains, elle nous toucherait davantage, et notre patriotisme local s'intéresserait à la solution. Nous ne sommes donc nullement

Digitized by Google

étonné des développements qu'elle a pris sous la plume de M. Ory, et de la verve non moins spirituelle qu'érudite avec laquelle il l'a traitée. Nous estimons que les conclusions auxquelles il arrive sont irréfragables : le *Combat d'honneur* a été imaginé par les pères jésuites du collège de Metz, consultés à cet effet par une commission que les trois ordres de la ville avaient désignée. La relation a été écrite ensuite par un seul des pères, qui a gardé volontairement l'anonyme pour en laisser tout l'honneur aux magistrats de Metz. Elle a été imprimée à Pont-à-Mousson. Les deux imprimeurs sont Jean Appier Hanzelet et son associé Jean Bernard ; le graveur est Hanzelet; le dessinateur, Didier Baron, peintre de l'Université. Date, 1626-1627. « Donc, s'écrie M. Ory, dessinateur, graveur, imprimeurs du *Combat d'honneur*, tous étaient Mussipontains et attachés à notre vieille et célèbre Université. Je suis fier, pour ma chère ville natale et pour mes prédécesseurs, de cette gloire. »

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Comité archéologique de Senlis.

Tome II, année 1876, 1 vol. in-8°.

(Séance du 4 novembre 1878.)

Ce volume des *Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis* concerne exclusivement l'archéologie, sauf sept à huit pages extraites du savant travail de M. Flammermont sur Senlis, qui a été tout récemment récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous avons pensé, en conséquence, qu'il n'y avait pas lieu d'en entretenir la section d'histoire.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée.

23e année, 1876, 2e série, t. VI.

(Séance du 4 novembre 1878.)

La plus grande partie de ce petit volume est occupée par un travail posthume de M. Gourraud, dans lequel l'auteur a réuni des

Digitized by Google

Notes historiques sur la paroisse de Chavagnes-de-Montaigu, aujourd'hui commune de Chavagnes-en-Paillers. Cette paroisse avait déjà été l'objet d'une notice publiée en 1843 par M. de la Villegille dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*. M. Gourraud a complété les recherches déjà faites sur ce sujet et mis en œuvre tous les documents qui peuvent éclairer l'histoire de cette localité. On peut regretter que l'auteur ait omis d'indiquer les sources où il a puisé, et que le désir de faire une étude complète l'ait souvent conduit à introduire dans son travail des détails qui n'offrent que bien peu d'intérêt.

Les œuvres d'Agrippa d'Aubigné, récemment publiées d'après les manuscrits originaux conservés en Suisse, ont fourni à M. Marchegay l'occasion de donner quelques explications sur une *Lettre de d'Aubigné*, adressée à un personnage anonyme qui, d'après les recherches de l'auteur, doit être Augustin de Constant, gouverneur de Marans.

Cette lettre, qui n'a pour but que de critiquer la passion que le destinataire avait pour la chasse et les dépenses excessives auxquelles il se livrait, contient quelques détails dont M. Marchegay a pu faire ressortir l'intérêt en rectifiant des noms propres défigurés par un copiste inintelligent.

M. de Sourdeval a complété ses recherches sur la *Baronnie de Rié* en étudiant le Cartulaire de cette baronnie, conservé dans les archives départementales de la Vendée, et le Cartulaire de Boisgrolland publié par M. Marchegay. Ces documents lui ont fourni les noms d'un certain nombre de seigneurs du XIe au XIIIe siècle. Une alliance avec la maison de Luxembourg donna cette seigneurie à César de Vendôme, marié à Françoise de Lorraine, fille de Marie de Luxembourg. Sa petite-fille, Marie de Savoie, femme de Charles-Emmanuel, duc de Savoie et roi de Chypre, fut titulaire de la baronnie de Rié de 1665 à 1715. La seigneurie de Rié, vendue au comte de Pontchartrain, fut possédée en 1768 par son fils cadet, Paul-Jérôme Phélypeaux, marquis de Pontchartrain, et changea encore deux fois de mains avant la Révolution.

Les mémoires historiques occupent la plus grande place dans les *Annuaires de la Société d'émulation de la Vendée*. On trouve cependant, dans le volume dont nous rendons compte, des publications d'un tout autre genre, telles que des *Poésies inédites du comte de la*

Digitized by Google

Fare et une étude agricole de M. Assollant, qui attestent la variété des travaux auxquels se livrent les membres de cette Société.

JULES TARDIF,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Tome XLI de la collection. 3e série, t. XIV, 1877.

(Séance du 4 novembre 1878.)

Ce volume est également intéressant pour la section d'archéologie et pour la section d'histoire; je vais tâcher de vous rendre compte de ce qui nous concerne spécialement, sans empiéter sur ce qui est de la compétence de nos collègues.

M. Socard a recueilli les souvenirs de la franc-maçonnerie à Troyes; c'est de l'histoire très moderne. Deux loges furent établies dans cette ville : la loge de l'Union et de la Sincérité, fondée en 1751; la loge de la Régularité, fondée en 1786 pour la deuxième compagnie des gardes du corps du roi; celle-ci n'eut que quatre ans d'existence, puisqu'elle finit lorsque cette compagnie changea de garnison, en 1790. — La loge de l'Union était composée d'habitants de Troyes; on s'y occupait d'œuvres de bienfaisance et aussi un peu de banquets; les maçons de Troyes, réunis par une philosophie qui ne bannissait pas la religion, faisaient célébrer deux messes solennelles par an, à la Saint-Jean d'été et à la Saint-Jean d'hiver; ils ne négligeaient pas les services pour le repos de l'âme des frères; aussi le clergé ne leur était-il pas hostile. Les moines de Clairvaux, avec le consentement du procureur et des autres officiers de l'abbaye, fondaient à Clairvaux la loge de la Vertu, affiliée à celle de la Sécurité. Les Cordeliers louaient aux gardes du corps un local pour leurs réunions; le supérieur et un frère profès se faisaient même admettre parmi les maçons. Cet épisode permet d'expliquer la présence des membres du clergé dans la maçonnerie, alors que le but de cette institution n'avait pas été radicalement modifié.

M. Le Brun Dalbanne a donné la dernière partie de l'étude complète consacrée par lui à Mignard. Aujourd'hui il entre dans les détails les plus minutieux sur la famille du grand peintre, sur son intérieur, sa fortune, qui était très considérable grâce au prix que

Digitized by Google

l'on donnait à ses portraits. Il parle de tous ses enfants, de l'inventaire après décès de ses tableaux et dessins, de ceux qui étaient terminés et de ceux qui étaient restés ébauchés. M. Le Brun Dalbanne étudie avec un soin tout particulier ce qui, au double point de vue de l'art et de l'histoire, se rapporte à quatre tableaux originaux, dont deux lui appartiennent, Anne d'Autriche et Marie-Louise d'Orléans; un autre à M. J. Gréau, la duchesse du Maine, fille du prince de Condé; le quatrième, à Mme de Marcillac, représentant la comtesse de Feuquières, propre fille de Mignard. Il termine par un catalogue chronologique de l'œuvre de Mignard.

On doit à M. l'abbé Lalore, l'infatigable éditeur de textes champenois, deux documents jusqu'ici inédits du cérémonial de la joyeuse entrée des évêques de Troyes; l'un est du commencement du XIVe siècle, l'autre est celui qui fut observé jusqu'en 1519.

Nous ne devons pas passer sous silence la notice biographique consacrée par M. Socard à feu Théophile Boutiot dont le nom est bien connu au Comité. Boutiot était un travailleur zélé; sa bibliographie ne comprend pas moins de quatre-vingt-neuf notices ou mémoires, et il a laissé des travaux terminés que la Société académique de Troyes promet de publier. C'est M. Boutiot qui, avec la collaboration de M. Socard, rédigea le Dictionnaire topographique de l'Aube, imprimé par le Ministère après avoir obtenu un prix, en 1866, au concours de la Sorbonne.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST.

2e série, t. II et III, 1874, 1876.

(Séance du 4 novembre 1878.)

Ces deux volumes, comme ceux qui les ont précédés, se ressentent, dans leur composition, de la position de la ville de Brest; nécessairement la Société académique se recrute parmi des fonctionnaires de la marine, qui communiquent des notes et des souvenirs de leurs voyages; on néglige un peu l'histoire locale pour s'occuper de toutes autres choses; il semble que l'on sente, à Brest, que la ville est peuplée d'étrangers et que l'on soit curieux de ce qui vient des pays lointains. Dans ces deux volumes, M. Levot, seul, a fourni

Digitized by Google

des travaux qui touchent à l'histoire de Brest ou des environs: d'abord un bon résumé historique de l'abbaye de Daoulas, résumé qui contient des détails curieux pour nos collègues de la section d'archéologie[1]; ensuite une étude sur les intrigues de l'enseigne de vaisseau Rivoire, acquitté par la cour martiale de Brest, puis condamné à la déportation par celle de Rochefort, sous le Consulat. Rivoire avait conçu le projet de s'emparer du port de Brest, en 1799, au nom du Roi; il avait plus ou moins participé aux conspirations dont le but était de faire disparaître le Premier Consul. C'était un assez triste caractère, remuant, sans cesse occupé à tramer des projets mystérieux, souvent emprisonné, habile à recouvrer la liberté. Ce qui frappe le plus dans cette étude est la manière dont était rendue la justice en l'an x : on voit un jury acquitter un prévenu convaincu des faits dont il est accusé, mais reconnu non criminel parce qu'il n'y avait pas eu exécution; le Gouvernement maintenir le prévenu acquitté en prison, faire casser le jugement pour obtenir une condamnation; et remarquons que dans tout cela il ne semble pas y avoir de connivences avec le prévenu ni d'influences cachées; de part et d'autre, il y avait inexpérience et hésitation dans la manière de comprendre le mandat de juré.

Le troisième morceau dû à M. Levot, dont la mort récente laissera longtemps un vide dans une société dont il était l'âme, touche aux temps modernes[2]. C'est la relation de l'épisode du *Vétéran*, le premier vaisseau de guerre qui soit entré dans le port de Concarneau. Il est vrai qu'il y entra contraint et forcé, non sans péril, en août 1806, alors que, sous le commandement du prince Jérôme Napoléon, il était poursuivi de près par une division anglaise. Après un séjour de vingt mois, il put sortir et revenir à Lorient, et sa rentrée offrit presque autant de difficultés à vaincre que sa retraite.

M. Victor Saillet, bibliothécaire adjoint de la ville de Brest, a donné deux mémoires faits avec soin et qui prouvent les lectures attentives dans lesquelles l'auteur a puisé ses notes; l'un est sur les ordalies, le duel judiciaire, les épreuves par le feu, l'eau froide, le tournoiement du pain, l'Eucharistie. L'autre mémoire est un résumé de ce que l'on sait sur les premiers explorateurs des mers arctiques; sur la découverte du Groënland, des côtes de l'Amérique du Nord et de celles de la mer Blanche.

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. Ier, p. 395.

[2] Voy. plus loin, p. 221.

Digitized by Google

M. J. Turiault a fourni la seconde partie de son étude sur la langue créole; j'ai eu l'honneur de signaler la première partie de ce travail philologique lorsqu'elle parut dans le *Bulletin* de 1874 : ce qui est publié dans le volume de 1875-1876 comprend le verbe et les conjugaisons, et complète cet essai de grammaire créole.

Signalons en terminant les *Notes de campagne sur une station des mers de Chine et du Japon*, par M. E. Lavise, aide-commissaire de marine; les *Notes sur la vie et l'œuvre d'Arnaud-Vincent de Montpetit*, peintre du XVIIIe siècle, né à Mâcon en 1713, mort en 1800, par M. O. Pradère; enfin un travail de M. A. Dupuy sur *Les aventuriers grecs à Rome, depuis la fin de la seconde guerre punique jusqu'au siècle d'Auguste*. Ce dernier est moins un mémoire académique que la réunion de quatre conférences sur les grammairiens, sur les poètes et les médecins venus de Grèce à Rome, sur les otages et prisonniers, sur les écoles médicales en Orient, enfin sur les témoins grecs que les procès politiques faisaient venir à Rome.

A. DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST.

2e série, t. IV, 1876-1877.

(Séance du 4 novembre 1878.)

Les travaux relatifs aux sciences tiennent dans ce volume une place assez considérable; d'autres, tels que *Les aventuriers grecs à Rome*, par M. Dupuy, et les *Études sur quelques poètes étrangers*, par M. Geiger, n'ont trait ni à notre histoire ni à notre littérature; d'autres enfin sont avant tout archéologiques. A cette dernière classe appartiennent les ouvrages suivants: *Notes archéologiques sur le département du Finistère*, par M. Flagelle; *Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec, fragment inédit des promenades dans le Finistère*[1], par M. A. Riou, et le *Rapport de la commission chargée par la Société académique de Brest de signaler les objets d'art existant dans l'arrondissement*. Parmi ces objets, d'ailleurs fort peu nombreux, figurent en première ligne les groupes exécutés pour la cascade de Marly par Coysevox et Coustou. Trans-

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 456.

Digitized by Google

portés au Musée des monuments français, ils en furent tirés pour être donnés à la ville de Brest, qui avait sollicité du Gouvernement quelques statues pour orner le cours Dajot. Ceux des travaux de ce volume qui se rattachent de plus ou moins près à l'histoire et à la biographie locale, tels que *Projets de descente en Angleterre sous Louis XV et sous Louis XVI*, les *Principaux incendies dans le port de Brest de 1703 à 1875*, la notice sur *Édouard. Corbière*, sont tous dus à la plume d'un homme de bien et de mérite, enlevé cette année à la Société académique de Brest dont il a été le fondateur, le président et le membre le plus actif, M. Levot. Auteur d'une *Biographie bretonne* comprenant environ neuf cents notices, d'une *Histoire de la ville et du port de Brest*, et d'une grande quantité de monographies intéressantes qui venaient à chaque instant continuer et compléter ces importants travaux, il est cité à propos de toutes les questions d'histoire locale, car dans sa longue et laborieuse carrière il a eu occasion de toucher à tous les sujets.

Dans ce volume même, M. F. Halégouët raconte une légende bretonne sur les *Rochers de Plougastel*. Le diable, dans un moment de reconnaissance, transporte, pour obliger une pauvre veuve qui lui avait donné l'hospitalité, les rochers qui étaient alors du côté de Léon du côté de Plougastel. A cette occasion il rappelle que, dans l'*Annuaire de Brest* de 1866, M. Levot avait donné, d'après M. J. F. Brousmiche, la version suivante concernant les *Rochers de Plougastel :*

« Gargantua, revenant de Paris, poussa jusque dans le Léonais où il reçut l'hospitalité la plus digne. Partout on couvrit sa table des mets les plus recherchés et les plus abondants. Pour lui, on décrochait les jambons, les andouilles; en son honneur on perçait les tonneaux. Chez les Cornouaillais, au contraire, on ne lui avait offert que des crêpes et de la bouillie, mets trop peu réconfortants pour un estomac tel que le sien. Alors sur la surface du Léonais existaient de gigantesques montagnes qui gênaient les habitants. Indigné du peu de courtoisie des Kernewotes, le fils de Grandgousier et de Gargamelle, un jour qu'il jouait aux petits palets, leur jeta les pierres qui couvraient le sol du pays de Léon et les éparpilla depuis Plougastel jusqu'à Huelgoat. La fertilité du littoral du Finistère, depuis le Conquet jusqu'à Saint-Jean-du-Doigt devint ainsi la récompense de l'accueil qu'ils avaient fait à l'illustre voyageur. »

Cette légende a complètement échappé aux recherches, d'ailleurs

Digitized by Google

si consciencieuses, de MM. Bourquelot et Gaidoz. On trouve, du reste, même dans des documents imprimés, des récits analogues.

Les grandes et inestimables cronicques du grant géant Gargantua racontent que Grantgosier, son père, et Galemelle, sa mère, précipitèrent dans la Manche deux rochers qu'ils avaient apportés sur leur tête. De ces deux rochers, l'un, celui de Grandgosier, donna naissance au mont Saint-Michel; l'autre, celui de Gallemelle, devint Tombelaine.

Ce vieux conte est jusqu'à présent demeuré enfoui dans cette rare plaquette d'où personne ne s'est avisé de le tirer.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

5e série, t. VII, 1877.

(Séance du 4 novembre 1878.)

En feuilletant ce volume, j'y trouve un très bon rapport de M. le docteur Marcé, sur les travaux de la Société; j'en vais donner quelques extraits, non dans le désir de faciliter ma tâche, mais parce que j'y remarque certaines sévérités que j'approuve et que je n'adresserais pas sans embarras à la Compagnie si je ne les recueillais de la bouche même de son secrétaire.

« C'est, dit-il, après avoir réuni les œuvres lues en section à celles qui n'ont été communiquées qu'en séance générale, que je puis vous donner un ensemble exact et complet.

« Eh bien! nous devons dire que cette année nous n'avons pas lieu d'être satisfaits de cet ensemble. Il nous montre que plusieurs sections n'ont pas donné ce qu'on était en droit d'attendre d'elles, et si quelques œuvres d'un vrai mérite ont rendu si intéressantes plusieurs de nos séances, ce souvenir ne suffit pas pour nous porter à l'indulgence.

« Si l'on considère, en effet, le nombre de personnes instruites qui font partie de notre Société, si l'on réfléchit à la variété des connaissances qu'elles possèdent, il est permis de s'étonner que nous n'ayons que si peu de travaux à analyser aujourd'hui. »

Digitized by Google

Nous ne pouvons que confirmer ces plaintes du secrétaire de la Société.

La *Notice nécrologique sur M. Bourgault-Ducoudray*, par M. C. Merland, président de la Société, et même la biographie plus étendue qu'il a consacrée à *Mgr Fournier, évêque de Nantes*, sont des hommages très mérités et fort honorables pour ceux qui en sont l'objet, mais ne font pas partie, à proprement parler, des travaux de la Compagnie.

Pierre Bersuire, mémoire d'une soixantaine de pages, par M. C. Merland, n'ajoute rien d'important aux recherches de MM. Paumier et Gautier sur cet intéressant personnage, mais contient une analyse assez étendue et assez fidèle de ses principaux ouvrages.

Il n'y a pas lieu d'insister sur la note de M. Julien Merland, intitulée : *Quelques considérations sur le droit de chasse en 1775*. Ce n'est pas, comme on serait tenté de le croire d'après le titre, une étude personnelle du sujet tirée de divers documents, mais une simple analyse d'un petit livre intitulé : *Principes généraux de jurisprudence sur les droits de chasse et de pêche suivant le droit commun de la France, à l'usage des seigneurs et de leurs officiers, par M***, avocat au Parlement, à Dun en Argonne.*

Mieux vaut indiquer aux amateurs d'histoire locale les *Excursions botaniques à l'île d'Yeu, en août 1876 et mai 1877*, et les avertir qu'ils y trouveront une description fort exacte de l'île et une bibliographie spéciale des plus complètes qu'ils pourraient bien n'y point chercher.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.

Tome XXXIV, 1878.

(Séance du 4 novembre 1878.)

Ce volume contient, avec les comptes rendus des séances publiques du 5 novembre 1876 et du 16 août 1877, quelques articles qui se rapportent à l'histoire.

M. de Vendegies, à l'occasion de deux pièces qui lui ont été communiquées par la famille d'Esclaibes, dont l'origine remonte à

Digitized by Google

Gérard, sire d'Esclaibes, grand bailli du Hainaût en 1365, a ajouté quelques renseignements à ceux que l'on connaissait déjà sur Le Carpentier, auteur de plusieurs ouvrages relatifs à l'histoire des Pays-Bas et du Cambrésis, renseignements tendant à confirmer la juste défiance qu'il doit inspirer comme généalogiste, ayant été accusé d'avoir dans plusieurs circonstances, à l'aide de titres falsifiés et même fabriqués, altéré la vérité pour flatter à son profit la vanité de certaines familles. Les deux pièces publiées par M. de Vendegies prouvent que Le Carpentier avait usé de ce procédé à l'égard de la maison d'Esclaibes, en dénaturant les droits acquis et en substituant une branche de la main gauche à la filiation directe et légitime.

Dans une étude intitulée : *Une page d'histoire de la Picardie et du Cambrésis en 1552*, M. Boissonnet, sous-intendant militaire, membre correspondant de la Société d'émulation, a exposé avec détail les faits de guerre dont ces deux provinces ont été le théâtre durant la lutte entre Henri II et Charles-Quint. Ce récit, qui dénote de nombreuses recherches sans toutefois révéler aucun fait nouveau, et auquel sont mêlés des aperçus parfois hasardés et des digressions étrangères au sujet, ne laisse pas d'être assez confus, et on n'y trouve que çà et là l'indication des sources auxquelles a puisé l'auteur.

Vient ensuite une notice dont M. A. Durieux a recueilli les éléments dans un mémoire du magistrat de Cambrai, rédigé en 1786 sous le titre de : *Renseignements sur la localité de Cambrai.* Ce sont des détails de diverse nature sur la composition du personnel des principales autorités militaires de cette ville, sur la population, les productions, les voies de communication, le marché aux grains, les casernes, les magasins de vivres, les arsenaux, les hôpitaux, les cimetières, les moulins et fours, et sur le prix de différentes denrées.

M. Durieux avait déjà publié, dans le précédent volume des *Mémoires de la Société d'émulation*, un travail intéressant sur les *charges et revenus de la ville de Cambrai il y a un siècle.* Nous le félicitons du zèle qu'il apporte à la recherche des documents propres à faire connaître la ville de Cambrai avant 1789, et son ancienne administration municipale, et nous ne pouvons qu'applaudir à sa manière de voir lorsqu'il dit qu'il a toujours pensé que « les Sociétés savantes de province doivent avant tout s'occuper de l'histoire de la

Digitized by Google

cité et de la région auxquelles elles appartiennent, et fournir ainsi des matériaux utiles à ceux qui peuvent étendre le cercle de leurs recherches et aborder des travaux d'ensemble. » Cette opinion est tout à fait conforme aux recommandations du Comité.

Le même membre a inséré également dans le tome XXXIV un document d'un autre genre, qui se rattache à la *Paix des Dames*, négociée en 1529 entre Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, pour l'empereur Charles-Quint, et Louise de Savoie, régente de France, pour le roi François Ier. M. Durieux a relevé dans les archives municipales plusieurs listes, dressées par le magistrat et contrôlées par les chefs de quartiers, des logements destinés à la suite des deux princesses, laquelle se composait de part et d'autre de près de quatre mille personnes. Ces listes, malgré leur monotonie et leur aridité, et le peu d'importance de la plupart des indications qu'elles renferment, en présentent néanmoins quelques-unes assez curieuses, en ce qu'elles apprennent quel était alors l'entourage des reines et des grands personnages.

Citons encore un mémoire de M. de Croos, membre correspondant de la Société, *sur le paupérisme et la mendicité et sur l'organisation de la bienfaisance publique dans la Flandre et dans l'Artois au XVIe siècle*. M. de Croos a essayé de résumer, dans ce mémoire, les principales mesures prescrites par Charles-Quint pour améliorer sous ce rapport l'état des choses dans ces deux contrées. Il y a joint un certain nombre d'extraits des différents édits rendus dans ce but, en les accompagnant d'observations et de considérations générales sur cette question d'économie politique.

Nous terminerons par la mention des adieux suprêmes prononcés par MM. Durieux et Blin sur les tombes de quatre de leurs confrères, MM. Adolphe Bruyelle, Alcibiade Wilbert, le docteur Hardy et Alexandre Dumont, que la Société d'émulation a eu la douleur de perdre pendant le cours de ces trois dernières années. MM. Bruyelle et Wilbert s'étaient fait remarquer par des travaux estimables d'histoire locale et par la participation la plus active au recueil des *Mémoires* de cette Société. Il est à craindre que ses publications ne se ressentent longtemps de cette double perte.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'archéologie, des sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.

Tome XVIII, années 1874-1877.

(Séance du 2 décembre 1878.)

Ce tome XVIII se divise en deux sections. La première porte la rubrique : *Procès-verbaux de la Société;* la seconde, celle de : *Travaux ou Mémoires.*

Le volume commence par un compte rendu de la séance publique annuelle qu'a tenue à Meaux la Société, le 21 mai 1877, sous la présidence de M. Alfred Maury, membre de l'Institut.

Dans le discours par lequel notre collègue a ouvert cette séance, il a retracé la nature et l'objet des études historiques et archéologiques et en a montré l'étendue.

Toutefois, ce passé si vaste, les membres de nos diverses Sociétés savantes, et ceux du département de Seine-et-Marne en particulier, ont très bien compris qu'ils ne le doivent étudier que sur une étendue territoriale limitée, c'est-à-dire sur le sol même de leur département.

Au reste, comme le fait très bien remarquer M. Maury, le département de Seine-et-Marne occupe dans l'histoire une place honorable, mais modeste. Dans cette histoire, point d'hommes extraordinaires, point de villes, point de monuments remarquables, point d'événements retentissants. Mais, en revanche, les faits secondaires et curieux y abondent. Peut-être trouvera-t-on une pareille tâche peu digne d'un historien, mais ce serait là une grave erreur, car il n'y a de bonnes généralisations, comme le dit encore le même discours, que celles qui s'appuient sur un grand nombre de petits faits qui peuvent sembler insignifiants au vulgaire, mais dont les grands événements ne sont la plupart du temps que la résultante.

La première partie nous offre les procès-verbaux des séances du 21 mai 1875 au 21 décembre 1876. Ce sont les comptes rendus qui y dominent. Plusieurs, par la nature des observations qu'on y a consignées, se lisent avec autant d'intérêt que de profit. Nous citerons : celui que M. le comte Foucher de Careil a consacré à l'Exposition internationale de géographie qui eut lieu à Paris au pavillon de Flore; du même, un exposé succint des explorations

Digitized by Google

récentes dans l'intérieur de l'Afrique, et un aperçu sur l'histoire de la tapisserie, qui n'a malheureusement que le caractère d'un résumé; un travail de M. Leroy, intitulé : *Quelques pages d'histoire au temps de la Fronde;* la dernière partie d'un travail de M. Aubergé sur l'assemblée provinciale tenue à Melun en 1787; quelques réflexions de M. Saby sur la réforme religieuse et la renaissance artistique et littéraire sous François Ier et Charles-Quint, dans lesquelles il combat plusieurs des vues de M. Mignet.

Enfin, nous mentionnerons : une notice intitulée *Meaux pendant la Révolution*, résumé en peu de lignes d'une étude que l'auteur publiera sans doute sur cette ville, plus tard ;

Une communication de pièces sur la Révolution, dans la même ville, due à M. E. Boquet-Liancourt. L'honorable membre y a rapidement esquissé l'histoire des agitations révolutionnaires dont la Brie fut le théâtre presque immédiatement après la prise de la Bastille. Pleine de promesses à son aurore, ainsi que le note M. Boquet-Liancourt, la Révolution n'excitait, chez le plus grand nombre, qu'un sincère enthousiasme; mais bientôt des excès de toutes sortes vinrent diviser la nation en deux camps.

La ville de Meaux avait alors deux journaux pour la représenter, l'un, l'*Ami des Meldois*, qui défendait le Gouvernement; l'autre, le *Courrier Meldois*, qui, sans s'en rendre bien compte, travaillait à bouleverser la société de fond en comble.

M. Boquet-Liancourt a eu la chance de retrouver, dans des greniers, deux liasses énormes de ces feuilles locales, où, d'un côté, sont glorifiées les vertus de Louis XVI et la fidélité de ses amis, où, de l'autre, l'éloquence révolutionnaire se donne libre carrière contre les nobles emprisonnés et les prêtres menacés de mort.

M. Boquet-Liancourt donne, en passant, quelques détails inédits sur le massacre des prisons à Meaux, et sur les expéditions faites par les Sans-Culottes de la ville et des environs à Juilly, à Chelles et à Pont-aux-Dames.

Dans la partie qui répond aux mémoires ou travaux de la Société, nous avons à mentionner un curieux travail généalogique de M. Leroy, sur les seigneurs de Vaux-Pénil, du XIe au XVe siècle, et une très intéressante notice de M. Aubry sur les assemblées provinciales instituées sous Louis XVI.

L'auteur, docteur en droit et légiste distingué, y rappelle que M. Necker, directeur général des finances, se faisant en 1778 l'inter-

Digitized by Google

prête des plaintes générales que soulevait l'administration des pays d'élections, proposa au roi la création des assemblées provinciales; et que, afin de faire accepter son projet, il ne le présenta qu'à titre d'essai, se bornant à en demander l'application, pour commencer, à une seule généralité, celle du Berry. Tout ce qu'il restait en France, dans la noblesse, d'hommes intelligents, dévoués au roi et à la patrie se prononça pour la nouvelle institution. Quoique les assemblées provinciales, qui n'eurent qu'une si courte existence, aient fait l'objet ailleurs d'études plus étendues, on ne lira pas sans profit le travail de M. Aubergé.

AURÉLIEN DE COURSON,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS D'AMIENS.

3e série, t. IV, 1878.

(Séance du 2 décembre 1878.)

Cette Société littéraire continue à montrer peu de vocation pour les travaux philologiques et les recherches d'histoire. A peine avons-nous à glaner, dans cette livraison-ci, un article assez agréable sur l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Brebières, en Picardie. L'auteur de cette note, M. H. Daussy, débute par exhumer la légende locale de Sainte-Marie de Brebières. A une époque restée absolument incertaine, mais antérieure au XIIIe siècle, un pâtre s'aperçut qu'une de ses brebis s'attachait obstinément à une certaine touffe d'herbe et n'en sortait pas. Impatienté de ne pouvoir la tirer ailleurs, il frappa de sa houlette la touffe d'herbe, et une voix lui cria : « Arrête, berger; tu me blesses! » Revenu d'un premier effroi, le pasteur creuse avec précaution et dégage une statue de la Vierge-Mère, avec une blessure au front. Le clergé arrive; le miracle est constaté; la Madone allait être dirigée sur Encre, lorsque les gens d'Ovillers s'en emparent pour en enrichir leur église. Mais les chevaux résistent, les ravisseurs échouent, tandis que, réduits à une maigre haridelle, les paroissiens d'Encre, sur le territoire desquels s'est manifesté le prodige, voient la statue se diriger d'elle-même, et sans effort, sur leur église.

Plus tard, on ne sait quand, une chapelle de Notre-Dame-des-

Digitized by Google

Champs fut érigée sur le lieu même où avait été exhumée la Madone, et un pèlerinage fut institué au lieu dit de Brebières. D'après un religieux, le père Letierce, natif d'Albert, qui a relaté cette légende, notre auteur se demande si l'endroit se nommait précédemment Brebières, ou s'il le doit à ce miracle; mais il ne résout pas cette question. Ces contrées, au reste, étaient des pâturages étendus, comme en témoigne le nom d'Ovillers, que garde encore une localité limitrophe. Par rapport à Brebières, M. Daussy remarque que ce lieu devrait s'appeler Berbières, étant dérivé de *Vervex*; mais il se méprend en ce point, la langue n'ayant pas été formée sur l'étymologie avec l'exactitude qu'on a cherché à introduire vers la fin du xve siècle, où tant de vocables ont été refaits d'après le latin et versés dans le langage où ils font double emploi.

D'après un plan terrier conservé aux archives d'Albert, et qui date de 1748, M. Daussy s'efforce de fixer l'emplacement où s'éleva la chapelle, aujourd'hui détruite, et il n'arrive qu'à des conjectures étayées sur un faible indice : des rangées de briques et quelques fragments de pierres taillées, rencontrés dans un champ, « des morceaux d'une pierre blanche qui porte la trace très manifeste du travail de l'homme dans un but d'ornement architectural. »

Pour ce qui est de l'époque de cette fondation, elle reste ignorée. L'auteur nous dit, sans citer aucune source, que l'église d'Encre et Sainte-Marie de Brebières, qui en dépendait, furent concédées au xiie siècle à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, et que, dans une bulle du pape, la chapelle est dite : *Beatæ Mariæ de Berberiis*. Mais le nom de ce pape n'étant pas indiqué, le renseignement reste bien vague. Les autres circonstances relatives à cette fondation, la description de Desjardins, des établissements annexes, du concours des pèlerins, etc., demeure également conjecturale, et le peu qui nous est parvenu sur les annales de Sainte-Marie de Brebières est relaté, non sans grâce, d'après des documents publiés et connus, car l'auteur les puise dans l'histoire générale. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès 1680, cette dévotion était abandonnée, qu'au début du xviiie siècle la chapelle servait de refuge aux faux-sauniers et qu'en 1728, à la requête de l'évêque d'Amiens, Louis XV ordonna que cette chapelle fût démolie. Revenant une dernière fois sur l'origine de Sainte-Marie de Brebières, notre annaliste, d'après une bulle confirmative citée par Don Marrier,

Digitized by Google

attribuée à Innocent II en 1130, et qui ne serait que d'Innocent III à la date de 1198, cherche à établir, sans rien préjuger quant à l'authenticité de cette bulle, accréditée sur un témoignage suspect, que l'église Saint-Gervais d'Encre et celle de Brebières avaient été données par Hugues de Campdavène, comte de Saint-Pol, aux religieux de Saint-Martin-des-Champs. Le titre de fondation n'a jamais été retrouvé; seulement, le même Don Marrier, qui écrivait en 1637, établit «d'après de vieux parchemins,» que *Gavrinus*, évêque d'Amiens, ayant reçu du comte Hugues de Saint-Pol les droits qu'il possédait sur le prieuré d'Encre, et dont il faisait abus, les transmit en 1138 aux moines de Saint-Martin.

Si ce comte Hugues avait déjà cédé ses droits à Saint-Martin-des-Champs en 1130, l'évêque d'Amiens n'avait pas à les revendiquer huit ans après. Or, comme la bulle en question, en tant qu'émanée d'Innocent II, est infirmée par notre auteur, elle serait attribuée à Innocent III, en désaccord chronologique avec les faits relatés par ces documents. On en conclura que la bulle est probablement fausse, et qu'une donation par l'évêque Garin (ou Gavrinus), en 1138, aux moines de Saint-Martin risque d'être également apocryphe. Au XIIe siècle, en effet, les évêques, qui ne disposaient guère des biens du clergé régulier, ne se fussent pas avisés d'en doter des monastères.

Une *Étude*, qui n'est pas sans mérite, mais purement littéraire, par M. de Peaussire, sur le culte de Virgile au moyen âge, quelques élucubrations poétiques, un discours sur le P. Lacordaire, morceau surtout oratoire, un fragment de voyage par M. Guérard, etc. etc., achèvent de remplir ce volume.

Mentionnons cependant encore une sorte de conférence, par le même M. Guérard, sur les *moyens de transport avant les chemins de fer*. On y apprend que, sous Louis XIV, le voyage de Fontainebleau durait deux jours, tant les routes étaient mauvaises; qu'en 1778 le service de Paris à Strasbourg était assuré par un seul carrosse qui partait tous les samedis et mettait onze jours à faire le trajet. L'auteur cite les onze localités où l'on s'arrêtait pour le dîner et le coucher. Les choses n'allaient pas plus vite en Écosse, où toutes les marchandises étaient colportées à dos de cheval, ni en Angleterre où, en 1763, l'unique diligence de Londres à Édimbourg parcourait cette distance en quinze jours.

L'auteur retrace ensuite les débuts des voies ferrées; il rappelle

Digitized by Google

la première invention d'Evans, en 1773, à Philadelphie, les machines de Watt, la voiture de Cugnot, les divers essais de locomotives, l'origine des voies rayées, etc. etc. Il termine par un chapitre de l'*influence des chemins de fer sur le progrès des sociétés*, suivi d'une étude sur les *transformations de la locomotive*. Ce travail, bien conduit, plein de faits curieux, est des plus intéressants; mais les souvenirs personnels s'y mêlent à des renseignements qui ont été partout répandus. M. Guérard a cherché à plaire, en groupant beaucoup d'épisodes; il a réussi.

En somme, les auteurs de ces mémoires académiques se laissent dériver doucement au courant de l'esprit; ils pourraient inscrire en épigraphe au fronton de leur recueil : *Curarum dulce levamen.*

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Année 1877, 43e et 44e livraisons.

(Séance du 11 novembre 1878.)

Sous le titre de *Numismatique du Parlement de Grenoble*, la 43e livraison de ce recueil contient un intéressant travail de M. Gustave Vallier, consacré à une illustration delphinale, Jean Truchon. Né vers 1510 à Montfort-l'Amaury, Jean Truchon exerça les fonctions de premier président du Parlement de Grenoble de 1554 à 1578, année de sa mort. Le rôle qu'il joua lors d'un procès célèbre dans les annales du Dauphiné, *le procès des tailles*, sa conduite au milieu des troubles religieux de l'époque, la fermeté avec laquelle il sut résister — tout catholique ardent qu'il fût — aux ordres de la cour au moment de la Saint-Barthélemy, composent une figure intéressante, peu connue, mais dont l'étude appartient à la section d'histoire plutôt qu'à la section d'archéologie.

Ce que nous devons en retenir, c'est l'examen du document à l'occasion duquel M. Vallier a écrit cette biographie. Ce document consiste en une médaille de plomb de 16 millimètres de diamètre représentant :

Face : le Président en buste, de profil, tourné à gauche, coiffé du mortier, vêtu de la robe présidentielle avec la légende : IO· TRVCHON·I·PRÆSES·DELPHIN· (*Johannes Truchon primus præses Delphinatus*).

Revers : Écusson aux armes des Truchon (*d'azur à deux serpents d'or adossés, tortillés et entrelacés en triple sautoir, au chef de gueules chargé d'une colombe d'argent membrée d'or*); à gauche, le mot PRVDENS disposé en deux parties sur deux cartouches. A droite, le mot SIMPLI-CITAS disposé de même. C'est la devise du président.

Digitized by Google

Le tout, écusson et devise, est enveloppé par un large bandeau circulaire dont le champ est orné d'entrelacs ronceux et feuillus.

Cette médaille conserve des vestiges de dorure. Elle n'offre aucune trace de monogramme ou de chronogramme qui puisse mettre sur la voie, soit de son auteur, soit de l'époque de son exécution. Le président paraît âgé de soixante et quelques années. En admettant que sa naissance remonte à 1510, il résulterait de cette hypothèse que l'exécution peut être placée autour de 1570. Les caractères de cette exécution confirment cette hypothèse. Elle est en outre habile et dénote une main exercée. Des investigations dirigées dans les archives des ateliers monétaires de Grenoble, de Vienne, de Die ou de Valence entre les années 1560 et 1580, — si ces archives existent, ce que j'ignore, — permettraient aux recherches de se circonscrire autour d'un bien petit nombre de noms.

Cette médaille fait partie de la collection de M. G. Vallier, qui la croit inédite. Je n'ai pas la prétention de connaître même de nom tous les ouvrages publiés à l'étranger sur la numismatique, et l'on sait ce que ces ouvrages fournissent parfois de documents imprévus à la numismatique française. Je ne puis donc contrôler d'une façon absolue l'assertion de M. G. Vallier. Mais au moins puis-je affirmer, — grâce à l'inépuisable obligeance de notre secrétaire, M. Chabouillet, — que la médaille de Truchon ne figure ni dans les casiers du Cabinet des médailles, ni dans aucun ouvrage sur la numismatique française. L'assertion de M. G. Vallier peut donc être considérée comme exacte.

M. Vallier a eu l'heureuse idée de joindre à son travail une reproduction lithographique dont il est l'auteur et qui, à la précision des détails, à la finesse du rendu, joint, chose plus difficile, l'interprétation scrupuleuse du caractère de l'œuvre matérielle. Cette reproduction fait honneur au talent de l'auteur.

En somme, s'il faut féliciter M. Vallier de posséder une pareille rareté, on doit surtout le remercier de l'avoir fait connaître d'une manière aussi complète aux artistes et aux numismatistes. Tous les collectionneurs ne sont pas aussi libéraux.

L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin archéologique et historique, publié sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Tome V, 1877.

(Séance du 9 décembre 1878.)

Le tome V de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne contient un seul mémoire d'archéologie. L'auteur de ce mémoire est M. l'abbé Pottier, président de la Société. Ce mémoire a pour titre : *Sceau inédit de Jeanne d'Angleterre, comtesse de Toulouse.* Ce sceau a été récemment découvert dans les ruines de l'abbaye cistercienne de Grandselve. M. l'abbé Pottier le croit inédit. Aucun titre, dit-il, ni dans les archives de Toulouse, ni dans les Archives nationales, ne nous a été conservé, scellé du sceau de cette princesse. Je me suis assuré que le fait est exact, du moins en ce qui concerne les Archives nationales.

Ce sceau, de forme ogivale, est en argent, d'une conservation remarquable et gravé avec une rare perfection. Les deux pièces qui le composent (sceau et contre-sceau) sont de dimensions absolument égales et chacune d'elles offre un sceau complet rappelant une des deux phases de la vie de Jeanne, reine de Sicile, avant de devenir comtesse de Toulouse. Les légendes sont en lettres onciales mêlées de capitales romaines :

Sur l'un des côtés, on lit :

+ S· REGINE IOHE FILIE QVONDAM H· REGIS ANGLORVM·

(*Sigillum reginæ Johannæ filiæ quondam Henrici regis Anglorum.*)

La veuve du roi de Sicile Guillaume II est représentée debout, revêtue d'une longue robe dont les plis nombreux sont arrêtés par une ceinture non apparente; un ample manteau tombe sur ses épaules; la main droite, posée sur la poitrine, est passée dans le cordon qui attache le manteau; de la main gauche, elle tient un sceptre terminé par une fleur de lis; sur sa tête est posée une couronne à quatre fleurons.

Digitized by Google

Sur le second sceau, on lit :

+ S· IOHE DVCISSE NARB COMITISSE THOL MARCHISIE PROV·

(*Sigillum Johannæ, ducissæ Narbonensis, comitissæ Tholosæ, marchisiæ Provinciæ.*)

La femme de Raymond VI est assise sur un siège d'honneur en forme de pliant. Les accoudoirs sont terminés par des boules ou pommes de pin très arrondies. La main gauche est placée sur la poitrine comme la droite de l'effigie de la reine; le sceptre est remplacé dans l'autre main par la croix de Toulouse; sous les pieds de la comtesse est un carreau d'étoffe quadrillée.

Ce sceau fait aujourd'hui partie de la collection de M. l'abbé Pottier. Il m'a été affirmé, ajoute l'auteur du mémoire, que le sceau-matrice du comte Raymond VII, fils de la comtesse Jeanne, a été également retrouvé dans les ruines du monastère de Grandselve. Ce sceau serait aujourd'hui en Angleterre, après avoir figuré dans le cabinet de Soulanges.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE PAU.

11e série, t. VI, 1876-1877.

(Séance du 9 décembre 1878.)

L'archéologie tient une bien petite place dans ce volume, où presque tout relève de la section d'histoire ou de la section des sciences.

En dehors d'un mémoire de M. Luchaire sur les *origines linguistiques de l'Aquitaine*, mémoire sur la valeur duquel notre ignorance de la langue basque nous interdit de porter un jugement, nous n'avons à relever qu'une note de deux pages de M. Paul Raymond, intitulée : *Exploration d'un tumulus à Balansun*, et une autre note de M. Viguier, presque aussi courte, sur *une hache en pierre trouvée à Jurançon*.

Le tumulus fouillé par M. Raymond était situé au nord-est d'Orthez sur la commune de *Balansun* au lieu dit *Bounehée*. Il mesurait 20 mètres de diamètre environ sur 2 mètres de hauteur. Les monu-

Digitized by Google

ments de ce genre ne sont pas rares dans le Béarn. Ce sont, en général, des tombeaux de l'époque gauloise ou romaine renfermant des poteries et des instruments de bronze ou de fer. Le tumulus de Balansun, ou pour mieux dire, de *Bounehée*, afin de le distinguer des autres tertres qui peuvent se trouver sur le territoire de la même commune, offre ce caractère particulier que le mobilier funéraire y consistait uniquement en haches de pierre et autres objets en silex, sans aucun mélange d'objets de métal. C'est la première fois, dit M. Raymond, que, dans le Béarn, un tumulus n'a fourni ni objets de métal ni poterie. Nous sommes, ajoute-t-il, en présence d'un véritable tumulus de l'âge de la pierre. Les petits objets en silex sont identiques à ceux que l'on rencontre dans la grotte d'Arudy. Le tumulus était, d'ailleurs, très bien construit. De gros éclats de roches arrangés en voûte formaient au centre une sorte de chambre de 2 mètres de long environ sur 35 centimètres de large. M. Raymond ne paraît pas avoir rencontré d'ossements, mais seulement des charbons et des cendres. Toutefois, l'absence de toute urne cinéraire laisse indécise la question de savoir si cette sépulture était à inhumation ou à incinération. Certaines terres dévorent les squelettes sans qu'il en reste aucune trace, et les rites de l'inhumation comportaient des sacrifices d'animaux suffisant à expliquer les *fragments nombreux de cendres et de charbon* signalés dans le rapport. Cette explication est d'autant plus probable que les *cendres* et les *charbons* se sont rencontrés en majorité au-dessus de la voûte sépulcrale.

Les objets découverts sont : trois haches en pierre; un silex en forme de croissant taillé à petits éclats sur les deux tranchants; ce silex porte les traces d'un long usage ; — deux pierres d'une forme bizarre qui les rendait propres à servir de vases; ces récipients grossiers pouvaient contenir chacun environ un demi-litre de liquide; — enfin, quelques pierres plates de la dimension des tuiles ordinaires, qui avaient subi l'action du feu.

La statistique des *monuments* de l'âge de la pierre montre que tous les monuments de ce caractère ayant quelque importance appartiennent aux régions occidentales de la Gaule, partagée en deux zones par une ligne qui de Marseille s'élève jusqu'à Dijon, pour de là gagner obliquement Bruxelles. Jusqu'ici la grande majorité de ces monuments étaient des monuments mégalithiques tout à fait spéciaux. La découverte de tumulus *sans dolmens intérieurs* abso-

Digitized by Google

lument semblables aux tumulus du bronze et du fer et n'en appartenant pas moins aux rites funéraires de l'âge de la pierre, a une réelle importance. Il est permis de conclure de ce fait que les habitudes de l'âge de la pierre se sont perpétuées longtemps dans l'Ouest après l'introduction des métaux dans le pays. Or, le nombre de ces tumulus signalés depuis quelque temps dans les régions de l'Ouest commence à mériter d'être pris en grande considération. Tout dernièrement, MM. Chauvet et Lièvre en fouillaient *quinze* dans la seule forêt de Boixe (Charente)[1]. Ces tumulus étaient à inhumation; les corps y avaient été déposés accroupis dans des caveaux de pierre semblables au caveau de *Bounehée*. Le mobilier funéraire consistait en haches de pierre polie et silex taillés à éclats comme ceux des cavernes. Il serait intéressant de connaître exactement l'aire géographique de ces monuments en Gaule. Il y a là des observations sur lesquelles il importe de fixer l'attention de nos correspondants.

Hache en pierre, trouvée à Jurançon. — Nous ne dirions rien de la hache en pierre trouvée à Jurançon par M. Viguier s'il ne nous paraissait pas utile de prémunir les travailleurs de nos départements contre la disposition d'esprit qui porte beaucoup d'entre eux à exagérer la valeur de certaines découvertes isolées et toutes locales. A propos de cette hache en pierre polie dont la date n'est nullement connue, M. Viguier aborde la question obscure de l'époque glaciaire, cherche à déterminer quelle partie de la contrée était habitable à cette époque reculée et se montre tout disposé à nous faire le tableau de l'industrie humaine *des temps préhistoriques*. La découverte d'une hache en pierre isolée ne méritait pas de semblables développements, même contenus dans les limites de quatre pages d'impression.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE.

Tome XI, 5e et 6e livraisons.

(Séance du 9 décembre 1878.)

Deux mémoires seulement de ce cahier ont trait à l'archéologie : une notice de M. Louis Lartet, sur les ruines romaines et la né-

[1] *Les tumulus de la Boixe*, par MM. Chauvet et Lièvre, broch. in-8°, 44 pages et 6 planches, 1878.

Digitized by Google

cropole d'Um-Keis, l'ancienne *Gadara* près du lac de Tibériade; une autre écrite par M. de Sevin au sujet d'un premier déblaiement de l'amphithéâtre de Toulouse.

M. Lartet a eu la bonne fortune d'être l'un des compagnons de voyage de M. le duc de Luynes en Syrie, en Palestine et en Arabie Pétrée, et le curieux mémoire qu'il publie nous montre son esprit observateur. Les ruines dont il parle d'abord comprennent des théâtres, des temples, des bains, un arc de triomphe, un forum et de longues colonnades. Ce sont là les débris d'une grande ville, Djerasch, l'antique *Gerasa*, située aux confins du désert de Syrie et qui paraît avoir été, comme Palmyre, un lieu d'entrepôt pour les caravanes venant de l'Inde et de la Perse.

Des tremblements de terre ont sans doute renversé la grande cité; les colonnes tombées conservent, dit l'auteur, un parallélisme remarquable, et dans celles qui sont restées debout, les tambours ont tous joué et se sont tous déplacés, les uns par rapport aux autres, dans le même sens, donnant ainsi la direction des commotions souterraines.

De Gerasa, le voyageur s'est dirigé vers d'autres ruines situées près du lac de Tibériade et dans lesquelles il a reconnu les restes de la ville de Gadara. Là aussi se trouvent les débris de nombreux monuments, de temples, de deux théâtres; une voie en basalte qui traverse la ville garde, comme les rues de Pompéi, la trace des roues des chars antiques; des colonnes de basalte à chapiteaux corinthiens bornent cette voie sur plus de 600 mètres de longueur. Un joli autel à sculptures, fait de même matière et creusé latéralement de quatre niches qui semblent avoir contenu des statuettes, gît au milieu des ruines.

A côté de la ville, se voit une vaste nécropole comprenant des sarcophages et des tombes pratiquées dans le roc. Les sarcophages, très nombreux et taillés aussi dans le basalte, sont ornés de têtes de taureaux, de bustes, de génies tenant des guirlandes. M. Lartet nous présente des dessins de ces monuments que M. Renan, empêché de visiter Gadara, se borne à décrire rapidement[1]. Saint Épiphane, au texte duquel je me permets de renvoyer l'auteur de la notice, parle de Gadara, de ses thermes où un marché annuel amenait une grande foule de gens; il y mentionne de plus, et c'est

[1] *Mission de Phénicie*, p. 783, 784.

Digitized by Google

là ce qu'il nous faut noter ici, des cavernes sépulcrales taillées dans le rocher et où, suivant un usage antique, des magiciens firent, dit-il, des incantations pour vaincre la résistance d'une femme chrétienne dont un jeune débauché s'était épris[1]. C'est là une histoire assez curieuse d'ailleurs par ses détails et qui mériterait de trouver place dans une description des ruines de Gadara.

Plusieurs des chambres funéraires dont parle saint Épiphane existent, et M. Lartet nous en a donné de bons dessins. Elles ont gardé, malgré les siècles, leurs portes de pierre sculptées qui tournent encore sur les gonds et, comme les anachorètes des premiers siècles, les Arabes font quelquefois leur demeure de ces cavernes. C'est dans le pays des Gadariens, *εἰς τὴν χώραν τῶν Γαδαρηνῶν* que saint Marc et saint Luc placent l'épisode du possédé miraculeusement délivré. « Ayant passé la mer, disent-ils, le Christ et ses disciples vinrent dans la région des Gadariens. A peine Jésus descendait-il de la barque, un possédé se présenta à lui; il sortait du sépulcre dont il faisait sa demeure. » Le Christ ayant chassé les démons qui obsédaient cet homme, leur permit de se réfugier dans les corps de pourceaux qui paissaient près de là et dont tout le troupeau courut se jeter dans le lac[2]. Les eaux où ces animaux périrent sont celles du lac de Tibériade, et M. Lartet pense que les sépulcres où habitait le possédé sont ceux-là mêmes que le voyageur retrouve à Gadara, c'est-à-dire environ à 3 lieues du lac.

Bien que cet intéressant mémoire ne traite pas des antiquités de la France, j'ai cru devoir en parler avec quelques détails. C'est un complément utile à la grande exploration de M. Renan.

En ce qui touche la seconde notice contenue dans la même livraison, je n'en dirai que quelques mots; elle ne donne, je le répète, que les premiers résultats d'une fouille qui doit être poursuivie et que MM. de Sevin et de Naurois ont fait opérer sur l'emplacement d'un amphithéâtre antique. Ce monument, situé à Lardenne, se trouve à 5 kilomètres du centre de Toulouse. Les monnaies qu'on y a découvertes vont de Claude à Constantin II; on y a rencontré de plus le reste d'une inscription sur marbre portant, en lettres hautes de 13 centimètres, les trois lettres TIB. suivies d'un point. Deux lithographies et un plan soigneusement

[1] *Hæres.* x, §§ 7 et 8 (t. I, p. 131, 132, ed. Paris).
[2] Marc. v, 1-13; Luc. viii, 26-33.

Digitized by Google

exécutés, sont joints à ce mémoire, qui s'étend longuement sur le mode de construction employé pour l'amphithéâtre.

M. de Sevin nous promet, lorsque les fouilles auront été conduites plus loin, de revenir sur des découvertes dont on l'a sollicité de donner dès à présent de premières indications.

EDMOND LE BLANT,

Membre du Comité.

RECUEIL DE MÉMOIRES ET DOCUMENTS SUR LE FOREZ, PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA, À MONTBRISON.

Tome IV, année 1877.

(Séance du 9 décembre 1878.)

Ce beau volume est presque entièrement occupé par le IVe livre de l'*Histoire territoriale du Lyonnais*, due à feu Auguste Bernard, et par divers travaux qui prouvent que *la Diana*, fidèle à son titre, rend de précieux services à l'histoire du Forez. Trente pages à peine ont été consacrées à l'archéologie, mais ce sont des pages utilement remplies par un questionnaire que la Société a adopté à la suite d'une excursion à Saint-Bonnet-le-Château, et par un bulletin archéologique dû à M. Vincent Durand.

Le questionnaire est complet et bien entendu.

Le *Bulletin archéologique* est consacré aux découvertes faites récemment dans le Forez. Il se distingue par une grande justesse d'appréciation; aussi est-ce à peine si dans les huit articles dont il se compose j'aurai une seule fois à vous proposer de ne pas partager l'opinion de l'auteur.

Le premier article est intitulé *Colonne itinéraire de Pommiers*. C'est une restitution du texte proposé dans le cours de cet article qui m'a paru contestable. Vous allez en juger : un abaissement du sol, ayant déchaussé une partie des fondations de l'église et des bâtiments claustraux de Pommiers, a laissé reconnaître une borne milliaire romaine que l'administration municipale a eu la bonne pensée de faire extraire du massif et de déposer dans la bibliothèque de *la Diana*, à Montbrison; cette borne, dont le sommet a été retaillé à une époque ancienne et dont on a dû abattre plus tard des segments

Digitized by Google

pour en faire un libage, ne laisse plus voir, suivant l'auteur, que quelques lettres :

IV
RM
GV
ƆN
ƆTPI
C·S·L·F·L·I

Il est toujours difficile de restituer des textes aussi peu accusés. M. Durand l'a entrepris. Il discute chaque ligne en homme connaissant les règles de l'épigraphie et propose le développement suivant :

Tiberius Claudius, Drusi filius, Germanicus, Cæsar Augustus, consul designatus iterum, pontifex maximus, tribunitia potestate, pater patriæ. Civitas Segusiavorum libera. Foro leuga. I[I].....

Cette restitution a l'avantage, en tenant compte des abréviatious habituelles, de donner des lignes de même longueur; mais il est à remarquer que si les trois premières sigles de la dernière ligne sont bien interprétées, ce qui ne paraît pas douteux [1], les dénominations impériales ne sauraient être au nominatif. En effet, lorsque le prince est désigné au nominatif, c'est que la construction ou la réparation de la route lui est due ou lui est attribuée, ce qui implique le verbe *innovavit* ou *restituit* exprimé ou sous-entendu. Au contraire, dans le cas où les provinciaux interviennent nominalement et signent en quelque sorte la colonne ou la borne, l'empereur n'a plus qu'un rôle indirect dans l'inscription qui devient pour lui une sorte d'hommage et c'est au datif qu'il est mentionné. Les applications de cette règle sont fréquentes; on les rencontre, par exemple, sur des bornes milliaires érigées également par la *Civitas Segusiavorum Libera* sous *Maximin* et d'autres empereurs [2]. Or les deux lettres IV encore visibles à la première ligne ne conviennent plus au *gentilitium* Claudius lorsqu'il est au datif.

En outre les titres des empereurs, dérivés des noms des peuples vaincus, viennent toujours après le titre d'Auguste [3]. *Germanicus* ne

[1] Cf. *Description du pays des Ségusiaves*, par Aug. Bernard, *passim*.

[2] *Ibid.* p. 24 et suiv.

[3] L'ethnique *Africain* que porte Gordien Ier dans ses légendes monétaires et dans une inscription de Bordeaux précède, il est vrai, le titre d'Auguste, mais *Africanus* était pour ce prince un *cognomen* ordinaire et non un titre rappelant une victoire.

Digitized by Google

pourrait donc pas se trouver à la seconde ligne. *Augustus* se lisant à la troisième[1]. Je signale ces points douteux à M. Vincent Durand, qui pourra sans doute revoir utilement son texte quand trois autres milliaires encore engagés dans la maçonnerie auront été extraits et soumis à son examen.

Il faut espérer aussi que l'on arrivera, par la comparaison des distances qu'ils expriment, à déterminer quelles voies jalonnaient ces nouvelles colonnes. Aujourd'hui l'auteur se contente de constater que le monument qui fait l'objet de sa dissertation ne pouvait appartenir qu'à une route venant de Feurs, mais il s'abstient de préciser davantage, et indique simplement, comme chose assez vraisemblable, que cette route pouvait être celle que les anciens terriers désignent sous le nom de chemin de Feurs à la Sauveté ou à Cervière et qui se serait prolongée jusqu'à Clermont par les bois de la Faye, le pont de Lignières, Rambaud, Sainte-Agathe, le Cognet, l'Estrade, le port des Ferriers et la Garde de Bort. La détermination des voies antiques de la Gaule est un problème à l'ordre du jour; aussi ai-je cru devoir mettre sous vos yeux ce tracé, encore bien que l'auteur le présente comme hypothétique.

Le second article est consacré à un *puits antique découvert à Trelins.*

Le puits retrouvé était construit en pierres sèches. Sa profondeur dépassait 16 mètres. Présentant à peine 70 centimètres à son orifice, il était encore plus étroit au fond. On y a rencontré: 1° des fragments de tuiles creuses et de tuiles à rebords, ainsi que des poteries brisées avant d'avoir été jetées dans le puits; l'auteur reconstitue dans une planche bien faite quelques-uns de ces vases remarquables par une forme svelte et par une base étroite; il signale aussi des débris gris foncé, d'autres blanc jaunâtre avec traits et points rouges, et enfin deux échantillons de poterie sigillée dont la pâte, d'un rouge très pâle, est revêtue extérieurement d'une mince couche plus foncée; — 2° deux crochets en fer avec douille et une clef à double panneton; — 3° un récipient, de la forme d'un tronc de cône renversé, fait d'une pièce dans une loupe de noyer et dont le fond plat, taillé en biseau sur sa tranche, était maintenu en place sans

[1] En examinant la planche photographiée, on reconnaît qu'il n'est pas certain que la seconde des deux lettres encore visibles à la troisième ligne soit un V.

Digitized by Google

rainure ni encastrement. Une anse légère en bronze, ouverte de 24 centimètres, gisait à côte des restes de ce petit objet, dont la restitution est figurée sur la troisième planche.

M. Vincent Durand pense que les poteries du puits de Trelins et, partant, les autres objets appartiennent à la fin de l'indépendance gauloise. Je crois qu'il est difficile de préciser en pareille matière, les mêmes procédés employés avec les mêmes terres ayant souvent donné pendant fort longtemps les mêmes produits. Au reste on frappait à cette époque à l'ouest des Alpes et du Jura des monnaies de style tout romain; la poterie pouvait donc déjà différer des anciens types.

Le troisième article est fort important; il mériterait une analyse détaillée. C'est l'étude d'un *ancien établissement céramique découvert à Montverdun.* Six excellentes planches accompagnent cet article, qui n'a pas moins de seize pages. Le nombre et la variété des débris de poterie romaine mis au jour portent l'auteur à croire qu'il existait plusieurs fours; on en a exploré un dont la sole elliptique parfaitement conservée a $2^m,11$ de grand axe et $1^m,71$ de petit axe. Cette sole est formée d'un massif d'argile battue, ayant 25 centimètres d'épaisseur et reposant sur une aire en béton. Une tranchée de 20 centimètres pratiquée dans ce massif suivant son grand axe, et un petit couloir de même largeur ménagé sur son pourtour permettaient à la flamme d'envelopper complètement le bas des objets en cuisson. L'ouverture de la cheminée d'appel et les traces des montants de la bouche ont permis à l'auteur de compléter une restitution intéressante au point de vue industriel. Parmi les objets retrouvés, l'auteur signale et décrit avec sa précision habituelle: 1° des tuiles à rebords, provenant ou de la fabrication ou de la toiture des ateliers, séchoirs et magasins; quelques-unes de ces tuiles sont couvertes de stries profondes disposées en losanges; une autre, ayant 21 centimètres sur 13 centimètres de surface et 65 millimètres d'épaisseur, est échancrée en arc de cercle sur une de ses tranches et munie sur la tranche opposée d'une sorte de feuillure accompagnée d'un rebord saillant; l'auteur pense que cette brique a pu être destinée à monter un corps de cheminée cylindrique; — 2° des vases et ustensiles divers, où la teinte rouge clair domine et caractérise les produits obtenus avec la terre même du lieu qui, au moyen âge, possédait une tuilerie. Je ne repro-

Digitized by Google

duirai pas la description, où M. Durand passe en revue des poteries de diverses formes ou grandeurs, dans lesquelles il croit qu'on doit reconnaître, outre quelques amphores, de nombreux spécimens du *dolium*, du *chytropus*, sorte de casserole à trois pieds, de l'*olla* et du *guttus*. Il étudie ensuite un ustensile très curieux qui lui paraît être un *foculus* ou fourneau portatif à pieds, pourvu dans le haut de saillies intérieures destinées à supporter les récipients contenant les aliments, et, dans le bas, de trous en croix servant d'évents. Il décrit enfin une lampe en terre fine, mais sans ornements, et un fragment représentant la tête d'un bélier, dans la présence de laquelle il propose de trouver une trace du culte de Mercure; cette hypothèse me paraît hasardée, car les monuments gallo-romains représentent le plus souvent Mercure avec un bouc, et d'ailleurs tous les objets provenant de l'antiquité n'ont pas un caractère religieux.

Les cinq derniers articles du *Bulletin archéologique* concernent des habitations gallo-romaines découvertes à Nollien, à Pralong et à Saint-Just-en-Chevalet, une terre rouge sigillée trouvée à Saint-Martin-la-Sauveté et présentant les restes du nom de potier...OCCI et enfin des sculptures de la Renaissance découvertes à Boen.

En résumé, le Bulletin de M. Vincent Durand est appelé à rendre de bons services, et le Comité ne peut qu'encourager l'auteur et la société de *la Diana* à en continuer la publication.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.

Tome VIII, 1876-1877, in-8° de 265 pages. Melun, Destouches, 1878.

(Séance du 9 décembre 1878.)

Comme à l'ordinaire, la Société d'archéologie et des lettres de Seine-et-Marne partage son *Bulletin* en deux parties : les procès-verbaux des séances, dans lesquels on trouve une foule de renseignements curieux, et les mémoires. C'est ainsi que nous relevons dans la première partie : la mention d'un jeton récemment donné au musée de Melun ; il est en cuivre, du xvie siècle, représentant d'un côté les lettres de l'alphabet, et de l'autre un personnage assis

Digitized by Google

dans l'attitude d'un maître d'école ; — la découverte, dans une maison de la ville, de la pierre tombale du P. Médéric Molière, célèbre prédicateur, mort le 17 avril 1627 à quarante-deux ans, avec la représentation d'un capucin; la Société a fait soigneusement placer ce monument dans la chapelle de l'hospice. — M. Réthoré signale la découverte, sur le territoire de Doue, à 300 mètres au sud de la voie romaine de Doue à Jouarre, dans un terrain dépendant de la ferme de la Loge, d'importants vestiges de constructions dont l'affleurement arrivait au niveau du sol. Les travaux de démolition ont amené la mise à découvert de deux constructions rectangulaires ayant servi d'habitations, à côté l'une de l'autre. La plus importante mesurait 10 mètres de long. L'aire de l'habitation consistait dans une sorte de blocage de pierre, de 20 centimètres d'épaisseur, recouvert par une couche de 15 centimètres de béton. L'autre bâtiment mesurait 8 mètres. Des traces évidentes accusent une destruction par incendie. Les travaux ont permis de recueillir vingt-sept monnaies datant de Néron à Antonin. M. Réthoré signale d'autres découvertes gallo-romaines au Taillis-de-Louise, dans la forêt de Choqueuse; M. Pommery, des tombes au faubourg Saint-Nicolas de Meaux, dans lesquelles on a trouvé des boucles de ceinturon absolument identiques à celles recueillies dans les tombes chrétiennes de Saint-Ouen de Rouen. — M. le vicomte d'Amécourt, à l'aide d'une charte du XIIIe siècle découverte par lui, constate l'établissement d'un atelier monétaire à Ury (arrondissement de Fontainebleau), l'*Oriaco* de l'époque mérovingienne. M. d'Amécourt saisit cette occasion, au sujet du nombre de ces ateliers (il cite en Seine-et-Marne ceux de Château-Landon, Nanteuil, Melun, Chelles, Claye, Meaux, etc.), pour fournir de curieux renseignements. Leur grand nombre s'explique parce que les impôts étaient prélevés en lingots de métal brut, et que les percepteurs de l'époque étaient, sous leur propre responsabilité, chargés de les convertir en monnaie courante: de là le nom différent que l'on remarque sur une des faces, et qui n'était autre que celui du fonctionnaire de la circonscription.

M. Doigneau, de Nemours, fait connaître un atelier préhistorique, une fabrique d'outils de grès. Il expose que M. le docteur Durand (de Bouron), aux fouilles duquel il s'est associé, a découvert sur le territoire de Villiers-sous-Grès, au lieu dit la Vignette, sur un espace d'environ 200 mètres, une grande quantité de frag-

Digitized by Google

ments de grès dur et lustré, connu vulgairement sous le nom de *cliquart*, dont les plus volumineux ont 12 centimètres de long sur 6 centimètres de large ou d'épaisseur, et sur lesquels existent des traces de cassure et de martelage dont l'aspect particulier a convaincu MM. Durand et Doigneau qu'ils se trouvaient en présence, non de débris de pavés et moellons, comme on aurait pu tout d'abord le croire, mais de morceaux travaillés grossièrement pour servir d'armes, d'outils, d'instruments, par exemple de haches et de casse-têtes. Mais le grès est impropre à recevoir le tranchant et le poli qu'exigent ces sortes d'objets. On ne s'explique pas dès lors que les habitants de la contrée aient eu recours à cette matière, quand ils en avaient sous la main une autre bien préférable pour cet usage, le silex, dont les fragments travaillés et convertis en instruments se retrouvent en abondance dans tout le voisinage. M. Doigneau, tout en se posant à lui-même cette objection, qui fait de l'existence d'ateliers d'outils de grès une sorte d'énigme, ne peut cependant douter de leur réalité, à une époque sans doute antérieure à celle où on travaillait le silex.

M. Drouin a envoyé une notice intéressante sur la stèle grecque du musée de Melun, donnée par M. Lajoye, membre de la Société, et provenant des objets rapportés d'Orient par M. le comte de Marcellus. Cette stèle est ornée d'un bas-relief représentant un banquet funèbre à trois personnages : un homme à demi étendu sur un lit, une femme assise au pied du lit et un enfant debout au chevet. Sur le devant est une table à trois pieds garnie de fleurs et de fruits. Sur le socle est, en grec, une inscription dont voici la traduction : «Bonne Cydilla, fille de Mynasidyxos, adieu!» Contrairement à ce qui se voit sur la plupart des monuments de ce genre, ce n'est pas la personne figurée couchée, c'est la personne assise qui est morte. M. Drouin cherche à expliquer cette anomalie par une dissertation, peut-être un peu longue, et terminée par une étude grammaticale et philologique de l'inscription, qu'il fait remonter au ve siècle avant notre ère.

M. Leroy rend compte de la découverte faite par lui, le 9 mai 1876, d'une sépulture gauloise au territoire de Vaux-le-Pénil, en haut du village, non loin du pont Marivatz, sur le bord du chemin. Cette sépulture se trouvait à 70 centimètres de profondeur; elle était formée de pierres amassées autour du squelette qui avait une taille d'environ 1^m,80. A son côté droit était placée

Digitized by Google

une épée avec ornements en bronze finement ciselés ; aux bras, deux bracelets, et sur la poitrine deux rondelles en cuivre paraissant avoir fait partie du baudrier. L'épée mérite d'être décrite. Elle avait une longueur de 65 centimètres y compris la poignée, une largeur de 4 centimètres ; elle était pointue et à deux tranchants. Elle était enfermée dans un fourreau de fer dont il ne reste plus qu'un fragment portant une décoration très artistique. Une fibule de cuivre finement ciselée, composée de cercles en forme de boutons bombés, reliés par un bandeau, et d'une étoile à rayons intermédiaires, entourait le fourreau près de la poignée ; ces ciselures sont très soignées.

Le travail de M. Leroy sur l'introduction de l'imprimerie à Melun constate que l'imprimerie apparut très tard dans cette ville, tandis qu'elle prospérait à Provins depuis 1496, époque où Guillaume Tavernier achevait d'y imprimer la *Règle des marchands*, et à Meaux dès 1521 avec Simon de Colines, beau-frère et associé de Robert Estienne : il n'y imprima qu'un livre, *Les Évangiles*, «Meldis impensis Simonis Colinei excussum, MDXXII, mense junio.» Robert Estienne le rappela presque aussitôt à Paris.

Le siècle s'écoula presque entièrement sans que Melun eût son imprimerie. Pendant le siège de Paris par Henri IV, nombre d'habitants royalistes s'enfuirent de la capitale et plusieurs vinrent à Melun. Le roi y résida souvent alors, et il y entretenait une forte garnison sous les ordres de M. de la Grange le Roy ; un certain nombre de fonctionnaires divers y étaient également installés. La présence dans les murs de Melun de personnages lettrés, de magistrats, de financiers, la nécessité de répondre, dans l'intérêt de la cause royale, aux pamphlets de la Ligue, amenèrent l'établissement d'une imprimerie dont le titulaire, nommé Bruneval, étranger au pays, obtint facilement les autorisations requises par l'ordonnance de mars 1513.

Un des premiers opuscules sortis de ses presses est le manifeste publié sur l'ordre du roi par le président Étienne Pasquier à la suite de l'attentat de Barrière, en août 1593 (petit in-8°). La même année parurent :

Cérémonies observées en la conversion du roy.

Lettre escrite par les députés des princes, officiers de la couronne et autres seigneurs catholiques qui recongnoissent le roy

Digitized by Google

pour la conference faite à Suresnes et autres lieux, aux députés de l'assemblée qui est de présent à Paris, 23e jour de juin 1558. Imprimée à Melun.

De la réunion des âmes immortelles avec les corps ressuscités, tant des bienheureux que des damnés. Dédié à M. de la Grange.

Sommaire description du souverain bien de l'homme et de la différence qu'il y a de la béatitude céleste à la terrestre et en quoi consiste l'une et l'autre félicité, par Lesné. Dédié au même.

Discours de la dignité et précellence des fleurs de lys et des armes des rois de France, au roy de France et de Navarre, Henri IIIIe du nom, composé par Jean Gosselin, garde de la librairie royale, estant réfugié par nécessité en la ville de Melun.

Remontrances au roy de vouloir embrasser la religion catholique.

De 1594, on a :

Le Tombeau de la Noue, par Étienne Cauchois.

De 1598 :

« Le gouvernail d'Ambroise Bachot, capitaine ingénieur du roy, lequel conduira le curieux de géométrie en perspective dedans l'architecture des fortifications, machines de guerre et plusieurs autres particularités y contenues. Imprimé à Melun. Dédié à M. de la Grange. »

Bruneval paraît avoir quitté Melun vers la fin de la même année. Le rétablissement du calme à Paris avait dépeuplé Melun en lui rendant ses allures de petite ville de province. Au siècle suivant, il n'eut pas de successeurs et tous les auteurs du pays allaient se faire imprimer à Paris. On n'y connaît même qu'un libraire, Hubert Gobert, rue du Miroir, en 1689. Provins absorbait les travaux courants de Melun et l'un de ses imprimeurs se qualifiait, en 1712, « imprimeur libraire privilégié du Roy, de Messieurs du Présidial de Melun et autres juridictions. » L'un de ces industriels provinois, Charles Menissel, vint vers cette époque s'établir à Melun en s'y mariant à une fille de la Brie, Marie Chertemps; il acquit en 1717 une maison près de la Pointe-Grande-Rue, sur la paroisse Sainte-Aspasie. Menissel fut accueilli avec faveur par la haute bourgeoisie de la ville qui venait aux nouvelles dans sa boutique. Il reçut le titre d'imprimeur du Présidial, de la ville et de l'Intendant, mais cette clientèle était plus brillante que productive. Ses impressions

Digitized by Google

sont peu importantes et très incorrectes. Voici les titres des principales :

Publication de la suspension d'armes entre le roi de France et la reine de la Grande-Bretagne, du 22 avril 1712 au 22 décembre suivant. (Placard.)

Publication de la paix conclue en mai 1713 enfre le roi de France, de Prusse, de Grande-Bretagne, etc. (Placard.)

Recherche de tous les habitans es faubourgs, pour servir au logement des troupes du roy. (Placard. 1723.)

Mémoire signifié à M. Louis François Colleau, curé de Vaux-Pénil, contre Michel Plavet, prêtre prétendant à cette cure.

Observations principales pour la confection des tableaux des habitans de chaque paroisse, pour servir à la nomination des collecteurs. (Placard. 1724.)

Quelques-unes de ces pièces renferment cette mention : « Imprimé dans une des trois imprimeries de Charles Menisset. » Que faut-il en conclure : aurait-il eu trois brevets, à Melun, à Provins et dans quelque autre ville de la Brie?

On peut, en outre, attribuer à Menissel tous les libelles religieux publiés sans nom d'imprimeur par des ecclésiastiques du pays à l'occasion des querelles religieuses du temps. Ces hardiesses devaient porter malheur à Menissel : il alla jusqu'à éditer sans permission, en 1736, le catéchisme janséniste de M. de Gondrin, archevêque de Sens, sous le nom de *Selsimen*, anagramme transparent de *Menissel*. Le nouvel archevêque Gergy porta plainte immédiatement. Le 5 juillet 1736, un procureur du Châtelet se transportait chez l'imprimeur, y saisissait quatre cents exemplaires du catéchisme, et peu après un arrêt du conseil supprimait le brevet de Menissel, tandis que la force armée allait saisir et détruire son matériel.

Melun se retrouva de nouveau sans imprimerie et ses habitants durent encore avoir recours aux presses parisiennes. Ce n'est qu'en 1790 que Sébastien Tarbé, l'un des douze enfants d'un imprimeur sénonais justement estimé, s'installa à Melun et eut dès ses débuts des travaux considérables, même pour Paris; le même établissement existe encore.

M. Constant a relevé la liste des cartes et plans concernant l'arrondissement de Fontainebleau. Il serait à désirer que des recherches analogues fussent faites pour toute la France. Nous croyons utile de

Digitized by Google

recommander très particulièrement ce genre de bibliographie. L'un des plus curieux des documents signalés par M. Constant est la carte de la forêt de Fontainebleau et pays circonvoisins, faite à Châlons-sur-Marne par H. Picart, en 1624, in-folio, gravée sur acier. Les routes principales de la forêt sont indiquées sur la carte, ainsi que les croix élevées dans les carrefours, mais les noms y sont omis, sauf pour la croix Saint-Félix sur la route de Franchard, la croix Saint-Franchard à l'endroit du monastère, la croix du Grand-Veneur et celle de « Tappréau. » Dans les routes courent des cerfs poursuivis par des chiens et par des chasseurs.

Comte Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur des documents historiques extraits des archives d'Espagne.

Communication de M. de Lamothe, correspondant du Ministère.

(Séance du 4 novembre 1878.)

M. de Lamothe, correspondant du Ministère à Nimes, a trouvé dans les Archives d'Espagne et communiqué au Comité des documents fort intéressants pour l'histoire. Six se rapportent à l'expédition du duc de Guise à Naples et à son emprisonnement en Espagne. Les deux premiers sont des copies de lettres que Louis XIV aurait adressées au duc de Guise le 6 octobre et le 16 décembre 1647 pour approuver son expédition à Naples et lui donner le commandement des troupes françaises dans ce royaume. Deux autres sont des dépêches écrites, en 1650, par le duc de Guise, alors prisonnier en Espagne, au roi Philippe IV et au principal ministre de ce prince, don Luis de Haro. Enfin les deux derniers sont des lettres de Mme de Chevreuse à don Luis de Haro pour lui recommander le duc de Guise.

Comme ces documents se rapportent à une expédition célèbre et font connaître les relations d'une partie de l'aristocratie française avec le roi d'Espagne pendant la Fronde, ils me paraissent dignes d'être publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*. Je crois seulement qu'il serait nécessaire d'y ajouter quelques observations sur la date de la première lettre attribuée à Louis XIV.

Cette lettre porte la date du 6 octobre 1647 et donne au duc de Guise une autorisation formelle de prendre le commandement des armées de la république de Naples. La date de cette lettre est évi-

Digitized by Google

demment fausse, puisque la république de Naples n'a été proclamée que le 23 octobre. Elle est d'ailleurs en contradiction avec une dépêche de Mazarin du 7 octobre 1647, dans laquelle le cardinal déclare que l'autorisation qu'a demandée le duc de se rendre à Naples lui a été refusée, « n'estant, dit Mazarin, ni de sa réputation ni de la dignité de cette couronne qu'il s'embarque dans une affaire si scabreuse, sans prendre bien ses seuretés. »

Comment concilier cette contradiction entre la lettre de Louis XIV du 6 octobre 1647 et la dépêche du cardinal du 7 du même mois? Nous en trouvons une explication simple et naturelle dans les dépêches de l'ambassadeur vénitien Nani [1], qui résidait alors près de la cour de France. Lorsque le duc de Guise fut fait prisonnier par les Espagnols en avril 1648, il fut considéré comme un chef de rebelles et peu s'en fallut qu'il ne fût condamné à mort. Sa famille, qui avait conservé un grand crédit à la cour, obtint, pour le sauver, qu'on lui donnât des lettres patentes de général de l'armée du roi à Naples, et qu'on en fît remonter la date à une époque antérieure à son expédition. L'ambassadeur vénitien Nani le déclare positivement dans une dépêche du 12 mai 1648 [2] : « On lui a donné une commission de général *antidatée* pour faire croire qu'elle avait été expédiée avant qu'il partît de Rome. »

Cette remarque est d'autant plus nécessaire que la lettre antidatée de Louis XIV a été insérée dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale comme document authentique et a induit en erreur les savants auteurs de l'ouvrage intitulé *l'Expédition du duc de Guise à Naples* [3]. Ainsi, tout en proposant de publier dans la *Revue des Sociétés savantes* les documents envoyés par M. de Lamothe, je crois nécessaire d'y joindre les observations qui établissent que la lettre de Louis XIV porte une fausse date et est postérieure à la captivité du duc de Guise.

A. Chéruel,

Membre du Comité.

[1] Des copies de ces dépêches font partie des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

[2] Bibl. nat. mss. *Recueil des amb. vén.*, t. CVII, fol. 272.

[3] *Expédition du duc de Guise à Naples*, par MM. Loiseleur et Baguenault de Puchesse, p. 127-128. La lettre conservée à la Bibliothèque nationale porte la date du 5 octobre.

Digitized by Google

Lettre de Louis XIV au duc de Guise.

Monsieur le duc de Guise, pair de France,

Mon Cousin, aiant eu avis par vos lettres et par celle du s^r marquis de Fontenay, mon ambassadeur à Rome, de la recherche qui vous est faite par ceux de la république de Naples pour aller commander leurs armées contre les Espagnols, j'ai bien voulu vous tesmoigner par cellecy, que je vous escris de l'avis de la Reyne régente Madame ma mère, que j'agrée que vous acceptiez les offres qui vous sont faictes de leur part et que vous ne differiez pas un moment de vous rendre près d'eux, estimant qu'il y va du bien de mon service qu'il y ait une personne de vostre condition en qui je me puisse confier pour faire reussir à leur advantage et au rétablissement de leur repos et de leur liberté, toutes les assistances que j'ai résolu de leur donner de trouppes qui seront sous vostre commandement, soit de toutes les autres commoditez qui sont en ma puissance, et affin que toute cette affaire se fasse avec toutes les précautions nécessaires, je désire que vous conferiez des voyes que vous aurez à suivre avec mes Cousins les cardinaux Grimaldi, Ste Cécile et le s^r marquis de F. mon ambassadeur à Rome, avec lesquels ayant pris vostre résolution, vous exécuterez ce qui sera à faire en cette occasion pour l'advantage de mon service. Je prie Dieu, etc.

Fontainebleau, le VIe jour d'octobre 1647[1]. LOUIS.

Lettre de Louis XIV au duc de Guise.

A mon Cousin duc de Guise, général de mes armées au Royaume de Naples.

Mon cousin, j'ay reçu beaucoup de joye davoir appris par vre lettre du XVII novembre vre heureuse arrivée en la ville de Naples et la bonne reception qui vous y a été faicte, ce qui me donne lieu d'espérer des résultats advantageux d'un si bon commencement, et affin de vous secourir promptement, je faiz travailler aux préparatifs necessaires pour tenir mon armée navalle prète de bonne heure et assez forte pour combattre celle des ennemis, cependant que vous disposez les choses à attacquer les postes occupés par les Espagnols... de vous rendre maître des chasteaux le plus promptement qu'il se pourra, et pour vous en faciliter les moyens, je ferai desbarquer de l'infanterie et passer beaucoup d'officiers et de gens de guerre au royaume de Naples qui vous obeïront suivant le pouvoir que je vous envoye, je vous feray aussi fournir canons, munitions de guerre et de bourse et

[1] Comme nous l'avons fait remarquer dans la note ci-jointe (p. 252), cette lettre est antidatée.

Digitized by Google

toutes autres choses nécessaires pour l'exécution d'un si grand dessin duquel me reposant sur votre prudence, valeur et bonne conduitte, je priray Dieu qu'il vous aye en sa s^te garde.

Escrit à Paris, le XVIe jour de décembre 1647 [1].

Louis.

Lettre du duc de Guise à don Louis de Haro.

Après avoir rendu très humbles graces à Vostre E. de ses bontés dont j'ay ressenti les effets sy favorables dans le bon succez de mes affaires et la despèche du Chevalier des Essards que je reconnois tenir de la seule protection de Vostre Excellence, j'ay creu la devoir informer du sujet du voyage de Monsieur de Lailleman dont la disgrâce sur la mer a causé le retardement, come la perte de la lettre de créance de Monsieur le comte de Fuensaldaigne pouroit luy donner moins de crédit auprès de Vostre Excellence.

Trois propositions l'ont fait passer en ce pays. La première, des effects que je pouvois produire en Provence par mon crédit et la disposition de la province, ce qu'il avoit esté chargé de venir représenter par Messieurs les conseillers de Baresme et d'Andrès, députés à la cour de France dans ce temps la par le parlement et la noblesse de Provence, mais comme Votre Excellence en a esté d'ailleurs plus pleinement informé, il se réduira aux deux autres qui sont :

Pour la seconde, que la prison de Monsieur le Prince ayant réuni dans le mescontentement les deux partis opposés qu'il y avoit en France ne pouvant à cause des compétences s'aider entre eux pour produire un bon effet, il avoit esté chargé de Messieurs les ducs de Rethz et de Brissac, du maréchal de La Mothe, du marquis de Noirmoustier et coadjuteur de Parys et autres chefs, aussi bien que du parlement et du peuple de venir sçavoir de moy sy je voudrois me rendre leur chef, et que, cela estant, le parlement m'offroit de donner l'arest contre Mazarin et le faire donner par quatre ou cinq autres parlements, et tous ses autres Messieurs de reprendre les armes et se mettre de nouveau à cheval dès qu'il me veroit en estat de me mettre à leur teste.

La troisième est que Monsieur de Maliey, gouverneur de Pignerol, n'agissant plus pour ses incommodités, le marquis de Melleville, son neveu, lieutenant du roi, parent du dit Lailleman, mon amy particulier et mon vassal, veut bien traiter avec luy pour luy donner lieu de me servir avec luy de sa charge qui le rend maistre de ceste place qu'il remet à mon entière disposition et moy a celle de Sa Majesté; l'importance de ces places est si cogneu qu'il seroit inutille de mestendre sur ce sujet que je puis asseurer Vostre Excellence devoir estre un des moindres effets de ma liberté, reservant à dire beaucoup de choses de pareilles nature et peut estre plus importantes quand j'auray l'honneur de voir Vostre Excellence que je souhaite avec une si ardente passion.

[1] Cette lettre a été antidatée comme la précédente.

Digitized by Google

La seule chose qui sera nécessaire au dit marquis est l'assurance que quand il aura traité de la place, l'on luy donnera de quoy fortifier sa garnison ou lon pourra mesme faire couler sous ce prétexte des soldats et de quoy la payer, de peur que Madame de Savoye ou pour elle ou pour la France n'essayat de la surprendre avant qu'estant en mon entière disposition je la remecte entre les mains de S. M.

Ceste affaire et mil autres ne se pouvant executer sans ma présence, me donē d'extraordinaires impatience de n'avoir plus les mains liées et de me voir en estat de pouvoir agir. C'est de quoy je suppliray tres humblement Vostre Excellence et que nous ne perdions point de temps qui est le seul ennemi que nous aurons à combattre. La presse que j'en fays à Vostre Excellence ne luy doit estre ny désagréable ny importune, puisque devant toutes les choses a la générosité et clemence royalle de Sa M. et a lamytie et puissant appuy de Vostre Ex. il faudroit estre le plus ingrat de tous les homes pour ne pas ressentir au dernier point le retardement de rendre à S. M. les services que je luy dois et tesmoigner à Vostre Excellence au peril de ma vye que je suis avec plus de passion et de ressentiment qu'homē du monde,

Monsieur, de Vostre Excellence, tres humble et tres obligé serviteur,

HENRY DE LORRAINE, duc de Guise.

De l'Alcazar de Ségovie, le 8 octobre 1650.

Lettre du duc de Guise au roi d'Espagne.

Sire,

Devant à la Royalle Clémence de V. M. la liberté, l'honeur, la fortune et la vye, je lui proteste de les employer sans reserve et les sacrifier aux intérests de sa couronne. La confiance que V. M. a la bonté de vouloir prendre en ma personne me rendroit le plus ingrat de tous les homes si je venois a y manquer après de telles obligations et des graces pareilles qui ne peuvent partir que d'une ame Royalle et d'une générosité et bonté comme celle de V. M. a quy je me sens sy redevable que je n'auray jamais de joye parfaite que je n'aye rencontré les occasions de tesmoigner à V. M. en respandant mon sang pour les avantages de sa monarchie que, sy je n'ay pas toute la capacité, conduite et expérience que je souhaiterois pour rendre à V. M. les services tres humbles que je luy ay voué, au moins seres-je toute ma vye avec plus de zèle et de fidélité qu'home du monde,

Sire, de Vostre Majesté, tres humble, tres obeissant, tres fidelle et tres obligé serviteur,

HENRY DE LORRAINE, duc de Guise.

De l'Alcazar de Ségovie, le 27 de septembre 1650.

Digitized by Google

Lettre de la duchesse de Chevreuse à don Luis de Haro.

Monsieur,

Vous avez si bien commensé a m'obliger touchent Monsieur le Duc de Guise que j'espere que Votre Ex. achevera en luy continuant ses bons ofices auprès de sa Maiestés comme je le supplie très humblement. Je n'ose me promettre destre assez heureuse pour mériter par quelque service les courtesies que je recois de V. E., mais je vous asseure que j'en suis reconnaissante au point de ne perdre jamais d'ocasion de me tesmoigner par effet,

Monsieur, votre tres humble, tres affectueuse servante,

La duchesse DE CHEVREUSE.

Paris, ce 20 juillet 1650.

Lettre de la duchesse de Chevreuse à don Luis de Haro.

Monsieur, dans la continuation du malheur de Mr le Duc de Guise, je ne puis m'empêcher de vous adresser mes tres humbles prières d'intercéder auprès de Sa Majesté Catolique pour son soulagement. J'espère, Monsieur, que votre générosité vous fera excuser en l'estat où il est se qu'il a fait pour en sortir, et que le souvenir du service que ceux dont il porte le nom ont rendu à sa dite Majesté lui procurera un favorable traitement duquel, en mon particulier, je me resentirai parfaitement obligée et tacheré par mes service de me revancher des bons offices que je vous devrois pour lui en calité de votre très humble servante,

La duchesse DE CHEVREUSE.

Paris, ce 3 février 1651.

Pour copie conforme :

DE LAMOTHE,

Correspondant du Ministère.

LISTE DES PROTESTANTS DE NIMES, ÉMIGRÉS À LA SUITE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Communication de M. de Lamothe, correspondant à Nimes.

(Séance du 4 novembre 1878.)

La pièce envoyée par M. de Lamothe (Archives de Nimes, TT 8) est intitulée : « Rolle des habitans de la ville de Nismes qui faisoient profession de la R. P. R., qui manquent à Nismes, et que le bruit

Digitized by Google

public asseure s'estre retirés du royaume, à l'occasion de leur religion.» Cette liste ne contient que cent soixante-cinq articles, représentant deux cent quatre-vingt-une personnes. Ce très petit nombre, pour une ville aussi protestante que Nimes, ne doit pas faire penser cependant que le relevé soit incomplet : les conversions, menées activement, sinon sûrement, par les intendants Daguesseau et Bâville, ainsi que par M. de Noailles, s'étaient produites en masse, comme le prouvent les chiffres donnés dans le mémoire que dressa Bâville quelques années plus tard, et suivant lesquels Nimes renfermait alors 39,664 nouveaux convertis contre 40,720 anciens catholiques.

Comme il existe une très grande variété de documents analogues à ce rôle, et qu'il s'en publie de nouveaux chaque jour, je crois inutile de donner le texte de celui-ci; il suffira d'indiquer dans quelles proportions y figurent les diverses classes de la société.

Quarante noms appartiennent à la noblesse (Bâville dit qu'elle comptait 59 gentilshommes convertis contre 212 anciens catholiques), et en tête figure un marquis d'Aubais, qui est sans doute le père de l'historien. Puis viennent : 32 marchands, 27 ministres de l'Église réformée, 7 proposants ou aspirants au ministère, autant d'avocats, 5 médecins ou chirurgiens, 45 ouvriers, un libraire, un maître d'école, plusieurs officiers au service du roi. Les enfants sont au nombre de 72. Parmi les professions à signaler, un certain Pierre Roman est qualifié de «faiseur de sigales.» Un sieur Brousson, dont la qualité n'est pas indiquée, est certainement le jurisconsulte et publiciste qui devait rentrer en France quelques années plus tard et périr sur la roue en 1698. Le marchand Louis Says (*sic*) peut être l'auteur de la famille qui, après quatre-vingts ans de séjour en Suisse, est rentrée en France et a donné Jean-Baptiste et Horace Say.

A. de Boislisle,
Membre du Comité.

Lettre inédite de Fléchier.

Communication de M. de Lamothe, correspondant à Nimes.

(Séance du 4 novembre 1878.)

La lettre que M. de Lamothe a retrouvée dans les archives de la ville de Nimes (H 719) est probablement inédite, comme le sup-

Digitized by Google

pose notre correspondant; mais elle ne présente point un intérêt suffisant pour que nous en proposions l'insertion textuelle. Elle fait partie des papiers du couvent de Sainte-Ursule d'Aramon (Gard), et est adressée à la supérieure de cette maison, Mme de Prémont, que son diocésain l'évêque d'Uzès voulut bien autoriser à passer trois années chez les Ursulines de Nimes, où Fléchier demandait qu'elle vînt rétablir la discipline. Cette lettre est datée du 25 octobre 1700. J'en propose le dépôt aux archives du Comité.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Le péage du sel à Aramon sur le Rhône, en 1218.

Communication de M. de Lamothe, correspondant à Nimes.

(Séance du 4 novembre 1878.)

Je propose de joindre aux pièces déjà recueillies par le Comité pour l'histoire des péages le document transcrit par M. de Lamothe. Il indique quel était le droit acquitté en nature par chaque bateau de sel, comment ce droit se partageait entre le roi et douze pariers nobles, et pour quelles raisons le système de perception fut régularisé par l'établissement d'un péager unique, selon accord passé, le 13 mai 1218, entre les pariers et les marchands. Cette pièce est rédigée en langue vulgaire.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Lettres de divers rois aux consuls d'Orange.

Communication de M. Duhamel, correspondant à Avignon.

(Séance du 4 novembre 1878.)

M. Duhamel nous adresse, pour compléter un précédent envoi dont j'ai déjà eu à rendre compte, cinq lettres, dont je me bornerai à indiquer les dates et les signataires : 1° François Ier aux consuls d'Orange, du Pont-de-Sorgues, 13 septembre; 2° le prince de Condé aux mêmes, de Nimes, 5 mars 1581; 3° Henri, roi de Navarre, aux officiers et consistoire de la même principauté, de la Ro-

Digitized by Google

chelle, juin 1588; 4° et 5° Lesdiguières aux mêmes consuls, de Puyméras, 17 février 1589 et 29 novembre 1594.

Ces pièces ne présentant point d'intérêt particulier[1], j'en propose le renvoi aux archives, sauf la lettre de Henri IV, qui devra être jointe au recueil supplémentaire des lettres de ce roi.

A. DE BOISLISLE,
Membre du Comité.

LETTRES DE CORISANDE D'ANDOINS.

Communication de M. Tartière, correspondant à Mont-de-Marsan (Landes).

(Séance du 4 novembre 1878.)

Sur les trois lettres de la belle Corisande aux jurats de la ville de Saint-Sever, que M. Tartière a retrouvées dans les archives du département des Landes (cote II 15), deux sont de simples billets ayant trait à des mouvements de troupes, et ne présentant d'intérêt que parce qu'ils renferment quelques mots ou quelques lignes de la main même de la signataire; mais la troisième est une invitation à assister aux obsèques du mari de la comtesse, Philibert de Gramont-Guiche, tué au siège de la Fère (juin-septembre 1580), et dont le corps fut inhumé à Bidache le 20 mars 1581. Cette pièce est la seule qui mérite d'être insérée dans la *Revue*, comme marquant les débuts de veuvage de la femme qui allait, la même année, remplacer Mlle de Fosseuse dans les affections du roi de Navarre. On sait qu'elle fut sa «grande amie» durant dix ans, et peu s'en fallut même, au dire de d'Aubigné, qu'elle ne devînt reine.

A. DE BOISLISLE,
Membre du Comité.

Lettre de Corisande d'Andoins.

Messieurs, je m'assure que vous n'estes asture à sçavoir le desastre qui nous est arrivé, à mes enfans et à moy, par le decès de fu monsieur de

[1] Dans la lettre du prince de Condé, il est question d'un actif agent du parti protestant, Michel de la Huguerye (M. Duhamel a lu : *la Suguerye*), dont les *Mémoires* sont actuellement publiés pour la première fois, par M. le baron de Ruble, dans la collection de la Société de l'Histoire de France.

Digitized by Google

Gramon, lequel a voulu son corps estre porté en terre au lieu de Vidache. Or me suis-je resolue de luy faire ses honneurs funebres par mesme moyen. Et pour ce que je m'assure qu'il n'y a celluy de vous qui doubte de la bonne volonté de laquelle il a esté tousjours meu envers vostre ville, a esté cause que je vous ay voulu prier affectusemen par ceste icy voloir tant honorer ledit fu sieur, ses enfans et moy, que de vous trouver audit lieu, dans le vintiesme de ce mois, pour lui randre le dernier tesmoignage de l'affection que luy avés porté durant sa vie. Et par ce moyen, vous nous obligerés à vous recognoistre la peine que prendrés aux endroits où vous nous voudrés employer. Priant Dieu, Messieurs, vous tenir en sa garde. A Hagetmau, ce 5e de mars 1581.

Vostre affectionée à vous faire servisses,

CORISANDE DANDOYNS[1].

(Extrait des archives des Landes, H 15 [59].)

Pour copie conforme :

TARTIÈRE,

Correspondant du Ministère.

COPIE DE TROIS LETTRES ÉCRITES EN 1578 PAR LE PRINCE DE CONDÉ.

Communication de M. de Montégut.

(Séance du 4 novembre 1878.)

M. de Montégut, correspondant et vice-président du tribunal civil de Limoges, nous adresse la copie de trois lettres écrites en 1578 par le prince de Condé à Geoffroy de Vivans, gouverneur de Périgueux, pour les protestants. Ces lettres, dont la première n'est pas transcrite en entier, ne contiennent aucune particularité intéressante; aussi je me borne à vous demander le dépôt de ces pièces aux archives.

LUDOVIC LALANNE,

Membre du Comité.

[1] La signature seule est de la main de Corisande. La suscription porte : «A Messieurs, Messieurs les jurats et communauté de la ville de Saint-Sever.»

Digitized by Google

Envoi de M. Richemond, correspondant à la Rochelle.

(Séance du 4 novembre 1878.)

M. de Richemond, correspondant à la Rochelle, nous a envoyé un mémoire intitulé : « Marguerite d'Orléans, sœur de François Ier, Henri d'Albret, roi de Navarre, et leur chapelain Gérard Roussel. »

Ce travail ne renferme aucun document inédit. Il ne me paraît donc pas de nature à être imprimé dans le Bulletin. J'en demande le dépôt aux archives.

Ludovic Lalanne,

Membre du Comité.

Liste des abbés de l'abbaye de Baume.

Communication de M. Prost, archiviste du Jura, correspondant.

(Séance du 4 novembre 1878.)

M. Prost, archiviste du Jura, correspondant à Lons-le-Saunier, a soumis au Comité une liste rectificative des abbés de Baume-les-Moines (aujourd'hui Baume-les-Messieurs, canton de Voiteur, dans le département du Jura). Elle contient neuf noms nouveaux et elle corrige vingt-quatre erreurs de date. J'en demanderais l'insertion dans la *Revue*, si M. Prost avait indiqué les documents justificatifs de ces modifications. Dans l'état, ce travail me paraît devoir être déposé aux archives à titre de renseignement.

G. Desjardins,

Membre du Comité.

Omission signalée dans la liste des archevêques de Bénévent.

Communication de M. Brun-Durand, correspondant à Crest (Drôme).

(Séance du 4 novembre 1878.)

Une communication de même nature que celle de M. Prost est faite par M. Brun-Durand, correspondant à Crest (Drôme), qui signale, au catalogue des archevêques de Bénévent publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, l'omission de « Hugues Ripti, curé de Saint-Pierre au diocèse de Rodez, élu en 1635. » Il conviendrait

Digitized by Google

de demander à M. Brun-Durand sur quel document il appuie cette rectification.

G. Desjardins,

Membre du Comité.

Documents relatifs aux serfs de la baronnie de Sully, en 1498.

Communication de M. Imbert, correspondant à Thouars.

(Séance du 4 novembre 1878.)

M. Imbert, correspondant à Thouars, a pris, dans les archives de M. le duc de la Trémouille, la copie de quatre documents relatifs à la taille mise sur les gens de condition serve qui existaient encore dans la baronnie de Sully de 1498 à 1533. Déjà, dans le livre intitulé *Documents historiques et généalogiques*, M. le duc de la Trémouille a édité un acte d'affranchissement constatant qu'en 1469 il y avait encore des serfs dans la seigneurie de Courcelles-lez-Semur; d'un autre côté, M. Challe a donné des détails intéressants sur le servage et les affranchissements dans le comté de Tonnerre.

Il résulte des titres signalés par M. Imbert, que les serfs de la baronnie de Sully en 1498 étaient répartis en quarante-huit familles, payant 4 livres parisis par an en deux termes, en mars et août; la répartition était faite suivant les ressources de chacun, par des délégués d'entre eux. La taille d'août 1514 ne produit plus que 22 sous 6 deniers; celle de mars 1515, 19 sous 6 deniers; la recette diminuait en proportion du nombre des taillables; aussi porte-t-on comme non-valeurs 34 et 26 sous, représentant la part des absents demeurant hors de la terre. En 1533, la diminution est encore plus notable : on ne porte plus que 10 sous de taille à recevoir pour les deux termes, et 2 livres sur les absents, non résidant en la baronnie; il n'y a plus que neuf serfs énumérés.

La première pièce transcrite par M. Imbert est une lettre écrite par Louis Ier de la Trémouille à son *chier et especial amy, maistre Jehan de La Mothe, procureur en parlement*, pour lui recommander plusieurs procès en instance, et entre autres l'instance pendante entre lui et ses hommes serfs de Sully; il avait à cœur cette affaire sur laquelle nous n'avons, pour le moment, aucun détail. J'ai l'honneur de proposer le dépôt aux archives de ces copies, qui pourront

Digitized by Google

être utilisées plus tard si l'on s'occupe spécialement de la forme du servage dans les temps les plus rapprochés de nous.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

DOCUMENTS CONCERNANT L'HISTOIRE MARITIME DE LA FRANCE AUX XIVe ET XVe SIÈCLES.

Communication de M. Le Men, correspondant à Quimper.

(Séance du 4 novembre 1878.)

M. Le Men, correspondant à Quimper, a envoyé la copie de plusieurs documents inédits relatifs à Jean Coetanlem, corsaire breton et amiral de Portugal, ainsi qu'à son neveu Nicolas Coetanlem, riche commerçant, constructeur et armateur du navire *la Cordelière*. Ces documents font connaître deux marins éminents sur lesquels les biographies gardent le silence; de plus, elles donnent de nombreux détails sur l'histoire maritime de la France à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe siècle; sur le commerce, les rapports des commerçants bretons avec ceux des pays étrangers; sur le rôle des corsaires à cette époque.

L'ensemble de ces pièces forme un tout peut-être trop considérable pour entrer dans la *Revue des Sociétés savantes;* il me semble qu'elles pourraient utilement prendre place dans un volume des *Mélanges*, accompagnées de la notice que M. Le Men a rédigée.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

ENVOI DE DEUX CHARTES DU XIVe SIÈCLE.

Communication de M. Jules Finot, archiviste de la Haute-Saône.

(Séance du 2 décembre 1878.)

Un de nos plus laborieux correspondants, M. Finot, annonce à M. le Ministre, le 3 juillet de cette année, la copie de deux chartes inédites, émanées de l'amiral Jean de Vienne, seigneur de Roulans, etc., afin qu'elles soient insérées s'il y a lieu dans la *Revue des Sociétés savantes*. Seulement, au sommaire de la première de ces

Digitized by Google

deux pièces, qualifiées d'*inédites*, M. Finot, dans une note, avoue qu'il ignore si elles n'ont pas été publiées dans les deux volumes consacrés par M. Terrier de Loray à une biographie de l'illustre amiral. L'ouvrage de M. Terrier de Loray n'a qu'un volume, qui est terminé. Nos correspondants, qui ont l'intention d'envoyer des documents inédits, devraient vérifier eux-mêmes s'ils n'ont pas été publiés précédemment. Et pour le volume de M. le marquis de Loray, qui réside en Franche-Comté, la vérification eût été facile. J'ai dû la faire au lieu et place de M. Finot.

L'une des deux chartes en question y est donnée *in extenso*; de plus, bien que M. Finot ajoute dans sa note : « en tout cas, elles n'ont pas été publiées d'après les originaux, mais *probablement* d'après des textes du XVIIe siècle, » M. de Loray indique directement comme source les archives de la Haute-Saône. Quand on va de la sorte au-devant des objections, on a de bons motifs pour les pressentir.

L'examen des deux textes, celui de M. de Loray et celui de M. Finot, permet de signaler entre eux de rares variantes, mais le fond reste identique. L'honorable auteur de *Jean de Vienne* assigne à l'acte, sans doute à raison de l'année pascale, la date de 1384-1385, bien que, dans l'une et l'autre versions, la pièce soit datée du vingt-neuvième jour de mars, « *avant Pasques*, l'an de grace mil trois cent quatre vins et quatre. »

M. Finot a intitulé ce document : *Fondation, par Jean de Vienne, de messes à célébrer dans l'église de l'abbaye de Bellevaux*, tandis que chez M. de Loray il est qualifié : *Confirmation, par Jean de Vienne, de tous les dons qu'il a faits à l'abbaye de Bellevaux.* La charte contient ces deux éléments; mais le second, qui énumère et confirme des donations, n'est consenti que moyennant la célébration des messes instituées pour le repos de l'âme de Jean de Vienne, qui avait élu pour sa sépulture Bellevaux, où il avait fondé une chapelle. L'intitulé de M. Finot est donc incomplet, les actes de donation confirmés étant la portion la plus importante de cette charte.

Parmi les variantes, je remarque que, dans le texte donné par M. de Loray, l'agent qui figure à l'acte « en l'absence de Jehan Vye le Jeusne, garde du scel de la prévosté de Bar-sur-Seinne, » est appelé Guillaume Moroge, tandis que M. Jules Finot, dans sa copie, le nomme Moroitte, puis Morotte, par deux *t*. Le tabellion, Pierre *Volot* suivant M. de Loray, devient Pierre *Colot* sous la plume de

Digitized by Google

M. Finot, qui pourrait bien, cette fois, avoir mieux lu. Plus loin, une ponctuation défectueuse, mieux observée dans le texte imprimé, rend le sens obscur. Ailleurs, sur le nom du village de Moncey (Monceelz), texte de Loray, M. Finot, si j'ai bien lu, fait une notable erreur, mais j'ai pu me méprendre, le mot étant fort mal tracé. Les variantes orthographiques, en dehors des noms propres, sont fréquentes encore; mais, le plus souvent, elles donnent raison à M. Finot.

En résumé, cette pièce ayant été déjà tout entière imprimée, la *Revue* ne peut la reproduire.

La seconde des deux chartes présentées au Comité implique les ans 1386 et 1388. Elle émane directement du seigneur de Roulans : « Nous, Jehan de Vienne, chevalier,... faiçons savoir à tous que...» Cette pièce, M. Jules Finot, dans son sommaire, la décrit avec une entière précision en ces termes : « Fondation, par Jean de Vienne, seigneur de Roulans, amiral de France, en l'église de l'abbaye de Bellevaux, d'une messe à célébrer chaque jour, savoir: les lundi, mercredi et vendredi à diacre et sous-diacre, et les autres jours à voix basse, et des collectes à la fin desdites messes, dans la chapelle qu'il a fait édifier en ladite église, moyennant la rétrocession qu'il fait à ladite abbaye de tous les biens qu'il avait précédemment acquis d'elle à Moncey, Thurey et Chaudefontaine, et dont elle avait été payée. »

Dans cet acte, très correctement libellé, avec tous les développements usités, l'illustre gentilhomme déduit les héritages, rentes, revenus et possessions dévolus au couvent, assis ès villes, finages, territoires et appartenances de Moncelz, de Thurey, Chaudefontaine et autre part, en leurs autres terres « qu'il ont plus prez de notre chestel de Roulans » ; il stipule tout ce qui concerne les célébrations d'offices religieux pour les âmes de son père, de sa mère, ainsi que de sa très chère et aimée compagne et femme, dame Jehanne d'Oiselay, et de leur lignée. Il se réserve la faculté d'annuler le contrat en reprenant ses bienfaits dans le cas où les religieux de Bellevaux, ou bien leurs successeurs, feraient aucun défaut évident et apparent à faire et célébrer les services dessusdits, en la forme et avec la solennité convenues.

Sous ces conditions, Jean de Vienne, ratifiant par son serment la présente donation, ordonne qu'elle soit rédigée en double sous

Digitized by Google

le scel de l'Official de la cour de Besançon. Jeanne d'Oiselay est intervenue ensuite en personne pour ratifier les actes de son mari et en accepter la solidarité, tant au présent que dans l'avenir. Ce fut fait, donné et concédé, quant à ceux de Mgr Jehans, en son châtel de Roulans, le 14 mars, «l'an de N. S. courant par mil trois cenz IIIIxx et seiz.» Suivent les témoins. — «Par ladite dame Jehanne d'Oisellet (d'Oiselay), dame de Roulans, furent ratifiées et confirmées lesdites convenances, à Besançon, dans leur maison, le samedi après la fête saint Barnabé, apôtre, l'an 1388, en la présence de Mgr Hugues d'Oiselay, abbé de Saint-Vincent de Besançon, et de plusieurs chevaliers.»

Ce document est assez beau; il complète l'autre avec une plus grande portée; les faits qu'il constate ont de l'intérêt, tant à raison de la célébrité du donateur que pour l'histoire de l'abbaye de Bellevaux. On pourrait imprimer cette seconde charte dans la *Revue des Sociétés savantes;* mais il sera nécessaire que M. Jules Finot soit prié d'en revoir l'épreuve et de la collationner avec grand soin sur l'original; car sa copie m'a paru négligée. L'écriture, en outre, est si mauvaise, que l'on hésite fréquemment sur la forme réelle des mots.

Francis Wey,

Membre du Comité.

Fondation par Jean de Vienne, seigneur de Roulans, amiral de France, en l'église de l'abbaye de Bellevaux, d'une messe à célébrer chaque jour, savoir : les lundi, mercredi et vendredi à diacre et sous-diacre, et les autres jours à basse voix; ainsi que de collectes à dire à la fin desdites messes dans la chapelle qu'il a fait édifier en ladite église, moyennant la rétrocession au monastère de Bellevaux de tous les biens qu'il en avait précédemment acquis à Moncey, Thurey, Chaudefontaine et dont le prix avait été payé. (Mars 1387-juin 1388.)

Nous Jehans de Vienne, chevalier, seignour de Roulans et amiral de France, faiçons savoir à tous que comme les religieux abbel et convent de l'aglise de Bellevalx ou diocèse de Besançon de l'ordre de Citeaulx et par le consentement de révérent père en Dieu l'abbel de Morimont lour vissiteur et soverain, nous heussiens et haiens vendu, baillié, délivré, quittey, cédey, et transportey jay piéça en propre et perpétuel héricitaige pour nous et pour nos hers et les aienz cause de nous, plusours et certains de lour héricitaiges, rentes, revenues et possessions que yceux religieux avoient pour lors estans et assis es villes, finages, terretoires et appartenances de Mon-

Digitized by Google

celx[1], de Thurey[2], de Chaudefontaine[3] et autre part en lour autres terres qu'il ont a plux prez de nostre chestel de Roulans[4] plus a plain contenuz et spécifiez es lettres de vendaige sur ce faictes soubz les scelx des diz religieux abbey et convent de ladite eglese de Bellevalx, louhées et approuvées dudit monseignour l'abbey de Morimont, lour visitour et soverain en ce, et confermées de révérent père en Dieu monseignour l'abbey de Citeaulx, lour souverain et père abbey en tout lour ordre; pour et parmy le pris et la somme de mil frans d'or, de bon or et de juste pois, du coing du Roy de France, que eulx les diz religieux, abbey et convent de Bellevalx en ont eu et receu de nous à eulx paiez et delivrez en deniers comptenz pour les mettre et convertir en lour besoingnes et nécessitez et ou profit de lour dicte église si comme yl disoient. Nous de nostre bone voluntey, de certaine science et ains considérans et regardans que pour raison et à cause dudit achet et acquest les rentes et revenues appartenans auxdiz religieux par avant ledit vendage estoient, et sont grandement diminuées et apetisées et lesdiz religieux apovriz en ce, pour quoy pour le temps advenir le devin service de Nostre Seignour qu'il avoient tout acoustumez de faire en ladite église pourroit estre diminuey et apetisié; considérans auxi la bone amour, affection et devocion que nous, nostre ancessours et prédécessours ont touz jours ehue et encour avons à la dite église en laquelle nous avons fait et édiffié une chappelle pour y estre fait et celebrey le service devin de Nostre Seignour, non vuillans en riens ledit service de Nostre Seignour estre diminué en ladite église pour le temps avenir pour cause dudit achat et acquest, mais dessirans de tout nostre cuer et affection ycelluy augmenter et acrestre selon nostre pouhoir; et dessirans auxi, tandiz comme roison gouverne nostre pensée et Dieux Nostre Seignour et le temps nous donne espace avant ce que le caux aventureux de la mort nous trouble ou empesche nostre coraige, pourveoir au salut et remède des ames de nous, de feu monseignour et dame nostre père et nostre mère don Dieux ait les aymes, et de dame Jehanne d'Oiselait, nostre très-chière et amée compeigne et feme, de nous amis et successours, pourvehuz et bien avisez sur ces choses par bone délibéracion de conseil, et en espéciaul de nostre père confessour, recognoissons et confessons comme dessus que, pour et parmy ce que lesdiz religieux abbey et convent de ladite église de Bellevalx quil a présent sont et qui pour le temps a avenir seront, sont et seront tenus dès maintenant pour touz jours mais de chanter et faire chanter et selebrer, se feste solempnée

[1] Moncey, canton de Marchaux, arrondissement de Besançon, département du Doubs.

[2] Thurey, *idem*.

[3] Chaudefontaine, *idem*.

[4] Roulans, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Baume-les-Dames, département du Doubs.

Digitized by Google

ou feste annual ny sourvenoit ou autre chose concessive par quoy ny peussent vaquer, en faire par l'un d'eux ou par l'autre religieux convenauble et ydone chescun jour une messe en lour dite église à l'autel estant en ladite chappelle pour nous illec édiffiée comme dessus est dit dont il y aura chescune sepmaine chantées et dites trois messes à note, à dyacre et à soubdiacre : c'est à savoir le lundy, le mercredy et le vanredy, et les autres es autres jours basses, avec ce que yceux religieux et lour diz successours sont et seront tenuz de faire chescun mois à touz jours mais ung anniversaire en lour dite église de tout le convent d'icelle, auquel jour dudit anniversaire l'un deux chanteray oudit autel la masse à note, à diacre et à sousdiacre, et la masse conventual se dira au grant autel à note, et les autres chanteront autre part en ladite églèse ou il lour plaira es autres autels messes besses, et apres lesdites messes se asembleront en ladite chappelle ledit convent et illec diront ung *de profundis* et une colette de mois tant pour le salut et remède des aymes de nosdiz père et mère, de nos, de nostre amée compeigne et femme et de nous successours et amis quant les caux y escherront, et de ce faire et persévérer sont et seront tenuz et chargées en conscience lesdiz religieux et lourdiz successours. Nous pour les causes et charges devant dites, pour nous et pour nos hers et les aiens cause de nous, avons donney, baillié, quicté, cédé, oultroié, délaissié, délivrey ou auxi et transportey, et dès maintenant par la tenour de ces présentes lettres, donnons, baillons, quittons, cédons, outroions, délaissons, délivrons ou auxi et transportons pour touz jours mais senz jemais rappeler auxdiz religieux, pour eux et lours successours, pour estre et demourer propres et verais herictaiges de lour dite églèse, touz les héricitaiges, rentes, possessions, droiz, usaiges mixtes utiles et direttes par nous acquises et achetées d'iceux religieux comme contenuz est es lettres de nostre dit acquest quelx qu'il soient, avec et ensemble toute la saisine, possession, propriétey, signorie et dominacion que nous avons, avoir devons et pouhons en yceux héricitaiges, rentes et revenues au titre et à la cause de nostre dit acquest et achet et autrement par quelque manière que ce soit. Et nous en sumes davestuz et dessaisiz, desvoistons et dessaisissons pour nos, pour nos hers et les aienz cause de nous, tout a plain es persones desdiz religieux, lesquelx nos en envestons et saissisons et mettons en corporel saisine et possession réalment et de fait ou auxi, par la tenour de ces présentes lettres pour eux et lour successours; pourveu toute voie que se lesdiz religieux ou lour successours faisoient aucunl deffault évidant et apparent à faire et célébrer les services dessus diz par la manière dessus contenue que y ay nanseigné, nos ou de nous aienz cause en ce caux pourrons assener es diz héricitaiges, rentes et possessions et les prandre de fait et mettre en nostre main pour les donner et bailler autre part ou autres religieux et aglises la ou mieux nous sembleray pour faire et célébrer les services divins dessus desclarez, senz ce que nous ne les aienz cause de nous les puissiens autre-

Digitized by Google

ment appliquer à nostre profit, ne mettre en nostre demoine. Promettons par nostre foy et loiaul sairement pour ce donné corporelment ceste présente donnacion et toutes les choses cy-dessus escriptes tenir et guerder parfaitement, observer inviolablement fermes et estaubles à tous jours mais es diz religieux et à lour successours senz venir, dire, ne faire au contraire par aucune manière par nous les aienz cause de nous, ne consentir à autre vuillant aller au contraire; et lesdiz héritaiges, rentes et possessions dessus spécifiées par nous données, baillées et transportées es diz religieux par la manière et pour les causes cy-dessus contenues, en tant comme nous toiche à cause dudit acquest et achet, quant pour nostre faict, gairantir, délivrer, appaisier et défendre en tous lieux, et encontre touz et fère les autres choses que en caux d'éviction appartiennent, la chose evitté ou non evitté, es propres missions et despens de nous, de nous hers et des aienz cause de nous, et oster toutes debtes, obligacions et empeschement quelconques se aucuns estoient faiz ne mis, quant pour nostre fait, à cause dudit nostre acquest et achet ou temps advenir esdiz religieux ou à lour successours, pour le fait, cause ou colpe de nous, de nos aiens cause tant seulement et à eux rendre et restituer entièrement touz cenz, interest et domaiges, se aucuns en y encorroient pour ceste cause ou les dépendantes. Et quant à ce tenir, observer et acomplir, nous avons submis et obligié, submettons et obligons à la juridicion et controinte de la court du contey de Bourgongne et de la court de l'officiaul de Besançon et de toutes autres juridicions sur ce requises, touz nous biens, les biens de nous hers et aienz cause, meubles et non meubles, présenz et avenir ou qu'il soient pour yceux panre, vendre, exécuter et despendre pour les choses dessusdictes et chescune d'icelles tenir, faire et acomplir entièrement par la manière dessus escripte. Encourt voulons nous et avons oultroié que sur ce soient faictes deuhes paires de lettres, c'est à savoir ces presentes lettres seellées du seel de vénérable et discrète persone l'official de la court de Besançon et de nostre seel et unes autres lettres seellées du seel de très-noble, hault et redobtey prince et seignour monseignour le duc et conte de Bourgongne duquel l'on use à présent en la court de la chestellenie de Montboson[1], lesquelles douhes paires de lettres contiennent ung fait, une date et une substance. Et encourt d'abondant pour plux granz seurtey avoir et donner des choses devant dites esdiz religieux et à lour successours, nous volons, prions et mandons par ces présentes lettres à nostre très-chière et amée compeigne et feme de nous, dame Jehanne d'Oiselait, que toutes les choses dessusdites vuille louher, ratiffier et confermer par la manière que dessus, et li plaise mettre sa licence, lox, consentement, auttorité et décreit; et nous dès maintenant pour le jour qu'elle louheray et rattifieray lesdites convenances l'en donnons congiet, licence et auttorité

[1] Montbozon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vesoul, département de la Haute-Saône.

Digitized by Google

du faire, du consentir et rattiffier ycelles choses et promettons en bone foy de non jemais aller encontre par nous ne par autre pour nos. Et nous Jehanne d'Oiselat, à la prière et requeste de nostre tres-chier et amey seignour compaignon et mary, monseignour Jehan de Vianne, chevalier, seignour de Roulans et amiraul de France, de l'auttorité, congiet, licence, commandement et consentement d'icelluy monseignour et mary par luy donné et oubtroie comme dessus, nous sumes consentue et acourdée à la dite donacion et choses dessusdites et les volons et avons voluy pour passées et outroiés en tant comme touchiet et appartient nous puest ou porroit pour le temps avenir. Et ycelles avons promis et promettons en bone foy tenir farmement, senz faire, venir ou dire contraire par nous ne par autre; renuncenz quant à ce à tout droit, part et porcion que nous y porrions demander, requérir et avoir es herictaiges, rentes et possessions dessus desclariés, tant à cause d'acquest comme autrement, a profit desdiz religieux et de lours successours. En tesmoingnaige de laquelle chose, nous Jehans de Vienne, chevalier, seignour de Roulans et amiral de France, et nous Jehanne d'Oiselait dessusdite, sa femme, avons requis et fait mettre en ces présentes lettres le seel de vénerable et discrète persone l'official de la court de Besançon duquel seel l'on use en ladite cour de Besançon avec le seel de nous Jehan de Vienne, chevalier, seignour de Rolans et mira de France, en signe de véritey. Et nos officiaulx de la court de Besançon es prières et requeste desdiz messeignours Jehan de Vienne, chevalier, seignour de Roulans et amiral de France, et de ladite dame Jehanne d'Oiselait, sa femme, faites a nous par la relation de Perrenat de Chariey, prestre, notaire et juriez de nostre court de Besançon, nostre commandement espécial auquel quant à ce et à plux grans choses nouz avons commis et commettons nous foies par ces présentes lettres et auquel nous avons foy plénière pour ce personelment estaubli; et à la relattions dudit nostre commandement digne de foy que ces choses nous a raportées et relattées avons fait mettre en ces présentes lettres le seel de nostre court de Besançon avec le seel dudit monseignour Jehan de Vienne. Ce fut fait, donney et consédey quant à loux dudit monseignour Jehan en son chestel de Roulans le quatorziaime jour du mois de mars l'an Nostre Seignour courrant par mil trois cenz quaitre vinz et seix, en la présence de noble chevaliers monseignour Richart, seignour d'Ancelle, monseignour Pierre de Vouzère, mestre Jehan de Salvat, chanoinne de Besançon, Perrenin Cusin d'Ornans, chestellain de Roulans, tesmeings à ce appellez et requis; et par ladite dame Jehanne d'Oisellet, dame de Roulans, furent faites, louhées, ratiffiées et confermées lesdites convenances en la cité de Besançon en lour maison, c'est assavoir ou vergiers derriers, le sambedy après la feste saint Barnabé, apostre, l'an Nostre Seignour courant par mil trois cenz quatre vinz et huit, en la présence de révérent père en Dieu monseignour Hugue d'Oiselait, abbez de Saint-Vincent de Besançon, son frère, monseignour Guillaume de Darbonay, chevalier, mestre Roubert

Digitized by Google

de Besançon, maistres en loix et en droiz, Huguenin de Mion, escuier, et plusieurs autres tesmoings à ce appellez, demandez et espécialement requis.

P. DE CHARIEZ.

(*Les sceaux manquent.*)

(Archives de la Haute-Saône. Fonds de Bellevaux, H 183.)

Pour copie conforme :

JULES FINOT,
Archiviste de la Haute-Saône.

PROCÈS FAIT À DES POURCEAUX, AUX ASSISES TENUES PAR LE BAILLY D'ORLÉANS, LE LUNDI 16 OCTOBRE 1368.

(Document extrait d'un registre contenant les causes jugées et autres actes judiciairement faits par le bailly d'Orléans (Jehan Riolle), dans les assises des années 1368, 1369 et 1370, registre conservé aux archives départementales du Loiret, fonds de l'Apanage.)

Communication de M. Boucher de Molandon, correspondant du Comité à Orléans.

(Séance du 2 décembre 1878.)

Un habitant d'Orléans, Guillaume de Coulons, nourrissait des pourceaux dans son hôtel; un de ces animaux s'embarrassa dans sa loge et cria fort. « Un enfant qui estoit audit hostel entra audit toit pour voir que c'étoit. » Les pourceaux le firent choir. L'enfant est blessé et meurt trois ou quatre jours après.

Le procureur du bailliage, agissant au nom du duc d'Orléans, demande au Conseil assemblé « que, pour ce, les dis pourceaux fussent forfaits et que execution en fust faite de tous, ou au moins de celuy qui blécié avoit ledit enfant, se cogneu estoit icelluy pourceau. »

Le propriétaire des animaux prétend que l'enfant n'avait point été blessé par lesdits pourceaux, de leur propre et spontané mouvement, mais qu'attirés par ses cris, ils étaient accourus sur lui; qu'un chirurgien de Paris, appelé comme juré, avait visité l'enfant, et n'avait constaté sur son corps aucune trace de mutilation qu'on pût attribuer aux pourceaux, mais que la peur lui avait causé la fièvre dont il était mort. En conséquence de ces déclarations et du rapport dudit juré, le lieutenant du bailliage, en présence des autres

Digitized by Google

membres du Conseil, déclare que « lesdis pourceaulx n'ont rien malfait et, pour ce, doivent être délivrés à leur propriétaire. »

Telle est l'analyse complète du document communiqué par M. Boucher de Molandon. Les textes originaux concernant les procès et les jugements contre les animaux sont déjà si nombreux et si bien connus, ces procès ont été le sujet de recherches et de commentaires si variés et pour la plupart si approfondis, qu'il paraît bien difficile d'éclaircir plus complètement cette étrange question de l'histoire des singularités de la jurisprudence. Ce n'est pas seulement au moyen âge que se rapporte cette aberration des doctrines et des coutumes judiciaires. Comme les procès de sorcellerie, qui n'étaient pas moins contraires au bon sens et bien autrement criminels, les procès contre les animaux ont persisté jusqu'à la fin du XVIIe siècle et peut-être même au delà, quoiqu'ils soient devenus de plus en plus rares, et qu'ils aient perdu peu à peu le caractère religieux et moral qui semblait les protéger contre le bon sens le plus vulgaire.

Déjà, durant la seconde moitié du XIIIe siècle, l'un des jurisconsultes français les plus justement renommés, Philippe de Beaumanoir, avait signalé, mais sans succès, dans ses *Coutumes de Beauvoisis*, avec la réprobation la plus énergique, cette erreur judiciaire (voir chap. LXIX, t. II, p. 485, de l'édition publiée en 1842 par M. le comte Beugnot, pour la Société de l'Histoire de France). Il était impossible de mieux définir la responsabilité personnelle des propriétaires des animaux et l'innocuité de ceux-ci. Mais l'opinion si raisonnable de Beaumanoir, dont on trouve, en partie seulement, l'application dans le document du XIVe siècle communiqué par M. B. de Molandon, ne prévalut pas dans l'usage de la plupart des justices seigneuriales et des bailliages, car on voit encore, au XVIIe siècle, des exemples de jugements rendus contre des animaux pour des causes analogues.

Toutefois, il convient de distinguer, plus complètement qu'on ne l'a fait, trois sortes de ces procès et jugements :

1° Les plus anciens, les plus nombreux et les plus absurdes, ceux qui ont surtout fixé l'attention [1], sont les procès contre les in-

[1] Les principaux écrits sur les procès contre les animaux sont les suivants : *Recherches sur les procès et jugements contre les animaux*, par M. Berriat-Saint-Prix (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. VIII, 1826). — De l'*Origine, de la forme et de l'esprit des jugements rendus au moyen âge contre les animaux*, mémoire de M. Menabréa (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. XII, 1846). —

Digitized by Google

sectes, contre les rats et autres animaux nuisibles à l'agriculture et qu'on ne croyait pouvoir détruire par des moyens de préservation ordinaires. C'est contre eux que la justice ecclésiastique, non contente des prières, des processions, venant en aide aux vains efforts des cultivateurs, intimait à ces animaux l'ordre de disparaître dans un délai fixé, et, après avoir entendu leur défense par des avocats spécialement désignés, lançait contre eux des monitoires, des anathèmes, des exorcismes, et même des excommunications.

Quelque invraisemblable que soit ce fait, il est démontré par un si grand nombre de textes authentiques qu'il est impossible de le révoquer en doute.

Aux nombreux témoignages qu'on en peut citer et dont j'ai rappelé les plus remarquables dans un Rapport que je lus au Comité historique en 1852, et qui fut alors imprimé dans le *Bulletin*, à l'occasion de documents communiqués par M. Garnier, archiviste de Dijon, on peut ajouter, entre autres, un document important que je ne connaissais point alors. Il nous est fourni par Étienne de Bourbon, dominicain du XIIIe siècle, dont les *Apologues* ont été publiés en 1877 par M. Lecoy de la Marche, pour la Société de l'Histoire de France. On trouve, en effet, dans ce Recueil d'anecdotes destinées aux prédicateurs contemporains de l'auteur (p. 255, §§ 303 à 306), plusieurs exemples de la terreur que les sentences ou même la menace d'excommunication devaient inspirer et inspiraient aux animaux qui en étaient l'objet, tels que des cigognes, des moineaux et des anguilles. C'est à cette sorte de procès que se rapportent les étranges informations judiciaires citées et commentées, surtout d'après les écrits de Chasseneux au XVIe siècle, de Grosley au XVIIIe et de nombreux écrits sur les excommunications.

2° Une autre catégorie de procès et de jugements contre les animaux, qu'il suffit de rappeler sans détails, était bien autrement sérieuse et redoutable, puisque la condamnation, presque toujours prononcée, entraînait la mort des accusés et que l'animal avait pour complice et pour compagnon sur le bûcher l'homme, seul coupable, jugé et condamné en même temps que la bête inconsciente et innocente. Les exemples de ces jugements et de ces sup-

Notice sur Chasseneux et son plaidoyer sur les rats de Beaune, par M. S. Peignot (*Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1831). — *Curiosités judiciaires et historiques du moyen âge : Procès contre les animaux*, par M. E. Agnel, 1858.

Digitized by Google

plices, dont nous n'avons point à nous occuper, sont très nombreux; on en trouve les pièces originales dans les archives secrètes des officialités, des bailliages et autres juridictions civiles, dont le concours était légalement nécessaire aux formalités judiciaires des tribunaux ecclésiastiques.

3° Une autre sorte de procès et de jugements contre les animaux est celle de condamnations pour des accidents et des dommages dont ils étaient insciemment coupables. C'est surtout à ces jugements que s'appliquent le texte de Beaumanoir et le plus grand nombre des documents connus et publiés dans le tome VIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, par M. Berriat Saint-Prix, dès 1826, et par d'autres écrivains dont j'ai rappelé précédemment les mémoires. C'est aussi à ce groupe que se rapportent les faits signalés par M. Boucher de Molandon. Des dommages matériels, des blessures et souvent la mort, causés par divers animaux, chevaux, taureaux, et surtout par des porcs, dont la libre circulation dans les villages et les campagnes était une cause plus fréquente d'accidents, souvent mortels, étaient judiciairement appréciés, sans l'intervention des officialités ecclésiastiques, par la justice des bailliages, des conseils de villes, des mayeurs et des échevins, des seigneuries et même des parlements.

Le nombre de ces jugements, seulement contre des porcs ayant causé la mort d'enfants, jugements constatés par des documents originaux, est très considérable. On en a recueilli et publié les textes concernant presque toutes les provinces de France, pour plus de vingt années, depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIe. Ces procès et ces jugements se rapportent aux années 1266, 1386, 1394, 1403, 1404, 1408, 1419, 1420, 1435, 1438, 1456, 1457, 1466, 1494, 1499, 1512, 1540, 1554, 1613.

Les moins extravagants de ces jugements ont surtout pour but l'indemnité pécuniaire des dommages causés, attribuable aux familles des victimes, rentrant ainsi dans les règles du droit commun, telles que les indiquait Beaumanoir.

Dans la plupart des documents concernant ces procès on voit la mention des formalités judiciaires scrupuleusement énoncée, telles que l'assignation des accusés, hommes et bêtes, leur emprisonnement, leur jugement, la désignation des témoins, les détails du supplice, ordinairement la pendaison des animaux condamnés, les frais du jugement et autres détails les plus minutieux de ces étranges

Digitized by Google

affaires criminelles. L'un des documents les plus complets et où sont réunies toutes ces informations judiciaires concerne le jugement d'un taureau qui, en 1499, avait tué un jeune berger dépendant d'une ferme de l'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Beaupré, dans le diocèse de Beauvais. L'acte du jugement et de la condamnation à mort dudit taureau a été publié, en 1717, dans la 2e partie (p. 166) du *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, d'après les documents, informations et procédures conservés dans les archives de l'abbaye de Beaupré.

Comme on le voit d'après les citations que je viens de rappeler et qu'il eût été facile de beaucoup multiplier, le document nouveau communiqué par notre savant et laborieux correspondant, M. Boucher de Molandon, ajoute peu de lumières aux faits déjà connus; je proposerai donc de le déposer dans les archives du Comité, ainsi que l'a fait M. Lascoux pour des documents analogues communiqués en 1875 par un autre de nos correspondants non moins zélé, M. d'Arbaumont[1].

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Note relative à Jean-François Lefebvre de la Barre.

Communication de M. Prarond, correspondant à Abbeville.

(Séance du 2 décembre 1878.)

M. Prarond, correspondant à Abbeville, a envoyé au Comité la copie d'une note écrite sur un exemplaire imprimé de l'arrêt du Parlement, du 4 juin 1766, qui confirme une sentence rendue par la sénéchaussée de Ponthieu à Abbeville, le 28 février 1766, par laquelle Jean-François Lefebvre de la Barre a été condamné.

Cette note émane d'un témoin oculaire, du juge même qui a instruit et conduit toute l'affaire, de Nicolas-Pierre Duval de Soicourt, conseiller du roi, lieutenant particulier et assesseur criminel en la sénéchaussée de Ponthieu et siège présidial d'Abbeville, et elle a paru à M. Prarond digne d'être signalée au Comité. Elle contient le récit de l'exécution du chevalier de la Barre, qui eut lieu à Abbeville le 1er juillet 1766.

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. II, p. 179.

Digitized by Google

Bien que ce récit, qui ne porte que sur les circonstances de l'exécution du chevalier de la Barre, ne contienne pas de renseignements nouveaux, relatifs au procès même, il me semble, néanmoins, qu'en raison du caractère de son auteur et de l'importance de cet événement judiciaire, qui a causé tant d'émotion et de scandale au siècle dernier et que la plume de Voltaire a stigmatisé, il y aurait quelque intérêt à le publier dans la *Revue*. Le document est court et n'occuperait pas plus de deux pages.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Note sur l'arrêt confirmant la condamnation de Jean-François Lefebvre de la Barre.

L'arrest a été exécuté sur le principal marché de cette ville le mardi 1er juillet 1766, à six heures de relevée, tant contre ledit Lefebvre de la Barre que contre Gaillard d'Estalonde.

M. le procureur général avoit envoyé l'exécuteur de la haute justice de Paris pour cette exécution à laquelle ont assisté dix brigades de maréchaussée; M. le procureur général manda à M. le procureur du roy, par sa lettre du 25 juin 1766, de n'être point étonné de ne pas voir dans le dispositif de l'arrest, qu'il y soit fait mention des contumax, le Parlement n'étant point dans l'usage de prononcer contre les contumax, en jugeant les accusés contradictoires, et qu'en n'y prononçant pas il marquoit par là suffisamment que les premiers juges devoient faire exécuter le jugement à leur égard.

La Barre marqua la plus grande fermeté. Il convint à la question d'avoir mis de la m.... au Christ du crucifix placé en dehors de l'église de Sainte-Catherine de cette ville.

Le bourreau prétendit que le greffier devoit lire l'arrest au condamné à chaque endroit où il devoit faire amende honorable. Je décidé (*sic*) qu'il sufiroit (*sic*) qu'il lui en ait fait lecture dans la prison et au sortir d'icelle et qu'on lui en feroit encore lecture sur la place lors de l'exécution; je l'avois vu observé ainsi dans le procès imprimé de Damiens.

« La Barre marquat (*sic*) beaucoup de fermeté le jour et jusqu'au dernier moment de son suplice (*sic*). Étant dans le tombereau il jettoit les yeux de côté et d'autre avec beaucoup de liberté d'esprit. Il remarquat (*sic*) plusieurs personnes qui étoient venues à son passage pour le voir; il en témoignat (*sic*) du mécontentement au père Boquet dominiquain (*sic*) qui l'accompagnoit et étoit dans le tombereau avec lui, regardant ces personnes comme ses ennemis qui venoient le narguer; il ne paroissoit pas occupé de

Digitized by Google

ce que lui disoit ce père ni de son dernier moment, ni du suplice qui l'attendoit; ce père avoit eu beaucoup de peine à l'engager à se confesser et il ne voulut point se confesser la matinée et il remit ce père qui l'en pressoit après qu'il auroit dîné; il est à craindre qu'il ne s'en soit mal acquitté, n'ayant paru ni contrit ni humilié; on ne vit sur son visage aucune marque de crainte, de regret, de douleur, de repentance ni de confusion; son maintien fut ferme et paroissoit peu affecté de ce spectacle effraiant. Il dina bien, but une demie bouteille de vin et prit une tasse de café en disant qu'il ne l'empêcheroit pas de dormir. Ayant recommandé au bourreau de ne le point manquer comme il avoit manqué M. de Lally, le bourreau lui ayant dit qu'il ne le manqueroit pas s'il tenoit bien la tête droite et ferme et que ce qui avoit été cause qu'il avoit manqué M. de Lally, c'est qu'il avoit baissé le menton que le glaive avoit rencontré, il lui répondit qu'il tiendroit la tête si droite que le glaive ne rencontreroit pas son menton. En montant sur l'échafaut (*sic*), il remarquat (*sic*) l'effigie de Gaillard d'Estalonde accrochée à un poteau et représentée brûlant dans les flammes; il demanda si c'étoit là d'Estalonde; lui ayant été répondu que oui, il se mit à sourire. S'étant mis à genoux, le bourreau lui parlat (*sic*) et il parut sourire. On lui attacha les jambes avec des cordes qui passoient sous l'échafaut et qui y tenoient; on lui banda les yeux; alors le père Boquet lui ayant présenté le crucifix pour baiser, il fit un mouvement de surprise et parut peu occupé de ce que lui disoit ce père dans ce dernier moment. Le bourreau lui trancha la tête très habilement; le tronc tomba du côté droit et il en sortit un gros jet de sang; la tête fit des mouvements sur l'échafaut. J'étois pour cette exécution en robe au Petit Echevinage avec M. de Villers, conseiller, et l'exempt de police qui avoit amené la Barre et Moisnel de Paris.

La Barre convint à la question, et au premier coin, d'avoir mis de la m.... au Christ du crucifix placé au dehors de l'église de Sainte-Catherine de cette ville. La douleur lui fit jetter quelques larmes.

Pour copie conforme :

PRAROND,
Correspondant à Abbeville.

Documents communiqués par M. Nozot, correspondant à Sedan.

(Séance du 2 décembre 1878.)

M. Nozot a envoyé au Ministère, à la fin de l'année 1877 et dans le courant de l'année 1878, plusieurs documents tirés des archives de Sedan. Ce sont, pour la plupart, diverses ordonnances des XVIe et XVIIe siècles, émanant des souverains de Sedan, Françoise

Digitized by Google

de Bourbon, Guillaume-Robert de la Marck, Henri et Frédéric-Maurice de la Tour.

Parmi ces ordonnances, il y en a trois, datées de 1578, de 1585 et de 1587, qui ont pour objet d'enjoindre aux habitants des campagnes voisines de Sedan d'apporter toutes leurs récoltes dans la ville, et aux habitants de la ville de s'approvisionner pour trois mois, en prévision des attaques éventuelles des troupes espagnoles et de l'armée de la Ligue qui menaçaient le pays.

Deux autres, de 1606 et de 1608, prescrivent aux serviteurs et servantes, sous peine d'amende et de prison, de ne pas abandonner leur service avant l'expiration du terme de leur louage.

Une ordonnance du 16 août 1608, signée par Henri de la Tour, est relative au mode de nomination des échevins et autres officiers communaux. Ce prince, sous divers prétextes, mais en réalité pour augmenter son autorité, ordonna que les communes devraient dorénavant lui présenter pour chaque emploi vacant trois candidats parmi lesquels il choisirait.

Quelques-unes, de 1619, 1620 et 1639, ne sont que des mesures de police concernant la construction des maisons, l'interdiction de sortir le soir sans lanternes, et l'abolition de la coutume qui permettait aux voituriers ou charretiers de prélever une bûche à leur profit sur chaque voiture de bois de chauffage qu'ils étaient chargés de conduire.

La dernière, qui est datée du 13 novembre 1642, m'a paru plus intéressante que les précédentes en ce qu'elle se rattache à un fait important de l'histoire de France. On sait que Frédéric-Maurice de la Tour, qui s'était trouvé impliqué dans la conspiration de de Thou et Cinq-Mars, avait été saisi à Sedan, fait prisonnier et relégué à Roussy; il n'obtint son pardon qu'à la condition de livrer au roi sa principauté. C'est le 5 septembre 1642 que le maréchal Fabert en prenait possession au nom du roi. Néanmoins Frédéric-Maurice de la Tour rendit, deux mois plus tard, l'ordonnance dont il s'agit et par laquelle il enjoint aux membres de son conseil souverain, siégeant à Sedan, de prendre en son absence et en son nom la direction de toutes les affaires de justice, de police et de finances de sa principauté. Cet acte semble, ou témoigner qu'il n'avait pas perdu l'espoir de rentrer un jour dans ses États, ou être une sorte de satisfaction donnée aux habitants de sa souveraineté, qui ne se résignaient pas à reconnaître l'autorité du roi.

Digitized by Google

Indépendamment de ces documents, M. Nozot a adressé au Ministère les copies des deux contrats de mariage de Henri de la Tour, vicomte de Turenne, trouvées dans les minutes de l'étude d'un notaire de Sedan. Par son premier mariage avec Charlotte de la Marck, sœur et héritière de Guillaume-Robert, huitième prince souverain de Sedan, le vicomte de Turenne devint le chef de cette principauté. C'est là le principal intérêt du contrat, qui eut lieu le 5 octobre 1591. Les autres clauses ne présentent aucune particularité notable. Mais on y trouve mentionnée la présence du roi Henri IV, qui avait été désigné par une disposition du testament de Guillaume-Robert de la Marck pour veiller à ce que sa sœur n'épousât qu'un protestant agréé par lui.

Henri de la Tour ayant perdu sa première femme, âgée de moins de vingt ans, le 15 mai 1594, après trois années de mariage, épousa le 16 février suivant Élisabeth de Nassau, fille de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon. Le contrat auquel donna lieu ce second mariage ne contient que les stipulations ordinaires, relatives à la dot et aux intérêts respectifs des deux époux.

M. Nozot y a joint quelques notes historiques et généalogiques. J'ai l'honneur de proposer à la section de remercier M. Nozot de ces diverses communications et d'en ordonner le dépôt aux archives du Comité.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

RAPPORT

SUR LE PROJET DE PUBLICATION,

DANS LA COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE,

DE

LA MONOGRAPHIE NUMISMATIQUE DE VERDUN-SUR-MEUSE,

DE M. CHARLES ROBERT,

MEMBRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le grand ouvrage de Faustin Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, dont le troisième et dernier volume parut en 1862, ne comprend ni les monnaies des ducs de Lorraine, ni celles des Trois-Évêchés. Ce ne fut pas, dit-on, seulement la fatigue d'un long et pénible labeur qui décida le savant poitevin à omettre ces importantes et nécessaires séries. Poey d'Avant se serait cru dispensé de les décrire parce qu'elles avaient déjà fait l'objet des études d'érudits après lesquels il n'aurait eu rien de neuf à dire. Il eut tort, selon nous, et n'aurait pas dû exclure d'un travail d'ensemble sur la monnaie féodale de France des villes comme Nancy, Metz, Toul et Verdun; bien qu'avant lui les monnaies des ducs de Lorraine et celles de la ville de Metz eussent été recueillies et publiées par M. de Saulcy, aussi bien que celles de Toul par M. Charles Robert, lequel préparait dès lors, sur celles de Verdun, un ouvrage qui ne pouvait manquer de former le digne complément de ces excellents travaux. Malheureusement, la publication d'autres études, des campagnes lointaines, les devoirs impérieux des postes élevés que notre collègue a remplis ne lui permirent pas de mettre, aussitôt qu'il l'aurait voulu, la dernière main à la monographie numismatique du dernier des Trois-Évêchés,

Digitized by Google

le seul qui reste encore à publier. Mais aujourd'hui, malgré de nouvelles causes de retard que je ne veux pas rappeler, M. Robert est en mesure de publier le recueil des monnaies de Verdun, et il a demandé à la section que cet ouvrage fût admis dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*. Vous avez, Messieurs, très favorablement accueilli cette proposition; toutefois, avant de la recommander au Ministre de l'instruction publique, vous conformant aux sages prescriptions du règlement, vous avez chargé de son examen une commission spéciale de trois membres. C'est le résultat des délibérations de votre commission que j'ai l'honneur de vous apporter.

Le manuscrit de M. Charles Robert a été remis aux membres de votre commission. Absolument terminé et prêt à être livré à l'impression, ce manuscrit est accompagné de onze planches, comprenant 220 monnaies ou médailles frappées à Verdun ou pour Verdun. Ces pièces ont toutes été dessinées à la plume par l'auteur du texte, dont on connaît l'habileté à rendre le caractère des types monétaires, ainsi que la scrupuleuse exactitude.

Après avoir parcouru cet ouvrage et en avoir admiré les dessins, la commission a reconnu qu'il y avait lieu de solliciter du Ministre de l'instruction publique l'autorisation de publier la monographie numismatique de Verdun.

L'ouvrage de M. Ch. Robert n'est pas seulement un recueil aussi complet que possible de descriptions et de dessins; il n'a pas été composé simplement au point de vue et pour la satisfaction des amateurs. C'est un livre d'une sérieuse valeur historique. Avec le plus heureux discernement, l'auteur a fait usage des chartes et des documents qui pouvaient éclairer les intéressantes annales de cette ville, où l'on a battu monnaie dès les temps mérovingiens et dont l'atelier a depuis fonctionné, non pas avec une constante régularité, mais non sans activité pendant les longues luttes entre Germains et Français dont nos marches de l'Est ont été si souvent le théâtre, et n'a été complètement abandonné qu'au milieu du XVIIe siècle.

« Il est curieux, » dit le savant académicien, « de voir le vainqueur s'empresser de constater sa présence par l'émission de monnaies qui, par leurs types divers, reflètent comme dans un miroir les évolutions politiques de la cité. »

Viennent ensuite les pièces semi-épiscopales, semi-royales ou impériales qui précédèrent l'autonomie monétaire des évêques;

Digitized by Google

toutes ces vicissitudes sont présentées et expliquées brièvement, mais avec un sens critique très sûr.

L'ouvrage ne formerait pas plus de 120 pages du format in-4° des Documents inédits. En proposant l'adoption de ce format, la commission croit devoir engager la section à confier à un artiste éprouvé le soin de graver au burin les dessins de M. Ch. Robert; en raison de l'exiguïté des monuments à reproduire, la commission redouterait l'emploi de l'un des procédés nés de la photographie. La commission propose, en outre, à la section de décider que l'ouvrage de M. Robert formera le premier fascicule des *Mélanges d'archéologie*, si souvent mentionnés et promis. La commission pense que l'on ne saurait mieux inaugurer cette série attendue avec impatience, et si, comme nous l'espérons, vous approuvez sa décision, le Ministre autorisera, nous n'en doutons pas, la publication immédiate d'un ouvrage qui est à la fois œuvre d'érudition et de patriotisme.

CHABOUILLET,

Membre du Comité, rapporteur[1].

EMPREINTE DU SCEAU DE JEAN DE SAINT-DENIS (XIIIe SIÈCLE).

Communication de M. Pouy, correspondant à Amiens.

(Séance du 11 novembre 1878.)

M. Pouy, correspondant du Ministère à Amiens, a envoyé au Comité une empreinte en gutta-percha d'une matrice en bronze, ogivale, de 45 millimètres de diamètre en hauteur. Ce sceau représente, dans une niche gothique, saint Denis, debout, vu de face, nimbé et tenant des deux mains son chef devant sa poitrine. Il est accompagné de deux anges debout, ayant une aile baissée et l'autre élevée. On lit à la hauteur du nimbe ces deux lettres : **S. D.** (*Sanctus Dionisius*). Au bas de la niche est un ornement en forme de roue.

Légende : **SIGIL· IOHIS· DE SĀO· DYONISIO MAĀRI· Ī· THEOL·** (*Sigillum Johannis de Sancto Dyonisio, magistri in theologia.*)

[1] Ce rapport, approuvé par la commission dans la séance du 4 décembre 1878, a été lu le 9 décembre à la section d'archéologie, qui en a adopté les conclusions et en a ordonné l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes*. La commission se composait de MM. Edmond Le Blant, Anatole de Montaiglon et Anatole Chabouillet. Le Ministre a décidé la publication de la monographie numismatique de Verdun, par arrêté du 31 janvier 1879.

Digitized by Google

Maintenant, quel était ce Jean de Saint-Denis, et en quel temps vivait-il? Question délicate et souvent difficile, toutes les fois qu'un sceau n'est pas accompagné de son acte. M. Pouy croit ce sceau du XIIIe siècle, et nous ne sommes pas éloigné de partager son opinion, surtout en l'appliquant à la seconde partie de ce siècle. La collection des Archives nationales a bien un sceau qui répondrait à celui-ci, du moins par le nom. C'est le sceau d'un Jean de Saint-Denis, chanoine de Beauvais, de l'an 1226. Il est, comme le nôtre, ogival, de 43 millimètres en hauteur. Mais le type en est très différent : c'est une aigle. Il a pour légende : *Sigillum Johannis de Sancto Dyonisio.* Il est accompagné d'un contre-sceau, portant aussi une aigle perchée sur une branche, avec la légende : *Secretum Johannes*, *Johannes* pour *Johannis*, exception à la règle, mais qui n'est pas très rare. Ce sceau porte le n° 7732 dans l'Inventaire imprimé. On voit bien qu'il ne saurait se rattacher au même personnage que le nôtre. D'un autre côté, on trouve dans le *Gallia christiana* (tome IX, col. 774 C) un Jean de Saint-Denis, doyen de Gerberoy, dont il n'est dit que ce peu de mots : *Johannes de S. Denys*, *occurrit an. 1242 mense decembri*, *et 1266 obiit prid. non. decembr.* A la rigueur ce pourrait être le même que notre Jean de Saint-Denis, maître en théologie, lequel n'aurait pas, à l'époque où il faisait graver son sceau, revêtu encore la dignité de doyen de Gerberoy. Mais ce n'est là qu'une pure conjecture.

Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Fouilles et découvertes d'objets antiques dans l'Aveyron.

Communication de M. l'abbé Cérès, correspondant du Ministère à Rodez.

(Séance du 9 décembre 1878.)

Dans le courant de 1875, M. l'abbé Cérès eut l'occasion de faire quelques fouilles à Rodez dans l'enclos de l'ancienne chartreuse appartenant aujourd'hui à l'établissement des haras. Il reconnut en ce lieu l'existence d'un cimetière à incinération de l'époque romaine. Notre zélé correspondant ne put examiner que six ou sept sépultures; l'abondante récolte d'objets divers qu'il y a recueillis doit faire souhaiter que l'exploration de ce cimetière soit reprise quelque jour, et poursuivie méthodiquement. Les objets trouvés

Digitized by Google

jusqu'ici sont plus nombreux qu'importants. Ce sont des vases de terre et de verre, des monnaies romaines du Ier et du IIe siècle, des boucles, des fibules, des lampes de terre cuite. La seule pièce qui mériterait une mention spéciale serait, au dire de l'abbé Cérès, une fiole de verre portant à la base « une sorte d'écusson » avec le nom du fabricant. Les marques du fabricant étant beaucoup plus rares sur les vases de verre que sur les poteries, il est regrettable que notre correspondant n'ait pas joint à sa communication une empreinte ou tout au moins une copie de cette marque.

A côté de l'enclos où ces découvertes ont été faites, s'étend un terrain sur lequel la ville de Rodez vient d'élever des casernes. Les nivellements que l'on a dû faire pour l'établissement d'un champ de manœuvre ont amené la découverte dans ce terrain d'autres sépultures antiques. M. l'abbé Cérès nous en envoie un compte rendu détaillé. Il semble bien que le cimetière trouvé au champ de manœuvre est la suite de celui qui occupait l'emplacement des haras; mais, détail à noter, à mesure qu'on s'éloigne de l'enclos des haras, les sépultures changent de nature: au lieu de fosses carrées ou en forme d'entonnoir, ce sont des espèces de puits de 2 mètres de diamètre sur 3 mètres environ de profondeur. M. l'abbé Cérès a fouillé cinq de ces puits. Il a trouvé dans chacun de 25 à 30 amphores, la plupart brisées; elles contenaient des cendres et des ossements calcinés, et semblaient avoir été enduites de poix, ce qui suggère à notre correspondant l'idée fort juste que ces amphores avaient pu servir à contenir du vin avant d'être employées comme urnes funéraires.

Ces puits étaient sans doute la sépulture des pauvres, les fosses communes de l'époque, car on n'y a trouvé aucun des petits objets mobiliers si communs dans les autres tombes. M. l'abbé Cérès propose cette hypothèse un peu timidement; elle me semble tout à fait vraisemblable.

Notre honorable correspondant termine sa notice en mentionnant diverses trouvailles faites autour de ce cimetière ou dans les environs immédiats de Rodez. La plupart ont peu d'importance; un seul objet mérite d'être signalé: c'est une trousse en argent, composée d'un cure-dent, d'un cure-oreille et d'une pince épilatoire. M. l'abbé Cérès en a trouvé le double en bronze. Les objets de ce genre ne sont pas rares, mais il n'est pas commun de les trouver, comme ici, réunis dans une trousse et bien conservés.

Digitized by Google

A la notice dont je viens de rendre compte, M. l'abbé Cérès a joint un rapport sur une excursion qu'il a faite en septembre 1877 dans le canton de Villeneuve-la-Crémade (Aveyron). Toute cette région abonde en monuments préhistoriques. M. l'abbé Cérès en a visité plusieurs, notamment un tumulus qui se trouve à 1 kilomètre de la station de Salles-Courbatiers et qui mesure 50 mètres de diamètre sur 15 mètres de hauteur; un autre à 2 kilomètres au sud de Villeneuve, au sommet duquel s'élève un édicule carré de 6m,80 sur 5m,20, dont les murs en moellons ont 50 centimètres d'épaisseur et 2 mètres de hauteur moyenne. Une fouille exécutée récemment à l'intérieur de l'édifice n'a fourni qu'une hache de fer dont la forme peut convenir à l'époque romane aussi bien qu'à l'époque romaine, et quelques tessons de vases d'apparence antique. Cela ne suffit guère pour porter un jugement sur l'âge de cette construction.

M. l'abbé Cérès a obtenu des résultats plus importants dans une visite qu'il a faite à une caverne située dans la plaine d'Ols, et connue sous le nom de *Gleio de Maou*. Ici du moins il a pu entreprendre une fouille fructueuse, et la variété des objets qu'il y a recueillis mérite d'être signalée. Cette caverne est de grande dimension: elle mesure environ 80 mètres de profondeur sur 60 mètres de largeur, elle a 6 à 7 mètres de hauteur. A une quinzaine de mètres de l'entrée se voit une sorte d'hémicycle formé par des stalagmites; c'est là que l'abbé Cérès a dirigé sa fouille et qu'il a trouvé les objets suivants :

1° Une grande quantité de grains de blé torréfiés, mêlés à des cendres et à du charbon;

2° Des fragments de vases de toutes dimensions: grandes amphores, *ollæ*, élégantes coupes à couverte noire et luisante, ornées de dessins et parfois rehaussées d'ornements en relief et en creux;

3° Plusieurs morceaux de silex : *nuclei*, racloirs, polissoirs, couteaux, flèches, etc.;

4° Deux haches admirablement conservées, l'une en jade d'un beau vert; deux rognons de la même pierre paraissant destinés au même but et semblant attendre l'ouvrier[1];

5° Six fusaioles très soignées, dont deux sont intactes;

[1] Je cite ici notre correspondant dont la description n'est peut-être pas assez précise. Ces deux rognons étaient-ils en jade comme l'une des haches, ou de la même pierre que l'autre hache, c'est-à-dire sans doute en silex ?

Digitized by Google

6° Un petit cylindre de terre cuite, percé de façon à être enfilé dans un collier; un coquillage nacré, percé de même;

7° Une douzaine d'os travaillés, poinçons, ciseaux, aiguilles, dont plusieurs étaient percés à un bout comme pour être suspendus;

8° Des morceaux de fer de formes variées, trop oxydés pour qu'on en puisse déterminer l'usage; l'un d'eux ressemble à ces haches en bronze, dont le type est si commun;

9° Une élégante fibule à ressort parfaitement conservée, et une épingle à cheveux s'allongeant en torsade et terminée par une petite boule.

Notre correspondant s'étonne qu'on puisse rencontrer des objets de nature si diverse dans une même fouille. Il s'étonne que des populations assez primitives pour habiter le sein de la terre, pour se servir de misérables instruments en os, et pour se défendre avec des armes en pierre, aient connu l'usage du fer, aient su fabriquer des fibules et des épingles de métal d'un travail aussi remarquable. L'abbé Cérès aurait dû songer que rien ne prouve la contemporanéité de tous ces objets. Si la coexistence d'objets de pierre et de métal, de fer et de bronze dans des sépultures a une réelle importance, il n'en est pas de même dans une caverne. Car à toutes les époques, les hommes chassés de leurs demeures par la guerre et les invasions ont cherché un refuge dans les asiles naturels que leur offrait la terre. Ils y ont séjourné, y ont laissé des traces de leur industrie. Les cavernes sont donc intéressantes à étudier, mais c'est une étude dont on ne doit tirer de conclusion qu'avec prudence, et les archéologues qui s'y livrent doivent bien se pénétrer de la pensée que les objets trouvés dans les cavernes y ont été réunis par le hasard et ne sont pas forcément contemporains.

R. de Lasteyrie,
Membre du Comité.

Découvertes d'objets antiques dans la plaine de Lens.

Communication de M. de Terninck, correspondant du Ministère à Bois-Bernard (Pas-de-Calais).

(Séance du 9 décembre 1878.)

M. de Terninck donne un résumé des principales découvertes d'antiquités faites cette année dans les environs de Lens (Pas-de-

Digitized by Google

Calais). La plupart des trouvailles ont peu d'importance, elles ne font qu'attester la présence des Romains dans une région où leurs traces sont nombreuses et depuis longtemps signalées. Les communes où ont été recueillies ces antiquités sont celles d'Agny, Aunay, Bully-Grenay, Fouquières, Harnes et Lens. Sauf à Lens, les trouvailles ne consistent qu'en vases et en monnaies romaines ou gauloises. A Lens, on a découvert des bijoux, des colliers, des fibules, des anneaux, des vases de verre, des statuettes en bronze, des clefs, «une double marque de potier avec bague, portant en creux les trois lettres M·F·V;» enfin, un assez grand nombre de débris de ces vases rouges à relief que M. de Terninck nomme *Samiens*, expression fort répandue, mais dont MM. L. Renier et Quicherat ont plusieurs fois signalé l'inexactitude.

M. de Terninck a joint à sa communication une notice sur la villa d'Uzon, dans la commune d'Aix-Noulette. Uzon est le nom d'un mamelon de forme conique qui s'avance dans la plaine de Lens et ne se rattache aux collines voisines que par une mince langue de terre. On y reconnaît des traces de circonvallation. De là à en faire un *oppidum* gaulois, ou un *castellum*, il n'y a qu'un pas. M. de Terninck dit y avoir ramassé des silex taillés, des débris de poteries façonnées à la main et mal cuites; il ajoute qu'on a reconnu à l'intérieur de la motte des puits et des caves dont le ciment très dur dénoterait une origine antique. Mais ce sont là des renseignements bien vagues que notre correspondant n'a pu vérifier par lui-même, et les hypothèses qu'il bâtit sur ces données incertaines sont au moins prématurées. En attendant qu'une exploration complète et méthodique du mont d'Uzon soit venue donner raison ou tort aux conclusions de M. de Terninck, il nous paraît aussi hardi de faire de cette élévation un *oppidum* gaulois ou un *castellum* romain, que téméraire de la baptiser du nom de *villa*.

Robert de Lasteyrie,

Membre du Comité.

Digitized by Google

ÉPITAPHE DU DUC DE SAINT-SIMON.

Communication de M. Th. Bustin, à Vieux-Condé (Nord).

(Séance du 9 décembre 1878.)

M. Théodore Bustin est devenu possesseur d'une plaque de cuivre sur laquelle se trouve gravée l'épitaphe suivante :

Cy gît
Louis, duc de St Simon, pair
de France, comte de Rasse,
grand d'Espagne de la
première classe, marquis
de Ruffec, comte de la
Ferté-Arnaud, vidame de
Chartres, gouverneur des
ville, citadelle et comté
de Blaye, bailly et gouv^r
de Senlis, chevalier des
ordres du roy, cy devant
du conseil de régence dès
son établissement, depuis
ambassadeur extraordinaire
en Espagne, décédé le 2 mars
1755, âgé de 80 ans ou environ.
Requiescat in pace.

Il serait à désirer que ce petit monument pût trouver au musée de Cluny ou dans quelque autre dépôt public un abri assuré contre les chances de destruction. C'est, en effet, tout ce qui reste du tombeau du duc de Saint-Simon, l'illustre auteur des *Mémoires*.

On sait que Saint-Simon mourut octogénaire, à Paris, le 2 mars 1755. Son convoi eut lieu le 5 mars. Le corps fut déposé d'abord à Saint-Sulpice, puis transporté à la Ferté-Vidame où il fut inhumé le 10 du même mois. MM. Jal[1], Baschet[2], Lefèvre[3], Chéruel[4], et en dernier lieu M. de Boislisle[5], ont raconté

[1] *Dictionnaire critique*, p. 1137.
[2] *Le duc de Saint-Simon, son cabinet*, etc.
[3] *Annuaire d'Eure-et-Loir pour 1851*, p. 197.
[4] *Notice sur Saint-Simon*, en tête de l'édition de ses œuvres.
[5] M. de Boislisle a bien voulu nous communiquer les épreuves de la notice qu'il a écrite pour la magnifique édition des œuvres de Saint-Simon qui figurera dans la collection des « Grands écrivains de la France » publiée par la maison Hachette.

Digitized by Google

minutieusement tous les détails relatifs aux derniers jours de l'illustre écrivain. M. Lefèvre a, le premier, retracé l'histoire du domaine de la Ferté-Vidame après la mort de Saint-Simon. On sait, grâce à lui, que cette terre appartint successivement à Madame de Valentinois, petite-fille de l'auteur des *Mémoires*, au marquis de Laborde, banquier de la cour, et enfin au duc de Penthièvre. Elle se trouvait, au moment où la Révolution éclata, entre les mains du duc d'Orléans qui avait épousé la fille du dernier possesseur. Confisqué et déclaré bien national, le château de la Ferté fut pillé pendant la Terreur. Les sépultures des anciens seigneurs furent violées, les tombes de Saint-Simon et de sa femme furent brisées, les restes de l'illustre écrivain furent jetés dans la fosse commune, le plomb de son cercueil fut fondu, et les moindres débris du monument où il reposait dispersés à tous les vents. Comment la plaque de cuivre clouée sur son cercueil a-t-elle échappé à cette dévastation, on l'ignore, mais, à coup sûr, c'est le seul débris aujourd'hui subsistant du tombeau d'un de nos plus grands écrivains.

ROBERT DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

DÉCOUVERTE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA CATHÉDRALE DE NIMES (1639).

Communication de M. Revoil, membre non résidant du Comité.

(Séance du 9 décembre 1878.)

M. Revoil, l'habile architecte chargé de la restauration de la cathédrale de Nimes, a découvert, en creusant les fondations des piliers qui doivent orner la nef de la nouvelle église, l'inscription qui a été gravée sur la première pierre de l'édifice reconstruit par l'évêque Anthime-Denis Cohon en 1639. Elle est écrite en majuscules romaines, sauf les deux dernières lignes qui sont en minuscules. En voici le texte :

D · O · M ·
VIRGINIQ : HÆRESEON :
TRIVMPHATRICI
VRBANO : VIII : PONT :
LVDOVICO XIII IVSTO · REG
Anthymo Dionys · Cohon
Episc · Nemaus : 1639

Digitized by Google

On sait que la cathédrale de Nimes, consacrée en 1096 par le pape Urbain II, fut en partie détruite par les protestants en 1567 et en 1621[1]. On sait également qu'elle fut reconstruite quelques années après. L'inscription nouvellement découverte permet de préciser exactement la date de cette reconstruction, que l'on aurait, au dire de M. Revoil, attribuée jusqu'ici à Mgr Ouvrier et rapportée à l'an 1646. Mais cette dernière observation n'est pas tout à fait exacte. La date de 1646 s'applique, non au commencement, mais à la fin des travaux. Le 18 mars de cette année, Mgr Hector Ouvrier consacra la nouvelle église et y célébra la première messe. C'est un détail connu depuis longtemps. On sait également que les travaux de restauration avaient été entrepris, non pas à l'instigation de Mgr Ouvrier qui siégeait en 1646, mais grâce à l'initiative de Mgr Cohon qui, dix ans auparavant, avait obtenu un arrêt du Conseil du roi (14 novembre 1636), ordonnant la reconstruction de l'édifice, et imposant une somme de cent mille livres sur le diocèse de Nimes pour subvenir aux dépenses. Enfin, si l'on ignorait la date de la pose de la première pierre du nouveau monument, on savait, à bien peu près, à quelle époque les travaux avaient commencé; car le plus illustre des successeurs de Denis Cohon, Fléchier, dans le procès-verbal de visite qu'il écrivit en 1693, dit expressément que « on commença à rebastir cette église sur ses anciens fondements en 1640, par les soins de Monseigneur de Cohon, évêque de Nismes, dans sa première promotion, et elle fut achevée en 1646 pendant l'épiscopat de Mgr d'Ouvrier, son successeur[2]. »

On voit donc que l'inscription découverte par M. Revoil n'apprend rien d'absolument nouveau, mais elle précise et confirme les détails que l'on possédait, et nous devons remercier notre collègue d'en avoir assuré la conservation.

Robert de Lasteyrie,

Membre du Comité.

[1] Ménard, t. V, p. 440.

[2] Ce procès-verbal a été publié par M. de Lamothe, archiviste du Gard (1874, in-8°).

Digitized by Google

Communications manuscrites.

(Séance du 9 décembre 1878.)

Neuf communications manuscrites de MM. Morel, Nicaise, Le Héricher, Babert de Juillé, Michel Hardy, de Baye et Paul du Chatellier ont été renvoyées à mon examen.

Je m'efforcerai d'être court sans négliger aucun des points intéressants sur lesquels nos correspondants attirent votre attention.

Je trouve, d'abord, trois courtes notes de M. Morel, datées des 31 mars, 18 et 28 juillet.

I

La première a trait au fourreau de l'*épée gauloise* de Sommebionne. On sait que cette épée, qui a été jadis mise sous les yeux du Comité, est en fer avec fourreau de bronze. «En nettoyant ce fourreau, dit notre correspondant, j'ai mis à nu un dessin exécuté au pointillé qui ressemble à une sorte d'écusson. L'épée bien connue du cimetière de Marson avait présenté une particularité semblable. Le fourreau portait en relief, au repoussé, *trois têtes humaines* formant un écusson véritable[1].» Un dessin est joint à la note de M. Morel. (Dépôt aux archives.)

II

Le 18 juillet, M. Morel annonce qu'un squelette humain *recouvert* d'un tronc d'arbre *creusé comme un canot* a été découvert à Kœury, près Sampigny, sur les bords de la Meuse, par des ouvriers occupés à creuser une écluse. Une quantité d'ossements d'animaux, tels que sangliers, cerfs (bois de cerfs, dont quelques-uns travaillés), ont été recueillis dans les mêmes fouilles. Un chef d'équipe se rappelle qu'au même lieu avaient déjà été trouvés deux autres squelettes dont les bras étaient entourés de *fil de laiton*. Il s'agit évidemment de bracelets de bronze. Nous sommes en présence de sépultures gauloises d'une époque probablement très ancienne. Les ensevelissements dans des troncs d'arbres creusés sont rares en Gaule. Ce rite paraît appartenir spécialement aux populations scandinaves. M. Morel a bien fait de vous signaler une découverte qui est chez

[1] Voir la reproduction de cette épée dans *La Champagne souterraine* de M. Morel.

Digitized by Google

nous une exception curieuse aux usages déjà connus. (Dépôt aux archives.)

III

Un autre fait intéressant est la découverte, à Vadenay, d'une excavation remplie de terre noire et de charbon, mêlés de fragments de vases en terre de différentes grandeurs. Deux de ces vases, très grossiers, étaient munis d'anses, particularité rare dans la céramique gauloise de la Marne. Ces vases, fabriqués à la main, rappellent la céramique des dolmens et des habitations lacustres. Plusieurs excavations semblables ont été déjà signalées dans la Marne. Il faut y voir des soubassements de cabanes élevées par les populations primitives de la contrée et détruites par le feu. (Dépôt aux archives.)

IV

La note de M. Nicaise sur une *coupe en terre offrant les caractères de la céramique de l'époque de bronze, découverte à Châlons-sur-Marne*, au lieu dit *le Salage*, est une nouvelle preuve du danger qu'il y a à se servir de cette expression, mal-définie chez nous, d'*âge de bronze*.

Cette coupe, de couleur brune, très évasée (23 centimètres et demi de diamètre), mesure 5 centimètres seulement à la base. La forme en est élégante. Cet objet serait toutefois probablement passé inaperçu s'il ne portait à son bord supérieur une ornementation de *dents de loup* qui a vivement, je dirais volontiers trop vivement, frappé M. Nicaise: « l'ornementation de cette coupe provenant d'une tombe à incinération nous apporte, dit M. Nicaise, *un nouvel élément de conviction en faveur de l'existence d'un âge de bronze*, quelque courte qu'en ait été la durée, *dans la région de l'est de la France.* » A l'appui de cette appréciation, M. Nicaise cite cinq objets de bronze portant une ornementation semblable. Il aurait pu facilement en citer cent. Mais il aurait pu ajouter aussi que ce mode d'ornementation se retrouve également, non seulement en Grèce, mais en Afrique, chez les Kabyles de nos jours et chez un grand nombre de peuplades encore à l'état sauvage. La dent de loup naît naturellement sous les doigts de tout fabricant d'objets en sparterie ou en osier. Ce type de décoration n'est point un type de *décoration métallique*. Y voir un des signes caractéristiques de l'âge de bronze est, à nos yeux, une erreur dangereuse. M. Nicaise pouvait dire simplement

Digitized by Google

que le nouveau vase par lui découvert se distingue, par sa forme et sa décoration, de la céramique ordinaire des cimetières de la Marne. Il eût dit tout ce que nous avons intérêt à savoir. S'il n'avait pas été préoccupé de cette pensée *d'un âge de bronze*, il aurait pu remarquer de plus que des coupes de terre et de forme analogue ont été découvertes au mont Beuvray par M. Bulliot dans des substructions très rapprochées de l'époque impériale, et que le *renflement central* en forme d'*umbo* que porte sa coupe est justement une des singularités de ces mêmes coupes du mont Beuvray. Des coupes chypriotes en terre et en bronze des IVe et IIIe siècles avant notre ère présentent la même particularité. Nous sommes là loin de l'*âge de bronze*. Ce renflement offrait, en dessous du vase, un point d'appui pour l'index et rendait plus facile le port de la coupe remplie de liquide. (Dépôt aux archives.)

V

Nous n'avons qu'un mot à dire de la communication de M. Le Héricher. Dans la commune de Saint-James (arrondissement d'Avranches), non loin du village d'Auberoche, existe au fond d'une petite vallée un bloc de quartz strié appelé *pierre de Saint-Benoist*, dont les stries et rainures passent dans le pays pour représenter *les côtes du saint*. M. le Héricher pense que c'est simplement un *polissoir*. Les dimensions trop restreintes du dessin envoyé par M. le Héricher ne nous permettent pas d'émettre un avis sur ce point. (Dépôt aux archives.)

VI

Avec M. Babert de Juillé, nous nous retrouvons en pleins rites funéraires de l'âge de la pierre. Le tumulus de Montabout (commune de Pamproux), fouillé par lui, appartient à cette intéressante série de monuments qui, dans l'ouest de la Gaule, paraissent avoir succédé aux monuments mégalithiques, avant l'introduction définitive de l'usage des métaux dans la contrée. Nous connaissons déjà plusieurs tumulus appartenant à cette série dans la Charente.

M. Paul Reymond, l'année dernière, en signalait un en Béarn.

Le tumulus de Montabout, plus important que les précédents par les dimensions du monument et le nombre des squelettes ensevelis, permet de croire que le département des Deux-Sèvres était habité par des populations chez lesquelles étaient en honneur les mêmes

Digitized by Google

usages funéraires que dans les Basses-Pyrénées et la Charente. L'absence absolue de monuments semblables dans les régions orientales de la Gaule donne une valeur particulière aux faits constatés dans l'Ouest. Il semble aujourd'hui permis d'affirmer, vérité signalée par nous depuis longtemps, que l'espèce de civilisation caractérisée par les dolmens et allées couvertes, les haches en jadéite et chloromélanite, les colliers de callaïs et d'ambre est réellement, en Gaule, particulière aux populations de l'Ouest. Cette civilisation semble être restée un certain temps en contact avec la civilisation des métaux sans l'accepter autrement qu'à l'état d'exception. Nous avons vu à Saint-Nazaire deux épées de bronze se rencontrer au même niveau et dans la même couche d'alluvion qu'une magnifique hache en pierre emmanchée et autres instruments en corne et en os appartenant à la civilisation dolménique. Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ces faits. Nous en avons dit assez pour justifier la proposition que nous faisons d'insérer *in extenso* dans la *Revue* la note de M. Babert de Juillé.

VII

La notice de M. Michel Hardy sur *Une sépulture des premiers temps de l'invasion franque découverte à Eu* (Seine-Inférieure) nous fait assister à la découverte d'une de ces nombreuses tombes mérovingiennes si bien explorées en Normandie par l'abbé Cochet. Le Franc de La Falaise (tel est le nom du lieu dit où la tombe s'est rencontrée) était enfermé dans un cercueil de bois, les pieds tournés vers l'occident. Deux vases en verre de forme ordinaire, une francisque, une petite boucle en bronze avaient été placés près du squelette. Sous la tête était une belle soucoupe en terre rouge. « Ce dernier objet, dit M. Hardy, est si remarquable que nous ne saurions assez le recommander à l'attention des archéologues. Romain par sa forme hémisphérique avec rebord arrondi et par sa fabrication qui est celle de la poterie dite *samienne*, il doit être classé, cependant, parmi les vases mérovingiens à cause des dessins en creux qui le décorent et qui, comme c'était l'usage chez les Francs, ont été faits à l'estampille sur le tour à potier avant la cuisson. Ces dessins à compartiments formés de nattes et de croix de Saint-André, avec des ponctuations dans les angles révèlent un mode de décoration que les Romains n'avaient pas connu. »

M. Hardy en conclut que ce vase fut façonné *par un potier romain*

Digitized by Google

pour un guerrier barbare. Voilà pourquoi la sépulture lui paraît appartenir aux premiers temps de l'invasion franque. L'abbé Cochet avait déjà signalé une coupe semblable sortie du cimetière de Tourville-la-Rivière, cimetière que l'abbé Cochet n'avait pas fouillé lui-même, mais qu'il considérait comme gallo-romain. L'ensemble des objets découverts dans ce cimetière le rattache, en effet, à une époque antérieure à l'établissement définitif des Francs en Gaule. La forme des vases en verre cités plus haut corrobore la conjecture de M. Hardy. Le carafon ressemble à un vase publié par M. Deville et trouvé dans une sépulture attribuée par lui au IIIe siècle de notre ère[1]. L'autre vase, un verre à pied, est tout semblable aux vases de l'époque romaine. La sépulture d'Eu est donc une sépulture franque de l'époque de transition entre l'époque gallo-romaine pure et l'ère mérovingienne.

Nous n'avons pas d'objections à faire aux conclusions de M. Michel Hardy. Le musée de Saint-Germain possède plusieurs vases rouges analogues au vase de La Falaise et provenant, comme le vase de Tourville-la-Rivière, de cimetières romains datés par des monnaies remontant au IVe ou Ve siècle. Je mets un de ces vases sous les yeux du Comité. L'usage de la décoration spéciale aux vases mérovingiens a évidemment commencé à s'établir en Gaule, ou pour mieux dire dans le nord-est de la Gaule, avant l'établissement définitif des Francs dans cette contrée. (Dépôt aux archives.)

VIII

M. de Baye, comme M. Michel Hardy, a exploré des tombes franques, non plus en Normandie, mais dans le département de la Marne. Trente tombes ont été ouvertes par ses soins. Trente vases ont été trouvés; tous appartiennent à des types mérovingiens très accusés, quoique se distinguant tous, par quelques détails, des produits analogues provenant des cimetières voisins. « Quelques-uns des vases, écrit M. de Baye, sont ornés d'une manière plus soignée et le travail a été exécuté avec une recherche incontestable. Sept vases en verre sont également remarquables. »

M. de Baye insiste surtout sur ce fait que les sépultures ouvertes par lui à Joches (commune de Coizard) ont donné, comme les célè-

[1] Deville : *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité* ; Paris, veuve A. Morel, 1871, in-4°, p. 64 et pl. LXXII.

Digitized by Google

bres sépultures de Caranda (Aisne) explorées par M. Frédéric Moreau, bon nombre de silex travaillés. M. de Baye fait à ce sujet des réflexions qu'il nous paraît à propos de consigner ici.

« Si nous exceptons *troix* silex qui portent des traces d'oxyde de fer et dont un présente des traces évidentes de percussion, tous les autres, nous dit-il, posent la question relative aux silex des sépultures mérovingiennes sous un aspect tout différent qu'à Caranda. Près de Joches se trouve la station néolithique si importante de Razet. Or la nature de la colline est crayeuse et exerce sur les silex un effet particulier produisant une patine spéciale. C'est précisément cette *patine blanche spéciale* qui distingue les silex trouvés dans les tombes mérovingiennes. Cette patine ne pouvant se produire dans les tombes et sans que les silex aient fait un long séjour à la surface du sol, il devient évident que les silex déposés près des morts ont été recueillis par les parents de ces derniers sur les pentes de Razet. Il résulte de là : 1° que l'usage de déposer des silex dans les tombes subsistait réellement à l'époque mérovingienne (ce que quelques archéologues persistent encore à nier); 2° que ces silex étaient empruntés à de vieux ateliers voisins; 3° qu'ils ne peuvent en aucune façon être considérés comme les produits de l'industrie mérovingienne. » M. de Baye croit pouvoir ajouter que, d'après son expérience propre, les sépultures mérovingiennes sont plus ou moins riches en silex taillés selon que ces derniers sont plus ou moins abondants dans le voisinage, gisant sur le sol à l'état de débris abandonnés. Les populations franques recueillaient ces silex taillés dans l'intérêt d'un usage funéraire; ils ne les taillaient plus.

Le mobilier funéraire de Joches en dehors des vases était assez riche et élégant. M. de Baye signale particulièrement une fibule en bronze affectant la forme d'un *umbo* de bouclier franc. Deux autres fibules en bronze doré de forme allongée offrent « un travail complexe et constituant une parure d'un grand effet. » On a également recueilli quelques-unes de ces fibules en forme d'oiseaux dont la présence a été remarquée déjà dans les fouilles d'Oyes et de Caranda. Quelques plaques de bronze paraissant avoir appartenu à un ceinturon ne manquent pas d'intérêt. L'une d'elles est ornée d'une croix. Des débris de peignes ont été aussi signalés.

Les armes se composaient de haches de formes et de dimensions variées. Plusieurs belles lances représentent avec avantage cette arme défensive. Des scramasaxes bien conservés accompagnaient les sque-

Digitized by Google

lettes. Il ne s'est trouvé qu'une seule épée à fourreau de bois et un *angon*. L'angon mesure 92 centimètres de long. La pointe a 10 centimètres et les ailerons 3 centimètres.

Des pointes de flèches en fer se sont rencontrées en grand nombre. Elles sont de grandeurs variées.

Deux bagues, une en argent, l'autre en bronze, sont les seuls bijoux découverts dans les tombes, si l'on ne compte pas comme bijou un bracelet en *fer* très remarquable.

M. de Baye annonce qu'il reprendra ses fouilles au printemps prochain. (Dépôt aux archives.)

IX

Nous demandons l'autorisation de remettre à M. Henri Martin, qui a visité le monument et peut en parler plus pertinemment que nous, le mémoire de M. Paul du Chatellier sur le menhir de Kernus. (Ce mémoire est renvoyé à M. Henri Martin.)

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

TUMULUS DE MONTABOUT, COMMUNE DE PAMPROUX (DEUX-SÈVRES).

JUILLET 1878.

Communication de M. Babert de Juillé.

(Séance du 11 décembre 1878.)

J'ai déjà souvent eu l'occasion de vanter l'importance scientifique de Bougon, qui fut assurément la plus ancienne station humaine de nos contrées, et dont les remarquables tumuli sont enfin devenus la propriété du département des Deux-Sèvres.

Grâce à cette intéressante acquisition, ces précieux monuments des premiers âges sont désormais à l'abri de toute destruction; ils sont loin, j'en suis convaincu, d'avoir révélé toutes les richesses archéologiques qu'ils renferment encore, et des fouilles plus sérieuses, que nous ne désespérons pas de pouvoir entreprendre bientôt, ne manqueront certainement pas de fournir de nouvelles et intéressantes données à l'étude de ces temps reculés, qui fait tous les jours de si heureux et si rapides progrès.

Il n'y a cependant pas dans le département des Deux-Sèvres que

Digitized by Google

la station de Bougon proprement dite qui présente un véritable intérêt pour l'archéologue; la contrée tout entière a été parcourue par ces peuplades primitives et nomades, qui ont, pour ainsi dire, marqué chacune de leurs étapes par de nombreux vestiges de leur passage. C'est ainsi qu'indépendamment des éclats de silex presque généralement répandus à la surface du sol, on rencontre encore un assez grand nombre de monticules élevés de main d'homme, et qui mesurent en moyenne 3 à 4 mètres de hauteur avec un diamètre de 15 à 20 mètres. Ces tertres, connus dans le pays sous le nom de *chirons*, avaient, depuis longtemps, appelé mon attention, et je les avais plusieurs fois signalés comme ne devant être qu'autant de sépultures des premiers âges. J'éprouvais le plus grand désir de fouiller une de ces élévations; mais l'éloignement de ces lieux, que je ne visitais qu'accidentellement, presque en courant et à d'assez longs intervalles, m'avait mis jusqu'à ces jours derniers dans l'impossibilité de satisfaire la légitime curiosité qu'avaient éveillée en moi les observations dont je viens de parler. J'attendais donc une occasion qui, Dieu merci, s'est enfin présentée, et m'a bientôt prouvé que je ne m'étais point trompé et que mes prévisions étaient parfaitement fondées.

Vers le commencement du mois de juillet dernier, M. Souché, instituteur à Pamproux, me faisait l'honneur de se présenter chez moi pour me demander quelques renseignements à propos de l'Exposition; cette visite m'était d'autant plus agréable, que je connaissais déjà, de réputation, l'intelligent instituteur, dont je ne saurais mieux faire l'éloge, justement mérité, qu'en apprenant à mes lecteurs qu'il a fait ramasser la plupart des objets qui garnissent les nombreux cartons envoyés par lui à l'Exposition par ses jeunes élèves, dont il utilise les promenades des jours de congé, en les intéressant à ses savantes recherches, en leur enseignant par la même occasion les principaux éléments de la botanique, de la minéralogie et de la géologie; en leur fournissant, en un mot, les plus sûrs moyens d'employer, d'une façon tout à la fois profitable et intéressante, les moments de loisir que leur laisseront plus tard les occupations auxquelles ils devront se livrer. Cette intelligente méthode d'enseignement, si bien comprise, mérite assurément d'être signalée, et j'aime à croire que le studieux et sympathique instituteur de Pamproux ne m'en voudra pas de le mettre ainsi en scène et de dévoiler au dehors son mérite incontestable. M. Souché

Digitized by Google

a su comprendre qu'il n'en apprendrait jamais trop aux élèves qui lui sont confiés; qu'il n'y a pas d'étude, si aride qu'elle soit, qui ne puisse être présentée d'une façon intéressante pour l'enfant, et que tout ce qu'on peut lui apprendre sans le détourner de ses jeux se grave d'autant plus profondément dans sa mémoire. On ne saurait donc trop applaudir à cette excellente manière de faire, et c'est là un bien bon exemple à suivre pour les collègues de M. Souché.

Il était de mon devoir de proclamer hautement le mérite exceptionnel de l'instituteur de Pamproux, et, après cette digression qu'on ne pourra qu'approuver, j'en suis convaincu, je m'empresse de reprendre, au point où j'ai dû l'abandonner un instant, le récit de nos récentes découvertes.

Je profitai donc de la visite que me faisait M. Souché pour lui exprimer mon opinion, aussi bien au sujet de Bougon, dont je considère les fouilles comme très incomplètes, qu'en ce qui concernait ces *chirons*, que je pensais n'avoir été édifiés que pour recouvrir les restes des plus anciens habitants de la contrée. M. Souché me confirma d'ailleurs dans cette pensée en m'apprenant qu'il avait entendu dire que, lors de la construction de la ligne de Poitiers à la Rochelle, on avait à peu près détruit un de ces monticules, et qu'on y avait trouvé des vases et des silex taillés; il ajouta que, connaissant le propriétaire d'un *chiron* encore intact, il se proposait de le voir pour lui demander l'autorisation d'y pratiquer des fouilles. Quelques semaines plus tard, une lettre m'annonçait que nous pourrions commencer nos recherches le samedi suivant, et je m'empressai de me rendre à Pamproux le 20 juillet dernier, en compagnie de M. Gaillard, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, et de M. le docteur Pillet. Aussitôt notre arrivée, notre zélé collaborateur nous proposa de différer les fouilles du *chiron* dont il avait été question et d'aller préalablement porter nos explorations sur l'emplacement du chiron détruit en 1855 : il nous apprit que le jeudi précédent il y était allé accompagné de son adjoint, et qu'ils y avaient trouvé deux superbes flèches qu'il nous montra. Cette proposition présentait trop d'intérêt pour n'être pas acceptée avec empressement : nous fûmes bientôt d'accord pour commencer nos travaux par l'endroit qu'on venait de nous recommander.

Nous nous acheminâmes donc vers Montabout, c'est le nom sous

Digitized by Google

lequel est désignée la pièce de terre, dont le milieu était occupé par le tumulus aujourd'hui rasé au niveau du sol. Ce morceau de terre, situé au nord-ouest de Pamproux, dépend de la ferme du Coudré-Chauvin, appartenant à M. Daguin, que nous remercions bien sincèrement de l'autorisation qu'il avait eu l'obligeance d'accorder à M. Souché; cette pièce de Montabout forme à peu près le sommet de l'immense colline qui part du bourg de Pamproux et dont un autre versant s'incline lentement au sud vers le ruisseau de Pamproux, dont les eaux coulent à 800 mètres de là et séparent ce tumulus de ceux de Bougon, situés à environ 4 kilomètres de distance, toujours dans la direction du sud.

A notre arrivée sur les lieux, nous avons constaté qu'il ne restait plus du tumulus de Montabout que l'emplacement, encore indiqué par un léger renflement de terrain, mais surtout par la couleur noire de la terre qui contenait beaucoup d'humus et tranchait d'autant plus, par cela même, sur la couleur d'ocre foncée du sol environnant. A en juger par l'aspect actuel des lieux, ce tumulus devait mesurer 20 ou 25 mètres de diamètre. Les ossements ne s'y rencontraient que vers le milieu, sur une longueur de 6 mètres de l'ouest à l'est, et une largeur de 3 mètres du nord au sud; nous les trouvâmes reposant entre deux rangées de pierres plates posées debout, et derrière lesquelles on avait construit un mur en pierres sèches, dont il restait une partie encore intacte vers l'ouest; ce mur ne mesurait pas moins de 1^{m},50 de largeur et une hauteur de 40 à 50 centimètres seulement. Les ossements, généralement brisés et en très mauvais état de conservation, formaient deux couches séparées entre elles par des pierres plates qui les recouvraient; ils étaient, pour la plupart, placés dans la direction de l'ouest à l'est; mais les travaux précédemment exécutés à cet endroit ne nous permettaient pas de faire de sérieuses constatations à ce sujet, et je dois même ajouter qu'après les bouleversements successifs dont nous voyions les traces, ne pouvant sérieusement compter que sur quelques objets déjà remués de place et abandonnés par ceux qui étaient passés avant nous, nous avons peut-être voulu marcher trop vite, et, en conséquence, manqué de la prudence qu'on doit toujours apporter à de semblables recherches; aussi une belle lame de silex fut-elle brisée par la pioche. Mais il faut de ces exemples pour calmer l'ardeur fiévreuse des archéologues, et c'est à titre de simple avertissement pour l'avenir que je

Digitized by Google

crois devoir rappeler ce petit malheur et en dénoncer la cause. Le sol primitif apparaissait à 40 centimètres de profondeur, et la couche d'humus avait à peu près uniformément une épaisseur de 30 centimètres. C'est dans cette couche, et sous les pierres plates qui les couvraient, que nous trouvâmes, ce premier jour, au milieu des débris d'ossements : cinq pointes de flèches, un couteau malheureusement brisé, deux superbes fragments d'un autre couteau, un vase presque entier et une très grande quantité de dents soigneusement recueillies par le docteur Pillet, qui se propose d'en faire l'objet de sérieuses études.

Nous avions remué la majeure partie de la couche d'humus; l'heure avançait, et comme nous tenions à jeter un coup d'œil sur un autre tertre que nous nous proposons de fouiller, nous quittâmes Montabout à 4 heures du soir, enchantés que nous étions du succès inespéré que nous venions d'obtenir. M. Souché nous avait promis d'y voir de plus près, et il se garda bien d'oublier sa promesse; il m'annonçait, en effet, quelques jours plus tard, de nouvelles découvertes sur l'importance desquelles je vais avoir l'occasion de m'expliquer, en en publiant le détail complet.

En somme, dans ce reste de tumulus, qui contenait encore les débris d'une vingtaine de squelettes, nous avons trouvé : vingt-cinq pointes de flèches, deux haches, trois grattoirs longs et un de forme ronde, six couteaux et deux fragments d'un septième, de nombreux débris de vases, mais quatre vases seulement à peu près complets, plusieurs parties supérieures de crânes et une grande quantité de dents.

Les flèches provenant de ce tumulus sont presque toutes d'une forme charmante et très finement taillées; elles sont de couleurs diverses et, par cela même, composées de silex de différentes provenances. Leur longueur varie entre 2 et 5 centimètres; elles sont, pour la plupart, d'une parfaite conservation.

Les deux haches, d'un poli qui ne laisse rien à désirer, affectent une forme particulière; elles sont peut-être un peu larges pour leur longueur et de très petite dimension. La première, en jade vert moucheté de blanc, ne mesure que 3 centimètres et demi de large à son tranchant et 5 centimètres de haut. La seconde, de la même forme que la première, est en serpentine très foncée, et mesure 4 centimètres et demi vers le tranchant et 7 centimètres seulement de haut.

Les grattoirs, qui n'ont d'ailleurs rien de remarquable, rap-

Digitized by Google

pellent ceux trouvés à Bougon, aussi bien par leur forme que par le silex employé à leur confection.

Ce sont surtout les couteaux qui abondent à cet endroit; car indépendamment de ceux qui, dit-on, auraient été trouvés en 1855, nous en comptons sept parmi les objets récemment mis au jour. Le premier est intact : c'est une belle lame, de 25 centimètres de long, et dont la plus grande largeur est de 4 centimètres; il est soigneusement retaillé, et c'est assurément l'œuvre d'un des principaux artistes de son époque.

Le deuxième, celui qui a été brisé et dont il manque quelques morceaux, mesure cependant encore 20 centimètres de long et 3 et demi de large; il est un peu moins bien retaillé que le précédent, et a conservé sur le côté droit du dessus une partie de la croûte extérieure du *nucleus* dont il a été détaché.

Les suivants ne sont que des couteaux tronqués, car ils se terminent brusquement à l'endroit de leur plus grande largeur, et je serais fort tenté de croire qu'ils n'étaient destinés qu'à servir de pointes de lances; ils mesurent 14 centimètres et demi, 13 centimètres et demi et 7 centimètres de long; leur plus grande largeur est de 4 centimètres. La lame du milieu mesure 16 centimètres de long et 3 centimètres et demi à sa plus grande largeur; elle est plus cintrée que les autres et se termine beaucoup plus en pointe; une de ses extrémités est soigneusement retouchée, tandis que l'autre n'est guère qu'ébauchée. Ne serait-ce point là un motif de croire que cet objet n'était destiné qu'à être fixé au bout d'un morceau de bois? Enfin, j'avais trouvé, le 20 juillet, la pointe et je dirai presque *l'extrémité inférieure* d'un couteau, car il en manquait quelques centimètres; ces deux magnifiques fragments avaient de telles proportions que je me suis appliqué à reconstituer aussi exactement que possible cette lame extraordinaire, qui ne mesurait pas moins de 36 centimètres de long et 4 et demi de large, à sa base. Toutes ces lames sont en silex blond et qui se prête aisément au clivage; c'est tout à fait la nature de silex du Grand-Pressigny, dont elles peuvent, d'ailleurs, fort bien provenir. Je n'oublie pourtant pas qu'en général les *nuclei* du Grand-Pressigny n'étaient pas assez longs pour permettre d'en détacher de pareilles lames, mais il pouvait y en avoir d'une longueur exceptionnelle, et je crois même me rappeler qu'il s'en trouve quelques-uns dans la collection du docteur Léveillé.

Digitized by Google

Les vases ont les plus grands rapports avec ceux de Bougon, ils ont à peu près la même forme; c'est le même genre de fabrication et c'est également la même qualité de terre. Ils sont cependant plus petits, car les quatre presque complets dont j'ai déjà parlé ne mesurent en moyenne que 10 à 12 centimètres de haut sur 14 centimètres de large.

Les crânes enfin, ou, pour mieux dire, les portions supérieures de crânes qui proviennent de Montabout ont la plus grande analogie avec ceux de Bougon; c'est exactement le même type, c'est notamment ce front déprimé et fuyant, que je n'ai jamais remarqué que là, et qui doit caractériser une race particulière.

Ce serait donc une des branches de la race de Bougon, dont nous aurions rencontré les vestiges et les restes à Montabout; et il faut avouer que toutes nos constatations s'accordent admirablement entre elles pour nous confirmer dans cette opinion. Indépendamment, en effet, du type identique et si extraordinaire des crânes, que d'autres analogies frappantes ne remarquons-nous pas encore? Les vases, les armes, les divers instruments ne sont-ils pas les mêmes? Ne rencontre-t-on pas, dans ces deux sépultures, les mêmes matières précieuses, *pour ces temps-là :* le jade, sous forme de hache à Montabout et à l'état de perle de collier à Bougon; la serpentine, représentée par la seconde hache de Montabout et figurant à Bougon sous l'aspect de l'incomparable et précieux marteau aujourd'hui à l'Exposition? La nature des silex, en général, ne paraît-elle pas être la même? N'y a-t-il pas, en un mot, dans tout cet ensemble, des rapprochements véritablement surprenants?

Je ne me dissimule pourtant pas qu'il existe également, entre ces deux endroits, des différences que je crois devoir être le premier à relever. En effet, à part quelques éclats de silex de très petites dimensions et sans aucunes retouches, il n'a pas été trouvé un seul couteau à Bougon, tandis qu'à Montabout, ils étaient fort nombreux et admirablement finis. Il en a encore été de même des flèches : les fouilles de Bougon n'en ont produit qu'une seule; à Montabout au contraire, elles se sont trouvées en grande quantité et d'une perfection remarquable. Je dois ajouter, il est vrai, que les instruments en os, dont on n'a pas trouvé trace à Montabout, abondaient au contraire à Bougon.

Ces différences pourraient-elles donc combattre sérieusement l'opinion que nous émettions un peu plus haut? Assurément non.

Digitized by Google

et elles ne sauraient tout au plus que tendre à démontrer que ces deux sépultures ne sont pas de la même époque. Les instruments en os devaient effectivement être beaucoup plus faciles à fabriquer que ceux de silex, puisqu'il suffisait, pour les premiers, de les user sur un grès, tandis qu'il fallait une grande habitude pour tailler les seconds par petits éclats et avec autant de perfection.

Or, nous le répétons, les instruments en os, d'une confection probablement assez facile, se sont rencontrés en très grand nombre à Bougon, qui ne recélait qu'une seule flèche et pas un seul couteau ; en revanche, les couteaux et les flèches dont la fabrication exigeait une très grande habileté de main, une longue pratique et qui prouvaient, en conséquence, d'assez grands progrès dans cette industrie, étaient fort nombreux à Montabout. Ne devons-nous donc pas en conclure que Montabout, qui contenait les instruments les plus difficiles à fabriquer et d'un art plus avancé, doit, par cela même, être la plus relativement récente de ces deux sépultures?

Quoi qu'il en soit, si les découvertes de Montabout ne fournissent pas à la science tous les documents qu'on aurait probablement pu en attendre avant 1855, elles auront tout au moins eu le bon côté de stimuler un peu le zèle des archéologues, et de leur prouver, en même temps, combien il y aurait encore à faire dans nos contrées.

A. Babert de Juillé.

Niort, 15 août 1878.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

M. LE BARON FERDINAND DE GUILHERMY.

Le Comité historique des arts et monuments, qui est aujourd'hui le Comité des travaux historiques, avait à peine un an d'existence, que parmi les réponses au questionnaire qu'il avait répandu par la France, il en recevait de relatives aux églises de Lyon.

Ces réponses étaient adressées par le baron Ferdinand de Guilhermy, aujourd'hui notre très regretté collègue.

L'année suivante, en mai 1840, M. Ferdinand de Guilhermy réclamait contre l'enlèvement d'un bénitier de l'église Saint-Merry de Paris, qu'on reléguait dans une cave qu'il voulait bien décorer du nom de crypte.

Quelques mois après, il protestait contre le programme de la reconstruction du Capitole de Toulouse et donnait une description sommaire, mais très nette, des parties qui, menacées de démolition, présentaient de l'intérêt par leur architecture et par les inscriptions qu'on y avait gravées, et qu'il transcrivait.

En janvier 1842, il figure parmi les correspondants du Comité, et Toulouse est indiqué comme étant le siège de sa résidence : résidence fictive, croyons-nous, car ce provincial est avant tout un Parisien, ainsi que nous ne tarderons pas à le voir. A peine, en effet, a-t-il des attaches officielles avec le Comité, qu'il signale à son attention le bas-relief historique représentant un roi d'Angleterre portant le corps de Louis, fils de saint Louis, qui, venu de l'abbaye de Royaumont au musée des Petits-Augustins, est encastré dans le prétendu tombeau d'Héloïse et d'Abeilard au cimetière de l'Est; qu'il signale encore, dans les magasins de l'église de Saint-Denis, l'inscription jadis placée sur la tombe de Matiffas de Buci à Notre-Dame de Paris, inscription qui constate que les chapelles

Digitized by Google

qui rayonnent autour du chœur de la cathédrale furent construites en 1296; qu'il envoie enfin la statistique monumentale de quarante et une communes du département de la Seine.

Si nous insistons sur ces premières communications du baron Ferdinand de Guilhermy, c'est pour montrer que s'il ne fut pas l'un des membres du Comité lors de sa fondation; que s'il ne fut pas dès le premier jour appelé à s'asseoir auprès de notre excellent collègue M. Albert Lenoir, le seul représentant parmi nous de cette assemblée à laquelle doivent tant l'archéologie et nos monuments, il était de ceux qui auraient dû en être, et qui la seconda l'un des premiers.

Le caractère de ses premières communications indique de plus quel sera son rôle lorsqu'il en fera partie jusqu'au moment où la mort l'en fera sortir.

Nous le voyons protester déjà contre la destruction d'édifices que les administrations, civiles ou militaires, s'entêtaient à ne pas conserver. Et si nous le voyons commencer par signaler ce qui menace un monument de Toulouse, c'est en déplorant la destruction d'un autre monument de Toulouse que nous l'avons tous vu terminer sa carrière. S'il saisit l'occasion d'un édifice qu'on menace pour publier des inscriptions inédites ou peu connues, nous savons quelle part a prise dans ses travaux la publication des inscriptions qu'il avait partout recueillies.

Nous le trouvons déjà préoccupé de restituer aux monuments conservés dans les musées ou rétablis dans les églises d'où la Révolution les avait arrachés, les éléments qui leur avaient appartenu et qui se trouvent aujourd'hui ignorés et perdus dans quelque magasin de l'État. Or, nous nous souvenons tous que dans l'une des dernières séances du Comité auxquelles il ait pu assister, il se laissa facilement amener à nous entretenir, avec sa sûreté de mémoire ordinaire, des œuvres et des fragments qui, emmagasinés dans les baraques de l'agence des travaux de Saint-Denis, compléteraient les sculptures conservées dans le musée du Louvre.

Le premier, enfin, il fit sur les communes du département de la Seine un de ces travaux d'ensemble dont le Comité provoque l'exécution sous le nom de *Répertoires archéologiques*.

Maintenant que nous avons montré comment le baron Ferdinand de Guilhermy fit pour ainsi dire son entrée dans le Comité, et que nous avons indiqué quelle fut l'unité de ses travaux, bien que

Digitized by Google

variés, revenons un peu en arrière pour dire ce qu'il fut en dehors de cette assemblée.

Né à Londres, le 18 septembre 1808, d'une famille originaire d'Avignon fixée à Castelnaudary, d'où la Révolution la fit émigrer en Angleterre, Roch-François-Ferdinand-Marie-Nolasque de Guilhermy termina en 1827 de brillantes études au collège Henri IV.

Son entrée au ministère des finances, où il devint employé appointé dans les bureaux de la comptabilité générale à partir du 1er juillet 1829, n'interrompit point les études de droit qu'il avait commencées au sortir du collège, car il passa à l'extrême fin de l'année 1830 ses examens pour la licence. Ils avaient été retardés sans doute par la révolution qui venait de renverser un gouvernement qui avait certainement ses sympathies et qui assurément devait lui être favorable.

Comment ce modeste employé d'un ministère qui exige une certaine assiduité de la part de ses agents put-il concilier ses devoirs professionnels avec ses goûts ? Nous concevons qu'il se soit délassé des travaux arides de la comptabilité par l'étude attachante de l'histoire des arts et des monuments du moyen âge; il pouvait s'y livrer en dehors des heures du bureau. Mais il nous est moins facile de comprendre comment il pouvait étudier les monuments, non pas ceux de Paris, mais ceux même de ses environs, à une époque où les communications étaient moins nombreuses et moins rapides qu'aujourd'hui, et surtout ceux de la province, de telle sorte qu'en moins de dix ans il pût être pour le Comité l'auxiliaire dont nous avons dit la valeur.

C'est qu'il est des grâces d'état et que cet employé savait, sans nuire à son avancement hiérarchique, ménager le temps de ses congés et s'échapper même parfois de son bureau pour le plus grand profit de ses études. Nous savons par lui-même, en effet, qu'il fut en 1838 l'élève assidu des cours d'archéologie que Didron et notre collègue M. Albert Lenoir professaient dans une des salles de la Bibliothèque royale. Ferdinand de Guilhermy se lia même bientôt avec le premier d'une amitié cimentée par la communauté des idées et des études, amitié que la mort seule est venue rompre.

Ainsi que Didron, comme il le dit dans la notice biographique qu'il lui a consacrée, il avait pris « l'habitude, qu'on ne saurait trop recommander aux voyageurs qui veulent sérieusement s'instruire.

Digitized by Google

de prendre des notes sur place, en face des monuments, et de ne jamais confier à de fugitifs souvenirs ce qu'il pouvait immédiatement fixer au moyen de l'écriture.» Aussi a-t-il dû, comme son ami, laisser des cahiers en grand nombre qui attestent une patience et un ordre merveilleux, témoins de toute une vie laborieusement employée. Il n'y avait pas de monument en France, si ignoré qu'on le supposât, qu'il n'eût vu et sur lequel il n'eût pris des notes précises, auxquelles suppléait d'ailleurs une mémoire merveilleuse qui conservait le souvenir des choses et des faits aussi bien que des inscriptions. C'était une source où chacun venait puiser sans crainte de la tarir jamais.

Ferdinand de Guilhermy avait un esprit trop porté vers la critique, une trop grande liberté de jugement pour se contenter des communications officielles qu'il entretenait avec le Comité.

Le journal *l'Univers*, où il prit une part active dans la polémique si vive, qu'elle nous étonne aujourd'hui, que motivèrent les restaurations de l'église abbatiale de Saint-Denis, n'était pas non plus un terrain assez dégagé des préoccupations politiques et religieuses pour que l'archéologie y eût ses coudées franches. Un journal plus indépendant de ces questions était dans ses désirs; aussi fut-il de ceux qui poussèrent Didron à fonder, en 1844, les *Annales archéologiques* et en fut-il un des ouvriers de la première heure, comme aussi de la dernière.

Laissant à celui qui fut le premier secrétaire du Comité et qui en rédigea les quatre premiers volumes avec cette verve brillante et cette clarté que nous apprécions tous, laissant à Didron les questions d'iconographie sacrée, qu'il traitait d'une façon si originale; à M. E. Viollet-le-Duc la théorie du style ogival, qu'il a développée depuis si magnifiquement dans le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle;* à Lassus l'étude archéologique des monuments et de leur mobilier; à Félix de Verneilh, qui vint plus tard, la question si nouvelle de l'*Architecture byzantine en France*, Ferdinand de Guilhermy s'appliqua surtout à l'iconographie des personnages de l'histoire et de la littérature du moyen âge, ainsi qu'à la recherche des monuments qui avaient servi naguère à constituer le musée des Petits-Augustins.

Aussi avec quelle sûreté d'informations il décrit, de ce style sobre et frappant qui lui appartient en propre, les restaurations que Debret fait subir à l'église de Saint-Denis, et avec quel intérêt on

Digitized by Google

lit ce qu'écrit cette plume bien informée sur les origines de ce tas de monuments fort étonnés de se trouver réunis d'une façon si bizarre.

Bien que tous les membres de l'ancien Comité connussent M. de Guilhermy et qu'il en fréquentât un certain nombre; bien que l'on sût que l'érudit auquel Duban avait demandé l'explication des sujets représentés sur la vaste surface des vitraux de la Sainte-Chapelle était un habitant de Paris, par une fiction singulière on l'y traitait toujours comme un correspondant provincial, et dans les commencements de l'année 1846 on le proposa à la nomination du ministre de l'instruction publique comme membre non résidant.

Mais le Toulouse où il résidait officiellement n'était pas assez éloigné du ministère de l'instruction publique pour qu'il ne pût assister aux séances du Comité.

D'ailleurs il ne tardait pas à quitter les bureaux de la comptabilité du ministère des finances et le grade de sous-chef, pour entrer à la Cour des comptes comme conseiller référendaire de deuxième classe, par suite, croyons-nous, de la démission de son père qui y était président de chambre. Nommé le 30 décembre 1846, il fut reçu le 8 janvier suivant.

Libre de ses heures, sinon de son temps, il prit dès lors une part active aux travaux du Comité, qui est toujours pour nous le même, dans son esprit et dans ses travaux, malgré les modifications diverses de son organisation et les appellations différentes qui ont servi à le qualifier.

En 1848 il lui soumit un questionnaire sur les vêtements sacerdotaux, et c'est à son initiative que sont dus les comptes rendus imprimés des travaux des Sociétés savantes. Car, après la lecture d'une note de lui sur le premier numéro du *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, lecture qu'il fit dans la séance du 9 juillet 1849, nous trouvons cette mention : «qu'il serait utile que des notes de ce genre fussent faites sur ceux des ouvrages qui sont offerts au Comité et qui semblent dignes d'intérêt.»

Lorsqu'à la fin de l'année 1852 on modifia l'organisation des deux comités distincts des Monuments écrits, et des Arts et Monuments, pour les fondre en un seul Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts, qui se subdivisa immédiatement en trois sections de Philologie, d'Histoire et d'Archéologie, Ferdinand de Guilhermy devint enfin membre résidant.

Digitized by Google

L'année suivante il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Membre résidant du Comité, le baron F. de Guilhermy prit une part de plus en plus active aux travaux de sa section, surtout pour signaler les monuments menacés de démolition qu'il jugeait utile de conserver, tant à cause de leur mérite que des souvenirs historiques qu'ils rappelaient, ou pour en sauver les parties les plus remarquables lorsque la démolition en était malheureusement irrévocable.

Tandis que les années s'accumulent sur le Comité et que ses correspondants deviennent plus nombreux, les documents s'amassent dans ses cartons, si bien que l'on songe à en publier une partie et à classer les autres.

La publication du *Recueil des inscriptions romaines de la Gaule* avait été confiée à M. Léon Renier, qui préside aujourd'hui nos travaux, lorsque, dans la séance du 25 juin 1855, le comte, depuis marquis de Laborde proposa de charger soit une commission, soit un commissaire unique de réunir les inscriptions postérieures au vi^e siècle qui étaient parvenues au Comité.

Comme en ce temps-là les séances mensuelles des sections n'étaient que préparatoires des assemblées également mensuelles du Comité, toutes sections réunies, ce dernier approuva la proposition et chargea M. de Guilhermy du soin de réunir toutes les inscriptions de la France qui n'entraient point dans le recueil formé par M. Léon Renier.

Un projet de circulaire à adresser aux correspondants pour leur demander l'envoi des inscriptions de leur circonscription fut soumis au Comité, le 25 février de l'année suivante, par M. de Guilhermy, à qui échut ainsi la tâche de réunir toutes les inscriptions postérieures au vi^e siècle et de rendre compte au Comité des envois qui lui en seraient faits.

Nous nous rappelons tous de quelle façon il s'est acquitté de cette tâche jusqu'à sa dernière heure, et avec quelle sobriété, ce qui était une de ses qualités, il analysait celles de ces inscriptions qui présentaient quelque difficulté d'interprétation ou qui touchaient par quelque point à l'histoire. Un chiffre donnera une idée de ses travaux au sein du Comité. Nous trouvons dans la *Table générale des Bulletins* que pendant les trente premières années de sa présence au Comité il lui adressa près de trois cents rapports, sans compter les communications d'autre nature.

Digitized by Google

Enfin un arrêté de M. Duruy, en date du 4 janvier 1868, vint utiliser de si longs travaux préparatoires en ordonnant la publication des *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle*, en commençant par celles de l'ancien diocèse de Paris. M. le baron F. de Guilhermy en fut naturellement chargé, et il raconte, dans la préface du premier volume de ce recueil, qu'il s'y était préparé dans sa jeunesse en parcourant, guidé par le livre de l'abbé Lebeuf, les quatre cent cinquante villages que renferme ce diocèse.

Il avait pu mettre au jour trois volumes de cet important recueil, où il a été si bien secondé par M. Ch. Fichot, qui, chargé de reviser sur place les premières lectures de l'auteur, avait rapporté de ses missions des estampages dont beaucoup ont été gravés. Il corrigeait les épreuves des dernières feuilles du tome IV lorsque la maladie est venue interrompre ce travail, et la mort l'empêcher de l'achever.

Quant au recueil des inscriptions des autres diocèses de la France, d'autres mains sans doute continueront d'en recueillir les éléments, qu'il n'espérait guère mettre lui-même au jour.

Nous n'avons pas à apprécier l'œuvre de notre éminent et regretté collègue : nous n'avons pas à dire avec quelle clarté les monuments qu'il rencontre sont décrits, avec quel scrupule les inscriptions sont transcrites, avec quelle intelligence elles sont expliquées, avec quelle précision l'histoire de leurs vicissitudes est indiquée, avec quelle sûreté d'information il est parlé des personnages auxquels ils se rapportent. Ce livre est comme le résumé des études de toute une vie : il est comme le testament scientifique de Ferdinand de Guilhermy, et à ce titre il est digne de celui qui occupait une si grande place parmi nous.

Parallèlement aux travaux d'archéologie pure qui l'occupaient dans le sein du Comité des travaux historiques, M. de Guilhermy eut à s'occuper de travaux d'archéologie appliquée dans le sein de la Commission des monuments historiques, où il entra le 15 décembre 1860.

Là, comme ici, il sut bientôt se faire une place. Chargé plus spécialement d'étudier les questions où l'archéologie se trouvait surtout en jeu, il savait ne point se montrer exclusif, lorsque des questions de restauration venaient se heurter contre elles. Il savait toujours trouver le terrain où la conciliation était possible, et s'il penchait d'un côté, c'était, dit-on, plutôt du côté de ceux qui réclament

Digitized by Google

des sacrifices que du côté de ceux qui veulent tout conserver d'un monument, sa solidité dût-elle en être compromise.

Comme il avait tout vu, son avis était toujours d'un grand poids; et comme il se souvenait de tout, il était comme le répertoire vivant des décisions de la Commission. Son absence parfois faisait surseoir aux résolutions à prendre.

S'il admettait souvent la nécessité des restaurations, on ne peut dire qu'il les approuvait toutes, ni qu'il se montrait satisfait de la façon dont beaucoup étaient exécutées. Il était trop, pour cela, de l'opinion de ceux qui pensent qu'il vaut mieux consolider que restaurer, et restaurer que refaire. Aussi, que de fois ne l'avons-nous pas entendu se plaindre de l'abondance des restaurations; de celles qui se dissimulent avec le scrupule le plus louable, comme de celles qui, moins respectueuses du monument, en altèrent le caractère : les unes à cause de la brutalité de leurs procédés, les autres à cause des problèmes qu'elles préparent aux archéologues de l'avenir! Il s'en prenait parfois à regretter le sans-gêne des époques précédentes, qui toutes avaient imprimé le cachet de leur personnalité et de leur style aux remaniements qu'elles avaient fait subir aux monuments ou aux reprises qu'elles avaient été forcées d'y faire.

Le côté doucement frondeur et agréablement sceptique de son esprit se plaisait à ces critiques à fleur d'épiderme.

En dehors de ses travaux dans les deux Comités et des articles publiés par les *Annales archéologiques*, le baron F. de Guilhermy publia trois livres.

Ce fut d'abord la *Monographie de l'église royale de Saint-Denis*, accompagnée de dessins de M. Charles Fichot, qui parut en 1848 et fut un des premiers livres de la librairie archéologique de V. Didron.

Ce que nous avons déjà dit de ses travaux sur l'église de Saint-Denis nous dispensera d'insister sur le mérite de celui-ci. Il revêt presque un caractère officiel de cette circonstance qu'il est le résultat de l'étude du monument demandée à l'auteur par le ministre des travaux publics, qui avait chargé M. E. Viollet-le-Duc de sa restauration nouvelle.

Le second livre est la *Description archéologique des monuments de Paris*, qui parut en 1855. L'éditeur Bance avait espéré en faire un guide pour les étrangers que notre première exposition universelle devait appeler à Paris. Mais le guide était trop érudit et d'une

Digitized by Google

nature trop spéciale pour la foule; il est devenu un livre de bibliothèque dont il a été nécessaire de refaire une nouvelle édition, et tous ceux qui s'occupent soit d'archéologie, soit de l'histoire du vieux Paris, doivent posséder ce charmant petit volume, véritable modèle à citer quant à l'exactitude historique et à la fidélité des descriptions archéologiques.

Un troisième ouvrage, la *Description de Notre-Dame, cathédrale de Paris*, publié en 1856 avec la collaboration de M. E. Viollet-le-Duc, peut être considéré comme un chapitre plus développé du livre précédent.

Maintenant que nous avons dit la façon dont a été remplie la carrière du savant, faut-il rappeler quel fut l'homme qui laisse un si grand vide dans le Comité?

Nous savons tous quelle était l'affabilité de son caractère, quel était le charme de son esprit, et ceux qui l'ont plus particulièrement pratiqué savent quelle était la sûreté de ses relations.

Nous nous rappelons tous l'intérêt de sa conversation, abondante en faits, en anecdotes, en citations, en joyeusetés même; car il était éminemment Français et quelque peu Gaulois, cet érudit doublé d'un lettré, dont la parole un peu hésitante était servie par une mémoire prodigieuse et aiguisée par une pointe de scepticisme.

Si l'œuvre considérable qu'il a accomplie au sein du Comité montre quel travailleur infatigable il y avait en lui, elle montre aussi combien il était scrupuleux observateur des devoirs qui lui étaient imposés par ses fonctions ou qu'il avait bénévolement acceptés.

Cet attachement à ses devoirs lui a valu même un magnifique éloge dans une autre enceinte. Voici, en effet, comment M. le président Petitjean l'a su apprécier dans l'audience solennelle de la Cour des comptes où son successeur fut reçu et installé :

« L'intelligence, le talent, l'honorabilité du caractère, l'attachement scrupuleux à tous les devoirs, n'ont pas reçu chez M. le baron de Guilhermy toutes les récompenses méritées. Fils d'un président de chambre dont la mémoire est restée justement honorée parmi nous, il pouvait se promettre, dès son entrée à la Cour, une destinée facile et brillante. Il s'était distingué de bonne heure dans les lettres. On a de lui des travaux archéologiques fort appréciés des érudits et qui lui ont attiré les suffrages du monde savant. Il faisait partie de plusieurs sociétés artistiques. Pourquoi M. de Guilhermy,

Digitized by Google

avec toutes les qualités que nous lui avons connues, esprit fin, ingénieux, sagace, dont les facultés s'appropriaient si utilement à nos travaux, n'a-t-il pas atteint chez nous un rang plus élevé? Disons-le sans hésiter: le sort n'a pas été juste pour lui. Ne croyez pas que son excessive modestie l'ait toujours fait oublier dans les présentations. Ses services ne pouvaient être méconnus, et sa candidature a dû souvent se recommander d'elle-même; mais les circonstances ne l'ont pas servi, et lui-même, de son côté, n'a certainement pas aidé aux circonstances.

« Exemple rare d'abnégation et de désintéressement! On pouvait s'étonner autour de lui de ce contraste pénible entre son mérite personnel et le rang qu'il occupait à la Cour. On pouvait s'en affliger; lui seul ne s'en apercevait pas. Il a continué sans se plaindre à s'acquitter de sa tâche. Il a rempli tous ses devoirs jusqu'au bout, et il allait prendre sa retraite lorsqu'il nous a été enlevé, après de vives souffrances, par le mal qu'il combattait depuis longtemps et qui avait fini par épuiser ses forces. Il est mort avec la résignation d'un chrétien et la tranquillité d'un sage. »

Forcé par la maladie d'interrompre les travaux entrepris, ceux qui lui plaisaient comme ceux qui le faisaient vivre, et de quitter l'isolement de son appartement de garçon pour aller demander des soins dans la maison Dubois, il y attendit la mort avec plus de calme que ceux qui la lui firent pressentir, écrivit-il à l'un de nous, s'inquiétant avec une douce ironie du grand voyage auquel il se préparait.

Quelques jours après cette lettre, le 27 avril 1878, en règle avec sa conscience et avec l'Église, il mourut sans grand regret de ce qu'il fallait quitter, sans grand effroi de ce qui allait advenir de ce qui fut un homme d'intelligence, esclave du travail et du devoir.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — *Bulletin*, 2e série, t. VIII. Soissons, Paris, 1877, in-8° avec planches.

Rapport sur les travaux de la Société, par M. de la Prairie. P. 8 à 13.
Histoire de l'abbaye de Thenailles (fin), par M. Piette. P. 17 à 241.
La vérité sur la disgrâce de Racine, par M. Michaux. P. 245 à 266.
Caranda et Sablonnière, par M. Michaux. P. 269 à 277.
Une lettre de Bossuet, communiquée par M. Michaux. P. 281 et 282.
Une note sur Robespierre, par M. de la Prairie. P. 282 et 283.
Indication des localités visitées par la Société dans ses excursions annuelles. P. 291 à 295.
Rapport par M. l'abbé Poquet sur l'excursion faite à Bourgfontaine, Passy et les deux Marizy. P. 299 à 316.
Découverte de traces romaines dans la forêt de Villers-Cotterets, par M. Michaux. P. 319 à 329.
Paroisse de l'enclos de Valsery, par M. de la Prairie. P. 323 à 339.
Médaille de Conon, comte de Soissons. P. 342.
Épisodes de la Révolution; l'abbaye de Saint-Paul; comptes des religieux de la cy-devant abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons; comptes du chapitre de Saint-Gervais; comptes du chapitre de Benzy-le-Sec, par M. Collet. P. 342 à 372.

Société archéologique et historique de la Charente. — *Bulletin*, 5e série, t. I, année 1877. Angoulême, 1879, in-8° avec planches.

Notice sur M. Gustave Babinet de Rencogne, par M. Joseph Castaigne. P. 3 à 34.
Les tumulus de la Boixe, par MM. Chauvet et Lièvre. P. 35 à 78.

Digitized by Google

Notes sur la période néolithique dans la Charente, par M. G. Chauvet. P. 79 à 103.

Mgr Antoine-Charles Cousseau, ancien évêque d'Angoulême, par M. l'abbé Maratu. P. 105 à 270.

Habitation souterraine à Angeac-Champagne, par M. Mercier. P. 271 à 280.

Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois, par M. Babinet de Rencogne. P. 281 à 339.

Chartes de Saint-Florent, près Saumur, concernant l'Angoumois, publiées par M. Paul Marchegay. P. 341 à 363.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — Années 1876 et 1877. Besançon, 1878, in-8° avec planches.

Éloge de Mgr Jean-Marie Doney, évêque de Montauban, par Mgr Besson. P. 1 à 27.

On demande des poètes, poésie par M. J. Sauzay. P. 28 à 31.

Entrevue de Charles-Quint et François Ier à Aigues-Mortes, par M. le chanoine Suchet. P. 32 à 48.

Une colonie agricole au XIIe siècle (l'abbaye de Corneux), par M. l'abbé Morey. P. 49 à 61.

De l'industrie en Franche-Comté avant et après la conquête de Louis XIV, par M. le chanoine Suchet. P. 62 à 80.

Remerciements à l'Académie de Besançon, pièce de vers de M. L. Mercier. P. 81 et 82.

Réponse, par M. le chanoine Suchet. P. 83.

Rapport sur le concours de poésie de 1876, par M. l'abbé Pioche. P. 84 à 96.

Note sur une plaque de cheminée découverte au village d'Auxon-Dessus (Doubs), par M. Marnotte. P. 97 et 98.

L'industrie et le commerce à Besançon depuis 1820, par M. L. Bretillot. P. 99 à 114.

Notice sur le marquis de Pezay, par M. Tivier. P. 115 à 128.

Réponse, par M. L. Bretillot. P. 129 à 131.

Le prieuré de Marast (Haute-Saône) et les dalles funéraires de sa chapelle, par M. Jules Gauthier. P. 132 à 147.

Notice sur le colonel Paris, par M. le docteur Labrune. P. 148 à 153.

Le cimetière burgonde d'Uzelle, par M. Jules Gauthier. P. 154 à 158.

Un lauréat de l'Académie de Besançon en 1778, par M. L. Pingaud. P. 159 à 171.

Rapport sur le concours d'économie politique de 1877, par M. L. Bretillot. P. 172 à 182.

Digitized by Google

La fête des fous au chapitre de Besançon, par M. Jules Gauthier. P. 183 à 216.

Éloge de M. Tissot, par M. Carrau. P. 217 à 228.

Réponse, par M. L. Bretillot. P. 229 et 230.

Rapport sur le concours de poésie de 1877, par M. Charles de Vaulchier. P. 231 à 240.

Jules Chiflet, abbé de Balerne, par M. Philippe Perraud. P. 241 à 274.

Note sur des ampoules et des procès-verbaux de consécration d'autel trouvés dans l'ancien diocèse de Besançon, par M. Jules Gauthier. P. 275 à 281.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — Année 1878. Besançon, 1879, in-8° avec planches.

Notice sur le marquis de Lezay-Marnésia, par M. L. Tivier. P. 1 à 19.

Jean de Granson, épsiode de l'histoire de Franche-Comté au xve siècle, par M. le chanoine Suchet. P. 20 à 34.

Sœur Marthe, pièce de vers, par M. L. Mercier. P. 35 à 38.

Le sculpteur Perraud, par M. le vicomte Chiflet. P. 39 à 53.

L'histoire des anciennes eaux de Paris, par M. Vernis. P. 54 à 80.

Notice sur le professeur Bugnet, par M. A. Huart. P. 81 à 113.

Réponse, par M. L. Tivier. P. 114 et 115.

Inventaire descriptif des sceaux des archevêques de Besançon, par M. J. Gauthier. P. 116 à 161.

Contre les gens de bien, pièce de vers, par M. J. Sauzay. P. 162 à 167.

Notice sur Suard, par M. L. Tivier. P. 168 à 182.

Les rosières en Franche-Comté, par M. le chanoine Suchet. P. 183 à 202.

Notice sur le professeur Valette, par M. A. Huart. P. 203 à 216.

Jouffroy, pièce de vers, par M. l'abbé Cizel. P. 217 à 224.

Société académique de Brest. — *Bulletin*, 2e série, t. V (1877-1878). Brest, 1879, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'année, par M. J. A. Ortolan. P. v à xxxvi.

Notices sur Colet-Duseigneur, Émile-Maurice Chevé et Aimé Paris, par M. P. Levot. P. 1 à 26.

Le déal de Piré; une commune en Bretagne au commencement du xvie siècle, par M. Ant. Dupuy. P. 27 à 38.

Digitized by Google

Les Coatanlem : un corsaire breton au xve siècle; construction de la caraque la Cordelière, par M. Ant. Dupuy. P. 39 à 57.

Les finances de la Bretagne à la fin du xve siècle et les derniers budgets de Pierre Landais, par M. Ant. Dupuy. P. 58 à 72.

Monsieur, Mademoiselle et Madame de Scudéry, par M. Ed. de la Barre-Duparcq. P. 73 à 94.

Stances en l'honneur de la ville de Brest, par M. Mouriès. P. 95 à 128.

Étude biographique sur le breton Hoël, évêque du Mans, par M. Mouriès. P. 209 à 219.

L'âge du bronze et les Gallo-romains à Saint-Nazaire-sur-Loire, par M. René Kerviler; compte rendu, par M. A. Riou, p. 220 à 238.

Colbert, par M. Jules d'Auriac, d'après l'ouvrage de M. Alfred Neymarck : *Colbert et son temps*. P. 281 à 290.

Causerie sur le premier jour de l'an, par M. O. Pradère. P. 291 à 304.

Épisode tirée du théâtre de Brest, en 1770, par M. Mouriès. P. 317 à 320.

Exploration archéologique de Kélorn, en Kerlouan (Finistère); rapport par les explorateurs MM. P. Le Guen et A. Riou. P. 321 à 328.

Les écoles et les médecins en Bretagne au xve siècle, par M. Ant. Dupuy. P. 329 à 353.

Société nationale académique de Cherbourg. — Mémoires.
Cherbourg, Caen, 1879, in-8°.

Biographie de Mgr de Beauvais, évêque de Sénez, par M. Moulin. P. II à XVIII.

De la popularité d'Horace, par M. Ed. de la Chapelle. P. 1 à 23.

Les olim de l'arrondissement de Cherbourg, par M. de Pontaumont. P. 24 à 144.

L'invasion des barbares dans la deuxième Lyonnaise, par M. Carlet. P. 147 à 236.

Notice sur M. Pierre de Chantereyne, par M. Avoyne de Chantereyne. P. 237 à 240.

Un monde révélé par la grammaire, par M. J. Fleury. P. 241 à 312.

Une école de filles chez les Kanaques, par M. l'abbé J. Cléret. P. 313 à 320.

Zigzags aux environs de Cherbourg, par M. Jouan. P. 321 à 460.

Les îles anglo-normandes, par M. H. de la Chapelle. P. 465 à 529.

Note complémentaire sur Coriallum, par M. de Ternisien. P. 530 à 532.

Sonnets, par M. Charles Frigoult. P. 533 à 548.

Digitized by Google

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. — *Mémoires*, t. VIII. Bar-le-Duc, 1879, in-8°.

Notice sur la ville de Vaucouleurs, par M. Bonnabelle. P. 15 à 86.

Historique des établissements de bienfaisance de Vaucouleurs, par M. le docteur Baillot. P. 87 à 123.

Instructions de René Ier, roi de Sicile, duc d'Anjou et de Bar, aux délégués des officiers de Bar, pour le gouvernement du Barrois, en l'absence de ce prince et de Jean d'Anjou, duc de Calabre, son fils aîné, données à Angers, le 3 septembre 1454, par M. Victor Servais. P. 124 à 138.

Notes pour servir à l'histoire de l'ancienne châtellenie de Pierrefitte, par M. Charles Royer. P. 139 à 150.

Du droit dont jouissaient anciennement les habitants de la ville de Bar, de prendre des mais dans le bois du Petit-Juré, pendant l'octave de la Fête-Dieu, par M. le docteur Baillot. P. 151 à 157.

Étude sur la condition des étrangers en France depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. L. Ch. Bonne. P. 158 à 167.

Note sur M. Louis-Claude Bouillard de Laimont, par M. Servais. P. 168 à 170.

Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. — *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, t. VI. Valenciennes, 1879, in-8°.

Papiers d'État et documents inédits pour servir à l'histoire de Valenciennes pendant les années 1566 et 1567 (les prêches publics, le bris des images, la rébellion, le siège, les supplices), par M. Charles Paillard. P. VII-XV et 1 à 359.

Société historique de Compiègne. — *Bulletin*, t. IV. Compiègne, 1878, in-8° avec planches.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1875, par M. de Marsy. P. 5 à 12.

Discours prononcé par M. Méresse sur la tombe de M. le baron de Bicquilley. P. 25 à 28.

Notice sur des chaussures antiques trouvées dans le nord de la Gaule, par M. de Roucy. P. 29 à 37.

Racine à Compiègne (1695), communication de M. Frédéric de Bernhardt, note de M. de Marsy. P. 38 à 42, 290 à 293.

Digitized by Google

Houdencourt, seigneurie et paroisse (suite), par M. l'abbé Morel. P. 43 à 132.

Les carmélites de Compiègne devant le tribunal révolutionnaire, par M. Alex. Sorel. P. 133 à 239.

La population de Compiègne en 1627, par M. de Marsy. P. 240 à 271.

Numismatique locale; mélanges, par M. J. du Lac. P. 272 à 285.

Sépultures antiques à Boulogne-la-Grasse, par M. L. Plessier. P. 286 à 289.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — Précis analytique des travaux pendant l'année 1877-1878. Rouen, Paris, 1878, in-8°.

Classe des belles-lettres.

Rapport sur les travaux de la classe des belles-lettres et des arts pendant l'année 1877-1878, par M. l'abbé Loth. P. 211 à 234.

De la réalité dans le roman français; discours de réception, par M. Marais. P. 237 à 257.

Réponse par M. le président. P. 258 à 267.

Auffray; prieuré, barons et baronie, par M. d'Estaintot. P. 268 à 335.

Étude d'archéologie romaine; domaines funéraires païens et chrétiens, par M. Paul Allard. P. 336 à 378.

Richer, poète normand, par M. Decorde. P. 379 à 390.

Réflexions sur l'application de la loi relative au vagabondage, par M. Homberg. P. 391 à 400.

Notice sur le graveur Z.-J.-A. Leveau, par M. Hédou. P. 401 à 437.

Divers éloges donnés à la ville de Rouen depuis le IVe siècle jusques et y compris le XIXe siècle, par M. de Duranville. P. 438 à 467.

Correspondance inédite de Brifaut (2e partie), par M. l'abbé Loth. P. 468 à 488.

De l'étrange en littérature, par M. de Lérue. P. 489 à 504.

La république des oiseaux, pièce de vers, par M. de Lérue. P. 503 et 504.

Une conversation d'amis, conte en vers, par M. Decorde. P. 505 et 506.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Bulletin archéologique et historique, t. VI. Montauban, 1878, in-8° avec planches.

Le comte de Sainte-Foy, chevalier d'Arcq, fils naturel du comte de Toulouse; notice biographique, par M. E. Forestié neveu. P. 9 à 28.

Lettres inédites de Henri IV, du prince de Condé et de Duch d'Asnières, gouverneur de Pons, par M. Ch. Dumas de Rauly. P. 29 à 38.

Digitized by Google

Le reliquaire de Lacour-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne) et les clefs de saint Pierre et de saint Hubert, par Mgr X. Barbier de Montault. P. 39 à 80, 125 à 128.

Découvertes archéologiques dans le canton de Caussade, par M. Jules Momméja. P. 81 et 82.

L'abbaye de Belleperche, par M. L. Taupiac. P. 89 à 115.

La villa de Sas-Marty, à Saint-Romain, par M. Ed. Forestié. P. 116 à 118.

L'abbaye de Montauriol, rapport par M. l'abbé Delbru. P. 119 à 121.

Les chevaliers de Malte du canton de Saint-Antonin, par M. Guirondet. P. 122 à 124.

Les Césars de Palmyre, par M. L. Double; compte rendu, par M. de Dubor. P. 129 à 132.

Bertrand III, Robert de Saint-Jal, septième évêque de Montauban, par M. l'abbé Daux. P. 153 à 192.

Notes sur les églises de Goudourville et de Pommevic (Tarn-et-Garonne), par M. G. Tholin. P. 193 à 200.

L'art ancien à l'exposition universelle de 1878, par M. Ed. Forestié. P. 201 à 224.

Note rectificative sur les inventaires de Saint-Maximin et des Baux, par Mgr X. Barbier de Montault. P. 225 à 240.

Une châsse de saint Ansbert, par M. Mignot. P. 241 à 244.

Renaud de Valette, cardinal, par M. Guirondet. P. 245 à 247.

Haches en pierre polie, par M. X. T. P. 248.

Bibliographie; la justice au XVIIe siècle, par M. François Moulenq; compte rendu, par M. de Couston Coysevox. P. 249 à 259.

Le patriarche Arnaud-Bernard du Pouget, par M. l'abbé Daux. P. 273 à 306.

Une ville disparue; le hameau d'Enconde, par M. P. du Faur. P. 307 à 312.

Les tapisseries de Jeanne d'Arc et *la Pucelle* de Chapelain, par M. Ed. Forestié. P. 313 à 323.

Penne et Bruniquel; compte rendu d'une visite faite par la Société, par M. Le Lièvre de la Morinière. P. 324 à 329.

Notes sur Parisot, par M. L. Guirondet. P. 330 à 333.

Archivio storico Siciliano; compte rendu, par M. le général Séatelli. P. 334 à 342.

Bibliographie : Brunehaut, par M. Lucien Double; compte rendu, par M. de Dubor. P. 343 à 347.

Chronique archéologique. P. 133 à 136, 260 à 269.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt. — Programme du concours de 1879.

AVIS.

Les pièces pour le concours ordinaire de 1879 seront reçues jusqu'au 15 octobre.

1° Recherches sur un point d'histoire, ou sur une question scientifique relatifs à la Provence ou au Comtat-Venaissin.

Prix : UNE MÉDAILLE D'OR.

2° Concours de poésie française; — le sujet et le genre sont laissés au choix des prétendants.

Prix : UNE MÉDAILLE D'OR.

Conditions générales.

Les pièces, écrites très lisiblement, devront être adressées *franco* au secrétaire de la Société, avant le 15 octobre, et porter, en tête, une épigraphe ou devise reproduite sur une enveloppe cachetée et séparée, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, avec la déclaration signée que le travail est inédit et n'a été présenté à aucun concours.

Les prétendants qui se feraient connaître seraient exclus; ils ne devront pas employer une écriture qui aurait figuré dans un concours précédent de la Société.

Les pseudonymes sont rigoureusement rejetés.

Ces conditions sont de rigueur.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus; ils restent déposés aux archives de la Société.

Il pourra être décerné des médailles d'argent ou de bronze à titre de deuxième prix ou de mentions honorables.

Les lauréats seront proclamés et recevront les prix dans la séance solennelle du 26 décembre 1879.

Digitized by Google

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page 1, 10e ligne en remontant, au lieu de : *M. Octave Tessier*, lisez : *M. Octave Teissier*.

Page 19, ligne 24, après les mots : *le tome IV*, rayez : *du prieuré de Paris*.

ligne 25, au lieu de : *le diocèse de Lagny*, lisez : *l'archidiaconé de Lagny*.

ligne 26, au lieu de : *le prieuré de Champeaux*, lisez : *l'archidiaconé de Champeaux*.

Page 54, ligne 21, etc. A l'occasion du dernier rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Caen*, publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, M. Caillemer nous adresse les observations suivantes :

« Il est dit dans ce rapport : « On est surpris de voir qu'au temps de Démos-« thène, au IVe siècle avant l'ère chrétienne, un bœuf ne se vendait que deux « drachmes à Athènes, c'est-à-dire 1 fr. 85 cent. »

« J'aurais dû être moi-même très étonné de constater pareil fait, puisque le but que je poursuivais était d'établir que le prix des choses vénales à Athènes au IVe siècle était seulement quatre fois moins fort qu'il ne l'est aujourd'hui.

« Mais il suffit de jeter les yeux sur les pages 453 et 454 du volume analysé dans la *Revue*, pour voir que j'ai évalué les bœufs dans l'Attique au IVe siècle à 71 francs d'abord, et un peu plus tard à 92 francs.

« Au moment où les savants dressent soigneusement des listes de prix pour arriver à déterminer la puissance probable de l'argent aux différentes époques de l'histoire, au lendemain du jour où M. Levasseur a publié un tableau des prix à Rome et montré que 500 ans avant Jésus-Christ les Romains payaient un bœuf 65 francs, il ne faut pas qu'un renseignement aussi peu exact soit jeté dans la discussion et qu'on puisse alléguer qu'en l'an 350 un bœuf de l'Attique ne valait pas quarante sous. »

Page 185, ligne 3, au lieu de : *Octave Tessier*, lisez : *Octave Teissier*.

Page 192, ligne 14, après : *fac-simile*, ajoutez : *de deux inscriptions romaines*.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VIIIe VOLUME DE LA 6e SÉRIE.

Pour les noms des membres du Comité, voyez sous les deux titres Rapports.

A

Affre. Spécimens de la langue vulgaire du Rouergue, p. 183.

Agadir (Notice sur le minaret d'), p. 21.

Agen (Aperçus généraux sur le régime municipal dans la vallée d'), p. 18.

Agenois (Notes sur la chasse dans l'), p. 18.

Agonothètes (Les). Voy. Pont-à-Mousson.

Alart. Trois actes du commencement du xve siècle, p. 12. — Certificats de conversion et de bonne conduite de divers juifs, p. 102 et 103.

Albanès. Notice sur la construction de l'église de Saint-Maximin, p. 189.

Albéric (La mosaïque du moine), p. 14, 147.

Allmer. Revue épigraphique du midi de la France, p. 18.

Alpes-Maritimes (Les camps retranchés du département des), p. 190.

—— (Épigraphie antique des), p. 192.

André (L'abbé). Prix des denrées à Langres, p. 5.

André (A.). Le serment judiciaire et le serment promissoire, suivant l'ancien droit coutumier de la province de Bretagne, p. 40.

—— (Ferdinand). Notice généalogique sur les enfants du roi Henri II et de Catherine de Médicis; — Protestation de deux chanoines au sujet de l'usurpation du monastère de Canourgue; — État du royaume de France et de ses ressources financières, p. 184. — Inscription d'un cippe découvert à Allenc (Lozère); — Fragment d'inscription romaine trouvé à Savol (Lozère), p. 191.

Anguier (François et Michel). Acte de renonciation, p. 13.

Apt (Note sur les signatures des notaires d'), p. 187.

Aramon, sur le Rhône (Péage du sel à), p. 1, 258.

Arbellot (L'abbé). Acte de vente du ixe siècle, p. 9. — La vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion, p. 185.

Arcy-Saints-Restitue (Cimetière de), p. 24.

Arnan (Notice sur le baron d'), p. 36.

Arnoul (Charte d'), évêque d'Apt, p. 187.

Arras (Recherches sur l'ancien), p. 16.

Arrêté nommant le secrétaire et le secrétaire adjoint du Comité, p. 181.

Athènes (Prix des denrées alimentaires à), p. 54.

Attaf (Inscription de la mosaïque d'un

Digitized by Google

lavacrum trouvé dans une ruine des), p. 21.
Auber (L'abbé). Dessin d'un sarcophage découvert dans les ruines de l'ancienne abbaye de Saint-Séverin, p. 194.
Aubertin. Notes sur les sépultures de l'église de Sombernon, p. 195.
Aubigné (Une lettre de d'), p. 216.
Aubry. Notice sur les assemblées provinciales instituées sous Louis XVI, p. 227.
Autun (Le collège d'), sous les Oratoriens, p. 42.
—— (La société d') au milieu du XVIIIe siècle, p. 47.
—— (Compte de la gruerie du bailliage d'), p. 45.
Auxerre (Supplément au catalogue du musée d'), p. 70.
Avignon (Inventaire du trésor de l'église métropolitaine d'), p. 17, 190.

B

Barbet de Juillé. Notice sur le tumulus de Montabout, p. 191, 293, 297.
—— Rapport au nom de la Commission des tumuli de Bougou; — Compte rendu général des fouilles de la grotte de Loubeau, p. 193.
Backer (De). Extrait d'un journal tenu par un prêtre de Pontoise, relatif au séjour du Parlement dans cette ville, p. 186.
Baillot (Le Dr). Assistance à domicile dans la ville de Bar-le-Duc, p. 37.
Balansun (Exploration d'un tumulus à), p. 235.
Bar (Les châtelains de), p. 37.
Barbet de Jouy. Fragments de poteries de Bernard Palissy, p. 24.
Barbier de Montault. Empreintes de trois sceaux, p. 12. — Empreintes de neuf matrices de sceaux, p. 17. — Inscriptions funéraires et inscriptions de cloches, p. 21. — Sceaux, p. 124. — Une tabagie transformée en fonts baptismaux, p. 22. — Matrices de sceaux en cuivre, p. 26, 133. — Empreinte de deux sceaux poitevins et diverses inscriptions, p. 189. — Le reliquaire de la Cour-Saint-Pierre; — Observations archéologiques sur les églises de Rome, p. 193.
Bar-le-Duc (Assistance à domicile dans la ville de), p. 37.
Barrès. Documents relatifs aux états généraux de 1614-1615, p. 2.
Baudry (L'abbé). Photographie d'une statuette en bronze, p. 12, 26. — Le souterrain refuge de Nesmy; — Objets du moyen âge découverts à Curzon, p. 192.
Baufremont (Notice sur Nicolas de), p. 202.
Baume (Liste des abbés de l'abbaye de), p. 261.
Baye (Joseph de). Exploration d'un cimetière mérovingien découvert à Joches (Marne), p. 189, 295.
Beaurepaire (Ch. de). Acte de renonciation par François et Michel Anguier, sculpteurs, p. 13.
Bellary en Nivernais (Notice sur le tabernacle-retable de la chartreuse de), p. 195.
Belton (Louis). Note sur le pont de Sotis, p. 4, 83, 85.
—— Recherches sur les reliques de saint Victor, p. 74.
Bénévent (Liste des archevêques de), p. 261.
Bernard (Auguste). Histoire territoriale du Lyonnais, p. 240.
Bernard Palissy (Fragments de poteries de), p. 25.
Bersuire (Pierre), p. 223.
Bertrand, abbé de Saint-Gilles. Permission à Raymond, maître de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, de construire un oratoire (1157), p. 191.
Beuvray (Fouilles du mont), p. 194.

Digitized by Google

Béziers. Accord entre les consuls de cette ville et plusieurs particuliers, pour l'établissement d'une fontaine, p. 4, 97.
Bibracte (Le Forum de), p. 71.
Bigarne. La famille de Nicolas Rolin, p. 49.
Blanc (Edmond). La cathédrale de Vence, p. 22. — Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes, p. 192.
Blois (Comte de). Règlement des indemnités dues à ses sujets pour les réquisitions de guerre qu'ils avaient supportées à l'occasion de la bataille de Poitiers, p. 103; texte 105.
Boissonnet. Une page d'histoire de la Picardie et du Cambrésis en 1552, p. 224.
Bonifacio (Le livre rouge ou Coutumes de), p. 4.
Bonifas. Histoire romaine dans les tragédies de Corneille, p. 55.
Bonnabelle. Les comtes de Chiny et la ville de Montmédy, p. 37.
Bonne. Les conditions des étrangers de France depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, p. 40.
Bonrieux (Charte de Raymond, comte de Toulouse, en faveur de), p. 184.
Boquet-Liancourt. Pièces sur la Révolution dans la ville de Meaux, p. 227.
Boucher de Molandon. Procès fait à des pourceaux (1368), p. 183, 271.
—— Ordonnances de Loys, fils du Roy de France, duc d'Orléans, etc., p. 190.
Bougou (Rapport au nom de la Commission des tumuli de), p. 193.
Bourbon (Henri de). Lettre au grand Condé, p. 5, 108; texte 109.
Bourbon (Nicolas). Étude sur sa vie et ses travaux, p. 2.
Bourgault-Ducoudray (Notice nécrologique sur), p. 223.
Boutiot (Notice biographique de M. Théophile), p. 218.
Boyeldieu (Joachim). Sa requête à l'échevinage d'Amiens, p. 12.
Brembères (Notice sur l'ancienne chapelle de Notre-Dame de), p. 228.
Bretagne (Le serment judiciaire et le serment promissoire, suivant l'ancien droit coutumier de la province de), p. 40.
Broglio (Dessin d'un plat aux armoiries d'une famille de), p. 13, 129.
Bruel. Analyse de deux cahiers de procès-verbaux d'élection de députés du bailliage de Valois aux états généraux, en 1649, p. 186.
Brun Durand. La ville de Crest (Drôme), sa tour et ses illustrations; — Les fieus de monseigneur l'évêque et conte al Chastel de Crest, p. 2.
—— Note sur la liste des archevêques de Bénévent, p. 261.
Buhot de Kersers. Stèles romaines découvertes à Bourges, p. 59. — Essai sur l'architecture militaire et féodale au XIIe et au XIIIe siècle dans le département du Cher, p. 60. — Bulletin numismatique, p. 61.
Bulliot. Le forum de Bibracte, p. 71. — Les Karres de la voie romaine de Saint-Honoré au pied du Beuvray, p. 73. — Fouilles du mont Beuvray, p. 194.
Bussin (Théodore). Inscription funéraire de Louis, duc de Saint-Simon, p. 192.
Bustin. Épitaphe du duc de Saint-Simon, p. 288.

C

Caillemer. Prix des denrées alimentaires à Athènes, p. 54.
Calidu, fief, p. 15.
Cambrai (Renseignements sur la localité de), p. 224.
Candolle (De) en Bourgogne, p. 32.

Digitized by Google

Canourgue (Protestation de deux chanoines au sujet de l'usurpation du monastère de), p. 184.
Cartier de Saint-René. Correspondance de l'abbé Pajonnet, p. 64.
Castelnau d'Essenault. Testament de Bertrand de Lahet, évêque de Bayonne, p. 6, 188.
Castra-Severiana (Notice sur la topographie de), p. 21.
Castres (Assemblées du diocèse de), p. 9.
Castri-Caroli (*Obituarium abbatiæ*), p. 36.
Catrin. Bulles relatives à la confirmation de biens-fonds et autres, concédés à l'abbaye de Saint-Étienne de Festmy-sur-Sambre, p. 183.
Caudebec-en-Caux (Notes sur les antiquités gauloises de), p. 15.
—— (Faits historiques sur la ville de), p. 185.
Cazalis de Fondouce. Les temps préhistoriques dans le sud-est de la France, etc., p. 15.
Ceaux (Inscription funéraire du prieuré de Notre-Dame de), p. 195.
Cénès (L'abbé). Fouilles et découvertes d'objets antiques dans l'Aveyron, p. 283.
Cerf (L'abbé). Notice sur la relique du Saint Lait, p. 18.
Chabas. Notice de quelques statuettes antiques d'origine égyptienne trouvées à Autun, p. 72.
Chabouillet. Rapport relatif à la publication de la monographie numismatique de Verdun, p. 196, 280.
Champagne soutebraine (La), p. 15.
Chapluet (Notice biographique sur Victor), p. 18.
Charles III de Lorraine (Lettres de), en faveur de Claude de la Bourelotte, p. 212.
Charmasse (A. de). Le prieuré de Saint-George-des-Bois, p. 44. — Cahier des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les états généraux de 1789, p. 45. — Annales historiques du prieuré de Mesvres et de ses dépendances, p. 46.
Chartres (Monographie de la cathédrale de), p. 16.
Charvais (Marne). Antiquités gauloises trouvées dans cette localité, p. 25.
Chavagnes-de-Montaigu (Notes historiques sur la paroisse de), p. 216.
Cher (Département du). Essai sur l'architecture militaire et féodale au XIIe et au XIIIe siècle, p. 60.
Cherbonneau. Estampage et fac-simile d'un monogramme chrétien, p. 16, 113. — Notice sur une inscription en vers latins de la mosaïque d'un lavacrum trouvé dans une ruine des Attaf: — Sur la topographie de *Castra-Severiana* et sur le minaret d'Agadir, p. 21.
Chevarrier. Inscription romaine trouvée à Jaffa, p. 192.
Chevreuse (Lettres de la duchesse de), p. 2.
Chiny (Les comtes de), p. 37.
Christofle de Catan (La Géomance du seigneur), p. 187.
Clément-Simon. Notice sur une statue mithriaque découverte à Saint-Clair (Gers), p. 17.
Clerc. Histoire des états généraux et des libertés publiques en Franche-Comté, p. 36.
Clermont (Le comté de), p. 7.
Cluny (Chartes de l'abbaye de), p. 183.
Cochard (L'abbé Th.). Micy, son histoire, son influence sociale au VIe siècle, p. 50.
Coetanlem (Jean et Nicolas), p. 263.
Comité. Séances de la section d'histoire et de philologie des 6 mai, 3 juin et 1er juillet 1878, p. 1; des 4 novembre et 2 décembre 1878, p. 180. — Séances de la section d'archéologie des 13 mai, 11 juin et 8 juillet 1878, p. 11; des 11 novembre et 9 décembre 1878, p. 189.
—— Nomination du secrétaire et du secrétaire adjoint, p. 181.
Compiègne (L'hôtel de ville de), p. 7.

Digitized by Google

Condé (Trois lettres du prince de), p. 2, 260.
Constans. Marie de Compiègne et l'Évangile aux femmes, p. 203.
Constantine (Deux jours à), p. 193.
Conti (Lettres du prince de), p. 2.
—— (Note relative à la sépulture d'un fils naturel du prince de), p. 190.
Corbière (Notice sur Édouard), p. 221.
Corisande d'Andoins (Lettres de), p. 259.
Corse (Description de la), par l'évêque de Nebbio, Giustiniani, p. 4.
Cotentin (Notice sur le) en 1692, p. 54.
Couhart (Pierre de), à Autun, p. 73.
Crest (La ville de), sa tour et ses illustrations; —(Les fieus de monseigneur l'évêque et conte al Chastel de), p. 2.
Croos (De). Mémoire sur le paupérisme et la mendicité et sur l'organisation de la bienfaisance publique dans la Flandre et dans l'Artois au XVIe siècle, p. 225.
Curzon (Objets du moyen âge découverts à), p. 192.

D

Daoulas (Résumé historique de l'abbaye de), p. 219.
Darcel (Alfred). Fragment d'une ancienne tapisserie appartenant au musée d'art et d'industrie de Lyon, p. 13.
—— Notice nécrologique sur M. le baron Ferdinand de Guilhermy, p. 305.
Daussy. Notice sur l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Brebières, p. 228.
Decombe. Relation de deux fêtes à Rennes, p. 42.
Delayant. Le présidial de la Rochelle, p. 185.
Delisle (Léopold). Notice sur un manuscrit mérovingien de la bibliothèque d'Épinal, p. 7.
—— Projet d'instructions sur la recherche des documents liturgiques du moyen âge, p. 8.
Demay. Estienne Porcher, de Joigny, et sa descendance, p. 199.
Denis. Le *banquet* de Xénophon et le *banquet* de Platon, p. 53.
Desdevises du Dezert. Notice sur le Cotentin en 1692 et le combat de la Hougue, p. 54.
Desjardins. Les camps retranchés du département des Alpes-Maritimes, p. 190.
Doigneau. Un atelier préhistorique découvert à Villiers-sous-Grès, p. 245.
Donnadieu. Boucle trouvée à Tressan (Hérault), p. 22.
Doublet. Empreinte d'un sceau épiscopal appartenant à l'académie d'Hippone; — Estampage de trois inscriptions romaines, p. 12, 124. — Deux inscriptions carthaginoises relevées à Tunis, et une inscription romaine recueillie à Hippone, p. 21.
Douillet (Sarthe). Découverte d'un retable, p. 17.
Drouin. Notice sur une stèle grecque du musée de Melun, p. 246.
Dubosc. Cartulaire de la Manche, p. 56.
Du Châtellier. Notice sur le menhir de Kernur, p. 192.
Ducrocq (Th.). Un ancien maire de Poitiers, maître de la monnaie, soumis à la torture sous le règne de Louis XII, p. 3.
Dugast. Noms de famille mentionnés dans les registres d'état civil de Notre-Dame-du-Mont, p. 110.
Duhamel. Inventaire du trésor de l'église métropolitaine d'Avignon, p. 17, 21, 190. — Lettres de divers rois aux consuls d'Orange, p. 258.
Du Lac. Notice biographique sur Charles d'Humières, etc., p. 205.
Dupont. Occupation de la ville de Laon en 1870, p. 52.
Dupré. Règlement des indemnités dues aux sujets du comte de Blois pour les réquisitions de guerre supportées à

Digitized by Google

l'occasion de la bataille de Poitiers, p. 103.
Durand (Paul). Monographie de la cathédrale de Chartres, p. 16.
Durand (Vincent). Colonne itinéraire de Pommiers, p. 240. — Puits antique découvert à Trelins, p. 242. — Ancien établissement céramique découvert à Montverdun, p. 243.
Durieux. Renseignements sur la localité de Cambrai, p. 224. — Documents relatifs à la paix des Dames, p. 225.

E

Eldegaire (Donation faite par le vicomte) à l'abbaye de Saint-Martial, p. 198.

F

Faydit (De l'emprisonnement de l'abbé), p. 185.
Féraud. Lettre du chevalier de Gurat, p. 6.
Féraud (L.-C.). Histoire de la Calle et des anciennes possessions françaises d'Afrique, p. 9.
Finot (Jules). Affranchissement des habitants de Rupt, par Jehan, seigneur dudit lieu et d'Ottricourt, p. 4, 83; texte, 86. — Chartes de Jean de Vienne, relatives à des fondations de messes, p. 183. — Documents concernant les franchises et privilèges du bourg de Rigny-sur-Saône, p. 187.
Fléchier (Lettre inédite de), p. 257.
Fontenay (Harold de). La société d'Autun, au milieu du XVIIIe siècle, d'après les mémoires de Crommelin, de Saint-Quentin, et autres documents inédits, p. 47.
Fournier (Biographie de Mgr), p. 223.
Fourot (L'abbé). Saint-Dizier; l'incendie du 19 août 1775, p. 37.
Franche-Comté (Documents inédits relatifs à la), p. 35.
—— (Histoire des états généraux et des libertés publiques en); — Notice sur le baron d'Arnan, p. 36.

G

Gabaldo (L'abbé). Tarifs de péages, leudes et tonlieux de Mirepoix, p. 4, 83.
Gasté (Armand). Étude sur Pierre Vengeons, p. 53.
Gaston d'Orléans (Lettres de), p. 2.
Gatien Arnout. Éloge de M. Charles de Rémusat, p. 30.
Gautier (Léon). Projet d'instructions sur la transcription et la publication des textes diplomatiques du moyen âge, p. 8.
Geffroy. Membre de l'École française de Rome, p. 186.
Giustiniani, évêque de Nebbio. Description de la Corse, p. 4.
Gobelville. Règlement entre les médecins de la Faculté et la communauté des chirurgiens de la ville de Paris en 1660; — Solennités requises aux prises de fiefs de la Normandie; — Institution du premier Parlement de Paris et de ceux de France, p. 184. — Chronologie locale ou faits historiques sur la ville de Caudebec-en-Caux, p. 185.
Gouellain. Mémoire historique sur la manufacture nationale de porcelaine de France; — Étude céramique sur une vue du port de Rouen; — L'assiette dite *à la guillotine*; — Manufacture nationale des Gobelins; catalogue

Digitized by Google

des tapisseries exposées dans les galeries le 15 juin 1878, p. 23.
Gourraud. Notes historiques sur la paroisse de Chavagnes-de-Montaigu, p. 216.
Grandmont (Destruction de l'ordre et de l'abbaye de), p. 198.
Grasset. Notice sur le tabernacle-retable de la chartreuse de Bellary, p. 195.
Grenoble (Numismatique du Parlement de), p. 232.
Guégan (Paul). Vues cavalières de deux dolmens à l'Étang-la-Ville et à Conflans, p. 13, 18, 25. — Carte des monuments mégalithiques du département de Seine-et-Oise, p. 13. — Menhir de Jancy, p. 22. — Dessins d'objets trouvés à Valenton (Seine-et-Oise), p. 195.
Guérard. Moyens de transport avant les chemins de fer, p. 230.
Guéroult (Ernest). Notes sur les antiquités gauloises de Caudebec-en-Caux; — Calidu, fief, p. 15.
Guibert. Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont, p. 198.
Guigue. Détermination des voies antiques du Lyonnais par les hôpitaux de pèlerins du moyen âge, p. 201.
Guilhermy (Le baron Ferdinand de). Notice nécrologique, p. 305.
Guinot (Le Dr). Grotte de Lézinnes, p. 70.
Guise (Lettres du duc de), p. 2.
Gurat (Lettre du chevalier de) relative au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, p. 6.

H

Halégouet. Les rochers de Plougastel, p. 221.
Hamard (L'abbé). Fouilles exécutées à Hermes, p. 22, 23.
Hardy (Michel). Notice sur une sépulture des premiers temps de l'invasion franque découverte à Eu, p. 190, 294.
Haute-Brune (Camp romain de), p. 62.
Henri II (Notice généalogique sur les enfants de), p. 184.
Hippeau. Notice nécrologique sur M. Théry, p. 3, 157.
Houdencourt. Seigneurie et paroisse, p. 206.
Hucher. Dessin du sceau de Jehan de Bueil, p. 11, 125.
—— Sigillographie du Maine, p. 15.
Hucher. Photographie d'un retable découvert à Douillet (Sarthe), p. 17.
—— Découverte d'un tombeau du xie siècle; — Dessin de deux estampilles de fabricants d'amphores; — Notice sur un jeton de compte vénitien, p. 21.
—— Histoire du jeton au moyen âge, p. 22.
—— Note sur le vitrail absidal de Notre-Dame-de-la-Cour, p. 189.
Hugot (Eugène). Nommé secrétaire du Comité, p. 181.
Humières (Notice biographique sur Charles d'), p. 205.
Hyver. L'église de la commanderie de Saint-Antoine; — Les agonothètes ou les donateurs de prix à l'Université de Pont-à-Mousson, p. 213.

I

Imbert. Lettre missive de Louis Ier de la Trémoille; — Trois rôles de la taille des serfs de Sully, p. 9, 262.
Imbert. Notice sur les statues funéraires de René de Wignerod et de Françoise du Plessis, sa femme, p. 194.

Digitized by Google

J

Jancy (Menhir de), p. 22.
Japon (La musique au), p. 9.
Jean de Saint-Denis (Empreinte du sceau de), p. 282.
Jean de Vienne. Chartes relatives à des fondations de messes, p. 183, 263.
Jeanne d'Angleterre (Sceau inédit de), p. 16, 234.
Jehan de Bueil (Dessin du sceau de), p. 12, 125.
Jehan, seigneur de Rupt et d'Ottricourt; — Affranchissement des habitants de Rupt, p. 4.
Jeton au moyen âge (Histoire du), p. 22.
Joches (Marne). Exploration d'un cimetière mérovingien, p. 189, 295.
Join-Lambert. Reproduction des vases découverts au Villeret près Berthouville (Eure), p. 19.
Jollivot. Assemblée des habitants de Tonnerre en 1576, p. 200.
Joly. Origine de certaines fables de La Fontaine, p. 53.
Jouffroy (Théodore). Sa vie et ses écrits, p. 32.
Julliot. Inventaire des saintes reliques et trésor de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, le 25 mai 1660; — Inventaire des reliques et reliquaires, joyaux et ornements qui se trouvaient dans le trésor de l'église métropolitaine de Sens en 1653-1654, p. 14.
Jura (Le) français, p. 36.
Juraçon (Hache en pierre trouvée à), p. 237.

K

Kernur (Menhir de), p. 192.
Kerviler (René). La Champagne à l'Académie française : Nicolas-Bourbon (1574-1644). Étude sur sa vie et ses travaux, p. 2.
Kerviler (René). Abel Servien, négociateur du traité de Westphalie, p. 7.
Kraus (Alexandre). La musique au Japon; — Catalogue des instruments de musique du musée Kraus, à Florence, p. 9.

L

La Barre (Le chevalier de). Note sur sa condamnation, p. 6, 275.
La Bigne-Villeneuve. Fondation de l'abbaye de Locmaria, p. 103; texte, 106.
La Bourelotte (Lettres de Charles III de Lorraine en faveur de), p. 212.
La Calle (Histoire de), p. 9.
La Cour-Saint-Pierre (Le reliquaire de), p. 193.
Lacroix. Notice archéologique sur quelques objets antiques du musée de Mâcon, p. 114.
Lacuson (Document sur), p. 36.
La Ferrière (De). Deuxième volume de la correspondance de Catherine de Médicis, p. 183.
La Fontaine (Origine de certaines fables de), p. 53.
Lagnes (Prix des denrées à), p. 5.
Lahet (Bertrand de). Son testament, p. 6.
La Hougue (Notice sur le combat de la), p. 54.
Lait (Notice sur la relique du Saint), p. 18.
Lalore (L'abbé). Documents du cérémonial de l'entrée des évêques de Troyes, p. 218.

Digitized by Google

Lambert (Gustave). Essai sur le régime municipal et l'affranchissement des communes en province au moyen âge, p. 64.

Lamothe (De). Liste des protestants de Nimes qui s'expatrièrent à la suite de la révocation de l'édit de Nantes; — Péage du sel à Aramon sur le Rhône en 1218, p. 1.

—— Lettre de Henri de Bourbon au grand Condé, p. 5, 108.

—— Marché conclu pour l'achèvement de l'église de Saint-Gilles, p. 20, 117.

—— Autorisation accordée aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem de construire un oratoire à Saint-Gilles, p. 102.

—— Permission donnée par Bertrand, abbé de Saint-Gilles, à Raymond, maître de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, de construire un oratoire (1157), p. 191.

—— Lettres concernant le duc de Guise, p. 251. — Liste des protestants de Nimes émigrés à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, p. 256. — Lettre inédite de Fléchier, p. 257.

Lanfranc de Panthou. Les Codes français, en matière criminelle, comparés aux nouveaux Codes de Genève, de Belgique et d'Allemagne, p. 53.

Laon (Occupation de la ville de), p. 52.

Lardenne (Fouille exécutée à), p. 239.

La Rochelle (Le présidial de), p. 185.

Lartet (Louis). Notice sur la nécropole d'Um-Keis, p. 237.

La Saussaye (De). Le château du Moulin, p. 75.

Lastetrie (Robert de). Désigné pour continuer la publication des inscriptions de la France, p. 15, 19.

Laudy. Chargé de la publication de documents relatifs aux droits de péage, p. 188.

Laval de Boisdauphin (Visite de Henri de), évêque de la Rochelle, au Consistoire, p. 183.

La Villegile (De). Nommé secretaire honoraire du Comité, p. 181.

Lebreton (Gaston). Étude iconographique sur saint Louis, p. 13, 20, 127.

Le Brun Dalbanne. Etude sur Miguard, p. 217.

Le Carpentier (Renseignements sur), p. 224.

Lecesne. Le comte de Mondéjeux, p. 209.

Le Gentil. La prévôté de Saint-Michel, p. 208.

Le Hébicher. Notice sur la pierre de Saint-Benoît, p. 190, 293.

Le Men. Document concernant l'histoire maritime de la France, p. 263.

Lens (Le trésor de la collégiale de Notre-Dame de), p. 22.

Lepage. Lettres de Charles III de Lorraine en faveur de Claude de la Bourelotte, p. 212.

Leprévote. Note sur un bronze antique, p. 15.

Leroy. Note relative à la sépulture d'un fils naturel du prince de Conti, p. 190.

—— Quelques pages d'histoire au temps de la Fronde; — Généalogie des seigneurs de Vaux-Pépil, p. 227.

—— Découverte d'une sépulture gauloise à Vaux-le-Pénil, p. 246. — Introduction de l'imprimerie à Melun, p. 247.

Levis-Mirepoix (Archives de M. le duc de), p. 83.

Levot. Résumé historique de l'abbaye de Daoulas; — Intrigues de l'enseigne de vaisseau Rivoire; — *Le Vétéran*, p. 219.

—— Projets de descente en Angleterre sous Louis XV et sous Louis XVI; — Principaux incendies dans le port de Brest de 1703 à 1875; — Édouard Corbière, p. 221.

Lézinnes (Grotte de), p. 70.

Lhotellerie (De). Notice sur des terres cuites sigillées, sur des estampilles de potiers, des inscriptions gravées en

Digitized by Google

creux, etc., p. 17. — Notice sur une amulette de bronze, p. 21.
Locmaria (Fondation de l'abbaye de), p. 103, 106.
Long (Robert). Un acte inédit concernant un dauphin du Viennois, p. 187.
Longueville (Lettres de la duchesse de), p. 2.
Lory (E. L.). Notice biographique sur Victor Chapluet, p. 18. — Notice sur différents objets antiques de Dijon, p. 22.
Lot-et-Garonne (Notes sur les *oppidum*, les camps et les refuges du département de), p. 18.
Loubeau (Compte rendu général des fouilles de la grotte de), p. 193.
Louis Ier de la Trémouille. Lettre missive, p. 9.
Louis (Étude iconographique sur saint), p. 13.
Louis XIV (Lettres de), p. 2.
Louvigné-du-Désert. (Histoire du canton de), p. 42.
Loys, fils de Roy de France, duc d'Orléans (Ordonnance de payement de), p. 190.
Luçay (Le comte de). Le comté de Clermont en Beauvoisis, p. 7.
Lyonnais (Détermination des voies antiques du), par les hôpitaux de pèlerins du moyen âge, p. 201.
—— (Histoire territoriale du), p. 240.

M

Maillard. Station préhistorique de Thorigné-en-Charnie, p. 193.
Maine (Sigillographie du), p. 15.
Maître (Léon). L'Université de Nantes et ses Facultés (1460-1790), p. 2.
Malleville (Léon de). Primogéniture entre les frères jumeaux, p. 55.
Manche (Cartulaire de la), p. 56.
Marcé. Travaux de la Société académique de Nantes, p. 222.
Marchant (Le Dr L.). De Candolle en Bourgogne, p. 32.
Marchegay. Textes originaux de la charte en langue vulgaire abolissant le rachat à merci des fiefs du Poitou, p. 2. — Inscriptions de cloches, p. 11. — Documents originaux et inédits sur la Saintonge et sur l'Aunis; — Détails historiques sur l'Olonais et le Talmondais; — Chartes mancelles de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, p. 185.
—— Une lettre de d'Aubigné, p. 216.
Marie de Compiègne et l'Évangile aux femmes, p. 203.
Marie-Thérèse (Lettres de), p. 2.
Marseille (Histoire du commerce de); — (La banlieue de), p. 185.
Marsy (De). Lettre de Catherine de Médicis, p. 5.
—— L'hôtel de ville de Compiègne, p. 7.
—— Mémoire dressé à la fin du XVIIe siècle sur l'Artois, p. 9.
Matton. Commencement de l'année dans le diocèse de Laon, p. 5.
—— Fac-simile des armes des Poquelin de Beauvais, p. 9.
Maupillé (Léon). Histoire du canton de Louvigné-du-Désert, p. 42.
Maures (Les) de Constantine, en 1840, p. 33.
Médicis (Lettre de Catherine de), p. 5.
—— (2e volume de la Correspondance de Catherine de), p. 182.
Médicis (Instructions de Marie de) à Henriette-Marie de France, sa fille, p. 9.
Méloizes (Albert des). Souterrains de Saint-Aoustrille près d'Issoudun, p. 63.
Melun (Introduction de l'imprimerie à), p. 247.
Merland (C.). Notice nécrologique sur M. Bourgault-Ducoudray; — Bio-

Digitized by Google

graphie de Mgr Fournier, évêque de Nantes; — Pierre Bersuire, p. 223.
Merland (Julien). Quelques considérations sur le droit de chasse en 1775, p. 223.
Mesmy (Le souterrain refuge de), p. 192.
Mesvres (Annales historiques du prieuré de), p. 46.
Meyer (Paul). Instructions à donner aux correspondants, p. 4.
Michel (Francisque). Ruines romaines et mosaïque de Saint-Leu (Algérie), p. 162.
Micy, son histoire, son influence sociale au vie siècle, p. 50.
Mignard. Document relatif au traité de Péronne, p. 6.
Mignard (Étude sur), p. 237.
Miot Frochot. Sa proposition à l'égard des travaux des Sociétés savantes, p. 7.
Mirepoix (Tarifs de péages, leudes et tonlieux de), p. 4.
Mondéjeux (Le comte de), p. 209.
Mondory (Note sur l'acteur), p. 26, 136.
Montaiglon. Nouvelle édition de la *Schedula diversarum artium* du moine Théophile, p. 24.
Montabout (Notice sur le tumulus de), p. 191, 293, 297.
Montcenis (Compte de la gruerie du bailliage de), p. 45.
Montégut (De). Trois lettres du prince de Condé, p. 260.
Montmédy (La ville de), p. 37.
Montverdun (Ancien établissement de céramique découvert à), p. 243.
Morel. La Champagne souterraine, p. 15.
— Dessins d'une épée en fer et d'un poignard trouvés à Charvais (Marne), p. 26.
—— Épée gauloise à antennes, p. 146.
—— Fragments de vases découverts à Vadenay, p. 190, 292.
—— Fourreau d'épée gauloise, squelette humain, p. 291.
Morel (L'abbé). Houdencourt, seigneurie et paroisse, p. 206.
Morelet. Les Maures de Constantine en 1840, p. 33.
Moulin (Le château du), p. 75.

N

Nantes (L'Université de) et ses Facultés (1460-1790), p. 2.
Nesmy (Le souterrain refuge de), p. 192.
Nicaise. Notice sur une coupe en terre, découverte à Châlons, p. 191, 292.
Niepce (Léopold). Notice sur Nicolas de Baufremont, p. 202.
Nimes. Liste des protestants qui s'expatrièrent à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, p. 1.
—— Réédification de la cathédrale en 1639, p. 189, 289.
Noailles (Antoine de), à Bordeaux, p. 185.
Normandie (Solennités requises aux prises de fiefs de la), p. 184.
Notre-Dame-de-la-Cour (Note sur le vitrail absidal de), p. 189.
Notre-Dame-du-Mont (Noms de famille mentionnés dans les registres d'état civil de), p. 110.
Nozot. Ordonnances relatives à l'ancienne principauté de Sedan, p. 6, 277.
Nuitter. Projet de publication d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale relatif à l'histoire de la décoration théâtrale, p. 8.

Digitized by Google

O

Olonais (Détails historiques sur l'), p. 185.
Orange. (Lettres de divers rois aux consuls d'), p. 258.
Ory. Une restitution bibliographique pour servir à l'histoire de l'imprimerie mussipontaine, p. 214.
Ottricourt. Voy. Rupt.

P

Paillard. Chartes de l'abbaye de Cluny, p. 183.
Paix des Dames (Document se rattachant à la), p. 225.
Pajonnet (Correspondance de l'abbé), p. 64.
Papier. Deux jours à Constantine, p. 193.
Pardigon et Tardieu. Fouilles exécutées à Sisteron, p. 18, 25, 132.
Paris. Règlement entre les médecins de la Faculté et la communauté des chirurgiens; — Institution du premier Parlement, p. 184.
Parmentier. Supplément des Mémoires de Richelieu, p. 7.
Parraud. Document sur Lacuson, p. 36.
Parrot. L'abbaye royale de Saint-Florent de Saumur, p. 16.
Passepont. Supplément au catalogue du musée d'Auxerre, p. 70.
Pavie (Notice sur la bataille de), p. 2.
Péage (Droits de). Projet de publication, p. 188.
Péage du sel à Aramon sur le Rhône, p. 1, 258.
Peneuprat. Procédé relatif à la transformation d'une pierre gravée en une planche de cuivre, p. 192.
Péronne (Document relatif au traité de), p. 6.
Petits-Augustins (Débris du musée des), p. 19, 24.
Philippe II (Lettres de), p. 2.
Picard. Compte de la gruerie des bailliages d'Autun et de Montcenis, pour l'année 1419, p. 45.
Pierre de Mesmes (Vie de Jean), p. 3.
Pingaud. Correspondance des Saulx-Tavannes au xvie siècle, p. 34.
Piré (Déal de la paroisse de), p. 26, 137.
Platon. Le *Banquet*, p. 53.
Plougastel (Les rochers de), p. 221.
Poitiers (Un ancien maire de) soumis à la torture sous le règne de Louis XII, p. 3.
Poitou (Textes originaux de la charte en langue vulgaire abolissant le rachat à merci des fiefs du), p. 2.
Pommiers (Colonne itinéraire de), p. 240.
Pont-à-Mousson (Les agonothètes ou les donateurs de prix à l'Université de), p. 213.
Pontoise (Séjour du Parlement à), p. 186.
Poquelin (Armes des) de Beauvais, p. 9.
Porcher (Estienne), de Joigny, et sa descendance, p. 199.
Postel. Nommé secrétaire adjoint du Comité, p. 181.
Pottier (Le chanoine). Empreinte du double sceau de Jeanne d'Angleterre, comtesse de Toulouse, p. 16, 144.
—— Proclamation du seigneur, lue dans les rues et sur la place publique de Piquecor, p. 184.
—— Sceau inédit de Jeanne d'Angleterre, comtesse de Toulouse, p. 234.
Pouy. Instruction de la reine Marie de Médecis à la reine d'Angleterre Henriette-Marie de France, sa fille, p. 9. — Requête de Joachim Boyeldieu à l'échevinage d'Amiens, p. 12. — Extrait d'un recueil de documents et notes par Vauban sur diverses places de

Digitized by Google

guerre, p. 13, 26. — Empreinte d'un sceau en bronze, p. 21, 194. — Document concernant l'établissement des messageries, coches et carrosses entre Amiens, Paris et Rouen, à partir de 1643, p. 183. — Empreinte du sceau de Jean de Saint-Denis, p. 282.

Prarond. Note relative à la condamnation du chevalier de la Barre, p. 6, 275.

Prost (Bernard). Documents inédits relatifs à la Franche-Comté, p. 35.

Prost (B.). Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Salins, p. 185.

—— Marchés relatifs à des constructions, p. 191.

—— Liste des abbés de l'abbaye de Baume, p. 261.

Provence (Essai sur le régime municipal et l'affranchissement des communes en), p. 64.

Puy-de-Gaudy (La forteresse du), p. 14.

Q

Quantin. Charte de Thibaud, roi de Navarre, p. 4, 96.

—— Extrait des comptes généraux du duché de Bourgogne, etc., p. 17.

Quantin. Documents relatifs aux arts, p. 26.

Quesnet. Déal de la paroisse de Piré, p. 26, 137.

R

Ramé (Alfred). Débris du musée des Petits-Augustins, mosaïque du moine Albéric, p. 24, 147.

Rapports sur les communications manuscrites :

Barthélemy (A. de). Divers, p. 110.

—— Serfs de la baronnie de Sully, p. 262. — Histoire maritime de la France, p. 263.

Bellaguet (L.). De la Barre, p. 275. — Ordonnances relatives à Sedan, p. 277.

Bertrand (Alexandre). Épée gauloise, p. 146. — Divers, p. 291.

Boislisle (A. de). Protestants de Nimes, p. 256. — Lettre de Fléchier, p. 257. — Péage du sel sur le Rhône; lettres de rois aux consuls d'Orange, p. 258. — Lettres de Corisande d'Andoins, p. 259.

Chabouillet. Monnaies, plat d'étain p. 129.

Chéruel. Lettre du prince de Condé, p. 108. — Lettres concernant le duc de Guise, p. 251.

Darcel (Alfred). Saint Louis, p. 127.

Desjardins (G.). Abbés de l'abbaye de Baume; archevêques de Bénévent, p. 261.

Desnoyers (J.). Procès fait à des pourceaux, p. 271.

Douët d'Arcq. Sceaux, p. 114, 124, 133, 282.

Laborde (J. de). Charte de Thibaut IV, p. 96. — Contrat pour une fontaine, p. 97.

Lalanne (Ludovic). Trois lettres du prince de Condé (1578), p. 260. — Marguerite d'Orléans, p. 261.

Lasteyrie (Robert de). Fouilles dans l'Aveyron, p. 283. — Découvertes près de Lens, p. 286. — Épitaphe de Saint-Simon, p. 288. — Cathédrale de Nimes, p. 289.

Le Blant (Edmond). Divers, p. 112.

Meyer (Paul). Divers, p. 83.

Montaiglon (De). Mondory, p. 136. — Paroisse de Piré, p. 137.

Quicherat (J.). Église de Saint-Gilles, p. 117.

Ramé. Mosaïque du moine Albéric, p. 147.

Digitized by Google

Robert (Charles). Fouilles à Sisteron, p. 132.

Tardif (Jules). Divers, p. 102.

Wey (Francis). Deux chartes de l'amiral Jean de Vienne, p. 263.

Rapports sur les publications des Sociétés savantes :

Barthélemy (A. de). Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 40. — Société académique de l'Aube, p. 217. — Société académique de Brest, p. 218.

Barthélemy (Édouard). Société des sciences historiques de l'Yonne, p. 67. — Société d'archéologie de Melun, p. 244.

Bellaguet. Société des lettres, etc. de Bar-le-Duc, p. 37. — Société éduenne, p. 42. — Académie de Sainte-Croix d'Orléans, p. 49. — Société d'émulation de Cambrai, p. 223.

Bertrand (Alexandre). Société éduenne, p. 71. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 234. — Société de Pau, p. 235.

Chabouillet. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, p. 74.

Clément de Ris. Société d'archéologie de la Drôme, p. 232.

Courson (A. de). Société d'archéologie de Seine-et-Marne, p. 226.

Delisle (L.). Cartulaire de la Manche, p. 56.

Desjardins. Société littéraire de Lyon, p. 201.

Gautier (Léon). Société du Limousin, p. 198. — Société des sciences de l'Yonne, p. 199.

Hippeau. Société d'agriculture, etc. de la Loire, p. 51.

Jourdain. Société de Compiègne, p. 202. — Académie d'Arras, p. 207. — Nécrologie de l'abbaye de Saint-Vaast, p. 210. — Société de Pont-à-Mousson, p. 212. — Comité de Senlis, p. 215.

Lasteyrie (R. de). Antiquaires du Centre, p. 59.

Le Blant (Edmond). Société du midi de la France, p. 237.

Marty-Laveaux. Académie des Jeux Floraux, p. 28. — Académie de Dijon, p. 32. — Société d'émulation du Jura, p. 35. — Sociétés académiques de Brest, p. 220; de Nantes, p. 222.

Mofras (De). Académie de Caen, p. 52. — Société des sciences, etc. de Tarn-et-Garonne, p. 55.

Robert (Charles). Société académique du Var, p. 64. — La Diana, p. 240.

Tardif (J.). Société d'émulation de la Vendée, p. 215.

Wey (Francis). Académie d'Amiens, p. 228.

Raymond, comte de Toulouse (Charte de), en faveur de Bonnieux, p. 184, 187.

Raymond (Paul). Exploration d'un tumulus à Balansum, p. 235.

Rémusat (Éloge de M. Charles de), p. 30.

Rennes (La journée des barricades et la Ligue à), p. 41.

—— (Relation de deux fêtes à), p. 42.

Revoil. Copie d'une inscription qui donne la date de la réédification de la cathédrale de Nimes en 1639, p. 189, 289.

Revon (Louis). La Haute-Savoie avant les Romains, p. 195.

Richard Cœur-de-Lion (La vérité sur la mort de), p. 185.

Richard (J. M.). Le trésor de la collégiale de Notre-Dame de Lens au xve siècle, p. 22.

Richard (L'abbé). La Géomance du seigneur Christofle de Catan, p. 187.

Richelieu (Supplément des mémoires de), p. 7.

Richemond (De). Charte en langue vulgaire provenant du couvent de Saint-Léonard-des-Chaumes; — Visite de Henri de Laval de Boisdauphin, évêque de la Rochelle, au Consistoire, etc., p. 183.

—— Marguerite d'Orléans, Henri d'Al-

Digitized by Google

bret et leur chapelain Gérard Roussel, p. 261.
Ré (Baronnie de), p. 216.
Rigny-sur-Saône (Documents concernant les franchises et privilèges du bourg de), p. 187.
Rivain. Donation faite par le vicomte Eldegaire à l'abbaye de Saint-Martial, p. 198.
Rivoire (Intrigues de l'enseigne de vaisseau), p. 219
Robert (Charles). Monographie numismatique de Verdun, p. 23, 196, 280.
Rocca (Nonce). Copie et fac-simile de deux inscriptions romaines, p. 192.
Rocheterie (Maxime de la). L'église et l'école dans une commune du Loiret pendant la Révolution, p. 50.
Rolin (La famille de Nicolas), p. 49.
Rome (Observations archéologiques sur les églises de), p. 193.
Ropartz. La journée des barricades et la Ligue à Rennes, p. 41.
Roserot. Document indiquant comment a fini la commune de Villemaur, p. 184.
Rossignol (Élie). Assemblées du diocèse de Castres, p. 9.
Rostan. Inscription funéraire du prieuré de Notre-Dame de Ceaux, p. 195.
Roux. Le collège d'Autun sous les Oratoriens, p. 42.
Rupt et Ottricourt (Affranchissement des habitants de), p. 4, 83, 86.

S

Saillet. Le duel judiciaire; — Les premiers explorateurs de mers arctiques, p. 219.
Saint-Antoine (L'église de la commanderie de), p. 213.
Saint-Aoustrille (Souterrains de), p. 63.
Saint-Aphrodise de Béziers (Lettres de convocation pour l'élection de l'abbé de), p. 187.
Saint-Clair. Statue mithriaque, p. 17.
Saint-Benoît (Pierre druidique de), p. 190, 293.
Saint-Dizier. L'incendie du 19 août 1775, p. 37.
Saint-Étienne de Fesmy-sur-Sambre (Bulles relatives à la confirmation de biens-fonds et autres concédés à l'abbaye de), p. 183.
Saint-Florent de Saumur (Abbaye royale de), p. 16. — (Chartes mancelles de l'abbaye de), p. 185.
Saint-George-des-Bois (Le prieuré de), p. 44.
Saint-Gilles (Marché conclu pour l'achèvement de l'église de), p. 20, 117; texte, 122.
Saint-Honoré (Les Karres de la voie romaine de), p. 73.
Saint-Léonard-des-Chaumes (Charte en langue vulgaire provenant du couvent de), p. 183.
Saint-Leu (Algérie). Mosaïques, p. 192.
Saint-Maximin (Notice sur la construction de l'église de), p. 189.
Saint-Michel (La prévôté de), p. 208.
Saint-Pierre-le-Vif de Sens (Inventaire des saintes reliques et trésor de l'abbaye de), p. 14.
Saint-Quentin (Cartulaire de l'hôtel de ville de), p. 187.
Saint-Séverin (Dessin d'un sarcophage découvert dans les ruines de l'ancienne abbaye de), p. 194.
Saint-Simon (Inscription funéraire de Louis, duc de), p. 192, 288.
Saint-Vaast (Nécrologe de l'abbaye de), p. 210.
Salins (Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de), p. 185.
Salis (De). Le Jura français, p. 36.
Sallartaine (Moines de). Accord fait avec Pierre, seigneur de la Garnache, p. 2.
Salmon (Philippe). Dictionnaire archéologique du département de l'Yonne, p. 67.

Digitized by Google

Saulx-Tavannes (Correspondance des), p. 34.
Saurel. La banlieue de Marseille, p. 185.
Schmit. Notices bibliographiques pour servir à l'histoire de la typographie mussipontaine, p. 213.
Sedan (Ordonnances relatives à l'ancienne principauté de), p. 6.
Sens. Inventaire des reliques et reliquaires, joyaux et ornements qui se trouvaient dans le trésor de l'église métropolitaine, en 1653-1654, p. 14.
Servais. Recherches historiques et biographiques sur les châtelains de Bar, p. 37.
Servien (Abel), négociateur du traité de Westphalie, etc., p. 7.
Sevin (Un cantique inédit de Charles), p. 3.
Sevin (De). Fouille exécutée à Lardenne (Haute-Garonne), p. 239.
Sisteron (Fouilles exécutées à), p. 18, 25, 132.
Socard. La franc-maçonnerie à Troyes, p. 217.
—— Notice biographique de M. Théophile Boutiot, p. 218.
Sociétés savantes des départements (Publications des) :
Amiens. Académie des sciences, des lettres et des arts, p. 228.
Angoulême. Société archéologique et historique de la Charente, p. 315.
Apt. Société littéraire, scientifique et artistique, p. 322.
Arras. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 207, 210.
Autun. Société éduenne, p. 42, 71, 173.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 67, 199.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts, p. 37, 319.
Besançon. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 316, 317.
Béziers. Société archéologique, scientifique et littéraire, p. 168.
Blois. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, p. 74.
Bordeaux. Société des archives historiques de la Gironde, p. 168.
Bourges. Société des antiquaires du Centre, p. 59.
Brest. Société académique, p. 218, 220, 317.
Caen. Académie des sciences, arts et belles-lettres, p. 52.
—— Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, p. 165.
Cambrai. Société d'émulation, p. 223.
Cherbourg. Société nationale académique, p. 318.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 171.
Compiègne. Société historique, p. 202, 319.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres, p. 32.
Draguignan. Société d'études scientifiques et archéologiques, p. 179.
La Rochelle. Académie des belles-lettres, sciences et arts, p. 176.
La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée, p. 215.
Lille. Société des sciences, de l'agriculture et des arts, p. 176.
Limoges. Société archéologique et historique du Limousin, p. 174, 198.
Lons-le-Saunier. Société d'émulation du Jura, p. 35.
Lyon. Société littéraire, historique et archéologique, p. 201.
Melun. Société d'archéologie, des sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, p. 226, 244.
Montauban. Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 55.
—— Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 234, 320.
Montbéliard. Société d'émulation, p. 167.

Digitized by Google

Montbrison. Société de la Diana, p. 240.
Nantes. Société académique, p. 222.
Noyon. Comité archéologique et historique, p. 171.
Orléans. Académie de Sainte-Croix, p. 49.
Pau. Société des sciences, lettres et arts, p. 235.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique, p. 212.
Reims. Académie, p. 170.
Rennes. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 40, 169.
Rouen. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 320.
Saint-Étienne. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, p. 51.
Saint-Quentin. Société académique, p. 187.
Saintes. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 166.
Senlis. Comité archéologique, p. 215.
Soissons. Société archéologique, historique et scientifique, p. 163, 315.
Toulon. Société académique du Var, p. 64, 174.
Toulouse. Académie des Jeux floraux, p. 28.
—— Société archéologique du midi de la France, p. 237.
Troyes. Société académique d'agrigriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, p. 217.
Valence. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, p. 232.
Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 319.
Vendôme. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, p. 169.
Solutré (Fouilles de), p. 195.
Sombernon (Notes sur les sépultures de l'église de), p. 195.
Sorbonne (Lectures de la), p. 186, 193.
Sorel. Procès contre des animaux et insectes, suivis au moyen âge dans la Picardie et le Valois, p. 207.
Sotis (Note sur le pont de), p. 4, 83, 85.
Soucaille. Accord entre les consuls de Béziers et plusieurs particuliers, pour l'établissement d'une fontaine dans la ville de Béziers, p. 4, 97.
—— Lettres de convocation pour l'élection de l'abbé de Saint-Aphrodise de Béziers, p. 187.
Sourdeval (De). Accord fait entre Pierre, seigneur de la Garnache, et les moines de Sallartaine (1218), p. 2.
—— Forme orthographique des noms de lieu, p. 110.
—— Baronnie de Rié, p. 216.
Sully (Trois rôles de la taille des serfs de), p. 9, 262.

T

Talmondais (Détails historiques sur le), p. 185.
Tamizey de Larroque. Vie de Jean-Pierre de Mesmes; — Un cantique inédit de Charles Sevin, chanoine d'Agen, p. 3.
—— Antoine de Noailles à Bordeaux; — De l'emprisonnement de l'abbé Faydit, p. 185.
Tardieu. Voy. Pardigon.
Tardieu (Ambroise). Note sur l'acteur Mondory, p. 26, 136.
Tartière. Lettres de Corisande d'Andoins, p. 259.
Teissier (Octave). Acte de naissance de Louis Chénier, p. 1.
—— Histoire du commerce de Mar-

Digitized by Google

seille pendant vingt ans (1855-1874), p. 185.
Terninck (De). Recherches sur l'ancien Arras, p. 16.
—— Notes relatives à des communes du Pas-de-Calais, p. 191.
—— Découvertes d'objets antiques dans la plaine de Lens, p. 286.
Terris (Jules). Chartes de Raymond, comte de Toulouse, accordant des privilèges à la communauté de Bonnieux, p. 184. — Chartes d'Arnoul, évêque d'Apt; — Privilèges accordés par Raymond de Toulouse à Bonnieux; — Notes sur les signatures des notaires d'Apt, p. 187.
Texton de Ravisi (Le baron). Mémoire historique sur l'invasion de la France en 1707, p. 51.
Théophile. Nouvelle édition de sa *Schedula diversarum artium*, p. 24.
Théry. Notice nécrologique, p. 157.
Thibaud, roi de Navarre (Charte de), p. 4, 96.
Tholin. Notice sur quelques objets découverts dans une sépulture antique, p. 17. — Aperçus généraux sur le régime municipal dans la ville d'Agen; — Notes sur la chasse dans l'Agénois; — Notes sur les *oppidum*, les camps et les refuges du département de Lot-et-Garonne, p. 18.
Thorigné-en-Charnie (Station préhistorique de), p. 193.
Thuot. La forteresse vitrifiée du Puy-de-Gaudy, p. 14.
Tissot. Théodore Jouffroy, sa vie et ses écrits, p. 32.
Tonnerre (Assemblée des habitants de), en 1576, p. 200.
Trelins (Puits antique découvert à), p. 242.
Tremey (L'abbé). Dessin d'un plat aux armoirie sd'une famille de Broglio; — Empreinte de deux monnaies, p. 13, 26, 129.
Tressan (Hérault). Boucle trouvée dans cette localité, p. 22.
Troyes (La franc-maçonnerie à), p. 217.
Tuetey. Choix de testaments du xive et du xve siècle, d'après les registres du Parlement, p. 187.
Turenne (Lettres de), p. 2.
Turiault. Étude sur la langue créole, p. 220.

U

Um-Keis (Nécropole d'), p. 237.

V

Vadenay (Vases antiques découverts à), p. 190, 292.
Vallentin. Inscription chrétienne, p. 16, 112.
—— Inscription découverte à Suze-la-Rousse (Drôme); — Moulages d'un autel consacré aux *Proxumes*, découvert à Clausayes (Drôme), p. 191.
Vallentin (Florian). Essai sur les divinités indigètes du Vocontium, p. 193.
Vallier (Gustave). Numismatique du Parlement de Grenoble, p. 232.
Vallois. Camp romain de Haute-Brune, p. 62.
Valois (Cahiers de procès-verbaux d'élection de députés du bailliage de), aux états généraux en 1649, p. 186.
Van Drival. Nécrologe de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, p. 210.
Vauban. Recueil de documents et notes sur diverses places de guerre, p. 13.
Vaurabourg. Estampage d'une inscription découverte à Philippeville, p. 18, 20.

Digitized by Google

Vaux-le-Pénil (Une sépulture gauloise à), p. 246.
Vayssière. *Obituarium abbatiæ Castri-Caroli*, p. 36.
Vence (La cathédrale de), p. 23.
Vendegies (De). Renseignements sur Le Carpentier, p. 224.
Vengeons (Étude sur Pierre), p. 53.
Verdun (Monographie numismatique de), p. 23, 196, 280.
Vétéran (Le), p. 219.
Victor (Saint). Recherches sur ses reliques, p. 74.
Viguier. Hache en pierre trouvée à Jurançon, p. 235.
Villemaur (Aube). Document indiquant comment a fini cette commune, p. 184.
Villeret, près Berthouville (Eure). Reproduction des vases découverts dans cette localité, p. 19.
Vocontium (Essai sur les divinités indigètes du), p. 193.

W

Wignerod (Statues funéraires de René de), p. 194.

X

Xénophon. Le *Banquet*, p. 53.

Y

Yonne (Dictionnaire archéologique du département de l'), p. 67.

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS INSÉRÉS DANS CE VOLUME.

XIe siècle. — Lettre de la fondation de Locmaria et de la franchise dudit lieu, p. 106.

1247. — Approbation par Thibaud, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, d'un échange d'héritages fait entre Gilles de Villenauxe et l'abbesse de la Pommeraie, p. 97.

1247. — Accord entre les consuls de Béziers et plusieurs particuliers pour l'établissement d'une fontaine dans la ville de Béziers, p. 98.

1261. — Marché conclu pour l'achèvement de l'église de Saint-Gilles, en Languedoc, p. 122.

1357. — Règlement des indemnités dues aux sujets du comte de Blois pour les réquisitions de guerre qu'ils avaient supportées à l'occasion de la bataille de Poitiers, p. 105.

1371-1377. — Certificats de conversion et de bonne conduite de divers juifs, p. 103.

1387. — Charte de fondation d'une messe, par Jean de Vienne, p. 266.

1443. — Affranchissement des habitants de Rupt, par Jehan, seigneur dudit lieu et d'Ottricourt, p. 89.

1519-1553. — Comptes des trésoriers de la paroisse de Piré (évêché de Rennes), p. 138.

1581. — Lettres de Corisande d'Andoins, p. 259.

1644. — Lettre adressée au grand Condé par Henri de Bourbon-Condé, son père, p. 109.

1647-1651. — Six lettres concernant le duc de Guise, p. 253.

1766. — Note sur l'arrêt confirmant la condamnation de Jean-François Lefebvre de la Barre, p. 276.

a

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google